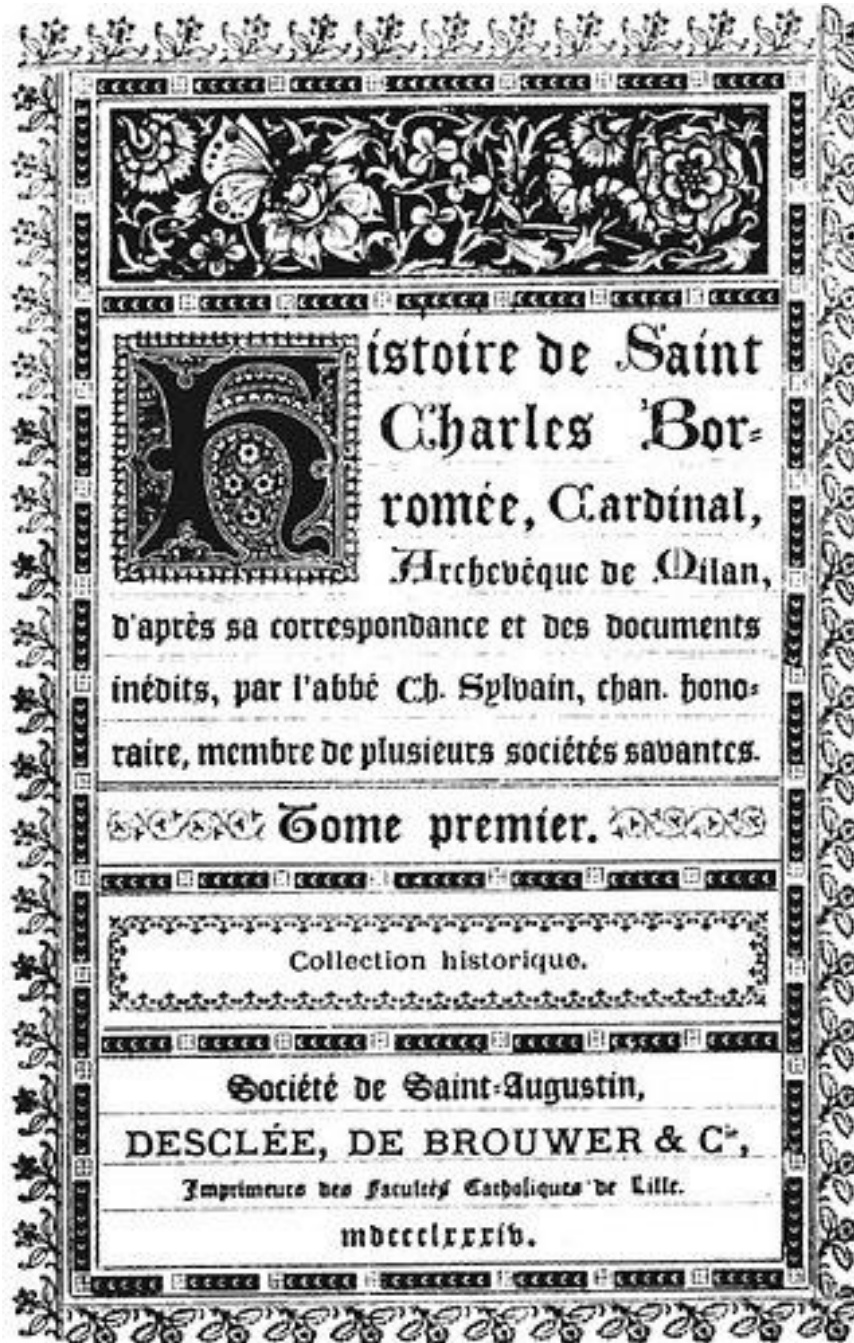


HISTOIRE DE SAINT CHARLES BORROMÉE

Par le Chanoine Sylvain

Chanoine Honoraire

29 septembre 1882



HISTOIRE DE SAINT CHARLES BORROMÉE

PLAN DE LA VIE DE SAINT CHARLES

SOMMAIRE DES CHAPITRES	page	4
DEDICACE	page	9
AVANT-PROPOS	page	10

PREMIER VOLUME

chapitre 01 Naissance de Charles Borromée	page	15
chapitre 02 L'étudiant	page	19
chapitre 03 Élection de Pie IV	page	29
chapitre 04 Le Cardinal Borromée	page	33
chapitre 05 Le concile de Trente et les puissances de l'Europe	page	45
chapitre 06 Les négociations avec la France	page	51
chapitre 07 Les dernières sessions du concile de Trente	page	67
chapitre 08 Après le concile	page	87
chapitre 09 L'archevêque de Milan	page	93
chapitre 10 L'entrée à Milan	page	103
chapitre 11 La mort de Pie IV et élection de saint Pie V	page	111
chapitre 12 Le Réformateur	page	115
chapitre 13 La famille cardinalice	page	121
chapitre 14 Les visites pastorales	page	127
chapitre 15 Son action sur la ville de Milan	page	131
chapitre 16 Les commencements de la lutte	page	137
chapitre 17 Réforme des monastères et des couvents	page	143
chapitre 18 Les synodes diocésains	page	147
chapitre 19 Les conciles provinciaux	page	153

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE DE CHARLES BORROMÉE.

Arona et le lac majeur. - La famille Borromée. - Le comte Gibert - Marguerite de Médicis - Naissance de Charles. - Que pensez-vous que sera cet enfant ? - Sa précoce gravité – Le petit abbé commendataire.

CHAPITRE DEUXIÈME

L'ÉTUDIANT

Le Palais des Borromées. - Mort de Marguerite de Médicis - Les lettres du jeune étudiant. - Témoignages de ses condisciples. - L'université de Pavie. – Les bonnes résolutions de l'étudiant. - Sa vie intime. - Les gouverneurs de Charles. - Difficulté et gêne du ménage de l'étudiant. - Discordes intestines. - L'excommunication. - Le petit régisseur de la Rocca d'Arona. - Quelques lettres son frère. - Le cardinal de Médicis à Milan. - La mort de son père. - Charles remplit le rôle de chef de la famille. - Le réformateur. - Le triomphe de la vertu. - Le jeune docteur.

CHAPITRE TROISIÈME

ELECTION DE PIE IV.

État de la Papauté à la mort de Paul IV. - Le conclave. - Les Médicis de Milan. - Pie IV. - Joie des Borromée. - Charles se met en route pour Rome. - Récit de son voyage par lui-même.

CHAPITRE QUATRIÈME.

LE CARDINAL BORROMÉE.

Le jeune secrétaire d'état. - Caractère de sa correspondance. Promotion au cardinalat. - Dignité et charges du jeune cardinal. – L'archevêque de Milan. Les Jalousies. - Le cardinal et les Milanais. - Sa sollicitude pour ses serviteurs d'Arona - Mariages de la sœur et du frère du cardinal. - Ses projets - Sa jeune sœur Jérôme. - Ses parents. - L'administrateur habile et prévoyant. - Souci qu'il prend de la noblesse de sa famille. - Plaisirs et distractions du jeune cardinal. Pourquoi nous insistons sur ces premières années de la jeunesse du saint. - Une victoire héroïque. - Ruine des espérances de la famille Borromée. - Résignation du cardinal - Point de départ de sa sainteté. « J'ai choisi la seule Epouse que je désirais » - La première messe. - Le P. Ribéra et les exercices de S. Ignace. - Vertus du jeune cardinal et murmures des serviteurs. - S. Philippe Néri. - Ses relations avec le cardinal Borromée. - La Casa Pia et l'asile pour les mendiants. - L'hôpital des Lombards et S. Charles - Académie des Nuits vaticanes.

CHAPITRE CINQUIÈME

LE CONCILE DE TRENTE ET LES PUISSANCES DE L'EUROPE

Première convocation du concile de Trente. - Ses interruptions - État de l'Europe vis à vis de l'Eglise à l'époque de sa dernière suspension. - Saint Charles conseille la reprise du concile comme remède à cette douloureuse situation. - L'empereur Ferdinand. - Instructions données au nonce d'Espagne. - Démarches faites auprès d'Elisabeth. - Genève asile des mécréants. - Hésitations de Ferdinand. - Le concile national projeté par la France. - Nouvelles objections. - La bulle d'indiction. - Conseils donnés aux nonces par le cardinal Borromée.

CHAPITRE SIXIEME

LES NEGOCIATIONS AVEC LA FRANCE

Situation religieuse et politique de la France. - Danger des conciles nationaux. - Ce que fait Pie IV pour empêcher celui projeté par la France.- L'abbé Nichetto porte à la Cour de France la bulle d'indiction du Concile général. - Portrait de Catherine de Médicis. - Nouvelles difficultés au concile.

-Le duc de Florence et le cardinal Borromée. - Envoi des légats du Concile à Trente. - Le cardinal d'Este de Ferrare envoyé comme légat en France. - Son portrait. -Ménagements du pape envers les évêques de France. - Colloque de Poissy. - Aveuglement de la Reine - Le cardinal Borromée dégage la responsabilité du pape. - Catherine de Médicis demande des réformes impossibles. - Lettre de Pie IV au cardinal de Ferrare. - Le roi de Navarre. - Jeanne d'Albret - Pie IV promet d'aider le roi de Navarre à recouvrer son royaume. - L'édit de St-Germain. -Jugement qu'en porte S. Charles - Conséquences de cet édit. - L'Affaire de Vassy. - Guerre civile et religieuse. - Pie IV et son neveu présentent à la cour le concile comme l'unique remède à tous ces maux.

- La France n'y envoie ni ses ambassadeurs ni ses évêques. - Catherine mande de Lansach A Rome. - Affection de Pie IV pour la France. -Ses démarches en faveur du roi de Navarre. - De Lansach ambassadeur au concile - Ce qu'en pense le cardinal Borromée - Départ des évêques et des ambassadeurs pour le concile. -La Reine se décide à combattre les hérétiques. -Elle demande des subsides pécuniaires au pape. - Conditions que Pie IV met à son aide. - Comment Catherine les accueille. - Elle est toujours prête à accepter la conciliation avec les hérétiques -La guerre éclate. - Difficultés d'accomplir les conditions imposées par le pape. - Le pape encourage les chefs des catholiques - Les Annates - Mort du roi de Navarre. - Victoire de Guise - Sa mort. - Paix d'Amboise. - Pie IV et S Charles ont contribué à sauver la France de l'hérésie. - Rôle important joué par S. Charles dans les négociations. - Il pourvoit aux besoins matériels du concile.

CHAPITRE SEPTIEME

LES DERNIERES SESSIONS DU CONCILE DE TRENTE

Caractère de la correspondance de saint Charles avec les légats du Concile. - Son action sur le Concile et sur le pape. - L'empereur demande un sursis - Réponse du cardinal Borromée. - Le Concile est-il la continuation de celui de Trente? – Gravité de la question et comment le cardinal Borromée trouva moyen de procurer l'apaisement. – Les conseillers de l'empereur et les friandises italiennes - Nécessité de la Réforme - Le concile du Vatican et le concile de Trente. L'évêque des Cinq Eglises et la Réforme. - L'indignation de saint Charles. - Nul ne désire plus ardemment la Réforme que Pie IV. - Le Concile était-il libre? - La France et les réformes. - La résidence épiscopale. - Cette question suscite des tempêtes. - Intervention du cardinal Borromée – Sa lettre au cardinal de Mantoue. - Pie IV envoie l'évêque Visconti à Trente. - Arrivée de Lamach. - Il demande une prorogation du Concile. –Encore la liberté du Concile. – Le cardinal de Lorraine. - Le cardinal Borromée redoute ses agissements il fait surveiller ses menées - Question de l'institution des évêques - Le cardinal de Lorraine manifeste son dévouement au pape - Bon témoignage qu'en rendent les légats - Violence des discussions conciliaires. Ce qu'elle prouve-Relations du cardinal de Lorraine avec Rome - Inconstance d'esprit et vanité de ce cardinal. - On eut voulu le voir rappeler en France par la reine. – Réponse du nonce Santa-Croce - Voyage de l'empereur à Inspruck - Sentiments de Rome sur les canons proposés par Lorraine sur l'institution d'évêques – Les Français ne veulent pas reconnaître au pape le titre de Pasteur de l'Eglise Universelle. Menées des évêques espagnols - Mort du cardinal de Mantoue. - Il est remplacé par le cardinal Morone. Lorraine se plaint qu'on n'ait pas songé à lui. - Le Concile divisé en trois parties - Le cardinal de Lorraine propose une solution acceptée par le cardinal Borromée et le pape. Le pape fait exprimer ses félicitations aux évêques de France. Entêtement des Espagnols. Le comte de Lune. – La question des réformes se présente de nouveau. Les bavardages et les oppositions des esprits oisifs. Lorraine et Barthélemy des Martyrs vont à Rome. Témoignages qu'ils rendent des bonnes intentions de Pie IV et de son neveu. – Pie IV tombe malade. -Conclusion du Concile.

CHAPITRE HUITIEME

APRES LE CONCILE

Saint Charles écrit aux princes pour les engager à promulguer les décrets du concile. - Il travaille et veille à son exécution. - Le catéchisme du concile de Trente. - La réforme liturgique - Correction et réimpression des éditions des saints pères altérées par les hérétiques - A qui doit-on la conservation de la musique dans les églises? - Réforme des cardinaux. - Le cardinal de Saint-Martin ai Monti. - De Sainte Praxède. - L'archiprêtre de Sainte Marie Majeure. - Sainte-Marie des Anges Les premiers essais du prédicateur. - Influence de la vertu du cardinal Borromée constatée par un témoin. - Ses œuvres charitables. - Comment Rome et les Etats pontificaux ont gardé la mémoire de saint Charles

CHAPITRE NEUVIEME

L'ARCHEVEQUE DE MILAN

L'Église et la ville de Milan. – Conséquences de la longue absence des évêques. - Saint Charles charge l'un de ses évêques suffragant de visiter son diocèse - Il y envoie les pères de la Compagnie de Jésus - Consécration épiscopale da cardinal Borromée. - Ses regrets de ne pouvoir résider dans son diocèse - Mgr Ormanetto - Le premier synode ' diocésain. - Première fondation du séminaire de Milan. – Le vénérable Barthélemy des Martyrs et Pie IV. Saint Charles consulte l'archevêque de Bague pour connaître la volonté de Dieu. - Entrevue des deux serviteurs de Dieu - De Rome saint Charles s'occupe de son diocèse. Sa sollicitude pour son séminaire – les bienfaits de l'éducation chrétienne pour la jeunesse. – Les séminaires mixtes – Les réformes dans le clergé. – La musique d'église - Réforme des monastères- Les sœurs du pape. - Les conseils d'un neveu. - Obstination des religieuses – Découragement de Mg Ormanetto - Admirables exhortations du saint pour le faire rester à Milan. - Pie IV permet à son neveu de se rendre à Milan. - Celui-ci prépare son premier concile provincial. - Ses ordres à son vicaire. - Règlement pour sa maison et sa personne.

CHAPITRE DIXIEME

L'ENTREE A MILAN

Le légat apostolique à Florence, à Bologne, à Ferrare, etc. - Sa marche triomphale. - L'arrêt à l'abbaye de Chiaravalle. -Il décide de faire son entrée Milan comme archevêque et non comme légat. -Entrée solennelle. -Le premier sermon aux Milanais. -Le concile provincial. -Son ouverture solennelle. -Activité et influence du cardinal Borromée. - Sa joie et celle du pape - Les décrets de ce premier concile. -Le décret sur le mobilier des évêques -Le discours de clôture.

CHAPITRE ONZIEME

MORT DE PIE IV ET ELECTION DE SAINT PIE V.

Saint Charles à Trente - Le cardinal de Côme - Maladie de Pie IV - Angoisses de saint Charles - Il part pour Rome et prépare son oncle à la mort - Le Pontificat de Pie IV - Le Conclave - Conduite du cardinal Borromée - Election du cardinal Alexandrin - Lettres de saint Charles au roi d'Espagne - Son rôle au Conclave - Saint Pie V désire garder près de lui le cardinal Borromée - Le saint s'en excuse sur son devoir d'évêque.

CHAPITRE DOUZIEME

LE REFORMATEUR

L'Église seule possède en son sein le principe d'une vraie réforme - Le besoin qu'en avait le XVI^e siècle - Qualités nécessaires à un réformateur - L'état du clergé milanais - Il commence par donner l'exemple - Moyens qu'il prend pour se réformer lui-même - Il sait reconnaître et s'attacher les hommes de valeur - Difficultés inhérentes à la mission - Comment le saint en triomphe - Avec quel amour il entreprend et encourage la réforme de la discipline ecclésiastique - Saint Charles veut d'abord la réforme des cardinaux - Ses projets à cet égard - L'activité qu'il apporte à cette œuvre -

CHAPITRE TREIZIEME

LA FAMILLE CARDINALICE

La cour ou famille d'un cardinal. -Le règlement que saint Charles impose à sa famille cardinalice - Les œuvres spirituelles - La table de l'archevêque de Milan. - Intérieur du palais. - Conditions requises pour être admis à faire partie de sa cour - Evêques formés par le saint - Réformes dans l'administration - Le saint Tribunal - Son personnel administratif - Le chapitre de Milan - Saint Charles veut faire des chanoines ses coadjuteurs - Saint Pie V applaudit à toutes ces réformes.

CHAPITRE QUATORZIEME

LES VISITES PASTORALES

Saint Charles a visité toutes les paroisses de son diocèse Dans ses visites il s'occupe d'abord de réformer le clergé - Résultats et fatigues de ces visites pastorales - Comment il procédait. -Sa douleur quand l'Eucharistie n'est pas entourée du respect qui lui est dû. - Sa joie en distribuant la Sainte Communion. - Il relève le caractère et la dignité de ses prêtres -Consécrations d'églises.

CHAPITRE QUINZIEME

SON ACTION SUR LA VILLE DE MILAN

Les œuvres des saints leur survivent. -Le Dôme de Milan. -Ses richesses - L'éclat de ses fêtes religieuses. - Réformes apportées par le Saint. - Il visite les paroisses - Il établit des confréries. - Les Rogations à Milan. - Les cérémonies des offrandes populaires pour l'achèvement du Dôme - Joie du saint à la vue des bonnes dispositions de son peuple.

CHAPITRE SEIZIEME

LES COMMENCEMENTS DE LA LUTTE

Le duc d'Albuquerque gouverneur de Milan. -Le sénat de Milan. -Ses prétentions - Il veut réviser et corriger le concile provincial -La juridiction de archevêques de Milan. - Opposition du sénat à son exercice - L'affaire est déferée au pape. -Les négociations du cardinal-secrétaire d'Etat avec la Cour d'Espagne. -On arrête l'officier de l'archevêque de Milan - Saint Charles excommunie les violateurs de sa juridiction. Le cardinal Alexandrin ordonne au nonce d'instruire le roi d'Espagne de tout ce qui s'est passé - L'attitude du saint archevêque - Il fait l'éloge de ses adversaires - Le marquis de Ceralvo, envoyé du roi d'Espagne - Son entrevue avec Saint Charles. Noble réponse du saint - Sa soumission à tout ce que le pape décidera - La faiblesse du duc d'Albuquerque - « Dieu nous prètera certainement sa main »

CHAPITRE DIX-SEPTIEME

REFORME DES MONASTERES ET DES COUVENTS.

Décrets du concile provincial pour la réforme des parloirs ; Plusieurs monastères de Milan refusent d'ouvrir leurs portes à l'archevêque. -Patience et succès du saint. -Réforme des Franciscains. -Les Amédéens et les Clareni - Oppositions de quelques religieuses et de quelques moines - Les religieuses sont-elles mieux sous la dépendance des évêques diocésains que sous celle des religieux de leur ordre ? Ce qu'en pensait saint Charles - Il veut se démettre de sa charge de protecteur des religieux - Refus du pape - Scrupules et obéissance du saint.

CHAPITRE DIX-HUITIEME

LES SYNODES DIOCÉSAINS

Saint Pie V envoie l'archevêque de Milan Mantoue. - « Dieu nom est venu sous La forme de Charles. » - Éloges du pape sur le succès de la mission confiée à saint Charles -Les synodes diocésains de Milan.- Défense faite aux femmes de pénétrer dans l'église la tête nue. - Il recommande l'étude à ses prêtres - Ses diverses recommandations pour les maintenir toujours en haleine. -Mesures prises contra l'hérésie -Ses ordonnances pour les librairies - Le tronc des objets trouvés. -Il ordonne la suppression de la barbe. -État du clergé de Milan à cette époque.

CHAPITRE DIX-NEUVIEME

LES CONCILES PROVINCIAUX.

Comment le saint reçoit ses évêques suffragants. - Avec quelle fermeté il exige leur présence aux conciles de la province. - Comment il prépare les conciles. -Son mémorial - Ses notes sur l'évêque de Novarra - Son allusion aux profanations des huguenots en France dans son discours aux pères réunis pour le deuxième concile. - Belle exhortation aux pères - Importance du quatrième concile. - Les pères prient saint Charles de modérer ses austérités - Le cinquième concile et le règlement pour les temps de peste. - Le sixième et dernier concile - Son discours aux évêques - L'importance des conciles provinciaux de Milan d'après Benoît XIV. - Les Acta Ecclesiae Mediolanensis. - Difficultés qu'il rencontre à Rome pour l'approbation de ses conciles - Ses vigoureuses réclamations

DEDICACE

A Son Excellence Illustrissime et Révérendissime.
MONSEIGNEUR LOUIS NAZARI DES COMTES DE CALABIANA, archevêque de Milan.

Monseigneur,

VOUS avez bien voulu me permettre de placer sous les auspices de Votre Excellence, cette nouvelle HISTOIRE DE S. CHARLES BORROMÉE, cardinal et archevêque de Milan. Nul ne sent mieux, et plus que moi, combien ce livre est indigne du saint dont il veut honorer la mémoire et du haut patronage sous lequel il va paraître.

Je l'avoue, je n'ai pu, malgré mes efforts, atteindre l'idéal que j'avais rêvé. Cette insuffisance de ma part fera mieux ressortir encore la bonté de votre cœur, puisque vous avez consenti à accepter la dédicace de cette œuvre, malgré son imperfection.

Dès le principe, Votre Excellence a fait un bienveillant et paternel accueil à l'exposition de mon dessein. Ce dessein, plus d'une fois, à Rome et à Milan, vous l'avez béni ; vous avez encouragé mes efforts. Ce livre vous appartenait, en quelque sorte, et je m'empresse de le mettre aux pieds du vénéré et bien-aimé prélat dont l'amour pour son grand et saint prédécesseur n'est un secret pour personne

Un autre motif, à cette heure, me poussait à placer ce travail sous vos auspices. La Providence a mis sur le siège de Milan deux grands évêques dont, privilège rare pour une Église particulière, les œuvres et les vertus ont franchi la limite de leur diocèse et sont devenues, en quelque sorte, un bien commun à l'Église universelle. Déjà Dieu a fait à Votre Excellence la grâce incomparable de retrouver, aux applaudissements du monde catholique entier, les restes glorieux de saint Ambroise, réunis à ceux des deux illustres martyrs, Protas et Gervais, qu'il avait pris pour protecteurs. Dieu va mettre le comble à ses bienfaits, en vous ménageant la joie de pouvoir célébrer le troisième centenaire de la mort de saint Charles Borromée. Déjà votre cœur s'est ému à l'approche de ce jour mémorable ; vous avez songé à le célébrer avec un éclat digne tout à la fois de la grandeur du héros, de l'amour que vous lui avez voué et de la reconnaissance que lui doivent les Milanais. J'ai voulu, moi aussi, malgré mon obscurité, apporter mon faible tribut à cette solennité : le moyen de le faire accepter de saint Charles et du public, n'était-il pas de le leur présenter sous votre nom, accepté et béni par vous?

C'est au lendemain des fêtes centenaires, célébrées en l'honneur de Notre-Dame des Miracles de Saronno, statue couronnée et transportée par saint Charles, il y a trois siècles, dans le riche sanctuaire qu'il avait fait élever à son honneur, que je vous offre ce livre. En voyant l'empressement des populations à se porter sur les pas de Votre Excellence, en entendant leurs *evvivas* en votre honneur, il me semblait entendre un puissant écho des fêtes de 1581 : j'ai compris l'enthousiasme qui éclatait alors, comme aujourd'hui, sur le passage du grand et saint cardinal Borromée et je me suis dit : Bienheureuse Eglise de Milan ! qui aime et respecte ses évêques parce qu'elle voit toujours revivre en eux les vertus des Ambroise et des Borromée.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage des sentiments de profonde vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence, le très humble et très reconnaissant serviteur
Charles SYLVAIN, Chanoine honoraire.
Milan, ce 29 septembre, en la fête de S. Michel, 1882.

AVANT PROPOS

Le XVI^e siècle a été une époque de grandes vertus et de grands crimes. Ce siècle a vu Luther, il a donné naissance à son hérésie, dont les principes et les conséquences révolutionnaires ont été si funestes aux sociétés humaines. Mais à côté de cet homme, qui niait les droits de Dieu et proclamait l'indépendance de la raison, on a vu toute une phalange de saints et de grands hommes donner à Dieu des marques d'un amour invincible, d'une foi inébranlable et au monde le spectacle d'incomparables vertus ; ils furent la meilleure et la plus forte barrière imposée par Dieu au torrent de l'impiété et de l'immoralité, déchaîné dans le monde entier par l'hérésie ; ils ont été le plus ferme soutien de la papauté attaquée de toutes parts, abandonnée par ses défenseurs légitimes, les monarques de l'Europe, qui avaient cependant intérêt à conserver pure et inviolable l'autorité de l'Eglise, puisque en s'appuyant sur elle, leur autorité royale devenait plus sacrée, plus honorée et plus aimée.

Parmi les saints suscités de Dieu, à cette époque, pour soutenir sa cause, il n'en est aucun dont l'influence ait été plus grande, plus efficace et plus universelle que celle de Saint Charles Borromée, cardinal, archevêque de Milan.

Les saints et les grands réformateurs de ce temps ont, les uns, comme la séraphique vierge d'Avila, Thérèse de Jésus, saint Jean de la Croix, saint Pierre d'Alcantara, etc. exercé leur action au sein de la famille religieuse dont ils faisaient partie ; les autres, comme saint Philippe Néri, ont été les apôtres, les bienfaiteurs, les pères des villes qu'ils ont remplies de l'éclat de leurs miracles et des merveilles de leur charité. Plusieurs, comme Ignace de Loyola, Camille de Lellis, Gaëtan de Thienne, etc. ont créé des familles religieuses qui ont hérité de leur zèle pour la gloire de Dieu, de leur amour pour le prochain et qui, aujourd'hui encore, continuent leurs œuvres et sont comme le prolongement de leur admirable vie. Toutefois, de leur vivant, leur action personnelle ne s'étendit pas au-delà d'un cercle restreint, elle se fit sentir sur un nombre d'âmes relativement très limité.

Il n'en fut pas de même du saint cardinal Borromée. Dès sa jeunesse, la Providence le mit en situation d'exercer sur l'Eglise du Christ une vivifiante action. Placé au premier rang, sur les degrés du trône pontifical, occupé par son oncle, il n'a que vingt deux ans et cependant il a assez de crédit pour amener la reprise du concile de Trente et, malgré des difficultés de toutes sortes, il est assez heureux pour en obtenir la conclusion. Ce que les historiens ont affirmé sur ce point, nous le prouverons par de nombreux extraits de la correspondance du jeune cardinal Borromée, secrétaire d'Etat du pape Pie IV.

Le Concile de Trente achevé, il veilla à son exécution. Avant même l'acceptation du décret sur l'établissement des séminaires, il en avait déjà créé un à Rome. Le nombre de ceux qu'il fonda dans son diocèse, la discipline qu'il y mit en vigueur, l'influence qu'il ne cessa d'exercer sur l'épiscopat pour l'engager à les multiplier l'ont fait, avec raison, saluer comme le fondateur et le patron de ces institutions, qui sont encore la gloire et la force de l'Eglise catholique.

Par son empressement à réunir les synodes diocésains et les conciles provinciaux, il a non seulement donné l'exemple, mais encore la forme même de ces assemblées périodiques, dont les églises particulières ont toujours retiré un grand bien, parce qu'elles y trouvent le moyen le plus sûr de resserrer les liens de la discipline, de renouveler constamment la vigueur de leur jeunesse et de demeurer toujours fermement attachées à la chaire de Pierre.

En 1880, le cardinal Manning, archevêque de Westminster, s'arrêtait à Milan pour prier devant la tombe de l'immortel archevêque. En remerciant le chapitre qui lui avait fait don d'une chasuble du saint, il rendit hommage en ces termes à la mission du cardinal Borromée : « Saint Charles Borromée et saint Thomas d'Aquin ont été deux génies incomparables : ils brillent dans l'Eglise comme deux soleils. On a appelé l'un l'Ange de l'Ecole, on peut bien dire que l'autre fut l'Ange de la discipline ecclésiastique. »

Inutile d'insister sur ce point : saint Charles Borromée est vénéré, dans l'Eglise universelle, comme l'un des plus puissants et des plus saints réformateurs, que l'Esprit de Dieu ait jamais suscités dans son sein.

Son influence pendant sa vie fut considérable et universelle, elle s'est constituée après sa mort, elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler cet admirable code d'administration

épiscopale, s'il est permis de parler ainsi, qui s'appelle les ACTA ECCLESIAE MEDIOLANENSIS et dont tout évêque, soucieux de remplir son devoir, fait encore sa lecture habituelle.

Depuis trois siècles, tous les grands et saints évêques, à commencer par saint François de Sales, ont regardé saint Charles comme leur meilleur guide dans l'art si difficile de gouverner spirituellement les peuples.

Sa survivance sur le théâtre ordinaire de son dévouement et de son zèle, le diocèse de Milan, n'est-elle pas un fait merveilleux ? Malgré les bouleversements politiques et sociaux qui, depuis trois siècles, ont troublé ce diocèse et cette province, ont modifié, changé à l'infini sa constitution, son gouvernement et ses maîtres, les institutions, les coutumes, les usages établis par saint Charles sont toujours là, debout, respectés et observés ; cela nous paraît tenir du prodige. N'est pas du moins une des meilleures preuves que son œuvre fut véritablement l'œuvre de l'Esprit Saint ? Tous les archevêques de Milan pour faire le bien n'ont plus qu'à veiller à l'observation pleine et entière des ordonnances de leur immortel prédécesseur. Ils semblent avoir reçu du ciel pour mission principale de conserver et de respecter l'œuvre de saint Charles.

Nous avons l'honneur, il y a quelques mois, d'être reçu par S. Exc. Mgr Nazari des comtes de Calabiana, archevêque de Milan. Le prélat, seizième successeur de saint Charles, se disposait à présider les fêtes de la madone de Saronno. Nous ne saurions dire l'impression profonde de respect et d'admiration qui fait tressaillir notre âme, en l'entendant nous dire : « Je viens de relire la lettre pastorale que saint Charles adressait à ses diocésains, à l'occasion de la translation de la statue miraculeuse de Saronno. Nous n'avons rien de mieux à faire qu'à nous inspirer à cette source toujours vive du zèle et de l'amour pastoral : les œuvres du saint archevêque font notre force, elles sont notre lumière. »

Les archevêques de Milan ont voulu rester les continuateurs et tout à la fois les gardiens de l'œuvre de saint Charles Borromée. Nous ne sachions pas qu'on puisse faire deux un plus bel éloge. Dieu a béni leur vénération et leur respect pour la mémoire de leur prédécesseur et cet immense diocèse, malgré tout, est resté chrétien dans la grande majorité de sa population. Partout, à Milan, dans les campagnes avoisinantes et jusque dans les régions de la Suisse visitées par le pieux archevêque et faisant partie du diocèse, nous avons rencontré l'empreinte encore fraîche de ses pas. Lorsque émerveillé des usages si cathodiques, des pratiques religieuses si touchantes de ces contrées et de l'état si florissant des confréries nombreuses, d'hommes surtout, nous demandions l'origine de ces œuvres, le créateur de ces admirables institutions, on nous répondait infailliblement : Ceci remonte à saint Charles, cette antique institution fut rétablie et constituée comme elle existe aujourd'hui par saint Charles. « Nous ne vivons à Milan, nous disait un ecclésiastique distingué, que des institutions et des créations de saint Charles. »

Ceux qui ne voient dans le grand archevêque de Milan qu'un ascète, qu'un évêque d'une vie austère, mortifiée, et virginale, ne le connaissent qu'imparfaitement. Il fut tout cela, sans doute, et à un degré éminent. Mais son influence sociale fut considérable. Par ses luttes avec les gouverneurs de Milan, luttes qui mettent en relief la grandeur de son âme et la dignité de son caractère, il a sauvé l'indépendance de son Eglise. Il a contribué, par ses œuvres, à relever le niveau moral et intellectuel de son peuple. Aucun évêque n'a plus fait pour l'instruction et la moralisation de la jeunesse.

La création d'une célèbre université, la fondation de plusieurs collèges, l'établissement des nombreuses écoles de la Doctrine chrétienne attestent la connaissance qu'il avait des maux de cette époque et son désir d'y remédier par tous les moyens en son pouvoir. Il établit une imprimerie dans son séminaire, presque au lendemain de cette découverte : l'Italie n'en était guère qu'aux premiers essais. Il a contribué puissamment au progrès de la civilisation, et l'on peut affirmer qu'il fut, dans plus d'une circonstance, supérieur à son siècle. Nous affirmons que les sciences, les arts et les lettres n'eurent pas à cette époque d'ami plus éclairé, plus constant et plus généreux.

Il aima sa patrie, comme les saints seuls savent aimer, avec un dévouement intelligent et indéfectible : il eut à cœur l'honneur et la prospérité de Milan, il fit tout pour lui faire atteindre la primauté religieuse et morale sur toutes les autres villes d'Italie.

Que dirons-nous encore ?

Le nom du cardinal Borromée fut grand entre tous ceux qui illustrèrent le XVI^e siècle. Il fut l'astre le plus lumineux de cette époque sur laquelle il jeta un éclat si puissant, que les souverains pontifes et les rois eux-mêmes se faisaient honneur de l'avoir pour ami et de le prendre pour conseiller. Son nom remplissait

L'Europe de son vivant et aujourd'hui encore le nom de saint Charles est l'un des plus connus, des plus populaires et des plus vénérés dans l'Eglise de Dieu.

S'il en est ainsi, comment se fait-il cependant que le saint archevêque de Milan n'ait pas encore son historien proprement dit ? La grandeur et l'immensité de l'œuvre, sans doute, en ont découragé plus d'un. Ce n'est point à dire que nul n'a songé à publier ses louanges, à raconter ses œuvres. Non, Milan compte en grand nombre les écrivains qui ont célébré son nom et redit ses vertus. Parmi ses disciples, ses contemporains, ses amis, nous nommerons Giussiano, le cardinal Valerio, Bescapé, Possevin, etc. Plus tard un savant, l'oblat Balthasar Oltrocchi, préfet de la Bibliothèque ambrosienne a enrichi de notes d'une valeur incomparable la vie de Giussiano, traduite en latin par un autre oblat, Barthélemy Rossi. Mais le travail d'Oltrocchi n'est point une histoire, c'est une œuvre d'érudition profonde et rare, c'est une chronique précieuse à tous les points de vue. D'un grand intérêt pour les savants et les hommes sérieux, ce livre est inaccessible à la grande majorité des lecteurs. Cet amas merveilleux de matériaux d'un grand prix, attend encore la main qui les mettra en place, leur donnera l'harmonie et l'ensemble nécessaires pour en élever un édifice à l'honneur du grand archevêque de Milan.

Certes, nous n'avons point la prétention d'être cet architecte, ni cet artiste, qui dressera le monument attendu et désiré par tous les amis de l'immortel serviteur de Dieu. Nous ne sommes qu'un simple ouvrier ; nous apportons, croyons-nous, quelques pierres nouvelles, jusqu'ici enfouies dans la poussière des bibliothèques, d'une valeur qui a son importance, et c'est tout. Quand la Providence aura choisi l'homme destiné à glorifier saint Charles, cet historien pourra, à son tour, s'aider de nos recherches pour compléter et embellir son travail.

En prenant la plume, nous l'avouons simplement, nous n'avons pas eu la prétention de faire œuvre de littérateur, ni de savant ; nous avons voulu payer un tribut d'amour et de reconnaissance au saint que nous avons reçu pour protecteur spécial au saint baptême. Depuis des années nous avons ce désir : des circonstances, dont le récit intéresserait peu le lecteur, nous ont conduits en quelque sorte d'elles-mêmes là où nous pouvions satisfaire notre dévotion et recueillir tous les documents nécessaires à la réalisation d'un projet depuis longtemps caressé. Nous avons donc tenté d'esquisser cette vie dont la fécondité tient du merveilleux.

D'ailleurs, saint Charles lui-même viendra exposer ses sentiments, ses pensées les plus intimes au lecteur : nous lui laisserons presque toujours la parole. Nous ne ferons en vérité que leur donner un cadre, dont la valeur peut être contestée, mais qui, nous le désirons, ne nuira pas trop au tableau lui-même. Cette méthode d'écrire la vie d'un homme nous a toujours paru la meilleure, nous l'avons constamment adoptée jusqu'ici et les circonstances nous ont encore permis de pouvoir la suivre très largement. Nous avons eu, en effet, la bonne fortune de pouvoir parcourir par milliers les lettres que saint Charles a écrites de son vivant, nous pouvons dire véritablement depuis le jour où il a su tenir une plume, le lecteur le verra, jusqu'aux dernières heures de sa vie.

Aux Archives secrètes du saint siège, les registres des nonciatures de France, d'Allemagne, d'Espagne et des autres puissances de l'Europe, les volumes relatifs à la reprise, à la continuation et à la conclusion du concile de Trente, nous ont fourni de nombreuses preuves de l'action de saint Charles pour l'achèvement de cette œuvre si importante. Nous y avons puisé à pleines mains, dans l'espérance que le lecteur ne saurait nous trouver trop abondant sur un sujet si digne d'intérêt. Les archives de l'archevêché de Milan dont l'abbé Aristide Sala a publié les plus importantes pièces nous ont offert de précieux documents.

Que dire maintenant des trésors de la Bibliothèque ambrosienne mis à notre disposition par son docte préfet et ses savants auxiliaires, avec une bonne grâce et une bienveillance dont nous ne saurions trop le remercier ? C'est par centaines que l'on compte les volumes, les manuscrits qui concernent le saint archevêque de Milan. Ses lettres y sont conservées en si grande quantité, que nous avons dû renoncer à les compter. Nous signalerons surtout vingt-sept liasses comprenant toutes les minutes des lettres dictées par le saint : elles sont écrites par ses différents secrétaires et corrigées de sa propre main. Nous estimons, qu'à elles seules, ces liasses contiennent six à huit mille lettres ; elles comprennent presque tout le temps de son administration épiscopale. Quelle riche et féconde mine pour un historien ! Oltrocchi y avait déjà puisé avant nous, il est vrai ; nous avons pu néanmoins y glaner encore de nombreux et beaux épis. Plusieurs volumes contiennent un nombre très considérable de lettres originales de la main même du saint. D'autres renferment les lettres de ses agents, celles de plusieurs saints contemporains, de cardinaux, de grands personnages qui ont eu des relations avec lui, elles sont de nature à jeter un grand jour sur les événements et les personnes.

La Bibliothèque ambrosienne, celle des pères Oblats nous ont offert des originaux et des copies des différents procès canoniques faits à Milan pour la canonisation du cardinal Borromée. Où trouver des sources plus authentiques et mieux autorisées pour écrire l'histoire d'un saint ? Nous les avons parcourues avec autant d'émotion que d'intérêt et nous avons invoqué leur irréfutable témoignage.

Les religieux Barnabites de Rome, du couvent de Saint-Charles *ai catinari*, ont mis à notre disposition, avec autant d'empressement que de confiance, cinq gros volumes in-folio de copies authentiques des lettres de saint Charles faites, croyons-nous, peu de temps après sa mort. Nous avons déjà eu entre les mains les originaux de quelques-unes de ces copies ; mais à côté nous avons trouvé un très grand nombre de lettres, qui nous étaient complètement inconnues et presque toutes inédites jusqu'à ce jour.

Faut-il maintenant raconter les attentions, les puissants encouragements dont nous avons été l'objet de la part des Pères Oblats de Saint-Charles et, en général des membres du clergé milanais, avec lesquels nous avons eu de fraternelles relations ? Ils nous ont raconté les traditions conservées dans la congrégation et dans le diocèse ; ils ont mis à notre disposition tous les documents qu'ils avaient entre les mains : le Père supérieur général des Oblats a bien voulu lire une partie de notre manuscrit et nous présenter des observations aussi judicieuses que bienveillantes.

Le lecteur pourrait peut-être se persuader qu'avec tous ces moyens d'information, rien ne doit manquer à la perfection et à l'exactitude de cette histoire. Il en serait ainsi assurément, s'il se fût rencontré pour l'écrire, un écrivain qui, à l'amour que nous nous sentons au fond du cœur pour le grand archevêque de Milan, eût pu ajouter ce qui nous manque, le génie et la vertu.

Puisse le lecteur et saint Charles tenir compte de nos désirs et nous pardonner notre témérité.

Rome, 24 mai, en la fête de Notre-Dame Auxiliatrice, 1884.

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE DE CHARLES BORROMÉE.

Arona et le lac Majeur. -La famille Borromée. -Le comte Gibert - Marguerite de Médicis - Naissance de Charles. - Que pensez-vous que sera cet enfant ? - Sa précoce gravité – Le petit abbé commendataire.

Sur la rive occidentale du Lac Majeur, l'ancien Verbanus des Romains, s'élève la petite ville d'Arona. Placée à l'une des extrémités du lac, au bas du Simplon, elle fut longtemps considérée comme un point stratégique important pour prémunir l'Italie et l'Allemagne contre les invasions françaises. Aussi, dès la fin du X^{ème} siècle, nous voyons une forteresse se construire à ses côtés et, tour à tour, selon les chances des combats, elle subit dans le cours des siècles la domination des empereurs d'Allemagne ou celle des rois de France : on la regardait comme la clef de la Suisse, de l'Allemagne, de la Lombardie et de la France.

Aujourd'hui Arona n'a plus rien de l'aspect guerrier d'autrefois ; la forteresse est détruite ; la ville entière a pris une physionomie toute de paix et de félicité ; le lac et les belles routes qui aboutissent à son enceinte facilitent les débouchés de son petit commerce et lui ont donné un air de prospérité et d'aisance. Ses maisons propres et élégantes, ses rues bien tracées, ses belles églises, son joli quai, en font un des lieux les plus agréables de ces contrées.

Que dire de cet immense lac sur les rives duquel elle est coquettement assise ? Ces rivages enchanteurs offrent les aspects les plus divers : à côté des beautés grandioses et parfois sauvages des monts alpestres, on admire les gracieuses et pittoresques collines de la terre italienne. Des villes éclatantes de blancheur, des châteaux aux capricieuses formes, surmontent ces collines, ornent leurs pentes fertiles, reposent tranquillement à leurs bases, en relèvent la sévère beauté et leur donnent une vie merveilleuse. Du milieu des ondes azurées et limpides du lac, à quelques milles de la cité dont nous parlons, émergent, comme des bouquets de fleurs, les îles Borromées dont l'une avec son château et ses jardins féériques, attire et retient plus spécialement le voyageur par la douceur de son climat et l'attrait de ses souvenirs.

Quand du haut de la colline qui domine la ville d'Arona, le regard plonge à des distances sans fin, au milieu de toutes ces richesses de la nature que la main divine a semées ici avec une prodigalité inépuisable, on éprouve un sentiment qu'on ne saurait rendre : l'admiration, la reconnaissance ne trouvent pas d'autres expressions que celles employées par le prophète royal pour célébrer le nom, la puissance et la grandeur de l'artisan qui a produit ces étonnantes merveilles. *Dominus noster, quam admirabile est nomen tuum in universa terra ! Quoniam elevata est magnificentia tua super coelos.*

C'est là, dans ce site privilégié, sur le sommet de la petite colline qui domine la cité d'Arona, dans la forteresse même qui la protégeait, que naquit le saint dont nous entreprenons de raconter l'histoire. A côté des ruines du château qu'on appelait autrefois la *Rocca d'Arona*, à l'endroit même d'où nous venons de jeter un coup d'œil sur l'immensité du lac, un colosse de bronze se dresse sur un énorme piédestal de pierre. Cette statue semble dominer tous ces lieux, comme les vertus de l'homme qu'elle représente dominent tous les souvenirs, éclipsent toutes les grandeurs de cette époque. Avec la mémoire d'un des plus grands hommes qui aient jamais illustré l'humanité et l'Eglise, elle rappelle le nom des Borromées qui, pendant des siècles, ont habité comme propriétaires et comme seigneurs la Rocca ou forteresse d'Arona.

La famille Borromée, une des plus vieilles familles de l'Italie, remonterait, selon quelques historiens, jusqu'à Vitalien de Padoue qui fut baptisé par l'évêque de cette ville, S. Prosdocime, disciple de S. Pierre. Ste Justine, la célèbre martyre de Padoue, S. Maxime, son évêque, sont les premières et les plus pures illustrations de cette antique race. Lorsqu'au VI^{ème} siècle, Witigès et Totila, après avoir mis tout à feu et à sac dans l'Italie, approchaient de Rome pour lui faire subir le même sort, l'empereur Justinien envoya l'un des descendants de Vitalien, nommé Jean, au milieu de ses troupes pour combattre l'ennemi. Jean montra un tel courage que les *Quirites* voulant lui témoigner leur reconnaissance lui donnèrent le surnom de *Bonus Romanus*, bon Romain, dont on fit plus tard *Bonromeo* et enfin *Borromée*. Ce nom, dit Ripanmonti, devint commun à tous les Vitaliens qui ne furent bientôt plus connu que sous ce titre. Nous ne suivrons pas ce Jean dans le cours de ses exploits contre les Goths : il faudrait, au témoignage de notre historien, un volume pour les raconter. La campagne finie, couvert de gloire et d'honneur il revint modestement reprendre sa vie privée à Padoue où il mourut. Ses fils furent moins heureux : en présence de l'invasion des barbares, ils se

virent contraints d'abandonner leur patrie. Deux, Anastase et Gaspard, se retirèrent, près des Suèves, dans cette partie de l'Allemagne appelée depuis la Souabe.

Il n'entre point dans notre cadre de redire ici la fortune diverse de leurs descendants : l'un d'eux épousa la princesse Agnès, fille d'Henri IV d'Allemagne, d'autres émigrèrent en diverses parties de l'Italie, et jusqu'en Étrurie. Nous ne saurions préciser l'époque de l'arrivée des Borromées à Milan ; nous savons seulement qu'ils furent créés citoyens milanais en l'année 1394. Le premier qui vint s'établir dans cette ville avait nom Philippe et il venait de la Toscane.

Quoi qu'il en soit de la réalité de ces origines, il est un fait acquis à l'histoire, au témoignage d'un écrivain milanais : Si, en dehors des familles souveraines, il est, en Italie, des maisons qu'on puisse regarder comme les représentants de la bienfaisance et si, dans ce petit nombre, il en est une qui puisse, sans se flatter, dire ; comme une illustre maison française : Roy ne puis, Duc ne daigne, Rohan suis, c'est à coup sûr la famille Borromée.

L'arbre généalogique conservé par la famille Borromée, à Milan, commence seulement à Vitalien Ier, seigneur d'Arona. Ce Vitalien Borromée reçut, en 1439, le fief d'Arona des mains de Gaspard Visconti. De cette époque date, pour Arona, une ère de prospérité et de grandeur, et c'est aussi à ce Borromée qu'il faut faire remonter la formation de la compagnie de soldats appelés de la Rocca : c'était en même temps une garde d'honneur pour la famille et une défense pour le pays qui n'était point fortifié. Les descendants de ce Vitalien s'allièrent à de nobles et illustres familles : nous nommerons seulement les Visconti, les Carpi, les Brandebourg, etc. Vers l'an 1530, l'un deux, sur lequel nous devons un instant arrêter nos regards, Gibert II, épousa Marguerite de Médicis, « sœur d'un pape, d'un grand général, et appartenant à cette illustre famille des Médicis qui fut comme une pépinière de pontifes.

Si le comte Gibert Borromée était illustre par la noblesse de son origine, il ne l'était pas moins par l'éclat de ses qualités personnelles et de ses vertus chrétiennes. A l'époque où, après la mort du dernier des Sforza, Charles V et François I se disputèrent la possession du duché de Milan, Gibert se conduisit avec une telle prudence, une si grande dignité, qu'il mérita également l'estime et l'amitié des deux souverains rivaux. Ne voulant se déclarer publiquement pour aucun d'eux, il resta dans sa forteresse d'Arona, s'occupant du bien-être de ses vassaux auxquels il donnait l'exemple de la piété chrétienne et de la fidélité à l'Église. Si la patrie était en feu, l'Église n'était pas moins affligée : l'hérésie, qui venait de naître en Allemagne, faisait des progrès rapides en Suisse et à l'Est de la France. Le comte souffrait cruellement de ces rudes épreuves ; mais il puisait un grand courage dans les enseignements de la foi et demandait à la pratique des bonnes œuvres et à l'exercice fréquent de la prière, les consolations dont il avait également besoin et comme catholique et comme citoyen. Chaque jour il récitait à genoux l'office divin, s'approchait deux fois par semaine de la sainte Communion et l'on montra longtemps dans son château une grotte où il avait l'habitude de se retirer. Là, couvert du sac de la pénitence, humblement prosterné, il passait de longues heures en prières dans l'espérance d'apaiser la colère divine. Les attaques de l'hérésie contre la présence réelle de JÉSUS-CHRIST dans l'auguste Sacrement de l'autel avaient surtout affligé son cœur ; il employait tous les moyens en son pouvoir pour réparer, par son zèle et son amour, les outrages que ces nouveautés impies prodiguaient au Sauveur des hommes ; il engageait les siens à s'unir à lui et ses exhortations furent si bien écoutées, qu'au château d'Arona, dès qu'on entendait le son de la cloche annonçant l'approche de la consécration, tous, enfants, serviteurs, abandonnaient aussitôt leurs occupations pour se rendre à l'église adorer Jésus-Christ qui venait de descendre sur l'autel.

Par sa douceur et sa générosité, Gibert avait su se faire aimer de tous, ceux qui vivaient sous sa dépendance ; il semblait être le père de ses serviteurs, tant il savait compatir à leurs faiblesses et pardonner leurs fautes ; il se montrait intraitable et sans pitié pour le blasphémateur, il le chassait immédiatement de sa maison et rien ne put jamais le faire fléchir de cette rigueur que les progrès de l'hérésie rendaient nécessaire.

Ses aumônes étaient abondantes : ses amis lui reprochaient même de se montrer trop généreux, lui exposant qu'il pourrait ainsi compromettre la fortune de ses propres enfants. « Si je prends soin des pauvres et des orphelins, répondait-il, Dieu saura pourvoir au besoins des miens. » Et il continuait ses bonnes œuvres.

Charles V, victorieux, sachant tout l'appui qu'il pourrait trouver dans l'affection d'un sujet aussi vertueux, voulut se l'attacher d'une façon plus intime. Le 1er novembre 1536, il reconnut par un décret tous les droits et privilèges de son comté, et il lui assigna une pension qu'il devait plus tard augmenter. Gibert, élu membre

des 60 décurions perpétuels de Milan et nommé colonel d'infanterie, fit alors réparer la Rocca ou forteresse d'Arona ; il la munit d'une garnison, dont il confia le commandement à Paul Brisacco. Les dignités et les honneurs devaient pleuvoir en quelque sorte sur lui : en 1543, il accompagne l'empereur à Crémone et à Mantoue ; en 1549, il est nommé sénateur ; en 1551, il est fait gouverneur du Lac Majeur et, en 1557, après l'abdication de Charles V, la ville le députa comme ambassadeur près du duc d'Albe, en compagnie de Charles Visconti, du comte Alphonse de la Somaglia et d'Octavien Cusani.

La femme de Gibert était digne de son mari par sa naissance. Son père, Bernardin de Médicis, gouverneur des finances du duché, était un noble milanais descendant des Médicis de Florence dont plusieurs membres, à la suite de guerres civiles, étaient venus s'établir à Milan. Si, par sa noblesse, Marguerite pouvait marcher de pair avec son mari, elle ne le lui céda pas davantage dans la pratique des vertus. Lorsque les faveurs de Charles V vinrent les trouver, Dieu avait déjà béni leur mariage ; mais il allait mettre le comble à ses dons par la naissance d'un troisième enfant. Gibert et Marguerite s'étaient retirés avec leur fils Frédéric et leur fille Isabelle à Arona, pour s'arracher aux préoccupations et aux troubles inévitables dans une ville où, par le fait de l'avènement d'un nouveau chef, les choses ne sont pas encore définitivement constituées. Marguerite avait surtout besoin de tranquillité et de calme. Ils étaient installés depuis peu dans leur château lorsque, dans la nuit du 2 octobre 1538, les gens d'Arona aperçurent une brillante lumière, en forme d'arc-en-ciel, large de plus d'un mètre qui, se dirigeant de la petite tour jusqu'au Faucon, de l'occident à l'orient, enveloppait de ses merveilleux rayons la chambre de Marguerite Borromée. A cette heure même, l'heureuse mère donnait le jour à un fils, dont le ciel se chargeait ainsi d'annoncer la naissance à tous les habitants d'Arona.

Que pensez-vous que sera cet enfant ? se demandèrent sans doute l'un à l'autre les témoins de cette merveille. Plusieurs purent, dans la suite, contempler la réalisation de ce muet mais éloquent présage et, dans une circonstance solennelle, au procès même de la canonisation de cet enfant qui, devenu archevêque et cardinal, fut une vraie lumière dans l'Eglise, ils apportèrent le témoignage de ce qu'ils avaient vu dans cette mémorable nuit du 2 octobre.

Il reçut au baptême le nom de Charles. Dieu annonçait à l'avance l'éclat qu'il jetterait plus tard, comme il se plut autrefois à présager la douce et persuasive éloquence d'Ambroise, en permettant qu'un essaim d'abeilles vint déposer son miel sur ses lèvres enfantines. Heureuse Eglise de Milan dont le Seigneur lui-même se plaît à manifester par des prodiges la gloire de ses futurs pontifes !

A la fin du dernier siècle, la Rocca d'Arona était encore debout. Le 11 juillet 1800, Napoléon décréta sa destruction. On y employa une compagnie de mineurs et l'œuvre des siècles disparut en quelques jours. Quelques murailles en ruine indiquent aujourd'hui au voyageur attristé l'emplacement de cette demeure seigneuriale. Ces ruines sont celles mêmes des fondations de la chambre bénie où naquit S. Charles et qui fut entourée d'une lumière céleste. Mais pendant que, par des motifs politiques, une volonté puissante détruisait la Rocca, une main pieuse et dévouée recueillait les pierres de cette petite chambre et élevait une gracieuse chapelle en l'honneur du saint, à côté de sa statue de bronze et en face du séminaire construit en ce lieu par les soins du cardinal Frédéric Borromée. Nous avons eu la joie de célébrer la messe dans ce modeste sanctuaire. Les murailles n'ont d'autres ornements que les ex voto placés par la reconnaissance. Le plafond a conservé sa simplicité primitive ; l'autel, en bois peint, est surmonté d'un tableau de Degiorgi représentant la naissance du saint et de chaque côté, deux armoires peintes et dorées contiennent quelques-unes de ses reliques et le masque qui fut moulé aussitôt après sa mort. Au dessus de la porte, on lit :

*SACELLUM
EX CUBICUM NATALITIO
SI CAROLI
BORROMEI
CONSTRUCTUM.*

Charles fut élevé à Arona; et, dès qu'il eut l'âge de raison. on put remarquer avec quelle ardeur il se livrait aux choses de Dieu. Il aimait à se retirer dans la solitude. à dresser de petits autels en l'honneur de la Vierge Marie, comme le chante la liturgie ambrosienne :

*Primis ab annis innocens,
Aris stuendis luserat*

Il chantait des hymnes religieuses et il se plaisait imiter les fonctions sacrées du prêtre à l'autel, à l'exemple d'Athanase enfant, qui préludait ainsi aux grandes actions de son épiscopat.

Ses parents n'eurent jamais à reprendre en lui le moindre de ces défauts si communs, nous pourrions presque dire inséparables de cet âge. Il était plutôt grave et sérieux, portant dans toute sa personne un air de modestie et de dignité qui frappait déjà tous ceux qui l'approchaient. Les compagnons ou les témoins de son enfance ont du moins rendu ce témoignage ; et un portrait du jeune enfant conservé dans la famille confirme en quelque sorte ces dépositions d'ailleurs si autorisées.

Cette gravité inspira à son père le désir de le voir embrasser la carrière ecclésiastique. Un de ses oncles facilita ce projet, en lui cédant ses droits sur l'abbaye d'Arona.

Adam ou Amizone, comme l'appellent quelques-uns, capitaine des armées de l'empereur Othon I, avait encouru de graves censures ecclésiastiques, à la suite de profanations dont il s'était rendu coupable en pillant la basilique de St-Paul de Rome. Le châtimeut ne se fit pas attendre. Frappé presque sur-le-champ d'un mal affreux et inconnu, ce capitaine sacrilège, mais croyant, n'hésita pas à reconnaître la main du Dieu vengeur : il confessa son crime, s'en humilia devant le souverain pontife ; comprenant la nécessité d'expier et de réparer sa faute, il promit de bâtir à Arona, lieu de sa naissance, un monastère où des religieux, par leurs prières continuelles et leurs pénitences journalières, rendraient au Ciel un perpétuel hommage. En revenant de Rome, il s'arrêta à Pérouse et obtint de l'évêque de cette ville les corps des saints Gratien et Félin. Il les transporta avec respect à Arona où il s'empressa d'élever une église pour les recevoir et un monastère qu'il confia aux religieux de St-Benoît. Ceci se passait au Xe siècle.

En 1427, Martin V fit une commande de ce monastère et, dans la liste des abbés commendataires, on trouve plusieurs membres de la famille Borromée. A l'époque où nous sommes, Jules-César, frère du comte Gibert, père de notre saint, en était le titulaire. Les heureuses dispositions de son neveu lui suggérèrent le désir, en 1550, de se démettre de ce bénéfice en sa faveur. Charles n'avait que douze ans et les revenus de cette abbaye s'élevaient à la somme de treize mille livres. Malgré son âge, il montra qu'il avait le sentiment de la responsabilité qui lui incombait par l'acceptation de cette première dignité ecclésiastique. Les biens de l'Église ne doivent profiter qu'à l'Église et aux pauvres, et il sollicita son père, avec instance, de lui laisser la libre administration des revenus de son abbaye : les pauvres d'Arona furent les premiers à profiter de la liberté laissée au jeune enfant de dépenser, comme il l'entendrait, les treize mille francs de son bénéfice.

Le comte Gibert pleura de joie en voyant son fils marcher si généreusement sur ses traces: jugeant l'heure arrivée de lui donner une éducation virile et sérieuse, qui le mettrait en état, par de brillantes études, de répondre aux heureuses dispositions dont la grâce et la nature l'avaient doué, il l'envoya à Milan.

CHAPITRE DEUXIEME

L'ETUDIANT

Le Palais des Borromées. - Mort de Marguerite de Médicis - Les lettres du jeune étudiant. - Témoignages de ses condisciples. - L'université de Pavie. - Les bonnes résolutions de l'étudiant. - Sa vie intime. - Les gouverneurs de Charles. - Difficulté et gêne du ménage de l'étudiant. - Discordes intestines. - L'excommunication. - Le petit régisseur de la Rocca d'Arona. - Quelques lettres son frère. - Le cardinal de Médicis à Milan. - La mort de son père. - Charles remplit le rôle de chef de la famille. - Le réformateur. - Le triomphe de la vertu. -Le jeune docteur.

Le vieux palais des Borromées, situé sur la place de ce nom, est encore debout : si les belles sculptures qui décorent sa porte rappellent l'élégante simplicité des meilleurs temps de l'art à Milan et font l'admiration des amateurs, le séjour que le jeune Charles fit dans cette austère et riche demeure l'a rendue à tout jamais chère et vénérable à la piété chrétienne.

On aime généralement à suivre la trace des grands hommes dès leur plus tendre enfance : tout dans leur vie intéresse la curiosité ; rien de ce qui les concerne ne saurait rester indifférent et, quand il s'agit d'eux, les détails les plus minutieux ont perdu toute leur vulgarité. Mais cette curieuse et louable admiration, à laquelle rien ne semble petit, prend un caractère plus élevé quand il s'agit des hommes que l'Église a placés sur ses autels, pour les proposer à notre imitation encore plus qu'à une admiration vaine et spéculative. Nous aimons à les suivre dès leur berceau dans l'espoir d'y découvrir encore vivants et spontanés tous les sentiments, tous les instincts et toutes les saillies d'une nature que l'action divine de la grâce n'a point encore transformée. Avant de voir le saint, nous aimons à connaître et à deviner l'homme dans l'enfant. Quoi de plus naturel et de plus légitime ?

En pénétrant dans ce vieux palais des Borromées, nous avons donc cherché tous les secrets, tous les souvenirs et toutes les traditions qu'il pourrait nous livrer sur la vie de ce jeune enfant de dix à douze ans. Malheureusement ces souvenirs sont peu nombreux : une grande salle, ornée de peintures, dans laquelle le jeune comte, nous a-t-on dit, avait l'habitude de dresser de petits autels en l'honneur de la Vierge Marie ; quelques objets qui lui ont appartenu ; un magnifique buste en bronze du saint cardinal, placé dans l'un des riches et artistiques salons de ce grand palais : c'est tout. Nous n'avons pu trouver aucun souvenir précis sur son enfance. La famille Borromée, toutefois, a conservé des documents authentiques et plus précieux surtout, que la simple tradition que nous venons de mentionner : ce sont les lettres que Charles adressa à tous les siens depuis le jour où il commença ses études à Pavie jusqu'à l'époque où, cardinal et secrétaire d'Etat, il vivait à Rome, près de Pie IV. Elles nous ont aidé à connaître la vie intime de l'étudiant, elles nous ont initié aux pensées du jeune homme, elles nous ont redit les sollicitudes du cardinal pour les siens et son zèle pour protéger leurs intérêts.

Mais avant de puiser à cette source d'une valeur inappréciable, nous devons mentionner le changement qui s'était opéré dans la famille Borromée. Marguerite de Médicis, après une vie pleine de bonnes œuvres et de mérites, était morte, en laissant à son époux six enfants en bas âge, doux et glorieux témoignage de la félicité et de la tendresse de leur union. Charles avait dix ans lorsqu'il vit une autre femme remplacer au foyer domestique celle qui lui avait donné le jour.

Nous aurions aimé à retrouver l'expression des sentiments de Charles à l'époque de la mort de sa mère : toutes nos recherches sont demeurées sans résultat.

Nous laisserons désormais, dans notre récit, la parole au jeune comte : ses nombreuses lettres nous fourniront la matière de ce chapitre.

Charles à treize ans, il est encore à Milan pour y achever ses humanités et, à la date du 7 décembre 1551, il écrit à son père, alors à Arona, une lettre en latin qui nous fait connaître les graves études auxquelles se livrait cet enfant. Elle porte pour suscription : *Comiti Giberto Bonrhomeo, patri suavissimo*. Il s'excuse du retard qu'il a mis à écrire ; mais son père ne saurait attribuer ce silence à l'oubli : « Moi, dit-il, avec toute la naïveté de l'enfance, moi, vous oublier ? Cela n'arrivera jamais : les étoiles tomberaient, le soleil s'obscurcirait, les cieux resteraient immobiles avant que je me rende coupable d'une telle faute !... Je ne vous dirai rien de mes travaux, si ce n'est que je m'applique le plus possible à l'étude des belles lettres : mais les livres me manquent. C'est pourquoi je vous prie vivement et vous supplie de me faire acheter Pline,

Aristote : de *Animabilus* et Salluste dont le prix est de cent sesterces. Portez-vous bien. Que le Dieu très bon, très grand vous rende heureux et vous fasse prospérer vous et tous vos biens. »

Une autre fois il fait appel à ses souvenirs classiques et une réminiscence d'Horace vient, avec autant d'à-propos que d'esprit, excuser la brièveté de ses lettres : « Vous écrire est pour moi, dit-il, une chose aussi douce qu'utile ; mais je mettrai fin à mon babillage, car je ne voudrais pas qu'on m'accusât d'avoir dévalisé la bibliothèque de Crispin le Chassieux, *ne Crispini Iippi scrinia compilasse videar, non ero in scribendo prolixior.* »

L'étude était la grande occupation de Charles. Il ne dédaignait pas néanmoins les plaisirs et les récréations de son âge ; il était aimable avec ses compagnons. L'un d'eux, Hortensius di Castel-Pietro, devenu plus tard centurion de la ville de Milan, raconta que plusieurs fois il se livra aux plaisirs de la pêche avec un des fils du comte Borromée Mais déjà Charles savait allier aux récréations permises la gravité d'un âge plus mûr. Il ne se livrait pas avec passion aux entraînements du jeu, et jamais la dissipation ne lui fit perdre la présence de Dieu. Écoutons les témoins « Le comte Frédéric et moi, dit Hortensius, nous nous amusions à faire ou à dire quelques plaisanteries, mais Charles s'éloignait souvent pour réciter l'office ou le chapelet. »

Un autre, son compagnon d'études à Milan, nous le montre, à l'heure des récréations, se retirant dans sa chambre, pour y prier, ou se rendant à Saint-Celse, pour y vénérer la Madone. « Je le plaisantais souvent, ajoute-t-il, je lui demandais s'il comptait aller en paradis avant nous, afin de pouvoir nous y offrir l'eau bénite à la porte. Il ne répondait pas, il se contentait de sourire.»

Sa gravité n'avait rien de prétentieux, de morose ou de désagréable ; il aimait au contraire ses condisciples et il en était aimé. Sans doute, s'il avait des préférences, elles étaient pour les plus pieux et, pour ceux-là, il éprouvait une véritable affection. On est heureux de voir ce jeune homme déjà si sérieux donner à l'un de ses amis des marques de sa tendresse. Il se dispose à quitter Arona pour se rendre à Pavie ; mais, avant, il tourne le regard et le cœur vers son ami de Milan, il lui serait douloureux de partir sans le revoir et, le 6 octobre 1552, il lui écrit en ces termes :

« Très cher ami, Aluisio Vignola, le désir que j'ai de vous voir est si grand que je ne saurais vous l'exprimer par mes lettres. Je dois aller sous peu à Pavie, vous le savez, je vous prie, autant que je le sais et puis faire, au nom de la très grande affection que je vous porte, de vouloir bien venir, de suite, ici, avant mon départ, quand vous ne viendriez qu'un jour : je me regarderais comme bien malheureux de partir sans vous voir !
Dalla Rocca d'Arona. »

Pavie est célèbre dans l'histoire d'Italie à plusieurs titres ; elle servit de résidence aux rois goths, lombards et italiens ; elle donna le jour à de grands hommes ; les plaines qui l'environnent furent le théâtre de fameuses batailles et, quelques années avant l'arrivée du jeune Borromée dans cette ville, en 1525, François 1^{er} roi de France, venait d'y perdre tout, *fors l'honneur* ; mais cette ville fut surtout célèbre par son université, dont plusieurs, historiens font remonter l'origine jusqu'à Charlemagne. Quoi qu'il en soit, l'université de Pavie a toujours été regardée comme l'une des plus florissantes de l'Italie et, en 1552, à l'époque où le jeune Borromée vint pour en suivre les cours, elle possédait des professeurs illustres, dont la science et la vertu jetaient sur elle un nouvel et plus vif éclat. Au premier-rang, brillait François Alciati, dont la pourpre romaine devait un jour récompenser les mérites.

Le jeune Charles achevait à peine sa quatorzième année, lorsqu'il vint à Pavie pour y suivre les cours de droit civil et canonique. Il y arriva le 2 novembre 1552 : Il n'était pas seul : selon les exigences du temps et de la noblesse de sa famille, il avait avec lui tout une maison, composée d'un gouverneur prêtre et de plusieurs serviteurs ; mais ces personnes, qui auraient dû être pour lui une sauvegarde et un agrément, ne furent, plus d'une fois, qu'un objet de scandale ou un sujet d'agaçantes préoccupations, comme cela ressort des lettres que nous mettrons sous les yeux du lecteur.

On ne saurait douter des excellentes dispositions du jeune étudiant, nous en trouvons l'expression dans les lettres qu'il écrivit à son père et à ses deux oncles de Médicis, quelques jours après son arrivée à Pavie, le 8 novembre 1552 : « Je ne cesserai d'étudier, dit-il à son père, afin d'en retirer quelque utilité ; mais aussi pour répondre à la grande espérance que Votre Seigneurie et les autres ont conçue à mon sujet. » Le même jour, adresse à ses oncles les mêmes assurances : « Avec la grâce de Dieu, écrit-il au marquis de Marignan, je suis arrivé à Pavie. Permettez-moi, plutôt comme un humble serviteur que comme votre neveu, d'assurer Votre Excellence que j'espère pouvoir arriver à quelque chose qui me fasse en partie digne de l'élévation de

Votre Excellence et de celle du révérendissime Mgr le cardinal, votre frère : dans ce but, mon dessein est de me livrer à l'étude de toutes mes forces... J'espère agir de façon à ne donner jamais lieu à Votre Excellence de me renier comme étant un homme de peu ; j'ai confiance pour cela que Notre-Seigneur Dieu ne me privera pas de sa grâce, sans laquelle tout n'est rien. » Au cardinal, il écrit : « Puisque ma bonne fortune a voulu que je sois uni à votre Seigneurie illustrissime par les liens du sang et nullement par mes mérites, je m'efforcerai de lui faire honneur. Je prie Dieu de vous conserver longtemps, car vous êtes celui sur lequel repose toute la grandeur de votre maison ! » Le jeune-homme avait-il déjà le pressentiment des futures grandeurs auxquelles cet oncle bien-aimé devait arriver ?

Telles étaient les dispositions de cet enfant ; elles sont exprimées en un style qui ne manque ni de simplicité, ni de dignité. Nous allons voir quelle perfection il sut donner à ces sages résolutions. Ses lettres, en effet, nous introduisent dans son petit intérieur d'étudiant, elles nous font connaître ses familiers, leurs défauts, leurs qualités ; lui-même nous entretiendra de ses amis, des difficultés de son ménage et même de l'état de gêne où le manque d'argent le réduira souvent.

Il s'est « installé dans une petite chambre très commode » et, « comme il reçoit beaucoup de visites », il désire que son appartement soit digne de son nom et il fait prier « le comte de lui envoyer des bandes pour le tapisser ». L'hiver approche, il fait froid, il demande à son père une pelisse « parce que tous les écoliers, nobles et roturiers, en font usage en ville. » Il fait preuve de cet esprit d'ordre et d'économie qui le distinguera plus tard : pour ne pas contraindre son père à une dépense trop considérable, il pense qu'il pourrait lui-même acheter ce vêtement à Pavie ; mais, quand il est mieux au courant des usages de la jeunesse, il prie de ne pas faire cet achat, parce que « aucun noble religieux ne porte la pelisse hors de sa chambre ». Il semble tenir beaucoup à éviter tout ce qui pourrait le distinguer des autres.

Charles était à peine installé à Pavie que, déjà, on le calomniait près de son père. On aimera entendre la justification qui jaillit avec une indignation contenue de cette bouche presque enfantine. « Je ne sais, écrit-il le 8 décembre 1552, au jeune comte Provaso, son ami, je ne sais qui a pu dire ou écrire à Monsieur le comte, mon père, que je ne dis pas l'office ; mais ceci n'est pas vrai, attendu que je le récite seul dans ma chambre, bien que je ne le fasse pas en compagnie de *Messer prete Bomaso*, lequel ne le dit pas du tout. En outre, je me tiens continuellement dans ma chambre, qui peut donc savoir si je le dis ou non ? Seul, un menteur a pu m'accuser ainsi, car jamais je n'ai cessé de le dire et je ne cesserai jamais de le réciter tant que je vivrai. »

Le père, ayant appris les démêlés de Charles et de son gouverneur, reproche à son fils d'en être la cause. « Je prie Votre Seigneurie, répond le saint de croire que je me suis toujours comporté avec amour vis-à-vis de lui ; mais il ne me convient pas de m'étendre davantage sur ce sujet, Votre Seigneurie connaissant mes habitudes. » Ce prêtre, du reste, ne voulait pas qu'on fit connaître qu'il était revêtu de ce caractère sacré, il ne se conformait en rien aux ordres du comte Gibert et le jeune étudiant, fatigué de sa présence, fut obligé de le congédier.

Charles n'était qu'au commencement de ses épreuves. Il avait un cuisinier : des gamins, jouant avec des pierres, le blessent au moment où il passait dans la rue et, le 9 janvier 1553, il écrit à son père qu'il est sans domestique et sans argent. Le comte lui manifeste le désir qu'il aille à Marignan visiter son oncle ; mais comment y aller, il manque de tout. « *Io sono pelato in tutto di calze*, écrit-il, je n'ai ni bas, ni bonnet, ni pourpoint, ni autre chose. Il me faudrait des bottes, un chapeau, des éperons. Que Votre Seigneurie fasse comme elle croira. » Nous ignorons si la visite se fit ; mais nous trouvons toujours le jeune homme dans la gêne : il lui faut de l'argent pour se vêtir, pour acheter du vin ; le père envoie rarement et peu à la fois. « Je voudrais que Votre Seigneurie se plut désormais à m'envoyer de l'argent plus vite, car c'est une honte pour une personne de ma condition d'être obligé de porter un sarrau sous une pelisse, ce que j'ai été obligé de faire ces jours passés » Il souffre beaucoup de cette situation ; son amour-propre se révolte et comme le comte, qui sans doute se trouvait gêné dans ses finances, avait parlé de le mettre en pension, le jeune étudiant écrit à Messer Protaso : « J'ai appris que l'année prochaine, je dois aller vivre en pension. Pensez à l'honneur qui en reviendra au comte et à moi. » - « J'ai une grande honte, écrit-il à son père le 21 juin 1553 ; les créanciers murmurent, si bien que je ne sais de quel côté me tourner. Votre Seigneurie sait bien que là où l'on n'est pas connu, on a peu de crédit. »

Voyez quel dénuement : il a quatre lits, il a deux paires de draps pour son usage personnel et trois seulement pour les gens de sa maison et encore ils sont tout déchirés ; pour quatre, ils n'ont que trois couvertures et ils sont en plein hiver. Il est tout honteux, il souffre de cette pauvreté ; ses gens se plaignent

et lui demandent de l'argent. Le prêtre Lotardo qui a remplacé le premier gouverneur veut être habillé et il dit bien haut que partout ailleurs on tient plus compte des serviteurs ; la *padrona di casa* veut être payée de son loyer, le domestique réclame des vêtements, lui-même a besoin d'habits et de livres pour ses études ; le pauvre enfant est aux abois. Dans une autre circonstance il se plaint qu'il n'a qu'une paire de bas et « dans quinze jours ils seront troués. » Il écrit de nouveau, il demande avec instance, sans montrer d'impatience, il est vrai ; mais comme il est loin encore du jour où, évêque et cardinal, il mettra son bonheur et sa joie à porter les vêtements les plus pauvres et à n'avoir jamais d'argent !

Cet état de gêne se fit sentir pendant toute la durée de ses études. « Vous m'écrivez, dit-il à son père en 1557, de bien régler mes dépenses ; je ne manquerai pas de le faire autant que cela sera possible, comme j'ai fait du reste dans le passé. Mais Votre Seigneurie peut bien s'imaginer que pour vivre avec mes serviteurs, je dois dépenser. Jusqu'ici je n'ai eu que 175 écus et j'en avais déjà dépensé cent avant de quitter Milan. Jugez de la façon dont je puis me gouverner. D'après le calcul fait à Arona par le signor Tullius, de la manière la plus rigoureuse, sans tenir nul compte de la cherté de ces temps, on a décidé qu'on me donnerait 200 écus au commencement de l'année scolaire et deux cents autres entre Noël et le carnaval. J'ai voulu vous rappeler cette convention, afin que vous sachiez bien que ce n'est pas sans y être contraint que je me suis décidé à vous prier de veiller à ce que Genola m'envoie les cinquante écus à compte sur ce qu'il est tenu de payer à Noël. Votre Seigneurie peut être assurée que je voudrais pouvoir lui écrire sans lui donner le moindre ennui ; mais ne pouvant faire moins, tenez-moi pour excusé. »

On éprouve, en lisant ces lettres de Charles, un sentiment de compassion pour lui ; l'on est étonné de voir ce fils de famille manquer des choses les plus nécessaires à la vie ; on s'explique difficilement comment son père le peut laisser dans un tel dénuement. Le jeune homme en est humilié, sa fierté native se réveille, il laisse voir l'émotion qui le domine, mais l'on sent déjà qu'il se contient et se résigne. Dieu voulait-il ainsi préparer peu à peu cette grande âme au détachement si complet d'elle-même, au renoncement si entier à toutes les richesses et au bien-être de la vie dont elle devait plus tard donner au monde de si rares et si sublimes exemples ? Nous le croirions volontiers.

A ces souffrances terribles pour sa fierté de gentilhomme, s'ajoutaient d'autres ennuis. Le prêtre Bomaso était parti ; mais celui qui l'avait remplacé, Lotardo, était parfois violent, il se disputait avec *Madona Margarita*, il l'injurait, il la menaçait sans motifs. Messer François, son valet de chambre, sans doute, était lui-même bizarre, autoritaire ; il se plaignait de la nourriture injustement, il calomniait au dehors le jeune comte et sa famille. Tous voulaient être maîtres : Lotardo et François en étaient arrivés au point de se donner des coups, la discorde régnait autour de lui, les affaires de sa maison étaient négligées, il était obligé lui-même de s'en occuper et cela au détriment de ses études. « Je vous prie, écrit-il à son père le 5 juin 1554, d'aviser à ma position, de m'envoyer quelqu'un d'intelligent, capable de prendre quelque autorité : Jean-Pierre, quoiqu'il soit vieux, n'en a aucune. »

A côté de ces tracasseries domestiques, d'autres préoccupations étaient venues troubler la paix de son âme. Il étudiait déjà depuis plus d'un an, lorsque dans une excursion qu'il fit à Arona, le père prédicateur d'Angers lui déclara qu'il avait encouru l'excommunication parce qu'il avait étudié le droit civil sans aucune autorisation. Il devait repartir le lendemain pour Pavie, son père était absent, il ne voulut pas retarder son voyage ; mais à peine arrivé, il écrit au comte Gibert pour lui faire part de l'excommunication qu'il croit avoir encourue. Je ne pourrai plus, lui dit-il, suivre les cours de l'université tant que vous n'aurez pas demandé pour moi l'absolution à l'archevêque et la permission de continuer mes études. Mais il apprend que cette excommunication relève du pape seul : « J'aurais bien mieux fait, écrit-il alors, de rester à la maison pour y attendre la permission d'étudier. En me voyant bien portant, une mine excellente, tout le monde s'étonne de ne pas me voir suivre les cours, car on ignore les motifs de mon abstention. Si j'étais resté à la maison, j'aurais évité ce scandale »

Mais d'où venaient ces scrupules et comment notre jeune étudiant avait-il pu encourir l'excommunication ? A l'époque de la découverte des *Pandectes* vers l'an 1137, il y eut un si grand engouement pour l'étude des lois civiles, que les moines eux-mêmes abandonnaient leurs cloîtres pour se livrer à ces études. La théologie et les sciences sacrées furent alors tellement négligées que le saint siège se vit obligé de prendre des mesures en rapport avec la gravité des circonstances. L'étude du droit civil n'était pas mauvaise sans doute, mais elle avait alors des conséquences funestes puisque les religieux lui sacrifiaient l'étude même de la science sacrée. Alexandre III, au concile de Tours, tenu en 1180, interdit donc, sous peine d'excommunication, aux religieux de quitter leurs cloîtres pour étudier le droit et la physique. Le mal ne fut pas néanmoins détruit par cette sévère ordonnance car, en 1125, Honorius III crut devoir étendre la défense

portée par Alexandre aux archidiacres, aux doyens, aux curés, aux prévôts et à tous les autres clercs ayant un bénéfice.

Le jeune abbé de Saint-Gratinien d'Arona se trouvait compris dans cette dernière catégorie et, à ce titre, il ne pouvait sans permission étudier la Loi, comme on disait alors. L'ordonnance pontificale, par l'effet du temps et par suite du changement des circonstances, perdit beaucoup de sa rigueur primitive. Déjà, à cette époque, on ne l'appliquait plus dans toute son étendue, néanmoins la loi existait toujours. Le 11 mars, Charles écrivit à son père qu'il résulte d'une consultation qu'il a prise après de plusieurs religieux, qu'il peut continuer ses études ; mais que pour tranquilliser sa conscience et celle de son père, il sera bon de se pourvoir d'une permission.

Cette circonstance de la vie du jeune étudiant nous a paru intéressante, car elle fait admirablement ressortir la délicatesse de sa conscience, son profond respect pour les décisions de l'Église et sa crainte d'encourir quelque censure ecclésiastique. Ces sentiments ne feront que se développer et s'affirmer avec l'âge.

Ses autres lettres nous fournissent plusieurs témoignages de l'affection qu'il portait à sa belle mère, la comtesse *Aurelia Vistarina Borromea*. Le 6 décembre 1553, il lui adresse des fruits de Pavie, il pense qu'elle sera heureuse de cet envoi, à cause de l'amour qu'elle a pour lui. « Ne regardez pas, lui dit-il, au peu de valeur du don, si j'avais pu trouver mieux, je vous l'aurais envoyé. »

Il apprend avec peine qu'elle a été malade et il a si grand désir de la voir, écrit-il 1^{er} juillet 1554, « qu'il attend le moment des vacances avec une véritable impatience. »

Ce moment arriva, et le 2 août nous le retrouvons à la Rocca d'Arona d'où il écrit à son père pour lui rendre compte des affaires de la maison et de la conduite des serviteurs. Il n'avait que seize ans et son père avait reconnu en lui de telles aptitudes pour le gouvernement et l'administration que pendant son séjour à Milan, il lui abandonnait volontiers le soin de toute sa maison. Cela ressort clairement des lettres qu'il écrivit au comte dans les nombreux séjours qu'il fit à Arona soit à l'époque des vacances, soit quand les circonstances l'obligeaient à interrompre ses études. Tantôt il lui parle des vendanges auxquelles il a veillé, de la quantité de vin blanc ou rouge qu'il a récolté. D'autres fois il lui recommande les soldats qui faisaient la garde à la forteresse d'Arona ; il lui rend compte des permissions qu'il leur a accordées pour leur laisser la facilité de tailler leurs pommiers et de veiller à leurs champs. La garde de nuit était ordinairement faite par six Italiens et dix Allemands, ils n'avaient pas de bois et il faisait froid. Charles prie le comte de ne pas mettre en péril la vie de ces hommes, ses biens et son honneur, « d'autant plus, ajoute-t-il, que chaque jour des cavaliers français font des excursions autour de nous ».

Il est assez souvent seul à Arona, sa famille est à Milan ; mais il ne l'oublie point ; il a pour sa belle-mère surtout de délicates attentions. Il regrette de ne pouvoir lui envoyer, selon sa promesse, les belles pêches d'Arona ; mais cette année, écrit-il, elles furent peu nombreuses et laides et il résolut de les remplacer par d'autres fruits. Le messenger qui devait les porter lui ayant manqué de parole, afin de ne pas les laisser se perdre, il en fit faire une pâtisserie qu'il envoya à Milan. Le 12 novembre, il reçoit deux lièvres et il se hâte de les mander à la comtesse.

Dès les premiers jours d'octobre 1554, il supplie son père de le renvoyer à Pavie afin d'y reprendre le cours de ses études. Il s'occupe alors de trouver un nouveau chapelain, un petit domestique et il conjure le comte de lui acheter trois matelas pour ses serviteurs. « Ce qui, dit-il, reviendra beaucoup moins cher que d'en payer le loyer comme nous avons fait l'an passé. » Par une lettre du 24 novembre, nous savons qu'il est à Pavie ; mais une maladie de sa belle-mère le rappelle bientôt à Milan d'où il écrit à son père, le 28 décembre, en demandant la permission ou de retourner à l'université ou de faire venir ses livres pour ne pas perdre son temps. Le comte était alors avec son fils aîné à la Rocca d'Arona.

A cette époque, il écrivit quelques lettres à son frère; c'était son aîné, il lui parle avec respect, il l'appelle *mio osservantissimo, illustrissimo signor fratello honorando* ; il lui dit toute la joie qu'il éprouve à recevoir de ses nouvelles, à savoir que sa santé est excellente. C'était la grande mode d'aller à la chasse avec un épervier dont on se servait pour attirer d'autres oiseaux. Charles se livrait peu à ce plaisir ; mais il avait des amis plus avides que lui de ce divertissement et il était heureux de pouvoir favoriser leur innocente passion.

Il écrit à son frère et lui demande un épervier pour un de ses amis. Frédéric tout occupé lui-même aux distractions de la chasse ne se presse pas de satisfaire les désirs de Charles qui est obligé de renouveler sa

prière : « Je crains bien, lui dit-il, qu'il en soit de l'épervier comme des perdrix dont vous faites un si grand carnage, et cependant je n'ai pu encore en voir une seule ! » et il le conjure de ne pas se montrer à l'avenir aussi peu aimable.

Frédéric ne profita pas de la leçon ; car quelques années plus tard, Charles lui écrit ; « Madame la comtesse se réjouit d'apprendre que votre Seigneurie fait chaque jour de bonnes chasses de cailles et autres oiseaux, bien qu'elle ne le sache pas autrement que par la renommée. »

Nous n'avons aucune preuve du séjour de Charles à Pavie pendant le cours de l'année 1555, nous sommes tentés de croire qu'il resta à Milan d'où nous le voyons adresser plusieurs lettres à son père qui se trouvait alors à Arona. Le 24 décembre, il lui annonce l'arrivée du cardinal, son oncle venu à Milan, contre son gré, appelé par la nécessité de présenter ses hommages au duc d'Albe qui doit quitter la ville mercredi ou jeudi. « J'ai voulu, continue-t-il, vous en donner avis de suite, afin que vous sachiez ce que vous avez à faire, s'il vous paraît bon de venir à Milan, avant le départ du duc. » Le même jour, il écrit une nouvelle lettre pour rendre compte de la visite qu'il a rendue au cardinal. « Il m'a dit, ajoute-t-il, que le duc ne partirait pas avant samedi : j'ai voulu vous en avertir. Le cardinal ne trouve pas qu'il soit à propos de vous déranger en cette circonstance, il vaut mieux vaquer aux choses plus importantes. Je lui ai présenté vos excuses. Je ne manquerai pas de faire ce que je reconnaitrai être pour votre honneur et le mien. En attendant, veillez à votre conservation! »

Les études du jeune comte devaient encore subir de nouvelles et longues interruptions et, le 15 juillet, nous le retrouvons à Milan d'où, selon son habitude, il va à Arona. Il s'occupe encore d'administrer le domaine paternel, il fait restaurer les moulins qui en avaient grand besoin, recouvrir les bâtiments de l'abbaye et le tout avec la plus grande économie. Il se livre aussi à quelques exercices corporels, il monte à cheval et il supplie son père de ne pas vendre la haquenée, *la chinéa*, dont il se servait, « quand bien même on en trouverait bon prix. Jusqu'ici elle n'a montré aucun défaut et, si elle reste entre mes mains, je suis sûr qu'elle pourra me servir pendant de longues années. »

Il quitta Arona vers la fin de février 1558. Dans une lettre de Pavie, en date du 26 avril, il dit : « Je suis allé voir aujourd'hui le gouverneur qui m'a fait beaucoup de gracieusetés, quoique ce ne soit pas un homme à faire des compliments. »

A la fin du mois de juillet de cette même année, le cardinal de Médicis devait venir à Milan, à l'occasion de l'arrivée du nouveau gouverneur de la province, le duc de Sessa. Le 4 de ce mois, Charles écrit à son père : « J'ai voulu par cette lettre donner avis à Votre Seigneurie de l'approche des vacances. Il ne doit pas y avoir jusqu'à la fin de l'année plus de six leçons ... et comme je sais que la venue du cardinal est prochaine, j'ai pensé me rendre à Milan pour aller à sa rencontre, selon l'intention, je le sais, de Votre Seigneurie. Votre Seigneurie aura besoin de ses chevaux pour l'arrivée du duc de Sessa et j'ai songé à ne lui point donner l'embarras de m'en envoyer, je m'en procurerai ici et je partirai pour Milan si je ne reçois pas d'autre avis. »

Ce fut la dernière lettre que Charles écrivit à son père. Le voyage de Milan, qui semblait devoir lui procurer plus d'une joie, fut marqué par un deuil profond, et il parut n'avoir quitté Pavie que pour aller recueillir le dernier soupir de son père. Le comte Gibert Borromée mourut, en effet, dans les premiers jours d'août, à Arona.

Une inscription placée, en 1832, par le comte Gibert V Borromée-Arèse, dans l'église de Sainte-Marie des Grâces de Milan, nous apprend que la précieuse dépouille du père de saint Charles fut déposée dans cette église. On avait placé son buste dans une petite niche située près de la chapelle du Saint-Sacrement, Quand saint Charles eut pris possession de son archevêché de Milan pour se conformer à l'esprit du Concile de Trente, il fit disparaître des églises de la cité les monuments funéraires que les siècles y avaient élevés grand nombre ; la tombe de son père ne trouva pas grâce : il fit enlever le buste et déposer avec respect les ossements devant l'autel. En 1832, le comte Borromée fit recueillir ces ossements et placer l'inscription à laquelle nous empruntons ces détails.

La mort du comte Borromée fut, pour Charles, le commencement de nouvelles préoccupations et elle lui imposa des responsabilités difficiles à porter. Malgré son jeune âge et quoiqu'il ne fût pas l'aîné, il fut chargé, à la prière même de son frère, de toutes les affaires de la famille. L'un des premiers intérêts qu'il eut à défendre, ce fut la libre jouissance de la Rocca ou forteresse d'Arona.

Les intrigues des neveux de Paul IV avaient excité des défiances et des haines entre les couronnes de France et d'Espagne et la guerre n'avait point tardé à éclater entre ces deux puissances. Arona se trouvait être, du côté de la France, la clef de la Lombardie et la mort du comte Gibert laissant entre les mains d'un jeune homme la défense de cette forteresse, le gouvernement espagnol craignit qu'il ne fût point à la hauteur de la situation. Afin de préserver plus sûrement le pays entier contre une attaque qui pouvait venir de ce côté, il fit occuper la Rocca par un capitaine espagnol. Les fils de Gibert virent avec inquiétude cette mutation qui blessait également l'honneur et les intérêts de la famille.

Nous n'avons point l'intention d'entrer dans le détail des négociations qu'ils entreprirent pour rentrer en possession de leurs droits. Néanmoins, comme Charles fut l'heureux inspirateur de ces négociations, nous devons au moins faire connaître en quelques mots le rôle qu'il a rempli. Frédéric, pour affirmer et protéger ses droits par sa présence, resta à Arona ; Charles se transporta à Milan dans le but d'agir auprès des ministres du Roi, de faire prévaloir les droits de la famille, de sauvegarder son honneur et son indépendance. Chaque jour il rend compte à Frédéric des démarches qu'il a faites soit auprès du grand chancelier, soit auprès d'autres personnages influents, et il lui trace à lui-même la meilleure ligne de conduite à suivre pour amener une prompte et heureuse solution. Il ne cherche nullement à imposer ses vues, ses conseils, à son frère : « Je ne puis vous dire autre chose, écrit-il, sinon que je suis votre frère et tel que je dois être et le serai toujours. Que Votre Seigneurie cependant pense à ce qui lui paraît devoir être le plus honorable pour elle, sans aucun égard pour mes conseils ou ceux des autres. »

Ces assurances de dévouement fraternel n'étaient point de vaines paroles. Charles déployait, en effet, une activité prodigieuse pour défendre le nom et l'honneur de son frère, il se faisait garant de sa fidélité envers le roi et il finit enfin par obtenir du grand chancelier la promesse que tout s'arrangerait de la manière la plus favorable aux intérêts du comte Frédéric. Non content de ce léger succès, il fait écrire au roi, au duc d'Albe, à Ruy Gomez, conseiller de Philippe II. Mais là ne se borne pas son ambition, il voudrait aussi voir son frère s'asseoir sur les bancs du sénat, à la place de son père. Il fonde de grandes espérances sur l'appui du cardinal, son oncle, qu'il attend à Milan pour le mois prochain. « Je vous exhorte donc, écrit-il à son frère, à vous tenir bien régulièrement à la Rocca, afin que s'il venait quelque personnage, il puisse voir qu'on en tient le compte qu'il convient. »

Le gouverneur, absent de Milan, était alors au camp d'Asti. Charles lui fait écrire, il lui députe des hommes influents. Il veut qu'on ne néglige aucun moyen de réussir et qu'on intéresse à cette cause tous ceux qui la peuvent servir ; mais Frédéric manquait de diplomatie ; il suivait trop facilement les caprices d'une humeur hautaine, les saillies d'un caractère peu souple et il ne savait pas mettre ses oncles dans ses propres intérêts. Charles lui reproche de les tenir trop à l'écart. « Que Votre Seigneurie ait un peu plus de confiance avec le comte François dans les choses qui ne sont pas d'une trop grande importance; n'ayez pas l'air de vouloir en tout être réservé avec lui. Jusqu'ici j'ai toujours excusé Votre Seigneurie, comme cela convenait ; mais le désir de faire des choses auxquelles il répugne en ce moment, pourrait bien entrer dans son esprit, comme il m'en a déjà plusieurs fois soufflé quelques mots. »

Charles était plus habile et il avait trouvé moyen, en écrivant au comte César Borromée, de persuader à ses oncles que cette affaire intéressait l'honneur de toute la famille.

Il avait compté sur la présence du cardinal à Milan, pour aider puissamment ses démarches ; mais on répand tout à coup le bruit de la mort du pape, c'est la ruine de ses espérances : son oncle ne pourra venir. Le lendemain il écrit: La nouvelle de la mort du pape est fautive; mais sa santé inspire de telles inquiétudes, que le cardinal ne jugera prudent de s'éloigner.

Tout semble aller plus mal : le duc d'Albe déclare que l'on ne devra plus promettre obéissance à Frédéric Borromée ; cette décision ne saurait décourager notre jeune négociateur: il est confiant dans le droit de sa famille, et il décide que son frère ira lui-même trouver le gouverneur de Milan. Il écrit au comte César de vouloir bien accompagner Frédéric jusqu'au camp. « Il y va, dit-il, de l'honneur et de l'intérêt de toute la famille. Le comte Frédéric suivra en tout vos avis. »

Toutes ces négociations ne purent d'abord réussir. Les événements devaient amener d'eux-mêmes ce que n'avaient pu obtenir l'énergie et l'habileté du jeune diplomate. La paix signée, le 3 avril 1559, à Cambrai, entre la France et l'Espagne, prépara la restitution de la forteresse d'Arona à son légitime propriétaire; et l'élection du cardinal de Médicis au souverain pontificat, à la fin de cette même année, ne fut pas étrangère, sans doute, à la conclusion favorable de toute cette affaire. Le 13 janvier 1560, la Rocca d'Arona fut remise

entre les mains du comte François Borromée qui s'engagea, au nom de son neveu Frédéric Borromée, alors à la cour de Pie IV, son oncle, à la garder et à la faire garder pour Sa Majesté le Roi d'Espagne, de la meilleure manière qu'il lui sera possible afin qu'elle ne tombe pas entre les mains des ennemis.

Cette négociation fit ressortir les aptitudes et les rares qualités du jeune comte Charles Borromée. Dieu, dit un de ses historiens, le préparait ainsi à l'avenir : il devait prouver qu'il savait gouverner sa propre maison, comme le veut l'apôtre saint Paul, avant d'être proposé au gouvernement des âmes.

Il donna d'autres preuves de son zèle et de ses aptitudes qui font déjà pressentir en lui le futur réformateur du clergé et du peuple chrétien. Il était abbé commendataire des bénédictins des SS.-Gratinien et Félin ; or, pendant le séjour qu'il fit à Arona, pour mettre en ordre les affaires paternelles, il résolut d'user de toute son autorité pour ramener aux pratiques de l'ancienne discipline monastique ces religieux qui, depuis longtemps, s'en étaient écartés. Le jeune abbé employa tous les moyens de persuasion et de douceur que lui suggérèrent sa foi et son amour du bien, puis, voyant que ces moyens étaient insuffisants pour faire rentrer dans la bonne voie la plupart de ceux qui en étaient sortis, il ne recula pas devant les moyens de rigueur que les règles canoniques mettaient à sa disposition. Il condamna à la prison les plus endurcis et ainsi il obtint le but désiré ; le monastère d'Arma vit reflourir son ancienne discipline, grâce à l'énergie et à la douceur de ce réformateur de vingt ans à peine.

Dans l'un de ces séjours à Arona, sa vertu fut mise à une rude épreuve. Un des domestiques de la maison, auquel de longues années de services avaient concilié les bonnes grâces de la famille, inspiré par l'esprit du mal, chercha à abuser de son crédit auprès du jeune homme pour le tenter. Par ses discours, il chercha peu à peu à lui insinuer combien il était indigne d'un jeune homme de sa naissance de fuir le monde, d'éviter les plaisirs et d'étouffer les sources mêmes des joies inhérentes à la nature. Voyant ses insinuations inutiles et ses conseils méprisés, il résolut d'user d'autres moyens. Il connaissait les habitudes de son maître et, abusant de la facilité qu'il avait de pénétrer dans ses appartements, il profita de son absence pour y introduire une personne dangereuse. A son retour, Charles, comprenant toute l'étendue du péril, s'enfuit aussitôt ; mais il s'empressa de rayer le coupable du nombre de ses serviteurs. Ce malheureux, cependant, comprit plus tard toute la gravité de sa faute, et il dut sans doute aux prières du maître, qu'il avait voulu pervertir, la grâce de pouvoir la pleurer amèrement.

Quand les affaires de la succession paternelle furent toutes réglées, et que les négociations pour la restitution de la Rocca d'Arona ne se purent continuer, l'étudiant reprit le chemin de Pavie.

Les interruptions si fréquentes, que nous avons signalées dans le cours de ses études, auraient dû nuire gravement à leur succès final, s'il n'avait pas été si attentif et si sérieux; mais il ne perdait jamais de temps et ses condisciples rendent de lui ce témoignage : « Il était tout tranquille, tout affable; les jours de fêtes il jouait aux échecs et j'ai souvent joué avec lui. Je ne l'ai jamais vu jouer à d'autres jeux. »

« Votre Seigneurie, écrivit-il à son père, le 27 juin 1553, m'écrit de ne pas manquer de travailler et d'avoir de bonnes mœurs. Or, j'engage Votre Seigneurie à ne pas douter qu'il en sera ainsi, aussi bien pour honorer Votre Seigneurie que pour moi-même. » Il tint parole et nous ne pouvons mieux résumer le portrait du jeune comte qu'en répétant le témoignage rendu par son père lui-même. C'est un décurion de la ville de Milan qui vient le redire devant les juges chargés d'examiner la cause de canonisation du saint archevêque. « Le comte Gibert, dit-il, me raconta que son fils se conduisait en gentilhomme et en bon chrétien et qu'il en était très consolé »

La musique était le complément indispensable de toute éducation pour la noblesse de cette époque. Charles avait un maître de musique, il apprenait le luth, comme nous le révèle une de ses lettres dans laquelle il dit qu'il a payé un écu au maître qui lui enseigne le luth. Nous dirons plus tard comment cet art d'agrément lui facilita l'application des réformes indiquées dans le Concile de Trente.

Le jour du triomphe approchait. Charles n'avait pas encore vingt-et-un ans accomplis, lorsque ses maîtres jugèrent qu'il était digne de soutenir sa thèse pour le doctorat. C'était en 1559 ; jamais la grande salle de l'Université n'avait été remplie d'une assistance aussi nombreuse et aussi distinguée. Le Comte Frédéric Borromée et tous les membres de la famille étaient accourus pour jouir du succès de leur jeune parent, qui dépassa toutes les espérances. Il est à noter, dit un témoin de cette solennité, qu'au moment où Charles se tenait dans la salle pour être créé docteur, le temps était obscur et le ciel chargé de nuages. En un instant, au moment où François Alciati, depuis cardinal, prit la parole pour faire son discours, la partie du ciel qu'on

apercevait de l'intérieur se fit lumineuse et claire par l'apparition d'un soleil resplendissant. L'orateur prit sujet de cette circonstance, pour prédire aussitôt comment devaient briller dans le monde les saintes et glorieuses actions de ce Borromée.

CHAPITRE TROISIEME

ELECTION DE PIE IV.

État de la Papauté à la mort de Paul IV.-Le conclave. - Les Médicis de Milan.- Pie IV.- Joie des Borromée.- Charles se met en route pour Rome. -Récit de son voyage par lui-même.

Paul IV était mort. Le peuple, oublieux des bienfaits et des vertus de son souverain l'avait rendu responsable de l'administration tyrannique de ses neveux et des souffrances qui en avaient été la suite. Dans un moment de fureur, il brisa la statue du Pape et refusa de rendre à sa dépouille les honneurs funèbres. Rome, épuisée par les exactions des Caraffa, avait plus que jamais besoin d'un gouvernement juste et réparateur. La situation de l'Église universelle n'était pas moins critique. Le vieux pontife mourait en querelle avec l'Espagne dont il avait combattu l'influence par tous les moyens possibles dans le royaume de Naples. Ferdinand avait succédé à son frère Charles V sur le trône d'Allemagne, avec l'assentiment des électeurs qui avaient en grande majorité embrassé l'hérésie. Paul IV n'avait pas cru pouvoir ratifier le vote de ces électeurs, et il s'en était suivi une rupture entre la Papauté et l'Empire, rupture dont l'hérésie de Luther avait profité pour étendre son autorité dans toute l'Allemagne.

Élisabeth d'Angleterre venait de jeter le masque du catholicisme qu'elle avait pris pour établir et mieux assurer sa domination : appuyée sur un parlement créé à son image, elle venait d'apostasier et de reprendre les traditions d'Henri VIII dont elle devait dépasser l'hypocrisie et les cruautés.

La France, divisée par des guerres intestines, sous des rois mineurs, voyait son antique foi menacée par les Huguenots auxquels les faveurs de la Cour donnaient chaque jour une plus grande autorité et une influence plus redoutable.

Calvin avait mis la Suisse en feu.

Le Concile de Trente avait été interrompu et l'on ne voyait guère par quels moyens on arriverait à reprendre cette œuvre si importante, la seule qui pût remédier, avec quelque efficacité, aux maux de l'heure présente.

De quelque côté qu'elle tournât ses regards, l'Église, à la mort de Paul IV, ne pouvait compter sérieusement sur aucune puissance de l'Europe.

C'est en présence de si douloureuses perspectives que les cardinaux se réunirent en conclave, le 9 septembre 1559. Ils étaient au nombre de quarante-quatre. Tous faisaient des vœux pour qu'une prompté élection vint mettre fin au veuvage de l'Église et lui donner un pilote habile, dont l'esprit ferme et plein de mansuétude, pourrait travailler efficacement à réparer les fautes du pontificat précédent. Mais les passions humaines, les ambitions privées devaient, par des lenteurs calculées et des intrigues de tous genres, retarder cet événement, ou plutôt Dieu voulait une fois de plus faire ressortir clairement, qu'en ces sortes d'assemblées, c'est toujours l'Esprit Saint qui a le dernier mot.

Le conclave durait depuis plusieurs mois, sans aucun résultat ; on avait tour à tour proposé les cardinaux de Tournon, Gonzaga, Du Puy, de Bellay, Cueva, lorsque le jour de Noël, à 7 heures du soir, le cardinal de Médicis fut élu par acclamation. Qui avait déterminé ce choix auquel personne ne semblait avoir pensé dès le principe ? Quelques historiens racontent qu'on vit, pendant le conclave, une colombe pénétrer dans la chapelle Sixtine et, qu'après s'y être montrée pendant plusieurs jours, elle était allée enfin se reposer sur la cellule du cardinal de Médicis. Plusieurs voulurent voir dans ce fait une désignation providentielle. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que les cardinaux Sforza, Guise et Farnèse, fatigués de ce que le conclave se prolongeait indéfiniment, stimulés par les murmures de tout le peuple dont le bruit arrivait jusqu'à leurs oreilles et considérant surtout les rares qualités du cardinal de Médicis, employèrent toute leur influence pour le faire élire. Il prit le nom de Pie qui fut regardé comme un hommage rendu à la bonne opinion qu'on avait de sa douceur et de sa piété.

Le cardinal Jean Ange de Médicis était fils de Bernardin de Médicis, noble milanais et de Camille Serbelloni, d'une illustre naissance. Cette famille de Médicis était, dit-on, un rameau de la célèbre famille florentine de ce nom ; il s'en était détaché à l'époque des guerres civiles et il était venu s'implanter sur le sol milanais où il se développa et prit une puissance et une extension dignes de son origine.

Le frère du cardinal, Jean Jacques, duc de Marignan, homme d'épée, général illustre, régnant presque en souverain sur le Lac Majeur et la Brianza, avait, de son vivant, donné son bras au plus offrant et, pendant longtemps, il avait tenu en échec le duc Sforza, le dernier duc de Milan et Charles V lui-même, avec lequel il fit la paix et dont il reçut le marquisat de Marignan. La puissance de Jacques avait contribué assurément à l'élévation de son frère. Mais si le crédit du capitaine, dit Pallavicini, avait fait avancer l'abbé par degrés jusqu'à la dignité qui touche le pontificat, sa mort l'avait encore plus servi pour le faire arriver à ce suprême honneur. Lui vivant, les cardinaux auraient appréhendé ses vastes desseins, son humeur guerrière, et, n'ignorant point l'action qu'il aurait pu exercer sur l'esprit de son frère, ils n'auraient point choisi sans doute le cardinal de Médicis pour succéder à Paul IV ; mais la Providence avait tout conduit pour amener sur le siège de Saint-Pierre l'homme de sa droite.

Jean Ange de Médicis était entré un peu tard dans la carrière ecclésiastique ; il avait vingt-huit ans quand il vint à Rome et, après avoir rempli avec distinction plusieurs missions importantes, il reçut des mains de Paul II le chapeau de cardinal en 1549. Jules II, appréciateur de ses mérites, l'avait nommé légat de Bologne avec la surintendance générale des milices de l'Église contre Octave Farnèse, duc de Parme Paul IV lui fut peu favorable et le cardinal s'exila volontairement dans sa patrie, où il se livra à l'étude des sciences, et se montra si généreux dans ses aumônes qu'on l'appela le père des pauvres. Il était dans sa soixante et unième année lorsqu'il monta sur la chaire de Saint-Pierre.

A la nouvelle de cette élection, la ville de Milan manifesta une grande joie ; mais la famille du nouveau pape devait plus particulièrement se réjouir de son exaltation. Les jeunes comtes Frédéric et Charles Borromée étaient ses neveux et cette élection ouvrait devant eux un brillant avenir. Charles en accueillit l'annonce avec une satisfaction calme et modeste ; il conseilla à son frère de ne point s'abandonner à une joie trop bruyante et de célébrer plutôt cette élection en s'approchant des sacrements pour remercier Dieu d'une si grande faveur. Pendant que Frédéric, l'aîné de la famille, partait pour Rome, lui, dont les aspirations et les habitudes étaient plus modestes, resta à Milan et il y attendit l'appel de son oncle. Le 3 janvier 1560, il annonce au comte Jean del Verme, son parent, alors à Bobbio, son départ pour Rome. La simplicité et l'abandon qui régnent dans ce petit billet indiquent clairement qu'un honneur aussi considérable pour sa famille n'avait pu altérer la sérénité de son âme. « Je n'ai pas cru devoir, avant ce jour, lui dit-il, annoncer à Votre Seigneurie l'élection de Sa Sainteté, mon oncle, au Souverain pontificat. Je n'aurais pas voulu, avant d'en avoir l'avis officiel, me risquer à vous en donner la nouvelle. Mais je reçois à l'instant même une estafette, au nom de Sa Béatitude ; je pars pour Rome afin de baiser les pieds de Sa Sainteté et de me mettre à son service. Cette lettre a pour but de prier Votre Seigneurie, si l'occasion se présentait de pouvoir lui être utile en quelque chose, de vouloir bien user, en toute circonstance, de moi et de mon frère. Elle nous trouvera toujours disposés, non seulement à la servir elle-même, mais aussi messieurs ses fils en particulier. Je vous ai toujours, en effet, regardé comme un bon parent et un ami de notre maison. »

Nous aimons à suivre ce jeune gentilhomme dans sa course rapide vers Rome, où la gloire et les honneurs l'attendent. Il part joyeux, reconnaissant envers Dieu ; assurément, mais nullement insensible aux sentiments humains qu'une si grande élévation peut faire naître dans un cœur de vingt et un ans. Nous l'avons entendu à Pavie parler de sa noblesse, se montrer avide de tout ce qui pourrait procurer l'honneur de sa maison, comment se montrerait-il indifférent, en ce moment, à la situation brillante qu'il entrevoit ? Aussi, il veut faire son entrée à Rome entouré en quelque sorte de toutes les gloires humaines qu'il a trouvées dans son berceau. Il est arrivé à Lodi et il se hâte d'écrire à Guido Borromeo, l'un de ses parents, qu'il a chargé du soin de ses affaires, de lui adresser les armes de sa maison. « Je vous envoie cette lettre, dit-il, afin que vous fassiez peindre de suite, sur un cartouche, bien distinctement, toutes les armes des Borromées ; c'est-à-dire, le mors, l'humilité, la licorne et le chameau qui composent le blason des Vitaliens et les *bussole* des Borromées : vous les ferez reproduire avec leurs couleurs respectives et bien faites. Dans le cas où elles ne pourraient être prêtes pour le départ de Jean Pierre qui accompagnera Serbellone, vous les ferez expédier de toute manière cette nuit, de bon matin, parce que le maître des postes, si cela est nécessaire, fera attendre quelques heures de plus l'ordinaire de Rome qui part demain matin, afin qu'on puisse les lui donner ; il me suivra de près, et il sera à Rome en même temps que moi. Ne manquez pas de les envoyer, usez de diligence : que ces armes soient bien peintes et sous aucun prétexte n'omettez leur envoi par l'ordinaire susdit... Dites à la *Signora* Camille qu'il serait bien à propos qu'elle fit faire par les religieuses deux ou quatre rochets blancs, très fins, et cela avec toute la promptitude possible. De Lodi, le 3 janvier 1560. »

Le courrier suivant apporta d'Imola au comte Guido des détails intéressants sur le voyage de son jeune parent ; ils font contrastes avec la gravité habituelle dont, malgré son âge, il semblait ne s'être jamais

départi. Le ton badin et plaisant de cette lettre ne se retrouvera guère sous la plume de notre futur cardinal et nous ne pouvons la laisser dans l'ombre, si nous voulons initier le lecteur à toutes les pensées et au caractère de notre héros.

« Je suis parti de Milan avec l'intention de vous donner souvent de mes nouvelles pendant le voyage j'ai commencé par le faire à Lodi ; mais ma bonne fortune a voulu qu'ayant mis toutes mes résolutions de Milan dans un sac, elles sont tombées malheureusement dans le Pô, au moment où je l'ai traversé. A peine descendu du port, je me suis trouvé au milieu des flatteries et aussitôt j'ai oublié toutes les choses de Milan. Ainsi j'ai dîné avec le duc ; il m'a fallu céder à sa politesse et à son affabilité. Je ne vous dirai pas autre chose, si ce n'est que ce jour-là j'ai fait huit postes et il me semble que je n'ai jamais ressenti un plus grand plaisir qu'à faire cette course pendant laquelle nous fûmes surpris par une neige très blanche ; je fus reçu le soir, à Parme, par le gouverneur, auquel le duc avait envoyé un exprès : Je m'en trouvai bien. Tous mes serviteurs, il est vrai, sont restés disséminés sur la route, à toutes les postes, partie à *Ponte di Muro* partie à Borgo et partie en d'autres lieux. Le sieur Lancialotto, qui devait venir avec moi jusqu'à Rome, est resté par suite d'une chute, qui lui a donné la fièvre à *Castello Guelfo*; cette fièvre, je crois, fut occasionnée par la peur. Cet incident cependant a ralenti mon voyage, je ne fis que cinq postes et le soir j'ai logé à la Semoggia. Aujourd'hui, un peu pour attendre mes gens, un peu aussi pour jouir des triomphes qu'on m'a rendus à Bologne où j'ai dîné, j'ai fait seulement trois postes, et néanmoins ni le prêtre, ni maître Christophe ne m'ont encore rejoint. Je vous souhaite à tous ces promenades, ces repas, ces musiques, à l'exception toutefois de ces courses en poste qui, de l'avis du comte Jean-Baptiste, sont un vrai métier d'âne. Il est vrai qu'il se maintient en bon état, en se réconfortant à chaque poste par de bons gâteaux et d'excellents vins. Je voudrais encore être à me faire recevoir docteur pour pouvoir jouir de toutes ces friandises et de tant d'autres choses qui me sont continuellement offertes. Je voulais ce matin envoyer de Bologne au comte François cent huitres par une lettre de change, mais je n'ai trouvé personne qui eut un correspondant à Milan. Et comme elles étaient belles et fraîches ! Si le fisc ducal consentait à prendre des pâtisseries en guise d'argent, je vous enverrais deux ou trois beaux sacs d'écus, et les plus belles olives du monde. J'avais résolu de me rendre par Florence, mais pensant ensuite que ces repas et ces gracieusetés seraient beaucoup plus fréquents si je passais dans les Etats de l'Église, j'ai décidé d'aller par les Romagnes et ainsi je suis déjà arrivé à Imola : de cette façon j'éviterai l'ennui. Je suis fatigué de tant de visites. Je ne me croyais de parents qu'à Milan et j'en ai trouvé une quantité infinie à Bologne. Mais que vous dirais-je des amabilités qui m'ont été faites, hier, à Reggio ? J'ai trouvé une maison très ornée : dans ma personne on ne pouvait plus grandement honorer le Pape... Je crois que si j'étais un corps saint - et peu s'en faut - les populations ne courraient pas avec plus d'empressement qu'elles font pour me voir. Aujourd'hui toutes les fenêtres de Bologne étaient garnies de très honorables dames : il est vrai que le comte Jean-Baptiste prétend qu'elles se sont toutes ainsi réunies pour le voir... Je ferai à l'avenir sept postes par jour car elles sont plus distantes l'une de l'autre que celles de Lombardie. Dites à la Signora Camille d'être joyeuse... A Imola le 6 janvier 1560. »

Malgré tous les honneurs dont on le comblait et de toutes les agréables surprises qui rompaient pour lui la monotonie de la route, le jeune homme ne se laissait point aller aux illusions communes à cet âge. Il avait vraiment hâte d'arriver à Rome et ce qui l'y attirait c'étaient moins les dignités qui l'y attendaient - que le désir de mettre toute sa personne au service de l'Église et du Pape.

CHAPITRE QUATRIEME.

LE CARDINAL BORROMEE.

Le jeune secrétaire d'état. - Caractère de sa correspondance. Promotion au cardinalat. - Dignité et charges du jeune cardinal. - L'archevêque de Milan. Les Jalousies. - Le cardinal et les Milanais. - Sa sollicitude pour ses serviteurs d'Arona - Mariages de la soeur et du frère du cardinal. - Ses projets - Sa jeune sœur Jérôme. - Ses parents. - L'administrateur habile et prévoyant. - Souci qu'il prend de la noblesse de sa famille. - Plaisirs et distractions du jeune cardinal. Pourquoi nous insistons sur ces premières années de la jeunesse du saint. - Une victoire héroïque. - Ruine des espérances de la famille Borromée. - Résignation du cardinal - Point de départ de sa sainteté. « J'ai choisi la seule Epouse que je désirais » - La première messe. - Le P. Ribéra et les exercices de S. Ignace. - Vertus du jeune cardinal et murmures des serviteurs. - S. Philippe Néri. - Ses relations avec le cardinal Borromée. - La Casa Pia et l'asile pour les mendiants. - L'hôpital des Lombards et S. Charles - Académie des Nuits vaticanes.

Le couronnement de Pie IV eut lieu le 6 janvier 1560 ; malgré tout son empressement, Charles ne put arriver à Rome pour être témoin de cette imposante cérémonie. Frédéric, son frère, avait été plus heureux et le Pape l'avait, ce jour même, nommé général des troupes pontificales avec des honoraires de mille écus par mois.

Le souverain pontife avait eu plus d'une fois l'occasion d'apprécier les rares et sérieuses qualités de Charles, surtout après la mort du comte Gibert ; sa présence le combla de joie et, après l'avoir admis dans les rangs de la prélature, en le nommant protonotaire apostolique, il lui confia l'administration des États de l'Église. Le jeune comte accepta cette marque de confiance plutôt comme une charge que comme un honneur et il se mit aussitôt à l'œuvre. Dès le 22 janvier, il écrit au comte Guido Borromée: « Notre Seigneur m'a donné le soin de toute l'administration de l'Etat ecclésiastique ; les nombreuses préoccupations qui résultent de cette charge ne m'ont pas permis d'écrire depuis plusieurs jours... Dites à Madame Camille qu'elle soit joyeuse. Notre Seigneur m'a donné trois abbayes, dont la valeur totale est d'environ douze mille écus, mais elles sont éloignées ; j'espère dans un mois être plus près de vous. Je suis accablé sous le poids des nombreuses lettres qui m'arrivent chaque jour de Milan pour me féliciter du cardinalat, et parmi ces lettres il en est une du duc de Sessa. Je ne puis m'expliquer d'où vient cette erreur, si ce n'est que vous ayez mal interprété la lettre de Lodi, dans laquelle je demandais des rochets avec la pensée que Madame Camille les offrirait au Pape ; ils n'étaient point pour moi ; néanmoins je porte chaque jour le rochet, quoique je ne sois ni cardinal, ni Evêque. A l'avenir, ne répandez pas de semblables bruits. Je jouis d'une très bonne santé malgré mes fatigues qui sont infinies ; mais l'obligation de me lever à 11 heures et de me coucher à 6 ou 7 heures de nuit me cause un certain déplaisir. »

Les lettres du jeune secrétaire d'État au comte Guido, dont nous venons d'extraire ces quelques lignes, nous permettront de le suivre pas à pas dans sa vie intime à Rome, comme nous l'avons fait pendant son séjour à Pavie. Pour retracer les premiers temps de cette existence toute nouvelle pour lui, nous n'aurons qu'à puiser dans sa correspondance dont l'intérêt nous paraît très grand. Il expose dans ses lettres à son parent, ses travaux, ses ennuis, ses pensées ; il s'y occupe des siens, de leur avenir ; il y parle de ces mille riens dont se compose la vie, même celle des hommes les plus élevés en dignité. C'est véritablement la nature prise sur le fait : Charles s'y montre tel qu'il est, sans déguisement d'aucune sorte, sans exagération d'aucune manière. Nous n'y voyons pas encore apparaître l'héroïsme et la vertu du saint, il est vrai ; néanmoins nous y sentons vibrer une âme passionnée pour le devoir, capable de s'élever au dessus de toutes les considérations purement humaines quand il s'agit de suivre les inspirations d'une conscience droite et chrétienne. Nous apprendrons surtout dans ces lettres à connaître le caractère et les habitudes de l'homme.

Le comte Guido Borromée jouissait de toute sa confiance. Charles en fit son intermédiaire pour toutes les affaires concernant sa famille, ses intérêts temporels et même ceux de son diocèse. C'est à lui qu'il adressera la bulle de sa nomination à l'archevêché de Milan ainsi que sa procuration, afin qu'il en puisse prendre possession, en son nom. Cette correspondance présente toutes les conditions de sincérité requises par l'historien pour asseoir son jugement : il est bon d'en faire ressortir les traits les plus caractéristiques. Charles y apparaît surtout comme un esprit positif ; on le devine aux instructions qu'il donne à son délégué et dont la clarté et la précision ne laissent rien à désirer. Une raison sage, judicieuse et intelligente préside à tous ses actes. Quoique pressé et surchargé d'affaires importantes, il ne montre nulle impatience, nulle précipitation. Il règle chaque chose en son temps, avec toute l'étendue nécessaire ; mais on ne trouverait pas une parole inutile ou superflue. C'est déjà cet esprit pratique, sobre, méthodique, habile et actif que

nous retrouverons plus tard dans le secrétaire d'État et l'administrateur de l'Église de Milan. Il est à tout et ne paraît surchargé de rien, il se meut à l'aise au milieu des charges nouvelles qu'on vient de lui imposer, il conserve la même simplicité au milieu des honneurs : les embarras et les occupations de toutes sortes, dont il est accablé, ne semblent pas assez puissants pour troubler la paix de son âme et la sérénité de son esprit. Il explique ce qu'il veut, la manière dont il désire être servi, et cela même pour les choses les plus vulgaires. Il commence par régler les aumônes que l'on devra faire chaque semaine, au nom de la famille et, pour faciliter l'accomplissement de ses bons desseins, il prie son parent de faire rentrer l'arriéré de la pension due à son père par l'Espagne pour la garde du Lac Majeur et de faire payer celle de son frère qui commence, dit-il, au 1^{er} mai. Il espère que le duc de Sessa mettra quelque empressement à les obliger, car lui-même, ajoute-t-il, a besoin de nous pour ses propres affaires. Il a envoyé son fils ici pour y demeurer et il voit que je puis l'aider en beaucoup de choses.

Il ordonne de supprimer toutes les dépenses superflues ; pour faire face à celles de sa nouvelle situation, il a été obligé d'emprunter trois mille écus et il veut s'acquitter. Ensuite, dit-il, nous dépenserons autant que cela sera nécessaire.

Le 31 janvier, Pie IV le crée cardinal avec Jean de Médicis, fils du duc de Florence et de Jean Antoine Serbellone, cousin du pape. Charles annonce cette nouvelle aux siens avec une grande simplicité : « Cette lettre vous portera la nouvelle de ma promotion. » Il a dressé la liste de toutes les familles auxquelles son envoyé devra aller en personne annoncer son élévation, il prie même le comte de réparer les omissions qui auraient pu lui échapper. Puis il s'occupe d'autres affaires avec une aisance et une liberté d'esprit qui détonnent dans un jeune homme de 21 ans, et dans une pareille circonstance. On dirait qu'il s'agit d'une autre personne : il donne des ordres pour faire des paiements divers ; il désigne les gens dont il a besoin, il demande qu'on lui envoie à Rome sa chère haquenée, *la mia chinea*, dont nous lui avons entendu faire l'éloge ; il ne craint même pas de s'abaisser jusqu'aux plus petits détails et il déclare que le courrier envoyé pour annoncer sa nomination devra seul recevoir la *mançia* : « Faites en sorte, dit-il, qu'aucun serviteur de la maison ne le supplante dans ce droit. »

Il ne veut pas qu'on fasse aucune réjouissance à Milan ; toute la fête devra se passer à Arona où seront célébrées les messes *de Spiritu Sancto*. Si la vanité et l'orgueil n'ont point place dans son cœur, il comprend néanmoins que les honneurs obligent, qu'ils exigent de la part de ceux qui les reçoivent un certain rang extérieur qui commande le respect et inspire la soumission. En conséquence, il décide que sa sœur Camille devra désormais avoir deux dames de compagnie en plus, pourvu qu'elles soient de nobles familles et de bon renom.

Le pape paraît vouloir placer toutes les dignités ecclésiastiques sur la tête de ce neveu dont il semble pressentir la sainteté. Le cardinal Hippolyte d'Este de Ferrare, renonce à l'archevêché de Milan et Pie IV, quelques jours après avoir revêtu Charles de la pourpre, le désigne pour occuper le siège de S. Ambroise. Successivement, il le nomme légat de Bologne, des Romagne et de la Marche d'Ancone, protecteur du royaume de Portugal, de la Basse-Allemagne, des cantons catholiques de la Suisse. Les ordres de St-François, du Carmel et des Humiliés, les chanoines réguliers de Ste-Croix de Coïmbre, les chevaliers de Jérusalem ou de Malte et ceux de la Croix du CHRIST, en Portugal, sont placés sous sa protection et, à cette époque, la dignité de protecteur d'un ordre religieux emportait avec elle des droits et de graves obligations que le temps a considérablement amoindris.

Tant de charges et tant d'honneurs devaient paraître trop pesants pour un homme aussi jeune ! S'il était vertueux, la Cour romaine, semble-t-il, ne manquait point de prélats d'une égale vertu, supérieurs du moins par leur expérience des affaires et accoutumés à tous les rouages d'une administration aussi compliquée, aussi étendue et aussi sérieuse que l'est l'administration pontificale. Dans cette conduite de Pie IV, on ne peut, s'empêcher d'admirer « le secret dessein de la Providence divine qui voulait faire tourner au grand bien de l'Église ce que la chair et le sang conseillaient au pontife de faire. »

Pie IV n'ignorait point le mérite de son neveu et, dans le bref qu'il lui adressa, il prononça ces remarquables paroles : « Nous espérons que, sorti à peine de votre vingt et unième année, vous pourrez en plusieurs manières être très utile à cette église, à cause des grandes vertus dont le Très-Haut, dans sa générosité, vous a orné. »

Là ne devaient pas s'arrêter les faveurs pontificales.

Le cardinal Borromée habitait le palais du Vatican où, selon les usages du temps, il tenait une espèce de cour avec un nombreux personnel de serviteurs. La dénomination de secrétaire d'Etat n'existait pas encore pour désigner les fonctions dont le pape l'avait chargé; mais la dignité d'administrateur de l'État ecclésiastique, jointe à la qualité de neveu du pape, l'obligeait à déployer dans ses habitudes et dans son palais une grande splendeur. Sa fortune personnelle n'eut point suffi à ces énormes dépenses et à ce luxe princier.

Par un *Motu proprio* du 22 janvier 1561, Pie IV lui donna une pension annuelle de mille écus d'or sur la mense épiscopale de Ferrare. Le pontife justifie cette nouvelle grâce par la nécessité de fournir à son neveu les moyens de tenir avec plus de dignité le rang élevé qu'il occupe, de faire face aux dépenses considérables qui en sont la conséquence: il se plaît à déclarer que son neveu honore la pourpre par la grandeur de ses mérites.

Toutefois, autour du pape on murmurait, on jugeait sévèrement cette faveur accordée à un membre de sa famille ; à Milan surtout cette fortune si précoce et si extraordinaire avait suscité des envieux : pour satisfaire leur vile passion, ils ne reculaient devant aucune calomnie. La famille s'en préoccupe, elle s'en afflige et elle ne croit pas devoir cacher au nouvel archevêque de Milan l'objet de ses tristesses; mais loin de s'effrayer de ces propos, Charles les méprise et il conjure les siens de ne pas s'en alarmer. « Il ne convient, dit-il, de prendre garde aux caquetages de ces personnes occupées à imaginer toujours de nouvelles inventions. Il suffit de se conduire honorablement dans toutes ses actions et puis laisser chacun dire ce qu'il lui plaît. »

La comtesse Isabelle Borromée Trivulzi le félicite de « toutes les dignités et de tous les honneurs » dont le pape l'a comblée, il la remercie avec simplicité ; il ne doutait nullement de ses sentiments, dit-il néanmoins, il en a reçu l'expression avec joie et il l'engage à prier Dieu, auteur de tous ces dons, de donner une longue vie à Sa Sainteté. Il termine en exprimant l'espérance que la comtesse usera de toutes les circonstances qui se présenteront pour lui donner ses ordres

Les injustices, les calomnies ne sont pas les seuls ennuis auxquels est soumis notre jeune cardinal : de tous cotés les solliciteurs arrivent, ils accourent spécialement de Milan. C'est à qui voudra se mettre à son service, il ne sait comment les éloigner et il supplie les siens de ne lui adresser aucun des gentilshommes de Milan qui viendront à Rome. En ce temps-là, plus qu'aujourd'hui, être neveu d'un pape était une grande chose et Pie IV montrait dès le début de son pontificat qu'il ne négligerait rien pour élever les siens aux plus hautes dignités comme aux plus importantes charges. Il y avait là un puissant motif pour éveiller bien des dévouements intéressés. Le jeune secrétaire d'État se voyait entouré de courtisans, il recevait des hommages de tous et à son âge l'humilité courait grand risque de faire naufrage au milieu de ce concert de louanges et de ce tribut d'obséquieux hommages qui montaient vers lui. Une âme moins fortement trempée, une intelligence moins solide auraient été éblouies par toutes ces grandeurs ; mais elles ne semblent lui enlever ni sa tranquillité d'esprit, ni sa simplicité ordinaire.

Il ne refuse pas cependant de prendre à son service ou à celui de son frère quelques-uns des Milanais qu'il a connus, il en désigne même plusieurs à son parent, mais il veut qu'on les prévienne qu'ils ne seront acceptés que s'ils sont sérieux, et s'ils n'ont point la tête remplie de chimères et d'illusions, *fumo in testa*. Qu'on ne les engage pas à venir, dit-il, si on ne peut s'assurer de leur persévérance, car il ne faut pas songer à mener ici une vie opulente.

Il s'intéresse à ceux qu'il a quittés; mais malgré son désir, il ne peut satisfaire tous ses amis. Il eut voulu trouver un emploi pour le diacre Cantorbia ; mais il est obligé de porter l'habit ecclésiastique : « Sans cela, dit-il, je l'aurais employé au service de la chambre, quoique le Pape m'ait chargé de serviteurs qui sont vraiment honorables, de bonnes familles : plusieurs sont comtes et très riches... Cependant s'il veut venir à Rome, je tacherai de l'employer à quelque service, autre que le mien, et s'il reste à Milan, je ne manquerai pas de l'aider toujours. Venir à Rome ! mais il ne sait pas ce que c'est que Rome, et après quinze jours passés ici, il en serait las. J'ai déjà deux ou trois de mes gens malades, ils ne peuvent résister à la très grande fatigue.

« Dites au *signor* J. B. Visconti que je ferai venir son fils quand je verrai moyen de le placer. Le pape a déjà attaché à ma personne quatre docteurs et bientôt j'aurai encore le seigneur Falcuizio. »

Il ne peut donc, malgré sa bonne volonté, satisfaire toutes les ambitions, accepter toutes les offres. Mais il tient à montrer qu'il n'oublie personne et que, malgré son éloignement et sa dignité, il sera toujours bon pour tous. S'il a du prendre sur lui le soin des intérêts matériels de toute la famille, aucun de ses serviteurs et de ses employés ne pourra regretter le comte Borromée ; car il n'oublie pas ceux qui sont chargés de faire valoir ces intérêts, il a pour eux toute la sollicitude et toute l'affection que leur témoignait son père. Il recommande à son parent de secourir, en son nom, les enfants pauvres d'Arona; il s'informe des gens à son service, de leur conduite, de leurs besoins et il veut qu'on aide au mariage de leurs filles, si elles le méritent. Il entre même à ce sujet dans des détails qui dénotent la bonté de son cœur : « Je ne sais comprendre le caprice de Georges ; il désire épouser cette jeune fille, sans doute pour mourir de faim tous les deux. Il ferait peut-être preuve de jugement, en venant ici servir nos dames. »

Digne neveu de Pie IV, il ne négligea en rien l'honneur et l'élévation de sa maison ; il seconda admirablement son oncle quand il s'agit du mariage de son frère et de ses sœurs. Nous voulons montrer ici comment S. Charles aime les siens, ce qu'il fit pour eux, avec quelle vigilance il veilla sur leurs intérêts temporels et comment il chercha les moyens les plus certains de leur créer un honorable et riche avenir. Nous serons mieux à même d'apprécier plus tard l'étendue du travail de la grâce dans ce cœur, qui sut si bien comprendre et si affectueusement suivre les inspirations légitimes de la nature.

Le 18 mars 1560, il écrit au comte Guido : « Je vous donne avis de la manière dont il a plu à Notre Seigneur de décider le mariage de Madame Camille, notre sœur, avec Monsieur César Gonzaga. Nous avons tous à remercier Dieu de cette espérance dont la réalisation nous assure une très noble amitié, en Italie, et des liens de parenté avec de si grands princes. Ces jours passés, il est vrai, nous étions assiégés par tant de partis si honorables que nous ne pouvions faire autrement que d'arriver à un bon résultat. Mais Dieu a voulu montrer que tout le retard apporté à cette affaire n'était que pour aboutir à la plus grande satisfaction de Madame Camille. Vous n'annoncerez cette nouvelle qu'à elle seule et à madame la comtesse ; ne la communiquez, en aucune façon, à personne autre au monde, tant que je ne vous l'aurai pas dit. Nous n'avons pas encore réglé comment se fera le mariage. En attendant, occupez vous de pourvoir madame Camille, avec diligence, de tout le trousseau dont elle aura besoin. Vous aurez plusieurs personnages à recevoir, il faudra bien tenir la maison et le jardin ; augmentez le personnel des serviteurs, selon que vous le jugerez convenable. »

Le 26, il écrit qu'on peut annoncer le mariage ; le lendemain, il ordonne de hâter les préparatifs de manière à se faire honneur. Il n'oublie aucun détail, il prescrit même de mettre les tapis et de faire venir du vin d'Arona.

Le mariage de sa soeur est peine décidé, qu'il est heureux d'annoncer celui de son frère avec la fille du duc d'Urbino. « Nous avons, dit-il au comte Guido, à remercier Dieu qui nous a fait la plus grande grâce : il a permis à un pape âgé de pouvoir placer avantageusement notre maison, dans l'espace de quatre mois ; sans blesser les droits de personne. Ne manquez pas de faire des aumônes ; portez-vous bien et faites qu'on ne néglige rien pour se faire honneur dans ces noces de madame Camille. »

Il est tout joyeux de ces mariages et il écrit à son oncle François et à Guido Gallarato d'accompagner sa sœur jusqu'à Mantoue, de se rendre ensuite à Urbino d'où ils viendront tous à Rome avec sa belle-sœur. « Ce sera, dit-il, une belle occasion de baiser les pieds de Sa Sainteté et d'aller à Lorette. Vous ne manquerez pas, écrit-il à Guido Borromée, de les engager à venir, car je désire jouir de leur présence pendant l'hiver et pour le prochain carnaval : nous ferons en sorte qu'ils n'aient rien à regretter. Dites-leur de venir sans façon; ils auront grande compagnie dans tous les nôtres qui viendront à cette époque à Rome. Ils n'auront aucune dépense à faire et ils ne manqueront pas ici de gens pour leur service. Je serais très heureux si vous pouviez venir, vous aussi, comme vous m'en avez écrit en d'autres circonstances. Vous pourriez les accompagner, après avoir tout arrangé à Milan et laissé toutes choses en bon ordre. »

Nous ne pouvons résister à la tentation de citer encore quelques extraits de la lettre que Charles écrivit au comte Guido pour régler toutes les circonstances du départ de sa soeur pour Guastalla, demeure du prince César Gonzaga. Le caractère du jeune cardinal, son esprit de prévoyance, sa bonté, sa discrétion et sa bonne humeur s'y révèlent avec une grande simplicité.

« Le prince César a déjà donné les ordres pour que la princesse se dirige vers Guastalla ; le cardinal de Mantoue doit tout préparer et il attend que vous l'avisiez, pour envoyer aussitôt les personnes honorables qui devront l'accompagner jusqu'à Guastalla, terme de son voyage.. . Notre intention est que la princesse

parte d'Arona vers le huit ou le dix octobre. Vous aurez donc le temps de tout prévoir et de prévenir le cardinal ... Je sais que vous avez déjà préparé une barque d'honneur pour la conduire jusqu'à Pavie où elle logera dans la maison des Lonati qui doivent l'inviter. De là, elle ira à Guastalla dans les barques du duc de Mantoue : elles sont mieux adaptées à la navigation sur le Pô ; vous les trouverez à Pavie à l'heure voulue ; elles seront garnies de façon que vous n'aurez nul besoin des tapisseries, ni de la literie de notre maison. S'il en était autrement, vous vous serviriez de ce qui nous appartient, dans la même barque, jusqu'à Guastalla. Ensuite vous nous enverriez tous ces objets à Rome, quand nos dames viendront, car, comme je vous l'ai déjà écrit, il ne convient pas, entre princes, de porter des meubles à la demeure de son mari, comme cela se pratique entre gens de condition ordinaire, d'autant plus que le *signor* César, notre beau-frère, en est admirablement fourni.

Quand le moment sera venu de prévenir le cardinal de Mantoue, la princesse elle-même devra écrire, ainsi que vous ou le comte François, s'il est là. Vous devrez lui envoyer un courrier exprès...

« Quant à vous, vous ne pouvez vous dispenser d'aller jusqu'à Guastalla, d'autant plus que vous avez le dessein d'accompagner madame la comtesse jusqu'à Pesaro et à Rome. Vous m'écrivez que le comte François et le *signor* Guido vous accompagneront, mais non sans difficulté ; vous ne me dites point s'ils iront seulement à Guastalla ou jusqu'à Pesaro et à Rome.

« Leur voyage à Guastalla me paraît nécessaire ; je leur ai fait l'invitation pour Pesaro et pour Rome parce que je savais qu'ils avaient l'un et l'autre, avant cette circonstance, le désir de voir Rome et le Pape. Il n'y a pas de meilleure saison que le printemps pour voir Rome, ni occasion plus agréable, me semble-t-il, que d'y venir, en conversant gaiement avec ces dames, et en compagnie de madame notre belle-sœur. Mais si cela devait leur être d'une grande gêne, je veux vous dire toute ma pensée : la présence de nos parents n'est nullement nécessaire à ma belle-sœur, car le duc d'Urbino l'enverra en bonne compagnie. J'ai le désir, il est vrai, de jouir de la présence de ces messieurs : il me semblait qu'il ne pouvait se trouver meilleure occasion ; mais dans le cas où ils ne voudraient pas venir, je crois que les personnes que je vous ai déjà nommées... pourront constituer une suite très honorable à Madame et à notre comtesse jusqu'à Pesaro ; là, elles trouveront un nombre infini de gens...

« Souvenez vous de placer Clémence, chez dame Isabelle Trivulzi ou chez la comtesse Zanobia selon ce que vous jugerez être le mieux jusqu'à l'époque de son mariage. Toutes les autres demoiselles devront tenir compagnie à la princesse jusqu'à Guastalla, mais il ne restera avec elle que la Pusterla, le prince César désirant mettre autour d'elle des nobles. Vous les ferez reconduire en barque à Milan, vous leur donnerez quelque présent, en les renvoyant dans leur famille. Si le comte Frédéric fils de Janes del Verme, est à Milan, il devra accompagner la princesse jusqu'à Guastalla ; il ne faudrait pas qu'il parût que nous estimons peu sa parenté.

« De Pavie à Guastalla, il n'y aura point à descendre de barque en aucun endroit ; il sera bien d'y rester la nuit, car les barques seront très commodes. Cependant vous vous gouvernez sur ce point, comme il vous plaira. Donnez quelque présent à madame Lucrece de notre maison, en plus de son salaire. « Si, désirant venir à Rome, il vous semblait bon de rester quatre jours à Arona et six autres à Milan pour mettre vos affaires en bon ordre, après le départ de notre sœur, je crois que cela serait bien : vous auriez encore le temps d'arriver à cheval à Pesaro avant le départ de ces dames pour Rome qui aura lieu du 25 au 30 octobre... Vous enverrez au duc de Mantoue, de la part du comte Frédéric, cinquante *brente* de vin de différents crus et des meilleurs. Faites revenir tous les meubles d'Arona et dressez l'inventaire de ceux qui resteront là. Si la comtesse veut ses robes de soie et de brocart (je crois que non, puisqu'elle doit venir à Rome) vous les lui donnerez ; si elle n'en veut pas, vous les laisserez entre les mains de quelqu'un et je donnerai ordre d'en faire des ornements d'église... De Rome, le 26 septembre 1560. »

Un instant, Charles put craindre l'anéantissement de ses espérances : sa sœur Camille tombe malade, elle est à Arona et ses jours sont en danger. Cette nouvelle le désole, mais il ne perd rien de sa soumission à la volonté divine : « Dieu veuille, dit-il, nous épargner ce malheur ! Néanmoins s'il lui plaisait qu'il en soit ainsi, je ne puis que me conformer à sa volonté. »

Camille se rétablit et le cardinal recommande de veiller à ce que tous les soins lui soient prodigués. Il avait caché au Pape cette maladie ; il ne lui en fit part qu'après le complet rétablissement. « Le Pape, écrit-il au comte Guido, vous sait grand gré des soins dont vous avez entouré la malade. » Le prince César se trouvait à Naples, Charles lui expédia aussitôt la bonne nouvelle de la guérison de sa future épouse.

Dans une lettre du 15 février 1561 nous trouvons cette phrase qui ouvre tout un jour sur les sentiments du pieux cardinal : « Je voudrais qu'on prît un soin particulier de donner à notre sœur Jérónime les habitudes polies du monde à la place des usages qu'elle a contractés au couvent. »

On aurait tort de prendre ces paroles pour un blâme de l'éducation donnée aux jeunes filles dans les couvents ; mais le gentilhomme savait que l'usage du monde peut seul donner cette aisance, cette grâce qui, unies aux habitudes de modestie et de vertu contractées au couvent, font le charme de la femme chrétienne. Loin de condamner l'éducation donnée par les religieuses, il ordonne de leur confier sa plus jeune sœur Hortense à la place de Jérónime, qu'il songe à marier.

Il avait une si haute idée de la noblesse et de la grandeur de sa famille qu'il ne permet à aucun de ses parents de transiger sur ce point. « Dites au comte François de veiller à ce que son fils Jean soit bien élevé et qu'il acquière des vertus. Pour le reste il n'a pas à s'en préoccuper, je ne manquerai pas de le bien placer selon son mérite. »

Le comte Denis Borromée avait une fille ; le saint apprend qu'il se propose de lui faire contracter un mariage qui « apporterait quelque déshonneur à la famille » ; il écrit vite au comte Guido, le supplie d'empêcher cette mésalliance, affirme qu'il est tout disposé à aider ce parent peu fortuné ; le pape lui-même vient de l'assurer que sa bienveillance ne leur manquera pas.

Charles aimait tous les siens ; mais le comte François semble avoir toujours joui de ses préférences. Il apprend qu'il est malade ; il charge aussitôt le comte Guido de le visiter, en son nom, et de lui mander de ses nouvelles. « Quant à vous, lui dit-il en plaisantant, vous devez, semble-t-il, m'avoir une grande reconnaissance : les affaires de mon archevêché vous fournissent l'occasion de faire chaque jour quelque promenade et de changer d'air, visitant aujourd'hui une de ses possessions et le lendemain une autre : cela vous conservera en très bonne santé. » Cette aimable plaisanterie n'était-elle pas de nature à enlever à son parent tout désir de se plaindre, s'il en fut jamais tenté, des affaires multiples dont le cardinal le chargeait ?

Il se trouvait à Rome, à cette époque, comme aujourd'hui, des hommes, empressés de faire leur cour aux grands personnages, qui s'employaient avec ardeur à publier, de leur vivant, des notices sur leurs personnes et leurs familles. L'un d'eux vint trouver S. Charles et lui demanda des documents sur l'importance et l'origine des Borromée. Il n'avait sous la main aucun titre, ni papiers de famille ; d'un autre côté, il ne voulait pas, avec raison, qu'on publiât rien d'inexact sur lui. Le 3 octobre 1562, il écrit en ces termes à son très cher Tullio Albanese, son agent : « Un écrivain s'occupe ici de faire la biographie des cardinaux ; il raconte, autant qu'il peut le savoir, l'histoire de leur maison et leurs propres actions. Il a fait une espèce de canevas sur notre famille pour s'en servir quand il devra parler de moi ; je vous l'envoie : c'est tout ce qu'il a pu trouver à Rome ; il désire avoir de nous des renseignements plus complets. Vous vous entendrez dans ce but avec M. François Bossi : à cause des titres qu'il possède, il sera mieux instruit sur ce sujet. Vous chercherez, avec tout le soin possible l'origine de notre famille, ses dignités, ses grandes alliances, comme celle avec une dame de Brandebourg, tout ce qu'il y a, en somme, de plus remarquable et de plus digne de mémoire parmi nos ancêtres ; vous en ferez une brève relation, ne laissant de côté rien d'important, et vous la joindrez au sommaire du susdit écrivain : vous m'enverrez le tout le plus vite possible. »

Les dignités, les occupations de toutes sortes n'absorbent pas tellement notre jeune cardinal qu'il ne puisse s'occuper d'affaires moins importantes. Il semble aussi chargé de pourvoir à la table du pontife. Il demande qu'on lui envoie du vin d'Arona pour lui et pour son oncle et il explique la qualité des divers crus, la quantité qu'il veut de chacun d'eux, par quelles voies et par quels moyens on devra l'envoyer à Rome. Une autre fois, il fera venir « trente ou au moins vingt grandes formes de fromage de Parme ou de Lodi pour le pape. Il faut, dit-il, qu'il soit fait avec de la crème de beurre et qu'il soit vieux de deux ou trois ans. »

Ses ordres sont toujours très précis et le doute n'étant pas possible sur sa volonté, il tient à être fidèlement obéi. « Vous connaîtrez notre intention en toutes choses, écrit-il au comte Guido, et vous aurez soin de tout faire avec le plus de promptitude possible. »

Sa charge de secrétaire d'État et le gouvernement des affaires de sa famille ne purent jamais le distraire de l'étude et de la prière. Un de ses parents, qui le voyait presque chaque jour et s'asseyait souvent à sa table, a raconté, au procès de sa canonisation, comme une chose extraordinaire, d'avoir fait quelquefois de la musique avec lui sur le violoncelle. Il ajoute l'avoir vu une fois seulement se livrer au jeu de balle.

Nous ne voudrions pas toutefois affirmer que le cardinal Borromée ne prit jamais aucune autre distraction pendant son séjour à Rome. Un *post-scriptum* assez curieux, ajouté à une lettre qu'il écrivit, le 4 décembre 1561, au nonce d'Allemagne, nous permet de supposer qu'il se livrait au plaisir de la chasse ; néanmoins nous croirions plus volontiers qu'il songeait surtout à son frère. Quoiqu'il en soit, voici le texte de sa demande à Mgr Delfino : « Votre Seigneurie se trouve à présent sur le lieu des chasses et en mesure par conséquent de pouvoir choisir quelque bon chien capable de bien faire dans nos campagnes ; je vous prie de trouver quelque chose pour nous et de nous l'envoyer par la voie qui vous paraîtra la meilleure ; toutefois je vous rappelle que je préfère les chiens de grosse chasse. »

Ses occupations, il est vrai, lui permettaient peu les récréations, et son esprit naturellement sérieux cherchait ailleurs des distractions qui souvent n'étaient elles-mêmes qu'un changement de travail et de préoccupation.

Nous nous étendons avec une certaine satisfaction sur tous ces détails de la jeunesse de S. Charles pour plusieurs motifs. Nous regrettons d'abord que ses historiens aient passé si rapidement sur les premières années de sa vie. Ils se sont généralement contentés de mentionner les faits les plus saillants, de constater son influence sur la reprise et l'achèvement du Concile de Trente et là se borne tout leur récit. Nous avons cru, autant que les documents nous le permettraient, devoir suppléer à cette lacune. Initier le lecteur aux sentiments intimes et tout humains, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qui animaient le jeune cardinal, n'est-ce pas le meilleur moyen de faire ressortir les progrès de sa vertu et de montrer par quels degrés il s'est élevé à une si haute sainteté ? La vertu, en effet, n'éclôt pas dans un cœur tout d'un coup, elle se forme peu à peu, par une suite de victoires sur soi-même et d'habitudes quotidiennes. Ce que nous appelons la sainteté n'est que le résultat visible de ces victoires et de ces habitudes qui, souvent, pendant de longues années, ne sont connues que de Dieu seul et des anges. Avant d'éclater à tous les yeux, elle suit, comme le soleil, une route tracée à l'avance, et presque toujours à travers les nuages où l'obscurité d'une vie en apparence commune et ordinaire, mais peu à peu elle monte jusqu'à ce qu'arrivée à son apogée, elle frappe tous les regards et force toutes les admirations. Il est donc utile de montrer que la perfection des saints, comme toutes les choses de ce monde, s'est formée lentement, par un progrès continu, mais quelquefois arrêté par ces mille riens de la terre qui, chaque jour font obstacle à notre propre vertu.

Si la piété précoce de Charles, si son esprit de prière lui ont mérité la grâce de la conservation de son innocence baptismale, il éprouva néanmoins les pensées, les sentiments, et même les passions qui agitent l'esprit et le cœur de tout homme venant en ce monde. Nous avons senti vibrer en lui la fibre de l'honneur humain : il n'est point indifférent à la noblesse de sa naissance, à la grandeur de sa famille. S'il fait des aumônes, il ne semble point entièrement détaché des intérêts terrestres ; il n'omettra rien de ce qui peut accroître ses revenus et ceux de sa famille, il se réjouira même de les voir augmenter. Si ces dispositions d'esprit et de caractère contenues dans les limites de la justice et du vrai ne sont ni coupables, ni répréhensibles, elles sont cependant un lien qui attache encore l'âme humaine à la terre, et pour être saint, il faut briser même ces attaches légitimes et permises en une certaine mesure.

A côté de ces actions qui prouvent que la nature n'était point encore entièrement morte en lui et que nous hésiterions même à appeler des imperfections, le jeune cardinal donnait des marques d'une prudence, d'une sagesse et d'une vertu telles que le souverain Pontife en toute justice se félicitait de lui avoir confié l'administration de l'église. Placé au premier rang, après le suprême, toutes ces qualités brillaient d'un éclat si merveilleux, qu'on vit des hommes vieillissants dans la pratique des affaires et dans l'exercice de toutes les vertus, s'incliner avec déférence devant le jeune ministre de Pie IV.

S'il ne donnait point encore des preuves d'une sainteté héroïque, sa vie cependant formait un ensemble de vertus peu communes, d'autant plus admirables que les honneurs et la fortune auraient pu devenir pour lui une terrible et puissante tentation. N'étant encore lié par aucun des engagements sacrés qu'il sera si heureux de contracter plus tard, en recevant le sacerdoce ; entouré de flatteurs, vivant dans l'intimité de jeunes gens d'un rang élevé auxquels la naissance et la richesse avaient donné toutes les facilités d'une vie voluptueuse et futile, il fallait un grand courage pour résister à l'entraînement de l'exemple et à la séduction du plaisir.

Dieu permit que sa vertu fût mise à une épreuve semblable à celle dont elle était déjà sortie victorieuse au château d'Arona. Un prince romain auquel l'unissaient des liens de parenté, l'invita à sa villa, située à quelques milles des portes de Rome. Il déploya un grand luxe pour honorer le ministre du pape : les tables

chargées de mets succulents, le parfum des fleurs, la joyeuse harmonie des concerts, la nature et l'art, tout en un mot sous ce ciel radieux et dans ce lieu enchanteur, avait été réuni pour charmer le cardinal et reposer son esprit de ses sérieux travaux. Mais selon les usages du temps, la magnificence de l'hospitalité paraissait incomplète si elle n'offrait toutes les occasions de pécher. Charles fut exposé à une tentation aussi redoutable que facile à satisfaire. Vouloir user avec lui de ces coupables licences, pratiquées alors comme un jeu, entre parents, c'était peu connaître son énergie et sa piété. A la vue du danger, le jeune homme sortit en toute hâte de ses appartements, il appela ses serviteurs, il réprimanda le maître d'hôtel et, quand il connut l'auteur de ce piège, il ne voulut pas rester plus longtemps sous son toit ; au milieu de la nuit, il s'en alla, sans saluer son hôte, voulant lui faire comprendre par ce manque de courtoisie combien il avait en horreur cette impudente et criminelle urbanité.

A partir de ce moment, le cardinal n'accepta jamais d'invitation dans les villas situées en dehors de la ville ; il aimait de préférence à se retirer près de Sirletti, sur le mont Quirinal, dans le couvent des pères Théatins pour y prendre quelque repos ou respirer un air plus pur. Le comte George Trivulzi, le compagnon le plus fidèle du jeune cardinal, a pu écrire: « La réputation de la vertu de Borromée ne fut jamais ternie, pas même par un soupçon ; jamais aucune parole légère ne fut prononcée sur son compte dans cette ville où l'on a cependant la coutume de tout dire. »

Ces héroïques victoires remportées sur la nature et sur ses plus puissants instincts, nous font comprendre aisément l'ardeur et la liberté d'esprit avec lesquelles ce jeune homme se livrait au gouvernement de l'État pontifical.

Il y avait plus de deux ans que Charles vivait ainsi donnant l'exemple du travail, de la piété; entouré de l'affection des siens, vivant avec son frère dont le mariage l'avait si grandement réjoui, il venait d'unir sa sœur Anne au fils du célèbre prince Marc-Antoine Colonna. Rien, semble-t-il, ne manquait plus à ses ambitions: son bonheur était sans ombre et sa joie sans mélanges. Mais Dieu le voulait à lui d'une manière plus complète et dans un instant il devait détruire les rêves de grandeur que le Pape et son neveu avaient faits pour l'avenir de leur famille. Celui sur lequel reposaient toutes ces espérances devait disparaître en quelques jours. Une de ces fièvres redoutables, si communes à Rome, emportait en l'espace d'une semaine le comte Frédéric Borromée, l'aîné de la famille; Dieu n'avait point encore béni son mariage, il mourait le 19 novembre 1562, sans laisser d'héritier de son nom et de sa fortune.

Dés le jour même, Charles annonce cette triste nouvelle à son beau-frère, le prince César Gonzaga.

« La malignité de la fièvre qui a saisi dernièrement le comte, mon frère, a été telle qu'elle l'a conduit aujourd'hui au terme de son existence, il est passé à une autre vie, à deux heures de nuit. Puisse-t-il être dans la gloire éternelle! Votre Excellence comprendra dans quel état cette mort m'a laissé; je ne saurais le dire, d'autant que je prévois et je ressens la douleur que vous en éprouverez vous-même. Que Notre Seigneur JESUS-CHRIST nous donne courage! Je ne sais dans ce cas dire autre chose, ni où trouver ailleurs un confort. Je le prie de vous donner la même force et nous serons consolés tous, particulièrement madame la princesse qui, j'en suis bien sur, aura besoin du courage et de la résignation de Votre Excellence, m'en remettant pour le reste au présent porteur, et me recommandant comme à l'ordinaire. »

Dans toutes ses lettres le cardinal manifeste ces sentiments de soumission à la volonté divine ; mais sa douleur fut grande. « Cette secousse m'a si profondément atteint, écrit-il au nonce d'Espagne, le 24 novembre, que Votre Seigneurie ne devra point s'étonner si, après cette mort, je ne lui écris dans cette dépêche rien de ce qu'il serait nécessaire de faire. Je n'ai pu, pendant ces huit jours, songer à autre chose qu'à des cérémonies et à des compliments de condoléances. »

« Ce coup est si terrible, écrit-il au comte César Borromée, qu'aucune considération humaine n'est capable de nous consoler. » Les consolations lui vinrent cependant : les princes, les rois, l'empereur d'Allemagne lui-même lui écrivirent pour lui exprimer leur sympathie. Mais tout coopère au bien de ceux qui aiment Dieu : de ce moment, le cardinal s'avança à pas de géant dans la voie du renoncement et de la perfection chrétienne. Lui-même va nous montrer son âme et justifier par ses paroles cette assertion de ses panégyristes.

« Ces deux grands coups, la mort de mon frère et, peu après, celle de votre fils, écrit-il le 3 décembre au duc de Florence, étaient vraiment de nature à m'aterrer complètement, quand bien même j'eusse été beaucoup plus fort que je le suis ; mais Dieu, dans le même temps, m'a fait la grâce d'envisager, d'un esprit très

résolu, tout ce qui vient de sa main comme étant le plus grand bien. L'exemple de Votre Excellence, montrant en cette circonstance le courage qu'elle manifeste en toutes ses actions, m'a aussi grandement fortifié. »

Une lettre du 15 décembre 1562, adressée à sa parente Isabelle Borromée Trivulzi, est encore plus explicite : « Plaise au Seigneur, notre Dieu, que je puisse exécuter en tout les désirs de Votre Seigneurie illustrissime! Il me semble les remplir en reconnaissant la main de sa divine Majesté dans la mort de mon frère. Cette perte, je l'avoue, m'a fait faire un grand profit dans la grâce du Seigneur. Cet évènement, plus qu'aucun autre, m'a fait toucher au vif notre misère et la vraie félicité de la gloire éternelle. »

Cette mort, en éclairant son âme, l'exposa cependant à de nouveaux dangers et à des tentations d'un nouveau genre. Toute la famille Borromée tourna ses yeux vers lui, elle le supplia de renoncer à la carrière ecclésiastique et de se marier, afin de pouvoir continuer et soutenir la gloire de sa maison. Parmi toutes ces instances, celles du pape ne furent ni les moins vives, ni les plus faciles à repousser. Le vieux pontife le suppliait de céder aux désirs des siens, il lui faisait les plus séduisantes promesses, il lui offrait le duché de Camerino, qu'il avait projeté de donner à Frédéric. Mais Charles, loin de se laisser gagner par les raisons qu'on faisait briller à ses regards, n'en comprenait que mieux la caducité des choses humaines et la vanité des honneurs terrestres ; il allait trouver son confesseur et prenait à ses pieds l'engagement de changer de vie, puis, pour couper court à toutes les instances, il forma la résolution de recevoir le sacerdoce. Quand il eut été ordonné prêtre secrètement par le cardinal Cesa, il alla trouver son oncle et lui fit part de son ordination. Pie IV, réellement affligé de cette détermination à laquelle il n'y avait plus de remède, ne put dissimuler son chagrin et il l'exprima en termes très émus à son neveu. « Très Saint Père, répondit Charles, ne vous désolerez pas à mon sujet, car j'ai pris la seule épouse que je désirais avoir depuis longtemps »

Le 4 septembre 1563, il écrivait à sa sœur Corona, religieuse à Milan : J'ai célébré ma première messe, le jour de la glorieuse Assomption de la bienheureuse Vierge, dans l'église de Saint-Pierre, à l'autel de la Confession où sont les reliques de son corps et celles de saint Paul. Ce lieu est très vénérable et pieux ; j'y ai éprouvé une consolation si grande que je ne saurais l'exprimer. Plaise à Dieu que ce soit pour le salut de mon âme et le service de sa majesté. »

Il dit sa seconde messe au couvent du Gesù, dans la chapelle où le fondateur de l'illustre Compagnie, Ignace de Loyola, avait coutume de la célébrer. Cette préférence du cardinal pour ce sanctuaire, encore embaumé des vertus du saint religieux, mort depuis six ans, s'explique surtout par le choix qu'il avait fait d'un jésuite, pour son confesseur. Le père Jean-Baptiste Ribéra, comme procureur général de la Compagnie de Jésus, avait eu souvent de graves affaires à traiter avec le cardinal Borromée. Ce dernier possédait déjà ce don de discernement qui lui faisait reconnaître presque à première vue les hommes de mérite et de vertu ; il sut bientôt apprécier le fervent jésuite et, après avoir réglé avec lui les intérêts de sa Congrégation, il se plaisait à porter la conversation sur les choses spirituelles. Tous les deux trouvèrent un grand charme à ces pieux entretiens ; le cardinal manifesta même le désir de voir le Père chaque jour. Après la mort de son frère, il se retira près de lui au Gesù pour y suivre les exercices spirituels de saint Ignace. Là, fut vraiment le point de départ de cette sainteté qui dans ses progrès et son éclat, ne devait plus connaître ni moment d'arrêt, ni éclipse d'aucune sorte. Charles conserva tout le luxe extérieur que réclamait sa position élevée, il parut même aux hommes qu'il n'avait en rien modifié sa vie ordinaire ; mais ceux qui l'approchaient pouvaient rendre témoignage de ses œuvres, de sa vie plus mortifiée, plus recueillie et plus que jamais consacrée à la prière et au service de l'Église. C'est à cette époque, sans doute, qu'il faut rapporter ce que raconte l'un de ses serviteurs : Il se donnait la discipline, dit-il, et un jour, en changeant ses bas, je trouvai cet instrument de sa pénitence. Je me souviens, ajoute-t-il naïvement, que j'ai essayé une fois de me frapper avec une de ces disciplines : elle avait des nœuds qui faisaient beaucoup de mal.

Ce changement de vie du cardinal fut si complet que ses familiers commencèrent à murmurer; ils redoutaient d'être contraints eux-mêmes à une vie plus parfaite et, comme ils attribuaient ce résultat à l'influence du père Ribéra, ils résolurent de faire porter à ce dernier tout le poids de leur colère. Chaque fois qu'il pénétrait dans le palais, les serviteurs l'accueillaient par des regards menaçants, de grossières railleries, et quelquefois même des insultes. On alla jusqu'à l'accuser d'une faute dont il était innocent. Ces persécutions loin d'obtenir leur effet, rendirent le jésuite encore plus cher au cardinal ; les calomnies dont le religieux était la victime ne firent qu'accroître la vénération qu'il avait inspirée ; mais voulant éviter à l'avenir des rencontres désagréables et des ennuis qu'il n'était pas toujours possible de prévoir, ni facile d'éviter, Charles lui donna l'ordre de pénétrer dans ses appartements par un escalier dérobé et sans se faire

annoncer. Le père Ribéra continua ainsi à diriger le cardinal dans les voies de la perfection jusqu'au jour où ses supérieurs l'envoyèrent dans les Indes pour y annoncer l'évangile.

Il y avait alors, à Rome, un prêtre dont les vertus et l'inépuisable charité attiraient tous les regards et gagnaient tous les cœurs. Philippe Néri, c'était son nom, né à Florence de parents pieux, d'une condition honorable, avait dès sa jeunesse donné des preuves d'une grande sainteté. La mort d'un de ses oncles l'avait mis à la tête d'une brillante fortune ; mais il refusa cet héritage et se rendit à Rome pour étudier la philosophie et les Saintes Lettres. Il n'y avait point de bonnes œuvres à Rome auxquelles il ne prit part. Ses jeûnes, ses visites fréquentes aux sept églises, les nuits passées en oraison dans le cimetière de Saint Calliste n'étaient pas les actions les plus remarquables de la vie de cet étudiant, consumé par le désir de gagner des âmes à Jésus-CHRIST. L'obéissance à son confesseur le décida à recevoir les Saints Ordres. Ordonné prêtre, au mois de juin 1551, dans l'église de Saint-Thomas *in Parione*, il chercha à s'entourer de prêtres dévots, comme lui, de l'amour de Dieu, afin de travailler ensemble au salut des âmes. Le berceau de la Congrégation de l'oratoire fut le petit couvent attenant l'église de Saint-Jérôme de la Charité. La chambre du saint fondateur devint promptement le rendez-vous de toutes les âmes pieuses de Rome. Dieu s'était plu, en effet, à manifester la vertu de son serviteur par des signes éclatants. Ignace de Loyola avait vu briller au dessus la chambre de Philippe un globe de feu et, plus d'une fois, il était venu s'asseoir dans la pauvre cellule témoin des mortifications et des extases de l'homme de Dieu, dont il était heureux de recevoir les avis et d'entendre les brûlants discours. Saint Camille de Lellis, saint Félix de Cantalice et bien d'autres y accouraient, conduits par les mêmes sentiments et animés des mêmes désirs.

Le cardinal Borromée ne fut pas longtemps à Rome, sans entendre parler du fondateur de cette Congrégation naissante. Des la première entrevue leurs âmes se comprirent et Charles, malgré la dignité dont il était revêtu, se rendit souvent dans la cellule de son nouvel ami ; il le consultait sur toutes ses entreprises, il récitait avec lui le saint office. Plus d'une fois, on le vit s'agenouiller devant le simple religieux dont il baisait les mains avec respect. La chambre, où eurent lieu ces célestes entretiens, au couvent de Saint-Jérôme de la Charité, fut transformée en chapelle; la mémoire des saints qui l'ont visitée s'y conserve encore dans de touchantes inscriptions: mais celle de saint Charles semble plus intimement s'y lier au souvenir du saint fondateur de l'Oratoire. Parmi les peintures qui décorent les murs de cette petite chapelle, deux fresques représentent les deux saints se donnant le baiser de paix ; Philippe voit le visage de Charles tout resplendissant d'une lumière divine.

Nous retrouverons plus d'une fois dans le cours de cette histoire le nom de saint Philippe Néri ; mais nous tenions dès maintenant à le présenter à nos lecteurs. L'homme, déjà versé dans la pratique des vertus les plus excellentes, a contribué puissamment à encourager et à maintenir dans la voie de la sainteté le jeune cardinal qui lui montrait tant de déférence et de vénération. D'un autre côté, saint Philippe trouva, auprès de saint Charles, les secours et l'appui dont il avait besoin pour fonder et développer toutes les œuvres charitables qui semblaient se multiplier sous sa merveilleuse initiative et qui lui méritèrent d'être appelé l'apôtre de Rome.

Les sollicitudes du gouvernement, les nombreuses correspondances qu'il échangeait avec toutes les Cours de l'Europe, ne permettaient pas toujours au cardinal Borromée d'agir par lui-même pour l'amélioration des mœurs et le soulagement des pauvres. Philippe devenait alors la main puissante qui exécutait les pensées généreuses du secrétaire d'état. Nous devons signaler deux œuvres établies à cette époque par le cardinal et à la fondation desquelles saint Philippe ne dut pas être étranger. Ce fut d'abord la création d'un refuge pour recevoir les femmes de mauvaise vie, touchées par la grâce, et faciliter leur persévérance dans la voie du repentir. Le cardinal en confia la direction à des religieuses, il l'établit près de l'église de Sainte-Claire, sous le nom de *Casa pia* pour perpétuer le souvenir du pape son oncle.

Les rues de la cité étaient encombrées par un nombre considérable de mendiants, criant, importunant les passants, pénétrant même dans les églises où, par leurs bruyantes supplications, ils troublaient le recueillement et la prière des fidèles. Le jeune cardinal ne voulant pas supprimer la mendicité, songea cependant à en régler les conditions et, pour pourvoir aux besoins les plus pressants, il fit ouvrir un asile sur la voie Appienne, dans le voisinage de Saint-Sixte. On y conduisit un jour jusqu'à 850 pauvres. Nous regrettons de n'avoir pu retrouver les règlements adoptés pour cet asile de la mendicité, comme on dit aujourd'hui. Ils eussent pu servir de modèle, nous n'en doutons point, à nos économistes modernes, dont ils dérangerait peut-être les idées humanitaires et philanthropiques : saint Charles a montré dans sa vie trop de respect à l'égard des pauvres pour supposer qu'il en puisse être autrement.

Un hôpital national avait été fondé à Rome par les Lombards près de l'église de Saint-Ambroise ; il était desservi par les membres d'une confrérie érigée en 1471 par Sixte IV. Le pape, comme il convenait à un Milanais, se montra très généreux pour cet hospice. Son neveu ne le fut pas moins ; il fit plus : très souvent il y allait visiter les malades, recevoir les pèlerins et il aimait à distribuer de ses propres mains la nourriture aux pauvres. Archevêque de Milan, il pouvait regarder cette église comme relevant de sa juridiction, et dans l'intérêt des âmes, il chargea saint Philippe Néri d'y annoncer la parole divine; lui-même, très avide d'entendre les sermons de son ami, ne manquait à aucune de ces pieuses réunions. Quand le cardinal prêchait à son tour, parmi la foule des auditeurs, on pouvait voir le fondateur de l'oratoire, bénissant Dieu et se réjouissant des progrès que le cardinal faisait dans cet art si difficile de la prédication.

Après la mort du saint cardinal, les Lombards, reconnaissants de ce qu'il avait fait pour eux, voulurent qu'on plaçât leur église sous le double vocable de saint Charles et de saint Ambroise. Aujourd'hui le nom du saint docteur de Milan semble éclipsé par celui de son successeur : cette église n'est plus désignée vulgairement que sous le nom de saint Charles. Elle possède, il est vrai, une insigne relique qui la rend digne de ce titre. En 1614, le cardinal Frédéric Borromée, archevêque de Milan, lui donna, au nom de la nation milanaise, le cœur de saint Charles dont elle est justement fière.

Une autre œuvre, l'Académie des *Nuits Vaticanes*, fondée par le jeune cardinal, n'avait d'abord été pour lui qu'un moyen de trouver, dans d'agréables délassements littéraires, une distraction à ses graves et incessantes occupations ; mais elle devint bientôt une pépinière de prélats distingués ; elle fut comme une lice dans laquelle, prêtres et laïcs, s'exercèrent aux luttes pacifiques et glorieuses de l'esprit et de l'éloquence.

Presque chaque soir, dans une des salles du monastère de Sainte-Marthe, au Vatican, les Simonetti, les Alciati, les Visconti, les Gonzaga, les Boncompagni, etc., se pressaient autour du jeune secrétaire d'état, se livraient à de brillantes improvisations ou lisaient d'éloquents discours sur les sujets les plus élevés de la philosophie. On y entendit Sperone Speroni expliquer la rhétorique d'Aristote ; le cardinal Borromée aimait à puiser dans le *manuel d'Epictète* le sujet de ses dissertations. L'étude des philosophes stoïciens lui fut souvent utile; il adapta leurs conseils aux circonstances dans lesquelles il se trouvait, et plus d'une fois leurs sentences l'aidèrent à régler les mouvements désordonnés de son esprit ou à calmer les exigences des sens. La philosophie, regardée alors comme la maîtresse des vernis et des bonnes mœurs, avait toujours la place d'honneur dans cette assemblée. Les études politiques et légales, les essais poétiques et littéraires n'en étaient point bannis et chacun pouvait, selon son attrait ou son bon plaisir, se livrer aux caprices de son imagination ou aux inspirations de son génie.

Saint Charles trouvait pour lui-même un réel avantage à ces réunions ; sa grande modestie et un défaut de prononciation ne lui avaient pas jusqu'ici permis de s'exprimer facilement en public : l'usage général d'improviser, dans ces séances littéraires, le rendit bientôt maître de lui-même. Il se préparait ainsi au ministère de la parole dont il devait user si fréquemment et avec tant de succès dans son diocèse de Milan.

Peu à peu, les dissertations des académiciens passèrent des sujets profanes aux sujets sacrés.

Cette transformation, également l'œuvre de saint Charles, fut la conséquence du changement que la mort de son frère apporta dans toute sa vie. Cette nouvelle phase des *Nuits Vaticanes* s'ouvrit par une série de discours sur les *huit Béatitudes* et il expliqua lui-même, dans la quatrième béatitude, *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam*, les motifs de cette transformation. Au début de son discours, il rappela le grand repas donné par Abraham à ses parents et à ses amis lorsque l'heure de sevrer son fils Isaac eut sonné. Le patriarche voulut se réjouir publiquement de ce que son fils était arrivé à l'âge de pouvoir digérer une nourriture plus substantielle. « Ainsi, a fait précisément, il y a peu de temps, dit-il, le *Peregrino* notre Éminentissime Prince Voyant, notre académie sortie des années de l'enfance et assez robuste pour se nourrir d'un aliment plus fort et plus substantiel, il a résolu de la sevrer du lait des écrivains païens dont jusqu'ici les précédents princes l'avaient nourrie, lui donnant, comme on fait pour des enfants, du lait et non des mets ordinaires. Il a commencé ; désormais il lui donnera l'aliment solide de l'écriture qu'elle n'aurait pu, avant cette heure, digérer à cause de sa faiblesse... et pour nous montrer quelle allégresse nous devons ressentir de ce changement, le prince *Peregrino* nous a préparé un repas somptueux composé des mets les plus exquis et les plus précieux, comme on n'en vit jamais dans aucun festin. »

Ce prince a voulu commencer lui-même le festin, dit-il, en faisant l'éloge de l'humilité, *Beati pauperes spiritu...* Après avoir résumé le sens des autres béatitudes : *Beati mites; Beati qui lugent*, le cardinal s'écrie :

« Quelle saine nourriture » ! Comme elle est pleine de saveur ! Il pouvait paraître que notre académie se nourrissait vraiment quand elle n'absorbait d'autre aliment que l'aliment païen ; mais ce n'était pas la vraie nourriture, elle ne pouvait pas l'engraisser ; maintenant elle l'a trouvée. ... Nous avons laissé le lait ; nous commençons à prendre des mets solides. Si ces mets, qu'on vous a déjà servis, ont été goûtés par vous, Messieurs les Académiciens, celui que je dois vous présenter ce soir dépasse en douceur tous les autres, parce qu'en lui seul notre âme peut trouver la *satiété* dont elle a si grand désir : *Beati qui esuriunt... quia saturabuntur*. Il est vrai, plus cette nourriture excelle par sa qualité et sa bonté, plus je me sens inférieur à ces sages et pratiques découpeurs, si je puis les appeler ainsi, qui m'ont déjà rassasié à cette table divine. Véritablement si je regardais à mon insuffisance, que je connais trop bien, je n'oserais pas dire une parole. Mais la promesse du Seigneur me donne du courage et me rassure : elles résonnent souvent à mes oreilles ces paroles : Ouvre ta bouche et je la remplirai. »

Le jeune orateur développa ensuite son sujet avec une véritable éloquence, à l'aide de raisonnements philosophiques, s'appuyant sur l'autorité des divines Écritures et sur celle des Saints-Pères.

Telles étaient les récréations de ce prince de l'église, âgé de vingt-trois ans. Il n'oubliait jamais la responsabilité qui pesait sur lui ; ces réunions, en lui permettant de voir les hommes de plus près, le mettaient à même de faire son choix et de désigner au souverain pontife ceux qui lui paraissaient les plus dignes de la pourpre ou du caractère épiscopal. Le plus grand nombre des prélats qui composaient cette académie honorèrent l'Église par leur savoir et leurs vertus, plusieurs arrivèrent aux plus hautes dignités ; nous signalerons Simonetti qui fut légat du pape au concile de Trente et Ugo Boncompagni qui, sous le nom de Grégoire XIII, occupa avec honneur le plus grand trône de l'univers.

Il nous faut maintenant revenir sur nos pas et suivre le cardinal Borromée dans l'œuvre la plus importante de sa vie, la reprise et la conclusion du concile de Trente.

CHAPITRE CINQUIEME

LE CONCILE DE TRENTE ET LES PUISSANCES DE L'EUROPE

Première convocation du concile de Trente. - Ses interruptions - Etat de l'Europe vis à vis de l'Eglise à l'époque de sa dernière suspension. - Saint Charles conseille la reprise du concile comme remède à cette douloureuse situation. - L'empereur Ferdinand. - Instructions données au nonce d'Espagne. - Démarches faites auprès d'Elisabeth. - Genève asile des mécréants. - Hésitations de Ferdinand. - Le concile national projeté par la France. - Nouvelles objections. - La bulle d'indiction. - Conseils donnés aux nonces par le cardinal Borromée.

Le concile de Trente est, de tous les conciles œcuméniques, le plus important et le plus célèbre par la grandeur de ses résultats et par la nature des questions sur lesquelles il se prononça : tous les points de la doctrine catholique et de la discipline ecclésiastique furent en effet l'objet de ses décisions. A l'annonce même de sa convocation, l'hérésie, redoutant ses conséquences, y fit l'opposition la plus sérieuse et la plus habile. Luther avait déjà détaché une partie de l'Allemagne de l'Eglise catholique. Clément VII ne voyant point de remède plus efficace contre les prédications de cet apostat, résolut de convoquer l'épiscopat catholique : il importait de condamner avec solennité des erreurs acceptées d'autant plus volontiers qu'elles donnaient satisfaction aux ambitions et aux caprices des princes, favorisaient partout le relâchement de la morale, jetaient dans la foule des idées de liberté et d'indépendance. Les protestants feignirent d'accepter ce projet avec empressement ; mais ils mirent aussitôt tout en œuvre pour en retarder l'exécution. Le pape s'aperçut vite de leur hypocrisie : leurs menées n'avaient d'autre but que de creuser, plus profond encore, l'abîme qu'ils avaient ouvert et d'accentuer davantage la division des esprits. Les deux plus puissants monarques de l'Europe, Charles V et François I, avaient accueilli avec faveur l'idée du pontife ; mais ni l'un ni l'autre ne semblait disposé à l'aider : Clément VII mourut sans avoir pu réaliser sa pensée. En montant sur le trône pontifical, Paul III accepta résolument le legs de son prédécesseur : sans tenir compte des querelles des princes ni des clameurs des protestants, il se met l'œuvre. Les difficultés, les oppositions semblent exciter son activité : il adresse des brefs aux catholiques et aux protestants, il envoie partout des nonces, entreprend lui-même des voyages et enfin, le 2 juin 1536, il convoque solennellement le concile pour le 23 mai de l'année suivante. Mais l'enfer acharné contre l'œuvre qui doit lui porter de si rudes coups, suscite de nouveaux embarras. Des guerres, des oppositions puissantes, des difficultés insurmontables contraignent Paul III à suspendre le concile et huit années s'écoulent encore en pourparlers de toutes sortes, en négociations multipliées, avant que les pères puissent se réunir à Trente : ce qui eut lieu le 13 décembre 1545.

Les Evêques commencèrent avec ardeur l'œuvre de Dieu ; rien ne semblait plus devoir s'opposer à son achèvement ; mais une maladie épidémique éclate à Trente et, après avoir tenu la septième session, les pères abandonnent cette ville. La majorité se réfugie à Bologne où les Allemands refusent de la suivre. Paul III était avancé en âge ; ce désaccord entre les membres du concile le décida à le suspendre, dans la crainte que sa mort ne fit naître un schisme. Au mois de mai 1551, Jules III réunit de nouveau les évêques à Trente ; l'année suivante, la guerre des princes protestants contre Charles V les sépare une seconde fois. Il y avait sept ans que le concile était interrompu, lorsque Pie IV fut élu souverain-pontife. Il était plus que jamais nécessaire, mais le réunir présentait des obstacles de le continuer ni moins grands, ni moins nombreux que par le passé.

Sa suspension avait permis aux hérétiques de déployer plus d'activité, de faire preuve d'une plus grande audace. L'Allemagne, patrie de Luther, avait été le premier et le plus vaste théâtre de ses conquêtes. Mais le principe du libre examen permettant à l'erreur, nouveau Protée, de changer de formes et de symboles, selon les caprices et l'imagination des prédicants, la division n'avait pas tardé à se mettre dans les rangs des disciples du moine apostat. S'il était facile de rompre avec les traditions du passé, il n'était pas aisé de les remplacer par quelque chose de solide et de sérieux. Par le seul fait de l'apostasie et de ses variations incessantes, les bases de la société civile se trouvaient elles-mêmes ébranlées et chancelantes. La majeure partie des petits princes de l'Allemagne, partisans de l'indépendance vis-à-vis de l'Eglise et de leur conscience, s'étaient mis au service des principaux auteurs de l'hérésie : l'erreur, comme un puissant dissolvant, avait eu promptement raison de l'union qui faisait leur force et assurait le bonheur de leurs peuples. La division la plus lamentable régnait en Allemagne ; l'on pouvait en redouter les conséquences les plus funestes. Les princes ne pouvaient plus désormais s'entendre et s'unir que sur un seul point, la haine contre l'Eglise romaine et son chef. Ils n'avaient plus ni la même foi, ni les mêmes intérêts : l'anarchie dans

la croyance était complète ; leur apostasie allait préparer les voies à une autre anarchie plus redoutable pour leur trône et leur autorité. Cette division ne tarda pas à s'affirmer d'une manière officielle.

En janvier 1561, ces princes se réunirent à Naumbourg, dans le but de régler leur attitude en présence de la reprise du concile de Trente ; ils se proposèrent surtout de chercher les moyens les plus propres à apaiser les disputes continuelles qui s'élevaient entre les luthériens rigides et les luthériens modérés. Dans l'espérance de ramener l'union, l'électeur de Saxe avait déclaré, dans la lettre de convocation, que l'on regarderait comme non-avenues toutes les condamnations que les différents partis s'étaient jetées à la face les uns des autres. Quand l'assemblée fut réunie, il lui demanda de souscrire la confession d'Augsbourg. Une voix, partie du milieu de l'assemblée, s'écria aussitôt : Quelle édition ? On vit alors combien était profonde la division des esprits et des volontés: l'accord ne put se faire.

L'empereur Ferdinand, appelé naturellement, par son autorité et sa haute influence, à pacifier les esprits, à ramener l'union de la foi en Allemagne, avait, en montant sur le trône, donné lui-même un gage de sa déférence pour le protestantisme.

Après avoir accepté le vote d'électeurs entaché d'hérésie, il avait refusé de faire reconnaître son élection par le pape, comme l'y obligeaient les lois, les traditions et son titre d'empereur du saint empire romain. Que pouvait-on espérer de lui ? Roi de Bavière, il avait prié le B. Canisius, de la compagnie de Jésus, de rédiger un catéchisme pour mettre la foi de ses sujets en garde contre l'hérésie ; il avait même renouvelé ses instances depuis qu'il avait succédé à son frère sur le trône d'Allemagne ; mais en même temps il donnait aux protestants, par le traité d'Augsbourg, la liberté de professer leur culte. D'un caractère doux, conciliant, s'il n'offrait à l'action de Pie IV aucune résistance sérieuse, on ne pouvait néanmoins compter sur un appui énergique de sa part.

La France défendait mollement, faiblement, contre les efforts des calvinistes, son antique croyance qu'elle voyait tantôt triomphante, tantôt humiliée, selon que les Guise ou les Condé dominaient à la Cour.

Elisabeth d'Angleterre, même avant son apostasie ouverte, avait depuis longtemps cherché à se ménager des alliances parmi les princes d'Allemagne ; elle travaillait maintenant, dans le but de fortifier sa domination, à rendre plus puissant et plus actif le parti huguenot en France.

L'Espagne, seule parmi les grandes puissances de l'Europe, avait gardé intact le dépôt de sa foi ; mais si son roi, Philippe II, fils de Charles V, était digne de son titre de roi catholique, par les sentiments d'horreur qu'il manifestait contre l'hérésie, cependant son désir de domination, son ambition jalouse et ombrageuse lui faisaient suivre une voie pleine de périls. Il inaugurerait cette politique soupçonneuse et tyrannique dont la prétention est de placer l'autorité de l'État au-dessus de celle de l'Église ; il entendait s'affranchir de l'autorité du Saint Siège sur certains points de la discipline ecclésiastique qu'il voulait régler à sa guise et selon les intérêts de sa couronne. Toute relation officielle était rompue entre le Vatican et l'Escurial ; le roi d'Espagne avait refusé d'admettre un nonce du pape résidant à sa Cour.

Pie IV, au témoignage du cardinal Borromée, fut obligé d'user d'une grande énergie et d'une rare habileté pour faire recevoir par Philippe II, en qualité de nonce, Mgr Reverta, évêque de Terracine.

Telle était la situation morale et religieuse de l'Europe : l'hérésie sinon triomphante, au moins protégée ou tolérée, dans les Cours les plus importantes de l'Europe; l'Église seule en face d'hostilités qui ne prenaient même pas la peine de se déguiser.

L'avènement de Pie IV, son caractère conciliant et sage avaient suffi tout d'abord pour disposer les esprits à un rapprochement : le souverain pontife était trop habile pour ne pas mettre à profit cette bienveillance générale. Il ne se dissimulait point cependant que, si par ses démarches, il pouvait préparer les voies à un apaisement si désirable, là ne se devaient pas borner ses efforts; il fallait sans doute rétablir une paix solide, mais si l'on ne pouvait reconquérir tout le terrain perdu, on devait du moins essayer d'empêcher l'ennemi d'aller plus avant. Le mal était grand, profond et presque universel : il réclamait un remède puissant, efficace et accepté par tous. Où le trouver sûrement ?

Alors, racontent les historiens et les contemporains témoins des faits, le cardinal Borromée présenta à Pie IV la reprise du concile de Trente non seulement comme le meilleur, mais aussi comme le seul remède qu'on pût, avec efficacité, apporter à tant de maux. Le pape, convaincu de la sagesse de ce conseil et voulant également répondre aux désirs exprimés par les cardinaux au moment du conclave, ordonna qu'on reprit les

négociations nécessaires pour atteindre ce but. Il communiqua aussitôt ses intentions aux cardinaux, en consistoire.

Notre court exposé de la situation de l'Europe suffit pour nous donner une idée des difficultés que devait rencontrer la réalisation de ce projet ; les correspondances de saint Charles avec les principales Cours de l'Europe nous les feront, pour ainsi dire, toucher du doigt. Toutefois, la Providence semblait d'elle-même venir à l'appui des conseils du jeune cardinal. L'empereur d'Allemagne, Ferdinand, avait accueilli favorablement l'élévation de Pie IV au souverain pontificat.

Le pape, en lui mandant, comme aux autres souverains, un légat chargé de lui annoncer son élection, avait rétabli la bonne harmonie entre le Sacerdoce et l'Empire.

L'empereur se décida aussitôt à envoyer à Rome un ambassadeur, chargé de demander à Pie IV la confirmation de son élection à l'Empire. Dans le consistoire du 17 février, François de la Torre rendait obéissance au souverain Pontife, au nom de l'empereur et, après les cérémonies d'usage, il déclarait au Pape qu'il avait, en outre, la mission de réclamer la convocation d'un concile général. Les princes catholiques vivaient en paix: le temps semblait donc plus que jamais opportun pour une réunion de ce genre. Pie IV avait déjà devancé les désirs qu'on lui exprimait par la déclaration qu'il avait faite aux cardinaux; il n'avait plus qu'à se réjouir et à féliciter l'envoyé de Ferdinand des bonnes dispositions de son souverain.

Cette déférence de l'empereur remplit le Pape des meilleures espérances, elle anima encore son courage : parmi les instructions données au nonce qu'il envoyait en Espagne, il y eut surtout celle d'exhorter le roi catholique à consentir à la reprise du concile de Trente et à en faciliter les moyens. Le 25 mai suivant, 1560, saint Charles rappelle cette mission à l'évêque de Terracine : « Votre Seigneurie le sait, à votre départ, Notre Seigneur vous a exposé clairement, avec beaucoup de charité et d'ardeur, son dessein de travailler, par tous les moyens possibles, à la célébration du concile universel : vous aviez l'ordre de communiquer cette sainte intention à Sa Majesté le roi catholique. Sa Sainteté, par l'intermédiaire des nonces, en a fait part également à tous les autres princes chrétiens afin d'obtenir leur agrément sans lequel nous ne pouvons ni ne devons prendre une si grande et si importante décision. Sa Sainteté ne sait encore rien de ce que vous avez fait à ce sujet; il n'y a pas lieu de s'en étonner, vos dernières lettres étant datées du 25 avril. Mais, chaque jour, ce dessein prend plus de consistance dans l'esprit de Sa Sainteté et le besoin de réunir ce concile se fait de plus en plus sentir dans la chrétienté. Les nouvelles venues de France nous apprennent que le Roi très chrétien a décidé de faire un concile national, dans six mois ; Sa Sainteté a résolu d'user de la plus grande activité pour prévenir cette assemblée par la réunion d'un concile universel. Pour arriver à ce but, il n'y a pas de voie plus certaine et plus sûre que la reprise du Concile de Trente qui, comme Votre Seigneurie peut se le rappeler, fut suspendu et non terminé. Il s'ensuit que le concile continuerait à Trente. En conséquence, Sa Sainteté ordonne qu'aussitôt la réception de cette dépêche, vous communiquiez le tout à sa majesté catholique et que vous l'exhortiez, au nom de Sa Béatitude, à vouloir bien favoriser son désir. Dès que vous aurez la réponse de sa majesté, vous expédieriez un courrier spécial, en toute hâte, afin qu'on puisse le plus tôt possible réaliser un projet si louable, si saint, si nécessaire au repos de tous les chrétiens et destiné à écarter le scandale que la réunion d'un concile national en France ne manquerait pas d'apporter au monde. La même instance est faite auprès des autres princes ; Sa Sainteté espère que tous agréeront son dessein. »

Les pourparlers du saint siège ne s'adressèrent pas seulement aux puissances demeurées catholiques. La reine d'Angleterre, Élisabeth, s'était fait reconnaître par le parlement comme fille légitime d'Henri VIII et d'Anne de Bolen. Forte de cette décision, il lui sembla que son autorité n'avait plus rien à redouter de ses ennemis, elle leva le masque, et renonça publiquement à la religion catholique. Elle trouva dans l'épiscopat anglais et parmi les lords une résistance à laquelle elle était loin de s'attendre. Les évêques, en très grand nombre, refusèrent d'accepter ses réformes. Tous sentaient le ridicule qu'il y aurait à proclamer une femme chef suprême et pasteur spirituel de la Religion. Les membres des célèbres universités d'Oxford et de Cambridge protestèrent également. L'embarras d'Élisabeth fut alors extrême. Pie IV, croyant le moment favorable pour tenter un effort et la ramener dans l'obéissance du saint siège, lui écrivit dans ce but. Ces troubles et ces embarras intérieurs, au témoignage du cardinal Borromée, avaient donné au pape quelque espérance « de tirer honneur de cette entreprise» Pour multiplier les chances de réussite, il avait prié la cour de France d'appuyer son envoyé. Le même office fut rempli auprès de l'Empereur et du roi d'Espagne ; on les supplia « de prêter leur aide à une œuvre aussi sainte,» et par le moyen de leurs ambassadeurs résidant en Angleterre, « de favoriser de tout leur pouvoir la susdite négociation. » Le cardinal Borromée ordonnait au nonce d'Espagne « d'apporter toute diligence à cette affaire, d'agir sur le roi catholique afin de l'amener à

donner des ordres avec le plus de vigueur et de promptitude possible, comme le mérite la très sainte intention qui porte Sa Sainteté à cette entreprise ».

Le roi d'Espagne promet de s'occuper de cette négociation directement avec la reine d'Angleterre. Élisabeth ne s'arrêta pas devant les obstacles : ne pouvant rien gagner par la persuasion et les caresses, elle jeta en prison ou condamna à l'exil les évêques et les catholiques qui lui avaient résisté. En remerciant Philippe II de son bon vouloir, Pie IV recommanda à son attention les persécutés de la reine d'Angleterre. Le 19 août, le cardinal Borromée, envoyait au nom du Pape, à l'évêque de Terracine, la liste des prélats et autres personnages emprisonnés ou exilés, avec prière au monarque de demander leur élargissement ou leur rappel. S'il ne pouvait rien obtenir de la reine, du moins il le pria de secourir ces malheureux, réfugiés presque tous dans les Flandres, soumises à l'Espagne.

Philippe II avait promis et espéré plus qu'il ne convenait ; Élisabeth ne voulut rien entendre, elle refusa de recevoir le nonce du pape, malgré les instances de l'ambassadeur d'Espagne. Elle alléguait qu'on ne lui avait pas notifié les intentions du Saint-Père, dès le principe, comme à tous les souverains catholiques ; que le concile ne lui offrait aucune garantie de liberté et de piété ; qu'enfin, sous le prétexte du concile, l'envoyé du pape viendrait dans son royaume pour y susciter des troubles, en excitant les catholiques à la révolte. En réalité Élisabeth redoutait la réunion du Concile ; nous la verrons agir sur la cour de France dans l'intention d'entraver les travaux de la sainte assemblée. L'hérésie avait aussi fait de grands ravages en Suisse. Berne et Fribourg avaient déjà brisé les liens qui les attachaient à l'Église. Genève n'avait eu pendant longtemps d'autre prince que son propre évêque : les Ducs de Savoie avaient toujours mis sur le siège épiscopal de cette ville un des membres de leur famille et elle était ainsi passée doucement sous leur sceptre. Quelques-uns de ces prélats furent des enfants et le peuple perdit facilement le respect dû à leur autorité. Berne en profita pour faire sentir sa suprématie et pour y substituer son autorité à celle des ducs de Savoie. Genève alors secoua non seulement le joug épiscopal, mais encore celui de la foi, sous l'influence de Calvin qui avait fait de cette ville le centre de son autorité et le point de départ de sa propagande. Depuis ce jour, Genève semble être devenue l'asile inviolable de tous les gens compromis et dangereux. Pie IV se préoccupa des dangers que ferait courir à l'Europe ce refuge où tous les mécréants pouvaient impunément forger contre les pouvoirs les plus légitimes et les plus respectables, les complots les plus subversifs. Saint Charles s'en exprima en ces termes avec le nonce d'Espagne. « Sa Sainteté, voyant cette terre devenue l'asile et le réceptacle de tous les scélérats de l'Europe, a exhorté ces jours passés, le duc de Savoie à l'arracher des mains de ces hommes et à la recouvrer, à son profit, par la raison qu'elle est à lui. Cette pensée de Sa Sainteté a plu au duc : dans le but de faire marcher la négociation il a envoyé ici M. de Coligno, avec la mission de nous communiquer sa résolution de mettre de suite cette entreprise à exécution, si on l'aidait. Pour sa part, Sa Sainteté l'a licencié avec la décision que vous verrez consignée dans ce papier : ce qui n'est pas peu de chose, si l'on considère les faibles forces de Sa Sainteté. En plus, elle a donné des brevets pour le roi catholique et pour sa majesté très chrétienne, afin de les exhorter à se montrer favorables à une aussi sainte entreprise et à l'aider au besoin. Elle a fait écrire au nonce de France de presser cette affaire auprès de leurs majestés, elle m'a chargé de vous enjoindre de remplir le même office auprès du roi : en tout cela vous ferez intervenir l'autorité de Sa Béatitude. »

Le pape et son neveu, on le voit, ne négligeaient aucun des moyens en leur pouvoir pour pacifier l'Europe et pour amener la continuation de cette grande œuvre du Concile de Trente qui, si les princes l'eussent favorisée et acceptée, aurait épargné au monde bien des malheurs et assuré la solidité de plus d'un trône européen !

Les difficultés, les échecs retardaient la marche des négociations ; ils ne les arrêtaient pas. Des déceptions vinrent même, plus d'une fois, déjouer toutes les espérances, l'œuvre n'en continua pas moins. L'empereur d'Allemagne était revenu sur ses bonnes dispositions premières, il présentait maintenant des objections de plus d'une sorte à la réunion du Concile. Il ne voulait point le voir à Trente, il proposait Cologne, Ratisbonne, Constance ; il demandait que le Pape le présidât lui-même et il insistait pour qu'il fût bien déclaré que ce concile ne serait point la continuation de celui de Trente. S. Charles écrit, presse le nonce Delfino de triompher des résistances de Ferdinand ; cela ne suffit pas. Le Pape fut obligé de députer au monarque un légat spécial, Stanislas Hosius, polonais, évêque de Warmies, plus connu sous le nom du Warmien, qui réussit enfin à vaincre les hésitations de l'Empereur.

La France offrait toujours les plus grandes difficultés, elle ne voulait pas renoncer à son concile national.

Le roi d'Espagne était entré pleinement dans les desseins du saint père, il avait même envoyé en France Antoine de Tolède dans le but d'amener cette cour à l'abandon du concile national projeté. Cette nouvelle tentative de Philippe, pour accélérer la convocation du concile universel, échoua, complètement. La Cour de France ne voulut point promettre de renoncer à son projet : Nous avons l'obligation, avait-elle répondu, de remédier de la meilleure manière possible aux désordres de notre royaume ; le concile général ne se faisant point, nous nous trouvons contraints de réunir le nôtre. « Mais ce concile général, ajoutait le cardinal Borromée, en faisant part de l'échec de Tolède à l'évêque de Terracine, ils prennent tous les prétextes pour l'éloigner, puisqu'ils ne veulent point qu'on le réunisse en Italie. »

Le pape redoutait pour le reste de la chrétienté un si mauvais exemple, il prit la résolution de célébrer le Concile quand même.

Les Français, froissés par l'envoi d'Antoine de Tolède, accusaient le roi d'Espagne d'avoir agi sous l'impulsion du pape, et de vouloir gêner leur indépendance. Cependant, disait saint Charles, le roi d'Espagne a plus d'une raison de justifier sa démarche. Les deux royaumes sont assez voisins pour qu'ils deviennent en quelque sorte solidaires l'un de l'autre. Les funestes conséquences du concile national de France ne se feront-elles pas sentir en Espagne ? Le chef de ce royaume ne peut-il pas mettre en avant cette perspective pour réclamer et agir ? Ne peut-il pas se plaindre de ce que le roi très chrétien supporte dans son Conseil et la cour deux ou trois prélats qui font ouvertement profession d'hérésie ; et la reine mère ne compte-t-elle pas plusieurs de ses dames qui vivent en luthériennes ?

Quoi qu'il en soit, Pie IV écrivit à Philippe II qu'il était décidé à réunir le concile de Trente, quand bien même lui seul promettrait son assistance. En Italie et ailleurs, plusieurs princes suivraient certainement son exemple. L'empereur, ajoutait-il, présente des difficultés, cherche à traîner les choses en longueur, mais il finira par se rendre et la France sera contrainte à faire de même.

L'énergique résolution du pontife triompha de tous les obstacles. Le cardinal Borromée n'était point étranger à ce succès, et le 14 novembre, il annonçait avec joie, à Mgr Santa Croce, que l'empereur et le roi très chrétien avaient enfin consenti à la réunion du concile universel. Une seule mais grave difficulté existait encore. Ces deux monarques désiraient que le pape indictât un nouveau concile, afin de ne pas froisser les hérétiques par une formule de continuation. Un pareil désir, s'il eut été exécuté, ne tendait à rien moins qu'à infirmer tous les décrets déjà rendus par le concile de Trente. Cependant cette opinion trouvait plus d'un partisan : le confesseur du roi d'Espagne était même allé jusqu'à demander la révocation de ces décrets. Le cardinal Borromée écrivait ce sujet à l'évêque de Terracine le 5 oct. 1560 d'un ton moitié indigné, moitié ironique : « Je ne sais vraiment comment le Père confesseur pourra facilement justifier l'opinion qu'on tient là-bas de la supériorité du concile sur le pape ? Votre Seigneurie ne manquera pas de l'avertir, lui et tous ceux que de besoin, que cette conduite n'est pas trop logique. »

Les monarques d'Allemagne et de France n'allaient pas si loin dans leur demande; mais on eut pu tirer les mêmes conséquences d'une concession du Pape à leurs désirs. « Sa Sainteté, écrit le cardinal, ne veut en rien préjudicier aux décrets de ce concile ; elle fait étudier les moyens de l'indicter sans nuire à cette œuvre sainte. Dans dix ou douze jours, elle fera connaître la résolution qu'elle aura prise et qui lui semblera la meilleure pour le service de Dieu, pour le bien universel des chrétiens, en ne dérogeant toutefois à aucun des dits décrets. Nous vous enverrons la Bulle. Les affaires de France n'admettent plus de retard et sa majesté promet de ne pas réunir son Concile national si la convocation du concile universel a lieu. »

Enfin, le 29 novembre, il écrit à l'évêque de Terracine : « Aujourd'hui, en consistoire, après avoir imploré le nom de Dieu, notre saint père a publié la bulle de convocation du concile pour le jour de Pâques. »

Pie IV n'appliquait pas l'expression de continuation à la reprise du concile de Trente : après avoir mentionné les décrets conciliaires portés à Trente sous Paul III et sous Jules III, il déclarait levée la suspension qui avait été portée par ce dernier pontife. Aussitôt il envoya des nonces aux différentes Cours de l'Europe, catholiques et protestantes, avec la mission de leur remettre la bulle de convocation. Il fit écrire aux patriarches d'Orient, de Moscou et jusqu'aux chrétiens d'Éthiopie, afin de les inviter à prendre part au concile ; il ne négligea rien pour rendre l'auguste assemblée aussi nombreuse que possible.

Le nonce Santa Croce, après avoir remis la bulle au roi d'Espagne, devait aller en Portugal remplir la même mission. En lui donnant les pouvoirs dont il aura besoin pour représenter dignement le saint siège, le cardinal Borromée lui recommande de se gouverner prudemment afin de conserver et d'accroître l'amour et

le dévouement de ce pays pour Sa Sainteté. Soyez doux, bienveillant, ne donnez aucun sujet de mécontentement : « Sa Sainteté vous le recommande expressément, elle a grand désir, dans des temps si mauvais, de maintenir bonne intelligence et amitié avec tous les princes chrétiens : elle compte pour cela sur la prudence et la grande habileté de Votre Seigneurie. »

Mgr Commendone fut chargé de remettre la bulle d'indiction du concile aux princes allemands attachés à l'hérésie, avec prière de les inviter à se rendre à cette sainte assemblée. Pour vaincre leurs hésitations, saint Charles écrivait, le 19 juillet 1561, à Mgr Delfino, nonce près de l'empereur : « Faites-leur bien comprendre l'intention de Sa Sainteté ; servez-vous des expressions les plus courtoises et les plus bienveillantes que vous saurez trouver. Assurez-les qu'il leur sera donné un sauf-conduit dans les termes les plus larges possible et qu'il sera observé à la lettre. Vous leur direz le grand désir que, de notre côté, nous avons de la paix et de la concorde dans l'Église : vous les exhorterez à venir avec joie : ils seront choyés ; on aura pour eux toutes sortes de procédés aimables, Sa Sainteté et les légats du concile n'ayant pas de plus ardent désir que de trouver un moyen de rendre à l'Église la paix et l'union. Par-dessus tout, dites-leur que les rigueurs dont l'Inquisition a usé dans le passé ne doivent pas les épouvanter : pour ceux qui voudront vraiment s'unir, Notre Seigneur tournera l'ancienne sévérité, en clémence et douceur ; il les comblera de bienfaits. »

Mais la situation de la France était si grave, si pleine de périls, elle fut l'objet de si longues et de si importantes négociations de la part du pape et de son neveu, que nous devons la faire connaître avec quelques détails.

CHAPITRE SIXIEME

LES NEGOCIATIONS AVEC LA FRANCE

Situation religieuse et politique de la France. - Danger des conciles nationaux. - Ce que fait Pie IV pour empêcher celui projeté par la France.- L'abbé Nichetto porte à la Cour de France la bulle d'indiction du Concile général. - Portrait de Catherine de Médicis. - Nouvelles difficultés au concile. -Le duc de Florence et le cardinal Borromée. - Envoi des légats du Concile à Trente. - Le cardinal d'Este de Ferrare envoyé comme légat en France. - Son portrait. -Ménagements du pape envers les évêques de France. - Colloque de Poissy. - Aveuglement de la Reine - Le cardinal Borromée dégage la responsabilité du pape. - Catherine de Médicis demande des réformes impossibles. - Lettre de Pie IV au cardinal de Ferrare. - Le roi de Navarre. - Jeanne d'Albret - Pie IV promet d'aider le roi de Navarre à recouvrer son royaume. - L'édit de St-Germain. - Jugement qu'en porte S. Charles - Conséquences de cet édit. - L'Affaire de Vassy. - Guerre civile et religieuse. - Pie IV et son neveu présentent à la cour le concile comme l'unique remède à tous ces maux. - La France n'y envoie ni ses ambassadeurs ni ses évêques. - Catherine mande de Lansach A Rome. - Affection de Pie IV pour la France. -Ses démarches en faveur du roi de Navarre. - De Lansach ambassadeur au concile - Ce qu'en pense le cardinal Borromée - Départ des évêques et des ambassadeurs pour le concile. -La Reine se décide à combattre les hérétiques. -Elle demande des subsides pécuniaires au pape. - Conditions que Pie IV met à son aide. - Comment Catherine les accueille. - Elle est toujours prête à accepter la conciliation avec les hérétiques -La guerre éclate. - Difficultés d'accomplir les conditions imposées par le pape. - Le pape encourage les chefs des catholiques - Les Annates - Mort du roi de Navarre. - Victoire de Guise - Sa mort. - Paix d'Amboise. - Pie IV et S Charles ont contribué à sauver la France de l'hérésie. - Rôle important joué par S. Charles dans les négociations. - Il pourvoit aux besoins matériels du concile.

Le protestantisme, constitué et organisé par la main puissante de Calvin, formait presque une petite république en France, où, au témoignage de Théodore de Bèze, l'on ne comptait pas moins de quatre cent mille hérétiques. Cette secte, si contraire à notre génie national, était arrivée cependant, après trente-sept ans de propagande clandestine, à obtenir un tel crédit dans la nation, au parlement et même à la Cour, qu'à la mort d'Henri II, en 1559, elle jugea le moment venu de se montrer et de se déclarer hautement. Elle n'avait plus en face d'elle l'autorité royale pour lui résister et la combattre : la race des Valois, épuisée par la débauche, ne devait plus produire d'hommes et le sceptre se trouvait entre les mains d'un jeune homme de seize ans. Les huguenots, comme on les appelait, se crurent alors assez puissants pour essayer de s'emparer, par un coup de main, du pouvoir royal lui-même. Leur complot, il est vrai, fut découvert et déjoué : les conjurés réduits à combattre sans avoir à leur tête le prince qui s'était déclaré leur chef, furent défaits sous les murs d'Amboise, et châtiés comme rebelles. François II triomphait par l'épée des Guise ; mais les protestants, et Condé à leur tête, ne désarmèrent point. La situation politique et religieuse de la France était des plus graves. Catholiques et huguenots étaient prêts à se mesurer : à chaque instant, pouvait éclater une guerre civile terrible et générale dans laquelle l'unité religieuse et l'unité nationale couraient également risque de faire naufrage.

La France, en effet, n'avait plus d'hommes d'État dont la foi et l'intelligence, à la hauteur des difficultés actuelles, auraient pu l'arracher à ces immenses et redoutables périls. Le chancelier l'Hôpital, homme timide, aux convictions faibles et douteuses, s'arrêta à une transaction, alors qu'il eût fallu agir avec promptitude et autorité. Il résolut de réunir un concile national pour chercher les moyens de concilier le culte nouveau avec le culte ancien. Il ne trouva que cet expédient pour apaiser des partis, dominer des ambitions, concilier des opinions radicalement opposées qui, de part et d'autre, s'affirmaient avec énergie et habileté. C'était avouer son impuissance, ouvrir la porte aux audacieuses revendications des Huguenots et exciter au plus haut point le mécontentement des catholiques, qui défendaient les traditions nationales et le trône lui-même.

Les protestants avaient, sans aucun doute, inspiré ce projet dont l'annonce seule, au témoignage du nonce, l'évêque de Viterbe, avait eu pour conséquence d'accroître les exigences des hérétiques ; Ces assemblées religieuses, placées sous le contrôle de l'autorité séculière, avaient toujours été pour eux un moyen infaillible d'obtenir la protection des souverains en faveur d'une doctrine qui flattait tout à la fois leur orgueil, leurs passions et leurs caprices. De cette manière, ils avaient fait prévaloir leurs erreurs dans les petits états de l'Allemagne, ils avaient même manœuvré avec tant d'habileté qu'ils avaient réussi à persuader Charles V qu'une assemblée de ce genre dans son vaste empire, était devenue nécessaire. La ferme résistance de Paul III put seule empêcher la réalisation de ce funeste projet et arracher l'Église à un grand malheur.

Le même danger menaçait la France : Pie IV ne fut ni moins clairvoyant, ni moins énergique que son prédécesseur. Le péril lui parut prendre des proportions plus considérables. Il n'avait plus seulement, comme Paul III, à craindre de voir sortir de cette assemblée l'apostasie d'une nation entière ; mais, à la veille de la reprise du concile général, il y avait tout à redouter, si l'exemple de la France était suivi par les autres puissances. Il avait manifesté clairement ses craintes à l'ambassadeur de France: « Je ne veux point de concile national en France, lui avait-il dit : l'Allemagne et chaque province voudraient en avoir un également et dans la forme qui leur serait agréable : ce ne serait plus réunir l'église, mais la diviser. »

Nous avons dit comment le cardinal Borromée, au nom de Pie IV, pressait les souverains d'adhérer au projet de réunir un concile général et comment, après avoir surmonté les principaux obstacles, le pape avait publié la bulle d'indiction, dans l'espérance de prévenir l'immense péril que nous venons d'indiquer. Cette convocation du concile, sa réunion prochaine allaient-elles empêcher la tenue du concile national préconisé par l'Hôpital et accepté par Catherine de Médicis ?

Pie IV avait adressé la bulle au roi François II ; lorsque son envoyé, l'abbé de St-Gildas, Nichetto, arriva à Paris, le 17 décembre, le roi était mort depuis douze jours. Son frère, un enfant de dix ans, était monté sur le trône, sous le nom de Charles IX ; sa mère, Catherine de Médicis, avait pris la régence : en cette qualité, elle reçut la bulle pontificale. Après la conjuration d'Amboise, dont la découverte et la répression avaient été un triomphe pour la Cour et une humiliation pour les hérétiques, le pape espérait recevoir de ce royaume quelque consolation ; il pouvait, semblait-il, se laisser aller d'autant plus volontiers à cette espérance que la régente était une Médicis ; elle serait en cette qualité peut-être mieux disposée à lui être agréable. Il envoya donc l'évêque de Fermo en France, avec la mission de présenter ses condoléances pour la mort de François II et ses félicitations pour l'avènement du nouveau monarque. « A cette occasion, écrivait le cardinal Borromée au nonce Delfino, cet évêque s'emploiera à faire réussir le projet du futur concile général. La tournure que prennent les affaires de ce royaume par la confusion des hérétiques nous donne bonne espérance. »

Mais l'oncle et le neveu durent bientôt se convaincre que leurs espérances étaient au moins prématurées.

Catherine de Médicis, dévorée de la passion du pouvoir, songeait plutôt à établir son autorité et sa puissance qu'à conserver à son royaume le bienfait et l'intégrité de la foi. Elle avait à lutter contre l'ambition de princes qui se disputaient l'autorité. D'un côté, la maison de Guise faisait de la cause catholique sa propre cause, des catholiques les artisans de sa grandeur. De l'autre, la maison de Bourbon ou du moins l'une de ses branches, les Condé, avait lié sa fortune à celle du protestantisme. Ne se sentant pas capable d'élever l'autorité souveraine au dessus des partis contraires et de les contenir, en les dominant, Catherine, résolut de les balancer, en les soutenant et en les trahissant tour à tour : dans l'exercice du gouvernement, elle introduisit le crime pour contrepoids de la faiblesse. Elle avait dans les veines le sang des Médicis auxquels Machiavel venait de dédier son livre du *Prince* et elle appliqua à son gouvernement les principes de cette funeste politique qui divise pour régner. Par le concile, convoqué à Poissy, où des docteurs catholiques et des docteurs protestants viendraient débattre, en présence du roi et de la Cour, les questions les plus graves du dogme et de la discipline, Catherine espérait tout à la fois ménager les protestants, les amuser et effrayer les catholiques.

Accepter franchement et sans ambage le concile général, eût été tout à la fois faire acte d'énergie et preuve d'habileté ; mais c'était renoncer à des projets de conciliation depuis longtemps caressés et surtout c'était affirmer sa résolution d'agir en vraie catholique. Ce rôle n'était ni dans les goûts, ni dans les moyens de Catherine. Elle avait d'ailleurs pour interprète et exécuteur de sa politique le chancelier l'Hôpital, dont les préférences pour les nouveautés hérétiques n'étaient un mystère pour personne : on les connaissait à Rome et elles inspiraient aux catholiques français de sérieuses inquiétudes.

A la veille de l'ouverture du concile, le pape se trouvait dans une situation plus difficile peut-être qu'avant la publication de la bulle d'indiction. Nous trouvons, dans les lettres du cardinal Borromée, un écho des préoccupations qui devaient assaillir le vieux pontife. « Le courrier de France nous est arrivé hier, écrivait-il au duc de Florence, le 1^{er} février 1561 : Je ne puis dire autre chose à votre Excellence si ce n'est que les humeurs de ce pays sont toujours les mêmes. » Quelques semaines plus tard, il lui écrivait encore: « De continuelles préoccupations m'ont absorbé tous ces jours-ci et je n'ai pu écrire à votre Excellence, comme je le désirais Sa Sainteté fait tous ses efforts pour faire marcher l'œuvre du concile ; mais Votre Excellence voit combien elle est peu secondée. Les affaires de France vont chaque jour de plus en plus mal. Le pape envoie l'abbé Martinengo en Angleterre pour intimer le concile. »

Le duc de Toscane répond au cardinal qu'il a de France les mêmes nouvelles que lui. « Votre Seigneurie peut se rappeler que je l'avais prévenue, ainsi que Sa Sainteté, de cette marche des choses. Plût à Dieu que je me fusse trompé dans mes prévisions ! J'en serais heureux dans l'intérêt de la Religion. Marchez néanmoins avec courage, Dieu vous donnera sa grâce. Pour moi, je suis disposé à user de tout mon crédit pour le service de Sa Béatitude et la conservation de la foi. »

Mais la France n'était pas le seul sujet des préoccupations du souverain pontife.

Le roi d'Espagne, d'abord si bien disposé, présentait des difficultés sur la bulle de convocation et ses évêques n'avaient point reçu l'autorisation de se rendre à Trente. Le cardinal Borromée, en donnant cette nouvelle au cardinal de Mantoue, légat du concile, s'en afflige et il ajoute : « Votre Seigneurie sait que sans les prélats espagnols on ferait un concile peu fructueux. »

Il arrivait à Pie IV ce qui était arrivé à ses prédécesseurs. Le monde entier l'avait pressé de réunir un concile et, à la veille de son ouverture, c'était à qui présenterait de nouveaux obstacles, demanderait de nouveaux délais.

Dans ces circonstances, les encouragements de Côme de Médicis étaient fort opportuns ; mais Pie IV et son neveu n'étaient pas hommes à reculer devant les obstacles. Malgré le mauvais vouloir des puissances, le pape poursuivait quand même la réalisation de son projet. Persuadé que le meilleur gage de réussite dans les grandes entreprises, c'est de les commencer, il n'avait point attendu la réponse d'acceptation des princes, pour nommer ses légats et les envoyer à Trente. Ils y arrivèrent le 16 avril 1561 : leur entrée fut solennelle, malgré le petit nombre de prélats qui s'y trouvaient alors réunis.

Après avoir ainsi affirmé publiquement sa résolution bien arrêtée de donner suite à son dessein, Pie IV s'occupa activement de surmonter les difficultés qui s'opposaient encore à son exécution. Les plus sérieuses, les plus obstinées venaient de la France. Le pape y avait déjà envoyé le cardinal de Tournon, doyen du sacré collège, dont le zèle pour les intérêts de la Religion était très connu : le crédit dont il jouissait auprès de la Cour de France le mettait à même d'aplanir bien des difficultés. Tout en lui donnant les pouvoirs de légat, Pie IV n'avait pas voulu lui en faire prendre le titre, estimant que sa qualité de cardinal français serait encore le titre le plus puissant qu'il pût apporter en faveur de son influence. Cette mission ne parut bientôt plus suffisante. L'idée d'un concile national, malgré la convocation du concile général, n'avait point été abandonnée et le pape, moins que jamais, pouvait se rendre compte de cette manière d'agir. Il devenait urgent d'exercer sur cette Cour une action constante et suivie. Ce motif le détermina à envoyer un légat plus spécialement chargé de traiter l'affaire du concile, d'empêcher la réunion de Poissy et d'exciter la reine à combattre vigoureusement l'hérésie. Le pape choisit pour remplir cette tâche le cardinal Hippolyte d'Este de Ferrare et, le 2 juin 1561, il annonça en consistoire cette résolution. Le 28 juin, Pie IV écrit au roi de Navarre qu'il compte sur sa prudence et son autorité pour faciliter à son envoyé la mission qu'il lui a confiée. Le même jour, il adressait une lettre au prince de Condé pour le prier de ne point refuser son appui et son aide à son envoyé.

Hippolyte d'Este avait été, à plusieurs reprises, nommé archevêque de Milan ; mais les nombreuses missions diplomatiques dont il fut chargé, l'avaient toujours empêché de résider dans cette ville. A l'avènement de Pie IV, il avait donné sa démission en faveur du cardinal Borromée. Au témoignage de Pallavicini, il passait pour l'homme le plus prudent et, plusieurs fois, il fut sur le point d'être investi du souverain pouvoir dans l'Église. Ses qualités, ses relations amicales en France où il avait longtemps séjourné à la Cour de François I, avec lequel sa famille était alliée, déterminèrent le choix de sa personne pour remplir cette légation. En apprenant la convocation du clergé à Paris pour le 20 juillet, Pie IV le pressa de se rendre à son poste. Les promesses faites au nonce qu'on ne traiterait dans cette assemblée que des questions relatives aux troubles de la France, n'étaient pas suffisantes : pour rassurer le pape. « Il paraît à Sa Sainteté, écrivait le cardinal Borromée, que le concile étant indicté et en train de marcher d'un bon pas, on devrait penser à tout autre chose qu'à cette réunion. »

Pendant ces négociations, les choses changeaient de face en Espagne. Philippe levait l'interdiction faite à ses évêques de se rendre au concile. Si nous en croyons le duc de Toscane, des rapports mensongers, des trames, ourdies à Rome même, avaient influencé et trompé ce monarque ; il s'était empressé de retirer son opposition dès que le duc d'Albe lui eut présenté les choses sous leur vrai jour. Côme de Médicis donnait, pour preuve des bonnes dispositions de Philippe, l'empressement qu'il avait mis à retirer ses ordres, sans

même attendre l'arrivée de l'évêque de Terracine chargé par le pape de réfuter ses objections. Aussi le duc de Florence engageait le cardinal Borromée à toujours traiter directement avec sa majesté catholique.

Le cardinal Borromée fondait quelque espoir sur la réussite de la mission confiée au cardinal d'Este. « Votre prudence et vos vertus, lui écrivait-il le 2 juillet, nous font espérer un bon résultat de votre légation. Nous l'augurons d'autant plus que nous avons appris, au moment même de votre départ, les bonnes dispositions du roi catholique ; il a renoncé à toutes les objections qu'il faisait à la bulle du concile, il a résolu d'obéir et de se conformer à la volonté de Notre Seigneur. »

Le légat du saint père arriva à Paris pour entendre en quelque sorte publier un édit royal qui était un mélange de concessions et de restrictions accordées aussi bien aux catholiques qu'aux protestants : il n'eut d'autre résultat que de mécontenter tout le monde. Si cet édit de Paris eût été fidèlement observé, les catholiques auraient pu néanmoins en tirer quelque avantage ; le cardinal Borromée s'était même empressé de communiquer aux légats du concile les quelques espérances que le nonce avait émises sur son bon résultat. Le nonce avait reçu des promesses très rassurantes : les évêques, dans leur réunion, ne devraient pas traiter des matières étrangères à celles qui avaient fait l'objet de l'édit royal. Avant le colloque le clergé, réuni à Poissy pour régler ses affaires religieuses et temporelles, déclara, en effet, qu'il n'entendait attenter en rien à l'autorité du saint siège, ni traiter aucune matière touchant la foi, contre son vouloir : il s'en remettait cet égard au concile général alors ouvert. Cette déclaration rendait la réunion plus acceptable aux yeux de la cour de Rome.

La reine et les gouvernants avaient également promis, à plusieurs reprises, qu'on enverrait les évêques à Trente. Le souverain pontife, comptant sur la réalisation de cette promesse, « envoya aussitôt une dernière intimation à tous les évêques pour les engager à prendre la route de Trente, après les pluies d'août. Il fait cette invitation de vive voix à ceux qui sont présents à la curie ; il en appelle quatre chaque jour, il leur parle seul à seul ; on écrit aux absents par ordre de Sa Sainteté. Notre Seigneur a chargé une congrégation de cardinaux de prendre connaissance de toutes les affaires du concile et de donner son avis sur chacune d'elles. Que Votre Seigneurie se tienne pour avertie. »

Le cardinal d'Este devait profiter de tous ces renseignements pour agir sur l'esprit de la reine et de ses conseillers, les engager à renoncer à leurs projets et les pousser à donner ordre aux évêques de se mettre en route pour le concile de Trente. Cette mission était des plus difficiles et des plus délicates. Le concile national ou assemblée religieuse était une chose résolue et faire revenir la Cour sur cette décision paraissait impossible. L'envoyé du pape avait à lutter contre deux personnages dont la politique, inspirée chez la reine par l'intérêt personnel et chez le chancelier par des préférences secrètes pour l'erreur, variait selon les impressions ou les influences du moment. Il fallait au légat beaucoup de souplesse et de ressources dans l'esprit, pour saisir toutes les nuances de la politique astucieuse de Catherine et pour démasquer tout le danger des mesures cauteleuses et insuffisantes préconisées par L'Hôpital. Il avait besoin d'une fermeté inébranlable, cachée sous des formes pleines d'urbanité et de courtoisie, pour ne pas se laisser entamer par les exigences ou les flatteries de la Cour. L'envoyé du saint père avait les qualités d'un diplomate habile et honnête, comme le prouve sa correspondance, mais il manqua quelquefois de la dignité et de l'énergie qui convenaient à son rang élevé. Sa complaisance pour la reine, dont il cherchait à excuser les actes par les intentions ou par les difficultés d'une situation qu'il exagérait, et surtout sa disposition à croire trop facilement à ses protestations de fidélité envers le saint siège ont, plus d'une fois, paralysé les bons résultats qu'on pouvait attendre de sa mission.

A Rome, on ne se trompait pas néanmoins sur les responsabilités, on savait sur qui les faire retomber ; si on sentait le besoin de ménager la reine, on ne se faisait cependant aucune illusion sur sa politique, et surtout l'on comprenait la funeste influence exercée par le chancelier.

Le caractère du pape le portait à la douceur ; la prudence lui faisait un devoir d'user, vis-à-vis des personnes de tous les ménagements que la situation si critique du royaume de France pouvait rendre nécessaires. « De différents côtés, écrivait le cardinal Borromée, on presse le Pape, jusqu'à l'importunité, de sévir contre le cardinal de Châtillon ; mais Sa Sainteté ne veut rien faire avant d'avoir votre avis, quand vous en aurez causé avec les cardinaux de Tournon et de Lorraine. En tous cas, il paraît convenable de ne rien faire, à ce sujet, tant que les prélats français ne seront pas arrivés à Trente, ou du moins sur le point d'y arriver. Il faut assurer les affaires du Concile, avant de mettre au feu ce gros morceau, *per assicurarsi delle cose del Concilio prima che mettiamo questo gran pezzo di carne al foco.* »

Le même sentiment dirigeait Pie IV, lorsque, le 13 août, il écrivait aux nonces et aux légats qu'il avait envoyés en France, « de ne pas froisser les évêques de ce pays en usant à leur préjudice des facultés qu'il ont en vertu de leur dignité. » Il demande qu'on ait de grands ménagements vis-à-vis des personnes, qu'on ne montre pas un zèle imprudent, intempestif ou inutile ; mais il veut qu'on agisse vigoureusement dans les négociations, qu'on obtienne de la Cour des actes formels, qu'on ne se contente pas de promesses : « Nous avons la certitude, dit-il, que la reine-mère et aussi le roi de Navarre ne se départiront jamais de notre obéissance... Mais l'important est de presser les évêques de France de se rendre le plus tôt possible à Trente et de les engager à se montrer bons catholiques. » L'important, la grande affaire aux yeux du pape c'est l'envoi des évêques au concile. Le Cardinal Borromée insiste sur ce point dans toutes ses lettres ; pour stimuler la reine, il rappelle plus d'une fois que le roi d'Espagne a donné ordre aux prélats de son royaume de partir pour Trente, après les premières pluies d'août, que les ambassadeurs et les évêques d'Allemagne sont déjà en route. De ce côté aussi les difficultés avaient été aplanies par l'envoi du légat Hosius dit le Warmien.

La Cour de France faisait la sourde oreille ; elle se contentait de répondre par des promesses vagues et générales et l'on préparait toujours la réunion du clergé national. Si plusieurs prélats, entre autres le cardinal de Tournon, et la Sorbonne elle-même, étaient opposés à cette assemblée qu'ils regardaient comme inutile et dangereuse, d'autres la désiraient. Le cardinal de Lorraine, alors tout-puissant, poussait dans cette voie ; il y voyait une occasion de faire briller son éloquence et sa doctrine. Les sages conseils des premiers ne furent point écoutés et le trois septembre s'ouvrait le prétendu concile national, connu dans l'histoire sous le nom de Colloque de Poissy. On vit alors Théodore de Bèze soutenir publiquement ses erreurs sur le dogme et la discipline catholique, en présence du roi, un enfant de onze ans, président de cette assemblée religieuse, sous les yeux de la Cour, devant six cardinaux, quarante évêques et un grand nombre de docteurs catholiques.

Le 17 octobre, le cardinal Borromée trace au cardinal d'Este et au nonce, l'évêque de Viterbe, la ligne de conduite qu'ils devront suivre vis à vis de cette assemblée dont ils n'ont pu empêcher la réunion. « Sa Sainteté, dit-il au cardinal, veut que vous vous gardiez bien, vous, les autres envoyés du saint siège ou leurs ministres, d'intervenir dans les discussions ou disputes qui ont lieu entre ces ministres hérétiques. » Dans une autre lettre, du même jour, le cardinal ajoute : le pape vous laisse néanmoins une certaine latitude dans les cas où votre intervention deviendrait nécessaire pour réfuter des erreurs, qui pourraient exercer une funeste influence sur les bons ou sur les esprits hésitants. « Sa Sainteté pense encore que la voie de douceur et de conciliation, que Votre Seigneurie illustrissime a peut-être l'intention de suivre, n'est ni la plus sûre, ni la plus facile pour arriver à quelque bien. Il est mieux de leur montrer les dents, *a mostrare loro il viso*, et de faire de courageuses remontrances à toutes les fois que cela sera nécessaire. La bonté et la courtoisie n'ayant, jusqu'ici, servi qu'à rendre les hérétiques plus audacieux. »

Le colloque de Poissy se termina le 25 novembre, sans aucun résultat pratique. Le cardinal de Ferrare envoya à Pie IV Nichetto pour lui exposer de vive voix l'état déplorable dans lequel se trouvait la France. Je ne vois que deux remèdes, écrivait-il, qui soient capables d'améliorer cette situation. Le premier, c'est le concile auquel le pape a déjà mis la main ; il faut attendre le second du temps qui fera plus que n'importe quel moyen violent.

L'insuccès de ce premier colloque n'éclaira pas la reine, car quelques semaines après sa réunion, elle manifestait au cardinal de Ferrare son désir d'en convoquer un second auquel assisterait tout le conseil privé. Elle priait également le légat d'y intervenir : ce dernier chercha vainement à dissuader la reine de ce dessein ; il n'y put réussir sur-le-champ. En rendant compte de cet entretien au cardinal Borromée, il ne se montre pas lui-même éloigné de condescendre aux désirs de Catherine, si elle y persévère. L'autorité du saint père sera respectée, je vous le promets, dit-il ; d'un autre côté, il me paraît important de conserver les sentiments de bienveillance dont elle est animée pour Sa Sainteté.

Dès le 1^{er} janvier 1562, le neveu du pape avait tenu à dégager la responsabilité pontificale : « Notre Seigneur a appris, avec un déplaisir infini, ce que vous lui exprimez de l'état présent de ce royaume; le plus triste c'est qu'on ne peut espérer un prompt remède pour l'en tirer. Malgré ces mauvaises circonstances, Sa Sainteté n'est pas sans consolation. Dieu sait, en effet, et le monde entier connaît tout ce qu'elle a fait et fait encore pour ne manquer en quoique ce soit à son devoir et à sa charge de père universel. Votre Seigneurie peut, en grande partie, en rendre témoignage : vous connaissez l'intention et la pensée de Sa Sainteté ; vous savez comment, dès le premier jour de son pontificat, il a appliqué son esprit à préparer ce grand remède du concile, principalement pour guérir le mal de ce royaume. Il n'a épargné nulle fatigue, nulle

dépense pour surmonter les difficultés qui sont venue traverser ses desseins et pour amener le concile à l'heureux point où, par la grâce de Dieu, il se trouve présentement. Votre Seigneurie peut savoir qu'il y a déjà à Trente quatre légats et cent évêques ; chaque jour il en arrive de nouveaux et le cardinal Alta Emps y sera dans huit jours. On n'aurait pas attendu jusqu'à ce jour pour commencer cette œuvre, si Sa Sainteté n'eût voulu témoigner de son respect vis-à-vis des princes, et leur laisser tout le temps nécessaire pour l'envoi de leurs ambassadeurs ; aujourd'hui, l'empereur a déclaré et promis que ses ambassadeurs seraient à Trente pour le 15 janvier, Sa Sainteté en conséquence a donné l'ordre à ses révérendissimes légats de commencer les actes du concile, le jour de la Fête de la Chaire de St-Pierre ; il ne serait pas convenable de différer encore, après l'arrivée des évêques d'Espagne, de Portugal, de Pologne qui viennent des pays les plus éloignés de la chrétienté. Dès que vous recevrez cette lettre, si les prélats et les ambassadeurs de ce royaume ne sont pas partis, vous pourrez avec raison vous en plaindre et faire des instances pour leur départ. »

Le cardinal d'Este avait mis en avant les bonnes intentions de la reine. « Notre Seigneur, répond le cardinal Borromée, a la même opinion que Votre Seigneurie illustrissime sur les bonnes dispositions de la reine en particulier ; mais il a désiré, et il désire encore, en voir les effets. Qu'elle ne perde pas courage, mais qu'elle se fie principalement en Dieu : cette cause est encore plus l'affaire de Sa Majesté divine que celle du roi, son fils. Notre Seigneur, sachant que l'évêque de Châlons, son confesseur, est un bon et sincère catholique, désire qu'avec votre habileté ordinaire, vous cherchiez à devenir l'ami et le confident du susdit évêque, afin de pouvoir, par son moyen, continuer à rendre tous les bons offices opportuns pendant votre séjour en ce pays. »

Si Pie IV avait encore conservé quelque illusion sur le bon vouloir de Catherine de Médicis et de ses conseillers, il la vit promptement s'évanouir. Avant même la réunion du Colloque de Poissy, la reine avait remis une lettre au cardinal-légit, pour être placée sous les yeux du pape, dans laquelle elle exposait à Sa Sainteté les moyens qu'elle jugeait les plus propres à maintenir la religion et l'autorité ecclésiastique dans son royaume. Dans cette fameuse lettre, dont parle de Thou dans *l'Histoire de mon temps*, la reine donnait raison à la réforme dans ses déclarations contre les abus de la discipline ecclésiastique ; elle se montrait disposée à lui sacrifier les rites les plus vénérables ; elle demandait l'abolition du culte des images, le rétablissement de la communion sous les deux espèces pour les simples fideles et l'introduction de la langue vulgaire dans la prière liturgique.

Le légat avait hésité à envoyer ce document à Rome. Saint Charles, auquel il en avait écrit, l'avait loué de n'avoir pas ajouté, par cet envoi, ce nouveau déplaisir à tous ceux qui déjà affligeaient le saint père et qui lui venaient de ce royaume. « Excusez-vous, lui dit-il ; dites que vous ne pouvez vous en charger. »

Catherine insista pour l'envoi de cette lettre, qui arriva enfin à sa destination. Le pape s'en montra profondément affligé : « Cette lettre, dit le cardinal Borromée, est si impie et si criminelle, que Notre Seigneur a pu à peine la lire, il n'a voulu la montrer à personne. Si on demandait une réponse à Votre Seigneurie illustrissime, vous pourrez dire que cette proposition doit être faite au concile : il est ouvert et nombreux : de là leur viendra la réponse opportune. »

Toutefois, Pie IV n'avait pas attendu la réception de cette lettre pour parler avec énergie à son légat. Il s'était plaint de ce que la Cour de France manquait d'égards envers Dieu, envers la Religion et envers le saint siège. « Puisqu'ils ont voulu, ajoute-t-il, faire leur concile national, ils devraient au moins s'apaiser à cette heure, et donner ordre de nous envoyer les canons faits par ces prélats selon, du reste, les intentions qu'ils ont manifestées à ce sujet. Si, comme on le devait, on eût recherché notre approbation, nous n'étions point éloigné de la donner, comme le pensent quelques-uns. Les abus et les désordres nous ont toujours déplu ; nous avons toujours cherché et nous chercherons toujours à les réformer. On pourra s'en convaincre par le concile que nous préparons en ce moment, et aussi par la réforme que nous faisons ici, à Rome. De fait, nous le reconnaissons, les prélats, les parlements et les peuples sont bons en majeure partie, mais ils ne peuvent résister à la volonté de ceux qui les gouvernent et c'est de ces derniers que tout dépend. Nous voyons observer tous les édits et décrets faits à l'avantage des huguenots ; il n'en est pas de même de ceux rendus en faveur des catholiques, qui sont desservis et persécutés. Nous ne pouvons donc faire autrement que de nous plaindre grandement de ce gouvernement, d'autant plus qu'il pèse les choses de la religion au poids des intérêts matériels. »

Ce langage énergique de Pie IV était trop justifié par la conduite de la Cour de France. Il est temps de faire connaître, en quelques mots, un autre personnage dont le nom revient à chaque instant dans les lettres du légat et du cardinal Borromée.

Antoine de Bourbon, lieutenant-général du royaume, avait acquis des droits au royaume de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret. Ce royaume avait été réuni la couronne de Castille sous le règne de Ferdinand le Catholique. La Cour de France désirait voir Antoine rentrer en possession de la province sur laquelle avait régné l'aïeul de sa femme. L'Espagne n'avait point repoussé d'une manière absolue les premières ouvertures qui lui avaient été faites en faveur de cette restitution ; mais la cause était loin d'être gagnée. La reine avait envoyé à Rome le comte des Cars demander au pape son appui et son intervention pour la négociation de cette affaire. Pie IV avait promis, à la condition toutefois que le roi de Navarre se montrerait bon catholique. Cette condition n'était point inutile. Les relations plus qu'intimes de ce prince avec Condé avaient jeté plus d'un nuage sur sa croyance et Jeanne d'Albret, sa femme, avait non seulement, embrassé l'hérésie, mais elle se montrait l'une des plus ardentes à la propager. « La reine de Navarre, écrivait saint Charles au cardinal d'Este, favorise les hérétiques, elle a fait célébrer la cène chez elle, elle instruit son fils dans l'erreur ; le pape ne peut lui accorder sa protection, si elle ne se fait absoudre par ses légats. »

Le cardinal d'Este, malgré cet avis du cardinal Borromée, fit preuve de faiblesse vis à vis de cette princesse: pendant la réunion même du Colloque de Poissy, il consentit à s'asseoir à sa table, et à se rendre au prêche qui suivit le repas. Le pape l'en réprimanda vertement, en lui reprochant d'avoir scandalisé tous les catholiques de France, d'Italie et des autres nations, malgré sa bonne intention. Craignant que 'cette imprudence ne produisit une mauvaise impression en Allemagne, le cardinal Borromée crut devoir écrire au nonce Delfino « tout le déplaisir que le saint père en avait éprouvé. »

Le pape était décidé à aider le roi de Navarre dans ses revendications : « Nous n'avons point fait défaut au roi de Navarre, écrivait-il à son légat, et nous ne lui manquerons pas dans tout ce qui sera licite et honnête. Il ne nous reste plus rien à tenter : par une voie excellente, nous avons donné ordre au seigneur Fabrice Serbellone de faire auprès du roi catholique tout ce qu'on devait faire. Mais si le roi de Navarre veut que nos bons offices lui servent et produisent d'heureux résultats, il faut qu'il change de route et qu'il gouverne ce royaume de façon il enlève tout prétexte aux objections et aux excuses de ses adversaires. »

Le roi de Navarre jouissait de quelque influence à la Cour et sa charge de lieutenant-général lui donnait un grand prestige. Les lettres du cardinal de Ferrare nous le montrent agissant ordinairement de concert avec la reine, et cette dernière, en plus d'une circonstance, s'appuya sur son autorité et se prévalut de ses conseils. Antoine de Bourbon avait assisté au colloque de Poissy ; il avait été frappé des contradictions des docteurs protestants. L'on profita de cette circonstance pour l'attacher d'une manière plus solide à la cause catholique. La volonté bien arrêtée, et manifestée à plusieurs reprises, du souverain pontife de ne l'aider qu'autant qu'il ferait cesser toute équivoque sur la sincérité de sa foi, acheva ce que le colloque de Poissy avait commencé. Pour donner un gage public et certain de son attachement à l'Église catholique, il résolut d'éloigner Jeanne de la Cour et de la renvoyer dans ses terres. Le cardinal-légat se réjouit avec le neveu du pape de cette décision. « Elle partie, &rit-il, on ne prêchera plus il la Cour ; Votre Seigneurie peut juger de ma joie. » Jeanne ayant accepté la décision de son mari, Catherine consentit à cet éloignement.

Malheureusement une indisposition vint retarder ce départ; mais le roi de Navarre persévéra dans son dessein et Jeanne s'éloigna au mois d'avril 1562. Elle fit alors à son fils, qui devait être un jour Henri IV, une longue et sévère exhortation pour le dissuader d'aller jamais à la messe, lui disant que s'il lui désobéissait, elle ne le regarderait plus comme son fils et le priverait de son héritage. Le roi, ajoute le cardinal de Ferrare, a gardé près de lui ce jeune prince, le fait instruire chrétiennement et se montre fermement résolu à le maintenir dans la religion catholique.

Les bonnes dispositions du roi de Navarre devaient s'affirmer de plus en plus. Toutefois, l'heure de la réunion du concile de Trente approchait et Catherine ne prenait aucune mesure pour y envoyer les évêques, elle ne se préoccupait nullement de choisir un ambassadeur chargé de l'y représenter. Les deux partis qui divisaient son royaume, mis en présence au Colloque de Poissy, en étaient sortis plus séparés que jamais et plus fortement attachés à leurs croyances. Le chancelier rêvait toujours la conciliation et, n'ayant pu l'obtenir sur le terrain théologique, il voulut la poursuivre sur le terrain politique. Dans l'assemblée des notables, réunie à Saint-Germain, au mois de janvier, il fit rendre un édit qui était, comme les précédents, un mélange de concessions et de réserves. On accordait aux protestants le libre exercice de leur culte, dans toute l'étendue du royaume, excepté dans l'enceinte des villes. Il était en même temps défendu d'enseigner rien de contraire au concile de Nicée, au symbole des Apôtres et aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Déjà l'on proclamait dans cet édit l'indifférence de l'État envers la Religion. Le roi, disait L'Hôpital, doit rester égal entre les deux partis, » ne se montrer ni d'un côté ni d'un autre ; car « s'il se rangeait d'un parti, il devrait assembler une armée pour ruiner l'autre. » Le chancelier aimait à répéter que les partis ne devaient

point se qualifier entre eux de papistes ou de huguenots, mais se contenter du nom de chrétiens ; il fit même insérer dans son édit la défense d'user de semblables dénominations.

Le cardinal de Ferrare assura saint Charles que, dans cette assemblée, la reine avait parlé avec beaucoup de prudence et d'émotion, dans le but de montrer ses bonnes intentions envers l'Église : ces réunions si fréquentes, avait-elle dit, n'avaient d'autre but que de chercher le moyen de donner satisfaction à tous ses sujets, d'apaiser les tumultes parmi le peuple en employant les moyens les plus doux qu'il serait possible de trouver. Elle affirmait, d'un autre côté, qu'elle et son fils n'avaient nullement l'intention, pas plus que ses prédécesseurs, de se soustraire à l'obéissance de l'Église.

Ces assurances pouvaient paraître sincères au légat du saint siège ; mais les faits démentaient les paroles. Les parlements, malgré quelques oppositions individuelles et passagères, voulaient, avant tout, rester unis à Rome, ils refusèrent d'enregistrer l'édit de Saint-Germain. Celui de Paris n'y consentit qu'à la condition de le regarder comme provisoire et d'y insérer cette clause : « Jusqu'à ce que le concile général ait décidé les points contestés. »

Les ménagements, les concessions, les idées confuses du chancelier n'étaient pas de nature à inspirer grande confiance à la Cour de Rome. Elle ne pouvait « ni louer, ni accepter, comme bon, » l'édit de St-Germain ; néanmoins saint Charles engageait le cardinal de Ferrare à tenir la main à l'observation de ce qu'il contenait en faveur des catholiques ... bien que, ajoutait-il, nous aurions plutôt à agir pour qu'il ne soit point observé. Il serait très bien qu'il en fût ainsi et je veux l'espérer ; les catholiques trouveraient en cela un sujet d'encouragement ; les huguenots un motif d'abattement. » Ce résultat le saint cardinal pouvait l'espérer si la Cour consentait à éloigner les amis des hérétiques « auxquels Sa Sainteté voudrait bien voir adjoindre le chancelier. Que Votre Seigneurie fasse, pour obtenir ce résultat, toutes les démarches et toutes les instances opportunes et nous pourrions dire que tout, est sauvé. »

Loin de pacifier les esprits, comme le prétendaient la reine et le chancelier, ces assemblées si multipliées, ces édits de tolérance si variés et si nombreux les tenaient au contraire en éveil et les surexcitaient d'une manière inquiétante. Est-il possible, en effet, d'admettre que deux cultes puissent s'exercer publiquement, ensemble, sur le même territoire, sans voir naître à chaque instant des sujets de conflits, de tiraillements et de luttes ? Le premier mars, le duc de Guise passait à Vassy ; les huguenots troublèrent, par le chant de leurs psaumes, l'office des catholiques auquel il assistait. Il envoya ses gens leur imposer silence au nom du dernier édit ; une rixe s'ensuivit aussitôt : les protestants furent défaits et massacrés. Ce fut le commencement de cette guerre intestine qui ravagea les principales villes de France. Les profanations sacrilèges, les dévastations et les vols impies des protestants ont jeté comme un crêpe funèbre sur la France, pendant cette année 1562, dont le souvenir ne saurait s'éteindre. Lorsque l'histoire est obligée de constater la disparition des corps de nos saints, la ruine de nos monuments les plus remarquables, la perte de nos œuvres d'art les plus célèbres, elle doit faire peser la responsabilité de tous ces crimes sur les hérétiques de cette douloureuse époque, en attribuer la cause à la haine aveugle et sectaire qui les dominait. Les huguenots se livrèrent à des excès de fanatisme tels qu'un historien ne craint pas de les comparer à ceux des Turcs eux-mêmes.

Depuis le commencement de cette lutte religieuse, la France, selon l'expression même du cardinal d'Este, ressemblait à un malade travaillé par de mauvaises humeurs. Chaque jour, on apprenait qu'une terre était occupée par les hérétiques, une ville saccagée, un monastère brûlé, une église profanée, les reliques jetées au feu, les autels renversés. La guerre civile et religieuse était allumée presque partout ; de part et d'autre on se livrait à de terribles représailles. Le cardinal d'Este cherchait à rassurer le cardinal Borromée sur cette douloureuse et inquiétante situation du royaume très chrétien. Il ne s'agissait là, disait-il, que d'accidents particuliers, résultant de causes bien diverses et desquels on ne pouvait former un jugement général sur la disposition des choses et des princes d'un royaume. Le malade a, d'ailleurs, une grande force naturelle tempérament ; s'il est bien soigné, on ne saurait douter de son salut. Néanmoins, après l'affaire de Vassy, le mal était devenu plus aigu et plus général. On reproche à la reine de n'avoir jamais montré d'inclination pour défendre les catholiques par les armes, disait le légat ; on ne saurait attribuer cette conduite à une mauvaise intention, mais plutôt à la faiblesse du sexe et à la difficulté de l'entreprise. »

Mais à ces excuses, il était facile de répondre ; le remède nécessaire à la guérison du malade était depuis longtemps indiqué, le cardinal Borromée ne cessait d'insister pour que la Cour de France consentit à l'appliquer. Pie IV lui-même, avec autorité, rappelait à son légat que le concile de Trente était le seul moyen de guérison possible. « Le retard dans l'envoi de l'ambassadeur et des évêques au concile a paru étrange,

dit-il, et il s'appuie sur de faibles et frivoles raisons. Le concile est déjà assez nombreux ; à cette heure, il y a plus de cent prélats, et nous avons l'espoir d'en voir bientôt cent autres : nous ferons un concile très fructueux. Tous les princes catholiques ne manqueront pas d'y assister; nous voudrions surtout voir l'empressement du roi très chrétien, car il a plus d'intérêt qu'aucun autre à se montrer favorable. Nous avons, en effet, été excité à la convocation de ce concile, en vue de la France, dans l'intention d'offrir un remède à ses maux et pour répondre aux exhortations écrites et verbales de la sérénissime reine. Les autres princes n'avaient pas un tel souci : sans le concile ils trouvent avoir suffisamment pourvu à leur maison, il ne leur était donc pas nécessaire et il ne pouvait leur apporter aucun avantage... » Le pontife terminait, en disant que le temps de la douceur était passé, « quand bien même, on nous menacerait d'une rupture. J'espère qu'on n'en viendra pas là. En tout cas, nous devons faire notre devoir et abandonner le reste entre les mains de Dieu. Il suffira qu'aucun mal n'arrive par notre faute. »

Le 13 janvier, saint Charles insistait de nouveau près du légat sur la nécessité, pour la Cour de France, de se hâter : « Grâce à Dieu, dit-il, notre espérance de voir le concile prospérer de plus en plus s'accroît chaque jour. L'empereur a promis que ses ambassadeurs seraient à Trente le 15 janvier. »

La reine négociait avec les protestants, elle voulait faire de même avec la Cour de Rome. Sous le prétexte de prouver son bon vouloir et l'impossibilité prétendue dans laquelle elle se trouvait d'y donner suite, dans l'intention surtout de gagner du temps, elle envoya M. de Lansach à Rome exposer au pape la situation de son royaume. Le cardinal de Ferrare avait applaudi à cette résolution : On trouverait peu de personnes, écrivait-il au cardinal Borromée, qui fussent de plus grande qualité que ce gentilhomme. D'un autre côté, je me réjouis que d'autres informations que les miennes soient données à Sa Sainteté. Elle pourra reconnaître, je l'espère, que je ne me suis pas trompé dans les renseignements que je lui ai envoyés chaque jour. »

Cependant la première session du concile avait eu lieu et la France n'y avait compté aucun représentant. Le cardinal Borromée avait inutilement insisté sur le désir du pape de voir « leurs majestés prendre à cœur les choses de la religion, puisque de la religion même dépendait la paix et la conservation de leur royaume. »

La seconde session du concile était fixée au 26 février et, dès le 10, le cardinal Borromée insistait de nouveau pour que l'ambassadeur de la reine et les évêques français se hâtassent de partir : « Je vous le répète, dit-il, le saint père voudrait voir ce royaume accepter de la main de Dieu et avec tout l'empressement convenable ce remède, préparé principalement pour son bien et pour son salut. Nous n'avons point entendu parler par d'autres que par vous du départ de l'évêque de Paris; on peut douter de sa réalité. »

Il ne cessait de redire : « Nous voulons bien croire à la bonne volonté de la reine, nous sommes tout disposés à lui donner notre appui, non seulement pour le maintien de son autorité royale, mais aussi pour faire recouvrer son royaume au roi de Navarre ; mais nous voulons des actes et non des paroles. »

Enfin, le 24 février, le cardinal d'Este annonce que la reine a manifesté l'intention de choisir Lansach pour son ambassadeur au concile. La chose paraît décidée ; mais la reine ne veut pas qu'on en donne encore connaissance au saint père, et le légat la communique confidentiellement à Pie IV. Le 27 Février, en donnant la nouvelle officielle de cette nomination, il ajoute encore des promesses au nom de la reine. « Ce choix, dit-il, devra apporter une grande consolation à Sa Sainteté ; cette nomination, une fois connue, mettra fin aux doutes que certains esprits ont voulu élever sur le départ des évêques pour le concile. Pour moi, je n'en ai jamais douté un instant, je ne laisserai pas de l'affirmer, en voyant avec quelle sincérité et quelle candeur ces seigneurs me l'ont promis et aussi parce que je suis témoin des empêchements accidentels qui sont venus retarder ce départ. » A Rome la confiance en ces promesses était très faible. « Le saint père sans doute s'est réjoui de ces bonnes nouvelles, écrit le cardinal Borromée : plaise à Dieu que tout cela se réalise ! »

Lansach se disposait à retourner en France ; quand il partit de la Ville éternelle, il ignorait encore les intentions manifestées par la reine à son égard. Le cardinal Borromée expédia aussitôt à Paris l'abbé Nichetto pour instruire le cardinal de Ferrare de ce qui s'était passé entre le saint père et l'envoyé de la reine, avant l'arrivée de ce dernier à la Cour. « La chose, écrit-il, le 11 mars, se réduit à ce que Notre Seigneur l'a reçu avec beaucoup de politesse et de douceur ; il a écouté volontiers tout ce qu'il a exposé des bonnes intentions de la reine, et des heureux effets qui commencent déjà à en résulter pour le service de la religion. Sa Sainteté lui a donné cette dernière parole, et elle l'a répétée à plusieurs reprises : Si leurs majestés veulent se montrer, dans leurs actions, bons catholiques et maintenir, sans aucune dissimulation,

leur royaume dans le catholicisme, je ne manquerai aucune occasion de les aider à devenir des rois aussi florissants et aussi glorieux que le furent quelques-uns de leurs prédécesseurs.

« Sa Sainteté a accompagné ces paroles d'une grande expression de joie et de confiance, en apprenant les bons commencements dont ils ont donné récemment des preuves. M. de Lansach a manifesté qu'il comprenait très bien les bonnes intentions de Sa Sainteté ; il s'en est allé très édifié et satisfait. » Le cardinal expose ensuite les démarches faites par le pape en faveur du roi de Navarre ; il en espère un bon résultat. Le roi d'Espagne a montré d'abord des résistances, mais « il ne faut pas croire que Notre Seigneur soit resté les mains à la ceinture, ni que les bonnes réponses venues d'Espagne soient toutes venues de l'Esprit-Saint. Sa Sainteté, non seulement par le nonce, par le comte Broccard, mais encore par beaucoup d'autres voies et moyens, a fait savoir à sa majesté catholique son avis et son désir en cette affaire. » Le pape a encore excité les autres princes à agir avec lui ; il a fait écrire à l'empereur, au roi de Portugal, à la Seigneurie de Venise, par leurs ambassadeurs ; il ne reste plus maintenant, dit le cardinal, en terminant, qu'à voir le roi de Navarre avancer de plus en plus dans sa bonne attitudes vis-à-vis de la religion catholique. » S. Charles presse encore le départ des prélats et des ambassadeurs pour le concile : « Nous ne voulons pas douter, dit-il, qu'ils ne soient près d'y arriver, puisque la reine, Lansach et tous les autres nous assurent qu'ils sont en route ; Sa Sainteté néanmoins s'étonne que nous n'ayons pu savoir encore si un seul d'entre eux avait passé les monts. »

Le pape avait tout d'abord accueilli avec joie la nomination de M. de Lansach comme ambassadeur auprès du concile; il y avait vu une preuve de la résolution prise par la Cour d'agir enfin sérieusement. « On peut espérer beaucoup de bien de ce gentilhomme, écrivait S. Charles ; il a toujours été regardé comme un bon catholique ; néanmoins le saint père eût mieux aimé ne pas le voir faire un voyage en France avant de se rendre à Trente. Enfin s'il arrive pour la prochaine session du 14 mai, on pourra, s'en contenter. »

On connaissait à Rome les menées du chancelier et celles de ces politiques, à moitié gagnés à l'hérésie, qui se croyaient plus sages et plus prudents que l'Église elle-même. La suite montra combien le pressentiment du cardinal Borromée était vrai : Lansach arriva au concile de Trente avec des pensées moins favorables au saint siège que celles qu'il avait manifestées à Rome.

La Cour lui avait adjoint le président Ferrier ; mais ni l'un ni l'autre ne se pressaient de se rendre à leur poste. Lansach voulait qu'on envoyât à Trente, un plus grand nombre d'évêques que celui désigné d'abord par la Cour ; mais les évêques eux-mêmes ne semblent pas disposés à s'éloigner du royaume, ils trouvent aisément des excuses pour se dispenser de l'obligation d'assister au concile et plusieurs mettent en avant, avec quelque raison, les difficultés que les progrès de l'hérésie leur créent dans leurs diocèses ; le cardinal-légat estime que le nombre de ceux qui partiront ne dépassera pas le chiffre de vingt.

L'ambassadeur partit enfin pour Trente dans danses premiers jours du mois de mai. Le cardinal de Ferrare, en prévenant le cardinal Borromée de ce départ, demande qu'on use à son égard de procédés aimables, surtout en ce qui concerne la préséance au concile. S'il en était autrement, on contraindrait l'ambassadeur à partir de Trente, ce qui serait plus regrettable que s'il n'y fût point allé.

Les évêques ne se pressèrent pas. Le 7 juin, le cardinal Borromée écrit au cardinal de Ferrare : « Quant aux affaires du concile, Sa Sainteté serait d'avis qu'on ne sollicitât plus les évêques de ce pays à venir ; ils ont déjà été avertis plusieurs fois de leur devoir, et leurs majestés savent si elles doivent, oui ou non, les envoyer. Du reste, les ambassadeurs de ces majestés se font voir de plus en plus contraires à l'autorité de ce Saint Siège : ils s'entendent avec quelques Espagnols, pleins de passion et animés d'un mauvais esprit. Sa Sainteté désire même que vous exposiez cet inconvénient à la reine avec toute la prudence possible. Priez-la de donner des ordres efficaces à ses ambassadeurs ; qu'on sache enfin s'ils sont venus au concile pour travailler au service de Dieu et de l'Église ou pour y fomenter des dissensions et des scandales. »

Ces négociations pour l'envoi d'un ambassadeur et des évêques au concile n'avaient point empêché les événements de marcher en France. Les huguenots s'étaient chaque jour enhardis en présence des hésitations et des faiblesses de la Cour ; leur audace était arrivée au point que le roi de Navarre, effrayé des conséquences qui pourraient en résulter, s'écria le 3 mars, en présence de la reine et du cardinal de Châtillon : « S'il y avait en France, comme en d'autres lieux, une bonne Inquisition pour les affaires de la Religion, les choses ne seraient point allées si loin. »

La reine se trouvait dans une situation des plus difficiles et sa politique de bascule n'était point faite pour la tirer de ces embarras. Combattre les protestants avec vigueur et par les armes était assurément le moyen le plus sûr, le seul même capable de maintenir son autorité. Les chefs de ce parti, il faut le reconnaître, se servaient de la religion comme d'un instrument politique pour supplanter les Guises et arriver eux-mêmes au pouvoir. Catherine finit-elle par comprendre cette tactique et vit-elle enfin qu'une conduite franchement catholique était de sa part la seule logique, la seule prudente et honnête ? Nous ne saurions le dire ; mais au mois d'avril, le cardinal-légitime annonce à S. Charles qu'elle a enfin pris la résolution de soutenir les catholiques. « Ce qui me paraît le meilleur et le plus important, c'est que la reine et le roi de Navarre se sont enfin unis aux catholiques. Tous n'ont plus qu'un même but, celui de procurer le salut et la délivrance de ce royaume contre ces révoltés... chaque jour on peut apprécier les avantages de l'union du roi de Navarre au parti catholique. »

Dès que Pie IV eut appris ces bonnes dispositions, il se hâta d'écrire au roi de Navarre et à la reine pour les en féliciter et les encourager à persévérer dans cette voie (2). S. Charles, en annonçant au cardinal de Ferrare l'envoi des deux lettres du pontife, disait : « Sa Sainteté veut que vous donniez bon courage à Sa Majesté, que vous l'exhortiez, que vous la priiez, en son nom, de poursuivre hardiment ce bon commencement. Il n'est pas douteux qu'elle n'arrive promptement à enrayer les efforts de ces rebelles, elle tagliera ben presto le gambe ali conati di suoi ribelli, qu'elle réduira ce royaume à l'obéissance des temps passés ; à elle, après Dieu, le roi et tout le royaume, lui en devront toujours des actions de grâce. Sa Sainteté l'espère, ce feu s'éteindra si promptement qu'on n'aura nul besoin d'eau pour cela, du moins d'eau étrangère : il y a trop de disproportion, en effet, entre quatre rebelles égarés et la puissance d'un aussi grand roi. Dans cette persuasion, nous n'avons même pas pensé à charger quelqu'un de nous venir en aide, ce que nous eussions fait si les choses eussent été en quelque péril. Si cela devenait néanmoins nécessaire, nous serons toujours à même de le faire en quelques jours. En attendant, Sa Sainteté s'occupera de faire progresser les affaires du concile qui, en résumé, sera toujours le plus grand secours et le meilleur remède qu'on puisse appliquer à ce royaume. »

La résolution prise, Catherine se trouva encore dans un grand embarras : le trésor était obéré et le manque d'argent la réduisait à l'impuissance. Elle fit alors demander au pape, par le moyen du nonce et du cardinal de Ferrare, le secours dont elle avait besoin : elle désirait, à titre d'emprunt, cent mille écus par mois, pendant trois mois. Le cardinal s'acquitta avec empressement, nous pourrions dire avec dévouement, de cette commission, il plaida avec ardeur la cause de la reine, il exposa la pauvreté du royaume. Autrefois, dit-il, quand on pensait agir par la voie des armes, comme étant le seul moyen de sauver ce royaume, on regardait comme une chose assurée, la participation de tous les sujets aux dépenses, car le trésor était épuisé par les guerres passées. Aujourd'hui, Dieu nous présente l'occasion d'aider une cause aussi juste, tous les princes sont disposés à faire leur devoir, « et, je le tiens pour certain, Votre Sainteté ne voudra pas manquer à remplir son rôle, soit parce qu'il s'agit de la cause de Dieu et de la sienne, soit à cause des louanges qu'elle s'attirera, elle et le Saint Siège, pour avoir secouru dans ses besoins cette couronne qui, tant de fois par le passé, a aidé, délivré le Siège apostolique dans ses moments pénibles. »

Le pape ne se déroba point au service qu'on lui demandait ; il manifesta d'abord, par le cardinal Borromée, la joie qu'il éprouvait de cette résolution prise par la régente ; mais, en présence de la politique tortueuse de la Cour de France et des lourdes charges que le concile imposait déjà au trésor pontifical, il mit des conditions à ses bien-faits. L'abbé Nichetto fut chargé de les porter à Catherine de Médicis. Le souverain pontife exigeait d'abord qu'il fût déclaré publiquement que cette guerre était uniquement pour protéger la religion catholique. Venaient ensuite la demande de révocation des édits contraires à la religion et de ceux favorables aux ministres hérétiques, l'éloignement de la Cour de toutes les personnes suspectes, nommément du chancelier l'Hôpital, la promesse qu'on prendrait sur le don du pape la somme nécessaire pour protéger Avignon contre l'invasion des hérétiques, l'appui du bras séculier dans le châtement que Sa Sainteté voulait exercer contre certains hérétiques et d'autres conditions qu'il est inutile d'énumérer ici.

Pie IV tenait absolument à l'accomplissement de ces conditions ; saint Charles insiste sur ce point, à plusieurs reprises, auprès du légat. « Sa Sainteté a voulu que je vous répète dans une correspondance chiffrée la condition de protéger Avignon *ut tenacius haereat animo vestro*. Sa Sainteté, en parlant d'éloigner de la Cour le chancelier et les autres suspects, entend également réclamer le départ de Rome de l'ambassadeur actuel, bien que par discrétion elle n'ait pas voulu écrire cette demande. Votre Seigneurie devra en parler comme faisant partie des conditions : cet ambassadeur est très suspect. Sa Sainteté désire aussi qu'on rappelle l'ambassadeur de Sa Majesté-très chrétienne en Suisse ; les catholiques de ce pays l'ont en grande défiance ; nous savons qu'ils ne veulent pas traiter avec lui. »

Si le cardinal Borromée insiste si fortement, c'est qu'il connaît la reine ; il redoute ses hésitations, il sait qu'elle sera toujours prête à saisir toutes les occasions de pactiser avec les Huguenots, il veut en conséquence qu'on assure les chefs du parti catholique des bonnes intentions du pape. « Votre Seigneurie illustrissime pourra dire en confidence au duc de Guise, au connétable, à Saint-André et aux autres bons catholiques, que si la reine ne prend pas les choses du côté qu'il convient, c'est-à-dire, si elle ne chasse pas complètement de la Cour tous les hérétiques, sans chercher à mettre des emplâtres et à nourrir deux religions, Sa Sainteté se montrera empressée à favoriser et à aider de toutes ses forces ceux qui voudront être bons catholiques : nous savons que parmi ceux-ci ces messieurs sont les principaux. Sa Sainteté a confiance que, sur ce point, tous les autres princes chrétiens seront avec elle. »

Pie IV ne néglige rien pour amener la reine et la Cour à accepter ses conditions. Saint Charles promet en son nom, au cardinal de Ferrare qu'il est disposé « à les aider, tant qu'il aura de vie, afin que les Huguenots ne puissent prendre pied dans ce royaume, ni rester impunis. » De plus, il envoie l'abbé de San Saluto à la Cour « pour visiter leurs majestés et pour les exhorter à embrasser courageusement et de bon cœur cette entreprise contre les hérétiques, perturbateurs de leur royaume, de la paix publique, et à ne s'arrêter que lorsqu'ils les auront tous chassés et punis. »

Quelques jours après, le cardinal rappelle au légat la volonté bien formelle du saint père : « Je n'omettrai pas de vous dire à nouveau que Sa Sainteté n'entend pas qu'on débourse un seul sou, si les conditions qu'elle a envoyées par Nichetto ne sont point observées : il ne convient ni à son honneur, ni à sa conscience qu'on agisse autrement. J'ai voulu vous répéter ces choses pour vous montrer quelle importance Sa Sainteté attache à cette affaire, et nullement parce que nous doutons de Votre Seigneurie illustrissime. »

Le cardinal de Ferrare trouva plusieurs des conditions, imposées par le saint père, d'une exécution difficile et peut-être impossible. « Je me suis réservé, écrit-il à Pie IV, de dire moi-même de vive voix à la reine les conditions que Votre Sainteté met à son concours: il y a plusieurs choses qu'il faudra demander avec beaucoup de précaution. En pensant à quelques points particuliers, je me sens très perplexe, je doute qu'il soit possible, par exemple, de faire partir le chancelier. Demander le renvoi des hérétiques et de toutes les personnes suspectes, ce serait réduire cette Cour à l'isolement. L'erreur a fait tant de progrès qu'on trouverait difficilement quelqu'un qui soit complètement à l'abri de tout soupçon. La charge de chancelier ne se peut enlever aisément. Il faudrait qu'elle soit abandonnée volontairement par celui qui l'occupe ; on ne peut l'en dépouiller qu'à la suite de crimes ou de grands démérites, et encore faudrait-il un procès. Et ce n'est pas ici le cas, car le chancelier va à la messe publiquement, il communie et il accomplit toutes les obligations extérieures d'un bon catholique. »

Le cardinal traita dans l'intimité cette question avec la reine. Catherine ne présenta aucune difficulté quand il s'agit de révoquer les édits contre la religion catholique et ceux favorables aux Huguenots ; mais quand le légat lui parla d'éloigner d'elle les personnes suspectes, elle se récria : « Le roi Henri, qui avait tant d'autorité sur moi, répliqua-t-elle avec émotion, ne m'a jamais défendu de garder près de moi qui je voulais, bien que plusieurs personnes de mon entourage lui fussent désagréables. Aujourd'hui, je me soumettrais d'autant moins à de pareilles exigences que je ne suis plus jeune et je dois savoir me gouverner. » Elle ajouta qu'elle avait toujours vécu dans la religion catholique, qu'elle y avait fait élever ses enfants ; elle entend bien y demeurer toujours attachée; elle veut rester libre de pouvoir prendre à son service qui bon lui semble. Je lui ai nommé le chancelier, dit le cardinal d'Este, selon le désir de Sa Sainteté ; elle montra beaucoup d'émotion, en déclarant qu'on avait agi auprès du pape pour obtenir ce renvoi ; mais qu'elle n'obéirait jamais aux volontés d'autrui.

Le lendemain, le cardinal alla la visiter avec l'intention de traiter de nouveau le même sujet. Catherine était un peu souffrante des suites d'une chute, elle avait auprès d'elle les cardinaux de Lorraine, de Bourbon, de Guise, d'Armagnac. La reine, la première souleva la question des conditions pontificales et avant même que le légat eût parlé, elle fit appel au témoignage du cardinal de Lorraine: « N'est-il pas vrai, lui dit-elle, que le roi Henri n'a jamais voulu m'obliger à éloigner de ma Cour plusieurs personnes qui lui déplaisaient grandement? » Et le cardinal ayant confirmé le dire de la reine, Catherine reprit : « A plus forte raison ne me laisserais-je pas imposer aujourd'hui une telle obligation. » Elle ajouta qu'elle savait qu'on avait envoyé au saint père une liste de personnages dont on obtiendrait facilement le renvoi de la Cour, avait-on dit. On avait eu pour but de nuire à ces personnes ; mais elle y voyait un motif pour les lui rendre plus chères.

Quant aux autres conditions, la reine les accepta sans trop de difficultés. Pie IV avait demandé qu'elle s'engageât à ne faire aucun accord avec les Huguenots, s'ils ne commençaient d'abord par embrasser la foi

catholique Le cardinal de Ferrare écrit au saint père que cette promesse n'était pas pratique : quand bien même la reine consentirait à la faire, les circonstances la mettraient inévitablement dans l'impossibilité de l'observer. Catherine, en entendant formuler cette condition, repartit aussitôt : « Mais, Messieurs, cela est de trop : ne suffit-il pas qu'on ait vu que si, jusqu'ici, l'accord est demeuré imparfait, c'est uniquement au motif de la religion qu'il faut l'attribuer ? »

Mais au moment même où se traitait cette affaire, un secrétaire du roi de Navarre, arrivé en toute hâte, se présentait devant la reine avec des nouvelles très graves. Après quelques instants d'entretien secret, Catherine déclara à ses visiteurs que le roi de Navarre devait s'aboucher avec le prince de Condé et qu'il suppliait la reine d'assister à cette entrevue. « C'est en résumé ce que nous révéla la reine, ajoute le cardinal d'Este ; je crois qu'il y avait cependant autre chose qu'elle n'a pas jugé à propos de dire. »

Le légat s'entretint ensuite avec le secrétaire du roi et il écrit au cardinal Borromée : « Ce changement vient à l'appui de ce que je vous ai toujours dit : A chaque fois qu'il se présentera une occasion de faire un accord avec les hérétiques, la reine l'acceptera volontiers. »

Quelques jours après, Catherine insista pour avoir premiers secours promis par le pape ; mais le légat répondit : Dès lors qu'il s'agit d'un accord, le secours du pape n'est plus nécessaire.

Cette fois l'accord ne se fit point ; les Huguenots étant prêts et se croyant les plus forts se montrèrent hautains et difficiles. Le parlement de Paris rendit alors des édits justes, mais d'une extrême sévérité. Le peuple se fondant sur ces décrets fit un étrange carnage de protestants : les Huguenots de leur côté ne reculèrent devant aucun excès. Non contents d'appeler à leur aide, d'un bout de l'Europe à l'autre, les princes de leur religion, d'ouvrir le royaume aux bandes allemandes, reîtres et lansquenets, ils ne craignirent pas, pour obtenir un secours d'Élisabeth d'Angleterre, de livrer le Havre aux Anglais, installant ainsi nos vieux ennemis à l'embouchure de la Seine, vendant une clef de la France à l'étranger qui venait à peine de quitter Calais. Le fanatisme étouffait le patriotisme.

La lutte continua donc ; nous avons rappelé les profanations dont elle fut l'occasion. Les catholiques se montrèrent à la hauteur de leur foi, ils soutinrent vaillamment leur cause, les armes à la main. Leurs chefs rappelèrent au cardinal de Ferrare qu'ils avaient besoin plus que jamais des secours pécuniaires du saint père. Le légat avait reçu l'ordre de ne rien déboursier si les conditions n'étaient pas observées, mais les événements ont changé la situation et il en expose toute la gravité au cardinal Borromée. Sa Sainteté, dit-il, prendra la résolution qu'elle croira la meilleure : à cette heure, il est impossible de tenir encore à l'exécution de toutes les conditions. Il faut s'en tenir à la révocation des édits contraires à la religion, à celle de l'édit d'Orléans qui gêne le recouvrement des annates et les expéditions de la Cour de Rome, il faut les faire remplacer par un autre favorable aux catholiques; il faut exiger qu'aucun accord ne soit fait avec les protestants sans le consentement des trois chefs catholiques ; demander la protection d'Avignon et la promesse d'aider le duc de Savoie contre les hérétiques, s'il en a besoin.

Obtenir satisfaction sur ces points serait le principal, continue le légat, et ce qui importe le plus à la dignité de Sa Sainteté et du siège apostolique : l'on pourrait laisser au temps le soin d'accommoder le reste... J'espère donc que Sa Sainteté se résoudra à donner son secours à cette entreprise, se contentant des conditions qui sont possibles. Sachez que cette occasion et la plus digne et la plus honorable qui se soit présentée, depuis des siècles, d'accorder d'immenses bienfaits à de nombreuses provinces, pour le service de Dieu et de sa sainte religion.

Le cardinal proteste de ses sentiments respectueux et dévoués vis-à-vis du saint père : tenez pour certain que je suis dirigé par le seul mobile du bien public, de l'honneur et du fidèle service de Sa Sainteté.

La Cour a décidé de suivre l'armée catholique; Ferrare annonce au cardinal Borromée qu'il l'accompagnera également, voulant, au nom de Sa Sainteté, montrer qu'il a pour le bien et le service de ce royaume le dévouement que réclament les circonstances.

Pie IV avait, dès le 4 juin, écrit au duc de Guise et à Anne de Montmorency pour les encourager à soutenir la lutte. La Cour, se sentant coupable vis-à-vis du pape dont le dévouement pour la restauration et le maintien de son autorité était si grand, jugea prudent d'envoyer l'évêque d'Auxerre pour lui expliquer les embarras de la situation et l'état du royaume. Le chancelier profita de cette circonstance pour écrire au saint père afin de dégager sa responsabilité dans les événements qui avaient suivi l'édit de janvier. Pie IV, dans sa réponse,

l'engage à se conduire de telle façon que personne ne puisse plus, à l'avenir, soupçonner ses intentions : et alors il le tiendra pour bon catholique.

Le pape aimait véritablement la France, la douleur qu'il ressentait, en songeant aux périls qui menaçaient son unité religieuse et politique, était inexprimable. « Si Leurs Majestés, écrivait saint Charles, pouvaient voir avec quel cœur il embrasse l'idée de les soutenir, pour le service de Dieu et le bien de leur royaume, elles seraient si édifiées de son amour paternel, j'en suis convaincu, qu'elles ne songeraient plus qu'à y correspondre entièrement, et à lui donner toute espèce de satisfaction. Très certainement Sa Sainteté n'a pas sa propre conservation plus à cœur que le bien et la paix de ce royaume. Si les preuves qu'elle leur en fournit par le don de cent mille écus (1) sont très grandes, eu égard à ses faibles ressources et au malheur des temps, je puis dire néanmoins qu'elles sont très petites, si l'on considère la grandeur de l'affection et de la bonne volonté qu'il a pour la conservation et l'honneur de cette couronne. Si, par un sentiment de gratitude, elles consentent à tout ce que désire sa sainteté, je suis sûr que le saint père, à l'avenir, s'efforcera encore de faire davantage pour elles, si les circonstances le réclament. »

En présence de tels sentiments, on s'explique difficilement la conduite de la Cour de France. Ses gouvernants réclament des secours pécuniaires de Sa Sainteté et d'un autre côté ils font tout ce qu'ils peuvent pour aggraver ses charges.

Lansach, à peine arrivé au concile, demande une prorogation, sous le prétexte que la reine d'Angleterre et les autres hérétiques enverront des représentants. « Cette demande, écrit saint Charles, a paru étrange, je crois qu'elle sera rejetée comme telle. » Il n'y fut point donné suite, en effet. Lansach ne se découragea pas pour ce refus, il insista de nouveau il demanda qu'on attendit quarante-trois prélats et abbés de France dont il annonçait l'arrivée. Le cardinal Borromée fait avec raison remarquer aux légats du concile que tous ces sursis, demandés au nom de la Cour, mettront le saint père dans l'impossibilité d'aider la reine. Il envoie au cardinal d'Este des instructions, il fait prier leurs majestés de donner à M. de Lansach l'ordre de s'unir aux légats pour amener la bonne et prompt conclusion du concile, si elles veulent que le pape puisse songer, avec l'esprit tranquille, aux moyens de les aider. Il ne pourrait pas le faire, si le concile se prolongeait à l'infini, à cause des dépenses et des préoccupations qu'il lui occasionne. Il fait remarquer l'impossibilité de garder plus longtemps un si grand nombre de prélats obligé à vivre dans la gêne et à faire de lourdes dépenses. « Leurs Majesté ajoute- t-il, devraient bien avoir idée de ces inconvénients : n'ont elles pas vu leurs prélats grevés par les deux ou trois mois seulement qu'ils sont restés à Poissy ? »

Mais là ne se borne pas l'aveuglement des conseillers de Catherine de Médicis. Au moment où elle a besoin de l'assistance du Saint-Siège, quand le pape lui offre une somme considérable, le chancelier n'a rien de plus pressé que de couper dans sa source revenus du saint père. Le droit des *Annates* existait depuis plusieurs siècles dans l'Église ; c'était un-impôt que le monde catholique ou plus exactement le clergé payait au chef de l'Église universelle ; cette ressource permettait aux pontifes de faire face à leurs obligations, et de pourvoir aux besoins de la chrétienté. Par une ordonnance rendue en 1561, à la suite des États d'Orléans, l'Hôpital avait supprimé ce revenu pontifical. Parmi les conditions mises par Pie IV au secours qu'il promettait à la Cour, il demandait le rétablissement des Annates ; faire droit à cette requête, dans les circonstances actuelles, était au moins une affaire de convenance, sinon de justice. Néanmoins on ne se pressait pas d'y acquiescer. La mission du cardinal de Ferrare, en France, a cessé, il est rappelé par le pape ; avant son départ, saint Charles lui recommande de veiller à la question des Annates et aux affaires du concile, autrement il ne sait comment les choses iront. « Malgré les bonnes paroles qu'on vous a données, écrit-il le 8 décembre, pour la réintégration des Annates, nous ne voyons jusqu'ici aucun bon résultat. Comment croire que cela tienne aux difficultés provenant de la guerre? Il semble plus naturel de penser qu'il y a mauvaise volonté. Nous sommes convaincus qu'au concile, Lansach et ses collègues mettront en avant l'affaire des Annates. Il est venu à l'esprit de Sa Sainteté qu'en cette affaire on se moque de nous ; comme on dit vulgairement, on nous mène par le nez, nous faisant connaître ici une intention et en confiant une autre au concile. En conséquence, Sa Sainteté a averti Monseigneur d'Auxerre que si on ne lui rend pas les Annates si on ne se désiste pas de porter la chose au concile, il ne donnera plus de secours pécuniaires. Si on parle des Annates au concile, ce ne sera pas seulement pour obtenir leur abolition en France, mais dans tout le monde catholique. »

La mauvaise volonté de la Cour, la disette qui se fit sentir dans les états du Saint-Siège empêchèrent le saint père de continuer son subside ; mais saint Charles donne l'assurance au cardinal de Ferrare que Pie IV a engagé l'empereur, la république de Venise et le duc de Florence à venir au secours du roi très chrétien : ce qu'ils ne manqueront pas de faire.

Cependant la guerre religieuse continuait : le roi de Navarre donnait le premier l'exemple du courage. Blessé sous les murs de Rouen, il succomba, après avoir donné de nouvelles et éclatantes preuves de son attachement à la foi catholique par la réception de l'Eucharistie.

Cette perte fut vivement sentie par Pie IV; il avait, en effet, plus d'un motif pour compter sur la sincérité de sa foi. Le 7 décembre, il écrivit à la reine pour lui exprimer la douleur qu'il éprouvait de cette mort. Quelques jours après, le 10, il félicitait le cardinal Charles de Bourbon, frère d'Antoine, du choix qu'on avait fait de sa personne pour être tuteur du jeune roi. « La Providence, lui disait-il, vous a donné là une grande occasion de faire montre de votre foi, de votre vertu et de votre religion. »

La mort de ce prince accrut encore l'audace des Huguenots : leur fureur devint semblable à celle du tigre.

La situation du royaume très chrétien devenait, de jour en jour, plus critique, et les pères du concile, en ayant eu avis, ordonnèrent des supplications publiques qui furent célébrées le 28 décembre. Le soir même les évêques retournaient à l'église pour y chanter un Te Deum d'action de grâces. Le cardinal de Lorraine venait d'apprendre, par une lettre du duc de Savoie, que Guise et Condé s'étaient rencontrés sous les murs de Dreux. Dans cette bataille le chef des Huguenots avait été fait prisonnier et son armée défaite.

A Rome, la nouvelle des supplications ordonnées par les pères du concile et celle de la victoire de Guise arrivèrent presque en même temps : le cardinal Borromée reçut cette dernière dans l'après-midi du jour où il avait appris le danger qui menaçait la Cour de France. Le pape fit rendre à Dieu de solennelles actions de grâces, le 3 janvier 1563, dans l'église de l'Ara Coeli.

Pie IV écrivit alors au duc de Montpensier pour engager les chefs catholiques, après la victoire, à ne pas laisser revivre l'erreur des hérétiques et à l'exterminer entièrement. Les Huguenots ne désarmèrent pas. Dans le midi, à la suite du baron des Adrets se livrèrent à des horreurs auxquelles Montluc répondit par des représailles qui font frémir. Le duc de Guise pensa qu'on ne pourrait en finir avec tous ces excès que par des victoires remportées, au nom du roi et de la nation : poursuivant ses succès, il alla mettre le siège devant Orléans ; mais là, le 18 février, les protestants le firent traitreusement assassiner. Pie IV regretta vivement la perte de cet homme dont la mort, dans ces temps si troublés, devenait pour la France et l'Église un deuil commun.

Guise mort, Catherine avait perdu son plus puissant appui et l'influence de l'Hôpital ne se trouvant plus contrebalancée par aucune autorité, la guerre cessa. Les catholiques n'avaient plus de chef pour la conduire; les protestants n'avaient plus de ressources pour la prolonger. La Cour enfin, qui n'avait su ni l'empêcher ni la diriger, souhaitait la paix. Le traité fut conclu à Amboise sur les bases de l'édit de janvier, mais avec des restrictions et des garanties qui devaient rendre la destinée des protestants moins précaire. En annonçant cette paix au concile de Trente, le roi déclara qu'il n'avait ni souhaité, ni voulu chez lui l'établissement d'une religion nouvelle, mais que pour préserver son royaume de la ruine, il avait dû le pacifier, espérant qu'au sein de la paix, le peuple reviendrait tout entier la vraie foi. Le cardinal de Lorraine prit la parole pour justifier la conduite de son souverain et déclarer que la paix et la tolérance étaient devenues nécessaires. Dans la bouche du frère du duc de Guise, ces paroles avaient une singulière autorité. Le concile exprima son regret de la paix d'Amboise, mais il n'osa la blâmer.

De ces détails sur l'état de la France, il ressort clairement que notre pays dut à cette époque, en grande partie, la conservation de la foi catholique à l'énergie et à l'intelligente activité de Pie IV et de son neveu, saint Charles Borromée. Si la Cour eût voulu mettre à exécution les mesures recommandées par le saint cardinal, si elle eût suivi ses conseils et les désirs du pape, en envoyant au concile ses évêques, en éloignant du trône et de ses conseils les hommes à la foi suspecte ou chancelante, de grands maux eussent été épargnés à la France. Le roi eût pu maintenir son autorité intacte et respectée : il eût assuré à son royaume une paix durable en l'établissant sur des bases plus solides et plus équitables que celles posées dans le traité d'Amboise.

Nous n'avons pas cru sortir de notre sujet en traitant cette importante question avec quelque étendue. Ce chapitre sera comme le préambule de celui que nous donnerons plus loin sur les relations de saint Charles avec notre pays. Pendant le temps de son ministère auprès de Pie IV, il a connu ses besoins et ses ressources, ses qualités et ses défauts, et il a commencé à l'aimer et à lui désirer du bien. Outre l'intérêt que présentent pour notre histoire les extraits inédits de sa correspondance, ce chapitre fait mieux connaître le jeune diplomate et met en relief la part qu'il a prise à l'administration pontificale.

Assurément nous ne prétendons pas attribuer à saint Charles toute la responsabilité et l'initiative de ces négociations ; nous n'oublions point qu'il était secrétaire d'Etat et l'on pourrait dire qu'en cette qualité, il fut plutôt l'interprète de la pensée pontificale que l'instigateur des mesures à prendre, Néanmoins l'histoire associe toujours à la gloire du souverain l'homme qui, avec le titre de ministre, a été l'exécuteur de sa pensée, l'alter ego de sa puissance et de son autorité. Le rôle d'un ministre n'est pas celui d'un simple secrétaire, il ne se borne pas à enregistrer la volonté souveraine; cette volonté, il la discute et la juge avec le maître ; souvent l'influence du ministre l'emporte, et son idée prévaut. Dans l'exécution ou la communication de la décision souveraine, le ministre doit s'effacer pour ne laisser paraître que le nom respecté et puissant du monarque. Nous le croyons, et l'histoire, loin de nous démentir, confirme notre jugement : saint Charles, inspirateur de la pensée de la convocation du concile de Trente, en poursuivit l'exécution, en dirigea la marche, avec une ardeur que rien ne fut, capable d'éteindre, ni de ralentir. Des témoins autorisés en font foi dans le procès de la canonisation. « Appelé à Rome, disent-ils, par Pie IV, le souverain pontife, son oncle, dans la vingt deuxième année de son âge, il fut créé cardinal et il donna une assistance souveraine et une incroyable diligence aux plus graves affaires de l'Église qui lui furent confiées, surtout la conclusion du concile de Trente qui fut terminé par ses soins. »

La suite de notre récit ne fera que confirmer ces appréciations.

Dieu avait doué le cardinal Borromée d'un véritable esprit d'organisation et rien n'échappait à sa prévoyance. Il avait vraiment les qualités qui font les grands et sages administrateurs. Les intérêts matériels du concile ne le trouvèrent pas plus indifférent que ses avantages spirituels. Dès le commencement de l'année 1561, il envoya à Trente une grande quantité de blé afin de faire face à tous les besoins d'une si nombreuse assemblée. Il usa de son autorité de légat dans le Picenum pour faire envoyer, de cette contrée et de la campagne de Crémone, une telle quantité de froment qu'il écrivait aux légats l'année suivante: « Vous vendez le blé à Trente à un prix moins élevé que celui que j'ai payé. » Mais il se réjouissait de ce que la perte subie par le trésor pontifical était amplement compensée par le profit que l'univers catholique retirerait du concile.

CHAPITRE SEPTIEME

LES DERNIERES SESSIONS DU CONCILE DE TRENTE

Caractère de la correspondance de saint Charles avec les légats du Concile. - Son action sur le Concile et sur le pape. - L'empereur demande un sursis - Réponse du cardinal Borromée. - Le Concile est-il la continuation de celui de Trente? - Gravité de la question et comment le cardinal Borromée trouva moyen de procurer l'apaisement. - Les conseillers de l'empereur et les friandises italiennes - Nécessité de la Réforme - Le concile du Vatican et le concile de Trente. L'évêque des Cinq Eglises et la Réforme. - L'indignation de saint Charles. - Nul ne désirait plus ardemment la Réforme que Pie IV. - Le Concile était-il libre? - La France et les réformes. - La résidence épiscopale. - Cette question suscite des tempêtes. - Intervention du cardinal Borromée - Sa lettre au cardinal de Mantoue. - Pie IV envoie l'évêque Visconti à Trente. - Arrivée de Lamach. - Il demande une prorogation du Concile. - Encore la liberté du Concile. - Le cardinal de Lorraine. - Le cardinal Borromée redoute ses agissements il fait surveiller ses menées - Question de l'institution des évêques - Le cardinal de Lorraine manifeste son dévouement au pape - Bon témoignage qu'en rendent les légats - Violence des discussions conciliaires. Ce qu'elle prouve-Relations du cardinal de Lorraine avec Rome - Inconstance d'esprit et vanité de ce cardinal. - On eut voulu le voir rappeler en France par la reine. - Réponse du nonce Santa-Croce - Voyage de l'empereur à Inspruck - Sentiments de Rome sur les canons proposés par Lorraine sur l'institution d'évêques - Les Français ne veulent pas reconnaître au pape le titre de Pasteur de l'Eglise Universelle. Menées des évêques espagnols - Mort du cardinal de Mantoue. - Il est remplacé par le cardinal Morone. Lorraine se plaint qu'on n'ait pas songé à lui. - Le Concile divisé en trois parties - Le cardinal de Lorraine propose une solution acceptée par le cardinal Borromée et le pape. Le pape fait exprimer ses félicitations aux évêques de France. Entêtement des Espagnols. Le comte de Lune. - La question des réformes se présente de nouveau. Les bavardages et les oppositions des esprits oisifs. Lorraine et Barthélemy des Martyrs vont à Rome. Témoignages qu'ils rendent des bonnes intentions de Pie IV et de son neveu. - Pie IV tombe malade. -Conclusion du Concile.

Le concile de Trente a repris ses sessions ; nous avons dit la sollicitude de saint Charles pour y amener tous les évêques et écarter toutes les difficultés que les puissances apportaient à sa réunion. La première réunion des pères eut lieu le 18 janvier 1562 ; l'activité du saint semble alors s'accroître et se multiplier encore. Les légats étaient à Trente bien avant cette époque, le saint cardinal les avait tenus au courant de ses négociations avec les cours ; le concile commencé, il leur écrit chaque jour pour leur donner une direction au nom du saint Père. Son activité est merveilleuse : les évêques de Lancia et de Modène, tous les deux fils de Saint-Dominique, déclarèrent qu'ils avaient souvent été les témoins de sa grande application pour l'achèvement du concile de Trente, et ils exprimaient leur admiration en ces termes : Borromée, à cette époque, faisait à lui seul plus de travail que plusieurs personnes ensemble.

Pour se convaincre de la vérité de cette parole, il suffit de parcourir les archives du saint siège : elles rendent un témoignage irrécusable de cette prodigieuse activité. Toute la négociation de cette grave entreprise passa par ses mains. Les nonces lui adressaient leurs dépêches et les légats l'instruisaient de tout ce qui se faisait à Trente : les questions qu'on présentait, les décisions qu'ils prenaient, leurs hésitations, leurs craintes, leurs projets, tout était exposé à ce jeune cardinal de 24 ans et des princes de l'Église, vieillies dans la pratique de la vertu et au service de la papauté, attendaient sa réponse pour dissiper leurs doutes, régler leurs décisions et aplanir les obstacles. Il transmettait à tous une décision prompte et opportune.

Si l'importance des négociations l'exigeait, il écrivait plusieurs fois par jour ; quelquefois il envoyait jusqu'à trois copies de la même dépêche par des courriers différents.

Sans doute, il parlait au nom du pape qui lui-même consultait la congrégation, composée de dix-huit membres, qu'il avait instituée dans ce but ; mais ses lettres portent un tel cachet de personnalité; elles sont si nettes, si claires, si précises, elles ont un tel caractère d'autorité, qu'on ne peut se défendre d'admirer un si habile secrétaire et il faut convenir que la part qu'il a prise dans la marche et la conclusion de ce mémorable concile est prépondérante. En les lisant, on devine qu'il est plus que l'écho de la voix du pontife, plus que la main qui exécute ses ordres; l'on ne peut s'empêcher de croire et de reconnaître qu'il a dû être souvent l'instigateur des conseils, des observations et des ordres qu'il transmet au nom du pontife.

Ces lettres respirent un profond amour de l'Église et du Saint-Siège, elles sont empreintes d'une habileté pleine de bon sens, on y voit à l'œuvre une diplomatie de bon aloi, une appréciation juste, droite et honnête des personnes et des choses, sans prétention d'aucun genre. Il va droit au but, s'oublie complètement ; il

est énergique et souvent d'un mot vigoureux il stigmatise ceux qui, par passion ou par intérêt, cherchent à entraver l'œuvre de Dieu dans le concile. Quand on réfléchit à la jeunesse de cet homme on est émerveillé de cette sagesse, de cette prudence et de ce savoir: il faut absolument reconnaître qu'une assistance spéciale de l'Esprit-Saint dirigeait sa plume et illuminait son intelligence.

Cette œuvre, il voulut qu'on la menât sans précipitation, mais sans lenteur : de son côté, il était toujours prêt à agir, il avait même donné l'ordre de l'éveiller la nuit, à quelque heure que ce fût, quand les courriers des légats se présentaient. Il succombait quelquefois sous le poids de la fatigue; nous en avons la preuve dans une lettre adressée par l'archevêque de Sipontino au cardinal de Mantoue; mais son zèle fut toujours, à la hauteur de la tâche; il savait déjà réduire la nature et ne prenait un repos indispensable qu'à une heure très avancée de la nuit.

L'action du cardinal Borromée ne se fit pas seulement sentir sur les légats du concile et sur les nonces pontificaux près des puissances catholiques ; mais elle s'exerça d'une manière efficace sur le pape lui-même. Pie IV, à un grand zèle pour la gloire de Dieu et l'exaltation de l'Église, unissait un sentiment profond de la grandeur, de la dignité à laquelle la Providence l'avait élevé: sa conscience se révoltait à la pensée que, sous son pontificat, les membres du concile pouvaient chercher à en diminuer l'autorité ou à en amoindrir les privilèges. Lorsque quelque tentative était faite dans ce sens, sa nature impressionnable ne savait pas toujours retenir sur ses lèvres l'expression des sentiments qui l'agitaient intérieurement ; il s'échappait quelquefois en paroles dont l'énergie et la vivacité pouvaient aigrir ou blesser ceux qui en étaient l'objet. Pallavicini constate que ce pontife était plus circonspect dans ses actions que dans ses discours.

Sa parole, comme son impression, était primesautière, plus vive que profonde. La réflexion, la bonté naturelle de son cœur, et surtout, nous pouvons l'affirmer, l'influence de son neveu dont la prudence, la maturité et l'habileté étaient déjà merveilleuses, corrigeaient ce premier mouvement et les résolutions dernières étaient toujours empreintes d'une grande sagesse. Les légats du concile connaissaient le caractère du pontife ; dans les questions les plus délicates et les plus épineuses, ils s'adressaient habituellement au neveu, le laissant juge de l'opportunité et du mode de présenter à son oncle leurs observations sur la situation et la marche du concile. Nous citerons plus d'un exemple de cette action exercée par le jeune cardinal sur l'esprit et les décisions du pape ; nous dirons aussi avec quel art et avec quels ménagements, pleins d'une ferme douceur, il savait faire accepter à tous la vérité, encourager les prélats faibles ou timides et adoucir les coups les plus pénibles à l'amour-propre.

Nous ne saurions nous borner à cette appréciation sommaire du rôle de saint Charles, il faut donner au lecteur au moins quelques-unes des preuves sur lesquelles repose notre jugement ; nous ne pouvons cependant refaire ici l'historique de cette dernière et si importante partie du concile de Trente. Il suffira, croyons-nous, pour remplir notre but de toucher aux questions les plus graves qui y furent traitées et de faire connaître quelques-uns des personnages qui y jouèrent un rôle important.

Le concile réuni, ce serait une erreur de croire que tous les obstacles apportés à sa réunion s'évanouirent aussitôt. L'ouverture est à peine célébrée et déjà de toutes parts on demande une prorogation. L'empereur d'Allemagne sur lequel le pontife avait le plus compté, insiste pour qu'on suspende la promulgation des décrets. Il se berçait du faux espoir de ramener les protestants par des lenteurs et des ménagements ; mais ceux-ci, ne songeant qu'à gagner du terrain à la faveur des retards apportés aux décisions du concile, abusaient de la bonté de ce souverain. Le cardinal Borromée écrit alors au nonce Delfino que de nouveaux sursis sont impossibles: malgré le désir de plaire à Sa Majesté, le pape ne peut consentir à ce qu'on retarde la publication du décret de l'index. « Nous connaissons, ajoute-t-il, la pureté et la bonté des intentions de l'empereur ; mais le saint père n'a point le concile dans sa main ; il ne peut, en toute chose, le faire agir à sa guise ; et quand bien même il aurait ce pouvoir, il ne voudrait pas l'influencer plus qu'il ne convient. » Les évêques espagnols sont venus en grand nombre, avec empressement et l'on ne peut, ajoute-t-il, sans manquer aux égards auxquels ils ont droit, suspendre la marche du concile. L'empereur peut donc agir directement auprès du roi catholique, le prier de donner des ordres à ses prélats ; il peut aussi s'adresser directement aux pères du concile, le pape promet de favoriser ses désirs. Toutefois, le cardinal ne dissimule pas que les plaintes et les murmures des pères du concile, à l'occasion du sursis déjà accordé sur les instances de Sa Majesté, lui laissent peu d'espoir de les voir accéder à cette demande. D'autant plus qu'ils ont l'intention d'envoyer à l'empereur un prélat avec la mission de le supplier de ne plus songer à des retards, mais de vouloir bien au contraire activer le plus possible la marche du concile.

Les instructions du cardinal n'obtinrent pas l'effet qu'il en attendait; l'empereur persista et réclama un sursis. Alors le secrétaire d'État, pour fournir au nonce un argument *ad Hominem*, l'initie au secret des négociations entamées entre le pape et l'empereur. « Pour mieux dissuader Sa Majesté de son dessein, Votre Seigneurie doit savoir que l'empereur a fait demander dernièrement à Sa Béatitude quelques subsides dans le cas où il ferait la guerre contre les Turcs, à la mort de leur sultan, ce qui ne peut tarder beaucoup. Sa Sainteté a déjà répondu: Si Sa Majesté m'aide à finir promptement le concile, de mon côté je l'aiderai de la somme même que je donne aujourd'hui pour le concile; mais dépenser ici et là, Sa Sainteté ne le pourrait faire, le trésor pontifical est épuisé, tout le monde le sait. »

Le monarque hésitait quand même, il ne voyait pas que ces retards étaient un avantage pour les hérétiques et qu'ils introduisaient naturellement la discorde dans le sein du concile.

Malgré ses bonnes intentions, l'empereur d'Allemagne était en réalité l'un des principaux auteurs d'une proposition qui suscita au sein de l'assemblée conciliaire de véritables tempêtes. Pie IV sollicité, dès le principe, par les puissances de déclarer que le concile qu'il allait convoquer ne serait point la continuation de celui de Trente, avait évité l'écueil en levant simplement la suspension de ce concile. L'empereur d'Allemagne, circonvenu par les hérétiques, voulait obtenir des pères, réunis à Trente, ce que le pape n'avait pas cru devoir accorder aux demandes des couronnes ; il les pressait de décréter qu'ils ne continuaient point l'ancien concile, mais qu'ils en commençaient un nouveau. On faisait valoir, en France et en , Allemagne, en faveur de cette décision, le spécieux prétexte de voir les hérétiques venir à Trente, prendre part aux délibérations, l'espérance enfin de les décider à rentrer dans le sein de l'Eglise, éclairés et convaincus par l'évidence de la vérité. Mais les convoquer, disait-on, à un concile qui les avait déjà condamnés, sur tant de points importants, n'était-ce pas les éloigner et tout à la fois les irriter sans aucun espoir de retour? Ce raisonnement était un sophisme et une erreur; sa conclusion était la négation même de l'infaillibilité des conciles généraux. Quelle efficacité pourrait donc avoir un nouveau concile qui se serait ouvert en infirmant lui-même la puissance et l'autorité de ses décisions ? Il semble que sur ce point l'accord des pères devait être aussi facile qu'il semblait naturel. Il n'en fut pas ainsi cependant et cette question prit tout à coup des proportions inattendues. Les évêques allemands et les évêques espagnols se trouvèrent divisés ; ils soutinrent leur opinion avec une ardeur et une passion qui firent craindre une dissolution même du concile. Les évêques français n'étaient point encore arrivés. Lansach, l'ambassadeur du roi, écrivait, au mois de juillet, à la reine, pour s'excuser de n'avoir point pris une part active à discussion. Je n'ai point insisté, disait-il, pour qu'il fût déclaré qu'on commençait un nouveau concile, car si cette décision avait été prise, il n'y avait plus de concile, tous les pères se seraient immédiatement dispersés.

Les esprits étaient, en effet, si excités et si divisés, que les légats ne voyaient pas comment on arriverait à sortir de cette question sans de graves inconvénients. Ils avaient consulté Pie IV ; le pape avait donné satisfaction aux Espagnols, en déclarant qu'il fallait proclamer que le concile était la continuation de celui tenu sous Jules III et Paul III. L'embarras des légats fut grand ; ils étaient résolus à désobéir au pape pour éviter de plus grands malheurs et pour le sauver, malgré lui, de la redoutable responsabilité des événements qu'ils redoutaient. Le lendemain, un peu avant la session, ils recevaient un courrier de Rome. Pie IV leur rendait toute la liberté d'action dont ils avaient besoin, déclarait s'en rapporter à leur prudence et leur abandonnait le choix de la solution qu'ils croiraient la meilleure et la plus apte à ramener la paix. Une longue lettre du cardinal Borromée accompagnait cette nouvelle décision du pape. Charles cherchait à justifier aux yeux des légats le changement si subit qui s'était opéré dans l'esprit de son oncle. Vous demandiez, disait-il, une prompt réponse, et vous faisiez ressortir la nécessité qu'elle arrivât à Trente, avant la session. Cette pressante sollicitation ne permit point au pape de mûrir suffisamment sa réponse. La nuit suivante, il a réfléchi et, pour éviter au sein du concile des troubles et des ruptures, pour se mettre à l'abri des réclamations des protestants, il a cru qu'il valait mieux vous laisser toute la liberté nécessaire.

Il est permis de croire que la nuit ne fut pas la seule conseillère de Pie IV : celui qui cherchait à le justifier du reproche d'inconstance ne fut pas étranger à cette seconde décision qui arriva à Trente, dit Pallavicini, comme un ange de consolation et rendit aux légats tout le courage dont ils avaient besoin. Leur prudence sut, en effet, déjouer le danger, en ajournant la question indéfiniment ; on évita ainsi de se prononcer : mais à la dernière session, avant de se séparer, les présidents du concile firent lire publiquement les décrets rendus par le concile sous Jules III et Paul III et les pères les approuvèrent solennellement.

L'opposition des souverains venait le plus souvent de l'influence que leur entourage avait pris sur leur esprit. Ferdinand était un prince religieux, dévoué au saint siège, reconnaissant même la supériorité du pape sur le concile; mais autour de lui les protestants s'agitaient, ils parlaient, et ils ne reculaient devant aucun moyen

pour essayer de le gagner à leur cause. Plusieurs des conseillers de ce monarque, et quelques-uns de ses théologiens, lui avaient persuadé que le concile et le pape ne voulaient pas sérieusement la réforme et les difficultés qu'il apporta sans cesse à la marche du concile venaient uniquement de cette persuasion. Le pape lui avait déjà envoyé plusieurs prélats pour l'éclairer, pour l'assurer de ses bonnes intentions, mais cela ne suffisait pas, il fallait agir sur les conseillers eux-mêmes; eux seuls étaient l'obstacle le plus sérieux. Le cardinal Borromée songea alors à l'emploi des petits moyens pour accélérer la marche du concile. Assurément, devant la ligue formée par les opposants, en présence de difficultés de toutes sortes et sans cesse renaissantes, suscitées par des hommes d'état, des ambassadeurs et des conseillers, il était permis au ministre du pape d'employer des moyens-humains ; de chercher non pas à corrompre les théologiens ou les conseillers de l'empereur, mais à obtenir des dispositions plus bienveillantes. Par des attentions, des prévenances et même de petits cadeaux, Charles essaya de les détourner de cette opposition dont la prolongation pouvait devenir si nuisible aux intérêts de l'Église, de l'épiscopat réuni à Trente et des puissances elles-mêmes dont l'hérésie, à la faveur de ces retards, entamait l'autorité et la foi. Le dogme et la discipline ecclésiastique n'étaient nullement en jeu il s'agissait seulement de lenteurs diplomatiques, d'oppositions intéressées ou déraisonnables dont il fallait triompher à tout prix, à cause des graves questions religieuses et sociales dont elles empêchaient la solution.

Les moyens de séduction, si l'on peut s'exprimer ainsi, employés par le cardinal Borromée, furent d'une nature exceptionnellement douce : on ne pouvait en trouver de plus modestes, ni de plus innocents. En présence d'une nouvelle demande de suspension, il avait écrit au nonce Delfino « de gagner les conseillers de l'empereur en faveur du concile, même par quelques présents que Sa Sainteté s'empresserait de ratifier. » Après avoir reçu la réponse du nonce, il lui écrit le 22 août: « Puisque Votre Seigneurie pense qu'il n'y a pas autre chose à faire, Notre Seigneur vous verra avec plaisir amuser ces conseillers et leur faire la cour de la manière dont vous écrivez, c'est-à-dire, au moyen de friandises italiennes, *delittie italiane*. En somme, il ne s'agit que de pistaches, de saucissons, de boutargues, de malvoisie et d'autres bonnes petites choses de peu de prix, Sa Sainteté dit qu'il ne faut pas manquer de le faire, elle vous tiendra compte de cette dépense et de toutes celles encore que vous faites pour le service public. Je donnerai des ordres pour qu'on vous envoie quelque chose de Naples; mais le voyage est long, les objets ne sont pas prêts et les commissions ne s'exécutent jamais aussi promptement qu'on le voudrait, je ne sais si ces petits présents vous arriveront à temps; toutefois, comme je l'ai dit, je ne manquerai pas d'en donner bon ordre.

Ces moyens de séduction étaient très innocents. Ceux employés vis-&-vis du comte de Lune, ambassadeur d'Espagne, dont l'opposition fut souvent aussi grande que déraisonnable, pourront sembler plus sérieux, mais le saint justifie cette manière d'agir. Il s'adresse au cardinal de Mantoue : « Notre-Seigneur dit qu'il ne faut pas négliger de faire tout ce qui sera possible pour gagner le comte de Lune, et, si cela était nécessaire ,promettez- lui quelque grande chose ; n'hésitez pas, Sa Sainteté sera un bon exécuteur de tout ce que vous promettez. »

« Ces circonstances et ces temps sont de ceux dans lesquels il faut s'aider par tous les moyens en son pouvoir, d'autant plus que nous agissons sans blesser les droits de personne, sans violer la justice, mais seulement pour la conservation de l'Église catholique et de ce saint siège. »

Le pape et son neveu pouvaient, en tout honneur, écarter par de semblables moyens des difficultés suscitées dans le but de faire traîner le concile en longueur, d'amener sa suspension et même sa translation dans une autre ville.

Les conciles ne sont pas convoqués seulement pour défendre la foi attaquée et altérée par l'hérésie, ils ont aussi pour but de resserrer les liens de la discipline ecclésiastique que le temps, l'inconstance et la malice des hommes contribuent trop souvent à affaiblir et à relâcher. A côté des décrets dogmatiques, faisant resplendir la vérité d'un plus vif et d'un plus pur éclat, les conciles ont toujours rendu des ordonnances pour réformer les mœurs et supprimer les abus. Le clergé, le peuple fidèle sont tour à tour l'objet de ces règlements qui ne sont, en somme, qu'une application des préceptes et des conseils évangéliques adaptés aux exigences et aux besoins d'une époque.

Quand Luther parut, l'Église traversait une de ces tristes crises qui conduisent les peuples à une décadence irrémédiable, quand elles ne sont pas pour les sociétés humaines comme le signe précurseur d'une mort certaine. Les liens de l'ancienne discipline s'étaient relâchés; la corruption, à la faveur de l'ignorance, s'était introduite presque partout dans le sanctuaire et de nombreux abus s'étaient glissés dans le gouvernement même de l'Église. L'hérésie profita habilement de cette douloureuse situation pour annoncer un nouvel

évangile et pour réclamer, sous le prétexte de réforme, la suppression même de lois disciplinaires qui, bien observées, avaient jusqu'ici constitué la force et la vitalité de l'Église du CHRIST. Les souverains pontifes voyaient et sentaient, encore mieux que les hérétiques et les princes, ce besoin de réformes : le mal était immense et, pour y remédier, il fallait des moyens plus puissants que ceux dont ils se servaient d'ordinaire. La réunion du concile répondait à cette nécessité ; mais la réforme, pour avoir une efficacité certaine, doit s'appuyer sur une base solide et inattaquable. Le dogme, en effet, est la source légitime et naturelle d'où la discipline s'écoule majestueuse, puissante et féconde. L'œuvre du concile était de proclamer d'abord la vraie doctrine si gravement attaquée, défigurée ou niée par l'hérésie : les décrets sur la réforme devaient venir comme la conséquence logique de ces immortels principes.

L'hérésie et ceux qui, souvent à leur insu, se font ses patrons, ont toujours tenu à paraître dans les conciles comme les protecteurs les plus chauds et les instigateurs les plus actifs de la réforme : ils la proclament plus nécessaire et surtout plus opportune que le dogme. Ce n'est pas qu'ils désirent sincèrement la vraie réforme ; non, mais le mot devient souvent pour eux une occasion d'amoindrir les privilèges et l'autorité du chef de l'Église. Si l'Église entière a besoin de réformes, ils ne craignent pas d'affirmer que la cour de Rome en a besoin de plus sérieuses et de plus radicales et ils l'accusent d'y apporter de puissants obstacles. Ils sapent ainsi les bases de l'autorité, ils jettent au sein du concile une pomme de discorde et cherchent à rendre impossible le bien qu'on est en droit d'en attendre. La réforme ! Est-il, en effet, une question qui touche plus vivement aux sentiments intimes du cœur humain et avec laquelle il soit plus facile d'exciter les passions, d'émouvoir et de troubler les esprits ? C'est le résultat que désire avant tout l'hérésie dans l'espérance d'étouffer la fleur dans son germe.

Les questions dogmatiques peuvent également passionner les assemblées conciliaires ; mais en général elles sont d'autant plus vivement discutées qu'elles ont des conséquences pratiques redoutées par l'orgueil et les passions des hommes. Nous n'avons, du reste, pour rendre ces vérités plus sensibles qu'à nous reporter à quelques années en arrière, au jour où le concile du Vatican tenait ses assises. Ces souvenirs récents nous donneront une idée plus nette et plus vivante des discussions, des oppositions et des luttes dont le concile de Trente fut le théâtre. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, a dit l'Esprit-Saint : les hommes et leurs passions sont toujours les mêmes.

Au concile de Trente, l'évêque des cinq-églises, Dracovitz, ambassadeur de l'empereur, demanda à la sainte assemblée de rigoureuses réformes et il prétendit qu'il était inutile et inopportun de définir des dogmes. Pour assurer le succès de ses *postulata*, il réunissait chez lui des évêques, des ambassadeurs, formant en quelque sorte, à côté du concile œcuménique, un concile particulier au sein duquel il préférait développer ses idées et faire prévaloir ses vues. Saint Charles, indigné par cette conduite, la blâma sévèrement dans ses lettres à Mgr Delfino, nonce en Allemagne.

« L'évêque des cinq-Églises, écrit-il, désireux sans doute de se donner de l'importance, peu soucieux d'obéir à son prince, se livre à toutes sortes d'extravagances qui scandalisent les prélats. Il convoque des congrégations particulières chez lui ; en somme, il fait tout ce qu'il faut pour persuader aux pères que l'empereur veut préparer la voie à un schisme. Il a dernièrement convoqué chez lui la plupart des ambassadeurs sous le prétexte de leur communiquer des propositions au nom de Sa Majesté ; il leur insinua qu'il fallait demander de rigoureuses réformes, comme si Notre Seigneur ne les désirait pas plus que qui que ce soit au monde et comme s'il ne les avait pas déjà mises à exécution, en grande partie, à Rome, etc. Heureusement il a trouvé parmi les ambassadeurs qui lui pouvait répondre, du reste, ce qu'il demande sous le prétexte de réformes n'a aucune apparence de convenance. Il voudrait qu'on ne s'occupât pas des dogmes, il prétend que le monde n'en a pas besoin, qu'il lui faut seulement de bonnes réformes et sa principale réforme consisterait à changer la forme même du concile. Il dit qu'on devrait voter par nations et beaucoup d'autres extravagances qui, je n'en doute point, déplairont à l'empereur. Vous devrez donc faire connaître tout cela à sa majesté avec modération et avec déférence, lui suggérant d'y apporter remède de façon que nous n'ayons plus, dès ce moment et à l'avenir, à nous occuper de ces divagations, *girandole*, et que les ambassadeurs de sa majesté marchent d'accord avec les légats du saint siège. »

Cet évêque sortit des limites de la convenance et du bon sens ; il « avait prétendu qu'à Rome on donnait les évêchés aux cuisiniers qui faisaient les meilleures soupes et aux personnes employées aux écuries. » En communiquant au nonce Delfino ce langage « indigne d'un ambassadeur et d'un évêque », le cardinal Borromée protesta avec énergie : « Votre Seigneurie, et le monde entier, dit-il savent si ces assertions sont vraies ou fausses ; bien mieux, ils savent que Notre Seigneur dans les collations, non seulement d'évêchés, mais encore de bénéfices inférieurs, use d'une circonspection telle qu'on ne saurait en avoir une plus

grande. Non seulement le propos tenu par l'évêque des cinq-Églises n'est pas vrai, mais il revêt un caractère d'autant plus mauvais qu'il est sorti de la bouche d'un ambassadeur de sa majesté césarienne, laquelle a toujours voulu jusqu'ici que ses représentants au concile travaillent à extirper les racines de toutes les mauvaises dispositions et non à les fomenter et à les accroître. Or sa Sainteté veut que sa majesté soit avertie de cette accusation, précisément à cause de ce qu'elle a d'excessif. Elle espère qu'à l'avenir les ambassadeurs césariens montreront par leurs paroles que sa majesté n'a d'autre objet en vue que celui poursuivi par les légats de Sa Sainteté, c'est à dire le service de Dieu, de l'Eglise et l'extirpation des hérésies. »

Sur le chapitre des réformes, la France et l'Allemagne se donnèrent plus d'une fois la main : nous avons vu quelque chose de semblable au concile du Vatican. Le cardinal de Ferrare avait averti Saint Charles que les évêques français s'entendraient avec les allemands « parce que, disait-il, les affaires de ce pays ont plus de conformité avec celles de l'Allemagne qu'avec celles des autres nations. » Pie IV voulait « une vraie et rigoureuse réforme » ; il eut été « heureux de voir les légats prendre tous les moyens nécessaires et convenables pour obtenir ce résultat, pourvu que la dignité et l'autorité du saint-siège soient sauvegardées. » Loin de s'opposer à ce que chacun proposât des réformes, le pape désirait plus que personne voir les choses de la religion ramenées à une vraie et sainte discipline : « Vous pouvez le dire à sa majesté, » écrivait le cardinal Borromée au nonce d'Allemagne. Mais il ne pouvait ni ne devait permettre la manie de proposer des réformes « ni utiles, ni bienséantes, ni raisonnables », qui bouleversaient toute la discipline ecclésiastique et finissaient par atteindre le dogme lui-même d'une façon plus ou moins directe. « Nous ne savons pas, disait saint Charles, comment sa majesté peut favoriser des réformes de ce genre, ni comment cela se peut excuser. »

Le pape usait de son droit, il n'avait nulle intention d'imposer ses ordres ou ses désirs aux légats du concile ; mais, chef de l'Eglise, il leur devait une direction. Cette direction, les opposants n'en voulaient point et, voyant leurs propositions rejetées, leurs espérances de réforme évanouies, ils se réfugiaient derrière ce prétexte : le concile n'est pas libre; le pape fait trop sentir sa pression. Et souvent, en lançant cette accusation, ils agissaient pour amener l'intervention d'une autre pression illégitime et dangereuse, celle du pouvoir civil sur les évêques. C'est l'histoire d'aujourd'hui, c'était celle d'hier.

Saint Charles blâmait hautement ces agissements. « Le concile est bien organisé, sagement conduit et vraiment libre, » disait-il dès le début, en écrivant au cardinal de Ferrare. Il proclamait que les pères avaient besoin de recevoir une direction : « Si on laissait toute licence, ajoutait-il, si toutes les passions et la rage des intéressés pouvaient se manifester, alors ce serait un concile protestant ou huguenot. »

La direction donnée au concile ne pouvait, en quoi que ce soit, nuire à la liberté des jugements et des votes ; les instructions données aux légats par le cardinal Borromée en font foi : « Sa Sainteté, leur écrit-il, veut que vous écoutiez avec douceur et patience les ambassadeurs de l'empereur, ceux des autres princes, les laissant exposer librement tout ce qu'ils voudront pour le bien public, pour celui de leurs royaumes ou de leurs États. On pourvoit très bien de cette manière au désir des princes de proposer tout ce qu'ils voudront ainsi qu'à la réputation et à la dignité du concile. »

Lorsque l'ambassadeur de France à Rome exposa à Pie IV que le cardinal de Lorraine était parti pour le concile avec une liste de réformes demandées par sa Cour, le souverain pontife répondit qu'il était disposé à appuyer et à favoriser toutes les réformes justes et vraies. L'ambassadeur signala, parmi ces demandes, celle de l'abolition de la pluralité des bénéfices en faveur d'un seul ; le pape ne put alors s'empêcher de sourire: « On ne pouvait choisir pour une pareille requête un meilleur intermédiaire que le cardinal de Lorraine, répondit-il : archevêque de Reims, évêque de Metz, abbé de Fécamp, etc., ses bénéfices ne lui rapportent pas moins de cent mille écus par an. Pour moi, je n'ai aucun intérêt à cette affaire; je n'ai qu'un bénéfice et l'on me croira sans peine si j'affirme que je n'en désire pas d'autres. »

Le pape recommanda plusieurs fois aux légats de trancher par eux-mêmes, sans le consulter, tout ce qu'ils jugeraient convenable. Le 11 mai 1563, le cardinal Borromée leur renouvela cet ordre. « Je ne dis pas, ajoutait-il, que Vos Seigneuries n'aient point à rendre compte à Sa Sainteté de la marche du concile, comme elles l'ont fait jusqu'ici; mais vous n'avez à le faire que pour le tenir au courant de tout ce qui se passe: ainsi ont coutume de faire les ministres et les ambassadeurs vis-&-vis de leurs princes et non point pour recevoir d'ici une règle, ni des ordres »

Pie IV pouvait-il laisser à ses légats une plus grande liberté?

Parmi les réformes, que l'état de l'Église rendait nécessaires, la résidence épiscopale tenait l'un des premiers rangs. Tous les pères du concile étaient d'accord sur ce point: la plupart des désordres sur lesquels gémit l'Église doivent être attribués à l'absence des pasteurs du milieu de leurs troupeaux. Un grand nombre d'évêques, en effet, ne résidaient plus dans leurs diocèses et cette absence, quelle que fût la légitimité ou la convenance des motifs qui les en éloignaient, était devenue une véritable cause de ruine pour la foi et les mœurs: il fallait absolument y remédier.

Cette question de la résidence était l'une des plus difficiles et des plus épineuses à résoudre; elle avait été agitée souvent dans les conciles précédents et toujours la solution en avait été ajournée. Elle se présentait cette fois de nouveau avec un caractère de gravité et d'urgence qui semblait ne plus admettre aucun délai. Quelques évêques, effrayés de la grandeur et de l'universalité du mal, ne voyant pas de moyen plus efficace pour le détruire, voulaient qu'on proclamât que la résidence des pasteurs au milieu de leur troupeau est une obligation de droit divin. Les esprits plus positifs voyaient de grandes difficultés surgir d'une proclamation conciliaire de ce genre. Dans la pratique, elle était de nature à susciter au souverain pontife d'immenses embarras, quand la nécessité ou l'utilité générale de l'Église lui conseilleraient de confier à des prélats ou à des évêques des missions qui les éloigneraient des âmes confiées à leur garde. Admettre que la résidence est une obligation de droit divin, c'était courir au-devant des invectives des hérétiques qui, à la première dispense accordée par le pape, n'auraient pas manqué de crier au sacrilège et au mépris des droits divins.

Tous les pères reconnaissaient que la résidence est une obligation de conscience impérieuse, qu'elle est une conséquence nécessaire de la dignité dont les pasteurs sont revêtus et des devoirs qu'ils ont de paître et de garder les brebis confiées à leur sollicitude. Ce principe était une base suffisante pour établir solidement les ordonnances destinées à régler le mode et la pratique de cette obligation, sans se préoccuper d'en vouloir établir l'origine. Un théologien du pape, l'espagnol François Torrès, qui avait autrefois imprimé un traité sur cette question spéciale, au point de vue du droit, communiqua à quelques pères son travail et sa manière de voir. Il trouva des contradicteurs; cette controverse théologique prit aussitôt une grande importance: en dehors des sessions du concile, dans les réunions particulières, il ne fût bientôt plus question que de la résidence des pasteurs et si elle est de droit divin ou de droit ecclésiastique. Le pape, averti de ce qui se passait et prévoyant les conséquences qui pouvaient sortir de ces discussions, fit écrire aux légats d'écartier à tout prix une discussion qui n'entraînait pour rien dans les réformes qu'il s'agissait de préparer. Mais les esprits étaient déjà surexcités et il n'est pas facile, dit Pallavicini, d'enrayer tout à coup un char lancé à toute vitesse. Dans la session générale du 7 avril, l'archevêque de Grenade posa la question en ces termes: Les pasteurs sont-ils obligés à la résidence de droit divin? Et alors, continue Pallavicini, les pères s'embarquèrent à pleines voiles dans ce golfe sans songer aux orages qui les menaçaient.

La discussion fut vive, animée, mais si confuse que les légats ne purent se faire une idée exacte du sentiment de la majorité des pères. Ils résolurent alors de les consulter, par oui ou par non, s'ils voulaient qu'on définît ou qu'on écartât cette question. Cette mesure fut mal interprétée, elle indigna les pères, qui allèrent jusqu'à reprocher aux légats de vouloir user de violence ou de ruse. La tempête arriva à son comble et, plus que jamais, le point capital et précis de la question s'embrouilla. Les plaintes contre les légats dominèrent toute la discussion: les uns les accusaient d'avoir, par une question si inusitée et si imprévue, condamné le concile à un avortement; les autres disaient qu'ils l'avaient introduite précisément dans le but d'empêcher une solution. Le président du concile avait demandé aux pères, au nom de l'honneur de l'Église, le secret sur ces disputes, tenues portes closes; mais un secret est difficile à garder quand ses dépositaires sont si nombreux. Les indiscretions ne tardèrent pas à se faire jour et bientôt toutes les bouches et toutes les oreilles à Trente furent pleines du récit de ce qui s'était passé. Des jugements erronés, des exagérations regrettables, des calomnies même accompagnèrent ces racontars: le cardinal de Mantoue, dont le moindre mérite était la naissance, dit Pallavicini, devint surtout l'objet des critiques et des accusations. Les légats, on le savait, étaient eux-mêmes divisés sur cette question, et cette division n'était point de nature à calmer les esprits. L'écho de ces discussions arriva vite à Rome où l'agitation fut bientôt presque aussi vive qu'à Trente. Les pères y avaient écrit, qui à un ami, qui à un parent, qui au protecteur. Chacun envisageait et racontait les choses à sa manière; le désaccord entre les légats avait été surtout exagéré. Un grand nombre de pères écrivirent directement au pape et au cardinal neveu: le légat Simonetti avait surtout informé ce dernier de tout ce qui s'était passé.

Pie IV n'avait que trop prévu ce qui arrivait. Il réunit alors une congrégation de cardinaux pour chercher un moyen de ramener la paix au sein du concile, et, après les avoir consultés, il résolut d'envoyer à Trente trois nouveaux légats. Cette mesure était grave, elle pouvait froisser les anciens légats et le choix des cardinaux sur lesquels s'était arrêté le saint père pouvait offenser le président même du concile. Parmi eux, le cardinal

Cicada, plus ancien que le cardinal de Mantoue, aurait droit à la présidence. Cette mesure ne provoquerait-elle pas la démission du cardinal de Mantoue ? Envoyer un nouveau président, c'était méconnaître ses services, jeter quelque discrédit sur son autorité et lui infliger un blâme indirect. La prudence du cardinal de Mantoue était louée généralement ; son dévouement à l'Église et au saint père n'admettait pas le moindre doute ; le choix de sa personne avait été agréable à la plupart des puissances catholiques; on pouvait redouter les conséquences de la mesure pontificale. Le cardinal Borromée avait tenté, d'abord sans aucun résultat, de détourner le pape de cette résolution ; il essaya du moins d'adoucir le coup et il écrivit au cardinal de Mantoue une lettre qui est tout à la fois un modèle d'énergie, d'habileté, de finesse et de déférence envers un cardinal qui, par son âge et ses services, avait droit à des ménagements. Cette lettre porte la date du 11 mai 1562 :

« Par la lettre de Sa Sainteté, Votre Seigneurie illustrissime verra la résolution qu'elle a prise sur ce béni article de la résidence. Elle l'a prise non seulement d'après l'avis du sacré collège, mais encore d'après celui de beaucoup de théologiens. Il nous semble à tous que cette discussion est tout à fait hors de saison ...

« Nous sommes impatients d'apprendre que votre prudence et votre habileté ont trouvé un remède de nature à assoupir ces menaces, qui apportent à la réforme peu ou point de fruit. Que l'on pourvoie à la résidence des évêques et des curés par toutes les peines que l'on jugera convenables, outre celles des décrets anciens...

« Il me faudrait beaucoup de lettres pour redire à Votre Seigneurie illustrissime toutes les plaintes qu'un nombre infini de pères nous ont adressées à l'occasion de la très grande division qui existe entre eux, et aussi sur le désaccord qui s'est manifesté même entre Vos Seigneuries illustrissimes les légats. Je ne parle pas des menées scandaleuses et publiques de ceux qui voulaient qu'on fit cette déclaration, de toute manière, sous le prétexte de suivre leur conscience. Tout cela a donné à Sa Sainteté un tel déplaisir qu'elle n'en a jamais éprouvé un semblable, ce qui lui a fait prendre la très ferme résolution d'envoyer deux autres légats, parmi lesquels elle a pensé à désigner le seigneur Clemente très bon canoniste. Il semble au saint père que vous avez un grand besoin de personnes instruites des choses de cette Cour ; jusqu'ici on les a mal interprétées et ce concile semble, dirait-on, n'avoir été réuni que pour attaquer les usages et les droits de Rome, *Quale fa mostra di non essere congregato se non contro le cose di Roma*. De plus, à cette heure, l'ambassadeur de France doit être arrivé et quarante évêques de ce royaume devant venir, il est à craindre, si on, n'y pourvoit à l'avance, qu'ils entrent facilement, eux aussi, en matières aromatiques comme on dit vulgairement : *facilmente entreranno anche loro, se non gli prevede in materie aromatiche, come si suole dire*. Sa Sainteté juge donc nécessaire qu'il y ait une personne pour aider Vos Seigneuries illustrissimes à maintenir contre n'importe quelle volonté la dignité de ce saint- siége. Cette nouvelle décision de Sa Sainteté nous a donné un grand souci, et nous n'avons pas hésité, Mgr l'illustrissime Gonzaga et moi, à faire aussitôt tout ce qui serait possible pour en empêcher l'exécution ; mais nous avons été combattus par l'influence plus efficace de nombreuses personnes appartenant au concile ou résidant à Rome qui ont signifié à Sa Sainteté de vive voix et par lettres, que si l'on n'y prenait garde, on avait pour point de mire la destruction totale de ce siége et de cette Cour. Beaucoup, en effet, les uns par malice, les autres par simplicité, séduits par la puissance des intrigues, se sont unis pour les combattre sans aucun égard et ici les prélats qui voudraient accomplir leur devoir sont tellement troublés par cette manière de procéder, qu'ils ne savent plus que faire. En somme, à force d'instances, nous avons obtenu que les légats ne fussent pas envoyés samedi dernier comme Sa Sainteté avait pensé à le faire. Votre Seigneurie peut juger de la peine que nous éprouvons de cette décision, nous qui, l'un et l'autre, sommes vos serviteurs très affectionnés. Enfin, pensant à toutes les choses qui peuvent le plus intéresser l'honneur de Votre Seigneurie illustrissime, nous avons fait en sorte que Notre Seigneur, en congrégation générale, présentât cette mesure comme si elle avait été demandée par Votre Seigneurie elle-même. Dans ce but je vous envoie la lettre ci-jointe dont vous pourrez vous servir selon votre bon plaisir. »

Le saint assure ensuite le cardinal de Mantoue du grand amour que lui porte le pape, il lui affirme qu'il n'a point été dirigé dans cette mesure par une pensée de défiance à son égard, mais uniquement par l'importance de la cause, en vue de la dignité et du bien du saint-siége. Il termine enfin par ces mots : « Je prie donc Votre Seigneurie de prendre garde : ceux qui sont jaloux de sa grandeur et de sa gloire l'engageront peut-être, sous un prétexte de conscience, à faire des choses qu'eux-mêmes ne feraient pas, s'ils se trouvaient, comme elle, revêtus de la pleine autorité de Notre Seigneur. Je dis tout cela avec le respect que je dois à Votre Seigneurie ; qu'elle l'accepte de moi comme venant d'une personne qui aime par dessus tout ses intérêts, sa grandeur, son honneur, comme du reste le méritent ses vertus, en dehors des obligations que ma personne et ma famille ont envers elle et que nous espérons avoir de plus en plus. »

En *Post-scriptum* il ajoute : « Il ne manque pas de personnes qui trouvent que le commencement de ce concile a une grande ressemblance avec celui de Bâle, si l'on va de ce pas. »

La question de la résidence fut écartée pour le moment : on la résolut plus tard dans le sens le plus pratique et le plus conforme aux désirs du saint Père et aux besoins de l'Église. Quant aux nouveaux légats, le pape revint sur sa première décision ; il est permis d'y voir le résultat de l'influence du cardinal Borromée. Quoi qu'il en soit, le cardinal de Mantoue resta président du concile. Pie IV, sur les conseils de son neveu, envoya à Trente Charles Visconti, évêque de Vintimille et parent des Borromée, avec la mission d'étudier de près la situation des esprits et de rendre un compte exact et impartial au cardinal Borromée de tout ce qu'il verrait et entendrait au concile. Ce n'était pas sans nécessité : les récits arrivés de Trente étaient presque toujours contradictoires 11 était difficile qu'il en fût autrement, ces récits venant de personnes divisées de sentiments et préoccupées par la passion de faire surtout prévaloir leur opinion.

La tempête était à peine calmée que l'ambassadeur de France, M. de Lansach, arrivait à Trente. Il fit son entrée le 18 mai 1562. Cinquante prélats allèrent à sa rencontre et il s'avança à cheval entre l'ambassadeur de Portugal et trois patriarches. Il avait reçu de sa Cour l'ordre de marcher toujours d'accord avec les ambassadeurs d'Allemagne. Sa première demande au concile fut une prorogation jusqu'à l'apaisement des troubles en France. « Il chercha à la colorer d'un prétexte honnête, exprimant l'espérance de voir la reine d'Angleterre et les autres hérétiques envoyer des ambassadeurs au concile. Cette demande parut étrange à tous les pères et je crois qu'elle sera repoussée, dit S. Charles. Sa Sainteté a donné l'ordre de poursuivre sans interruption et de continuer à traiter toutes les questions de la réforme et des dogmes qui restent encore : l'on fera ainsi, je crois, sans aucun égard pour les instances de qui que ce soit. » Le cardinal Borromée fait remarquer que le pape a attendu un an et demi, après l'indiction du concile, pour voir si les hérétiques se décideraient enfin à venir ou à envoyer leurs représentants : cette condescendance est suffisante et Sa Sainteté désire terminer le concile le plus promptement possible.

De Lansach et les deux autres ambassadeurs, Ferrier et Fabre, qui l'accompagnaient ne tardèrent pas à manifester « leur mauvais esprit », à « se montrer remplis de partialité contre l'autorité du saint-siège, et à s'unir à certains Espagnols pleins de passion. Il semblait qu'ils n'étaient venus au concile que « pour fomenter des dissensions et des scandales. »

De Lansach, dès le lendemain de son arrivée, adressait à l'ambassadeur de France à Rome une lettre bien étrange. Pour conduire à bonne fin le concile, disait-il, il faudrait que le pape lui laissât toute liberté et qu'il enjoignit à ses légats d'agir de même. Puis, se servant d'un mot devenu célèbre : « Le pape, ajoutait-il, ne doit pas *envoyer le Saint-Esprit dans la valise*, ni souffrir qu'à Rome on blâme ce qui a été proposé et décidé par le concile, comme j'apprends que cela est arrivé au sujet de la résidence, question plus claire que la lumière du soleil. »

On ne peut s'empêcher de sourire, en entendant ce jugement si absolu d'un laïc sur une question qui avait divisé tous les évêques et les légats eux-mêmes.

L'accusation portée contre la liberté du concile indigna le cardinal Borromée. « En réponse aux détracteurs et aux calomnieux de la liberté du concile, écrit-il au nonce Delfino, je dirai qu'il ne fut jamais calomnie plus contraire à la vérité. En effet, la liberté que Notre Seigneur laisse et a laissée aux pères du concile est si grande que dans aucun des conciles passés, on n'a jamais vu une semblable liberté. Et peut-être que si Sa Sainteté eut usé un peu plus de son autorité, dans ce qu'elle pouvait justement faire, les choses se seraient mieux acheminées, les divisions et disputes qui sont aujourd'hui si grandes entre les pères ne seraient point nées. »

Mais il est temps de faire connaître un des membres du sacré collège dont l'influence, d'abord redoutée, devait puissamment contribuer à hâter la conclusion du concile. Issu d'une des plus illustres maisons souveraines de l'Europe, sa fortune, son talent, son zèle contre l'hérésie, les fonctions qu'il avait remplies sous le règne de François II auquel il avait fait épouser sa nièce, lui donnaient une grande autorité, spécialement sur l'épiscopat français. Les qualités de Charles de Lorraine étaient à la hauteur de sa naissance: magnanimité, affabilité, libéralité, piété, science, pénétration, éloquence, courage, zèle du bien public, rien ne lui eut manqué, si son inconstance n'eût souvent détruit les effets de ces bonnes et rares qualités. Chez lui l'inconstance, la contradiction, la versatilité semblait dominer tous les autres sentiments. On en jugera par ce fait. La veille de l'élection du pape Jules III, au soir, il avait dépêché un courrier au roi Henri pour lui marquer divers motifs très graves qui l'empêchaient de donner les mains à cette élection et, le

lendemain matin, il se concertait avec le cardinal Farnèse pour l'exaltation de ce même pontife. Une seule chose paraissait stable dans cet esprit, le désir de conquérir des honneurs et de recevoir des éloges. Ce désir semblait inspirer toutes ses actions, dicter toutes ses paroles. Homme d'État, il devenait volontiers homme de parti, si sa vanité y trouvait son compte. Au concile de Trente sa conduite, plus que jamais, justifie ce jugement.

Son savoir était plus brillant que réel et profond; mais il savait interroger de plus érudits et son rare talent d'assimilation contribua à établir sa renommée de cardinal savant. Il avait en outre une si grande facilité d'expression, une grâce si séduisante, il maniait la parole avec une habileté si merveilleuse, qu'il était presque impossible de résister aux charmes de son éloquence.

Le cardinal de Lorraine ne s'était point hâté de se rendre au concile, après le colloque de Poissy: on l'avait retenu à la Cour de France où l'on avait besoin de son expérience et de son savoir-faire pour pourvoir aux besoins urgents du trésor. Cardinal et dévoué à l'Église, il s'était fait néanmoins, en plusieurs circonstances, le champion des réformes que Catherine de Médicis, poussée par les hérétiques, se proposait de réclamer des pères du concile de Trente. Non content de demander la communion sous les deux espèces pour les fidèles, il avait même été jusqu'à parler du mariage des prêtres. Le cardinal de Ferrare, tout en faisant son éloge, avait plus d'une fois averti le cardinal Borromée des dispositions conciliantes envers l'hérésie qui sur certains points, animaient Charles de Lorraine. Pie IV et son neveu auraient préféré ne pas le voir aller à Trente. Il était à craindre que sa présence au concile n'apportât de nouveaux obstacles et ne suscitât aux légats de redoutables embarras. Le 28 septembre 1562, le cardinal Borromée écrivait en ces termes au légat du pape, en France : « De ce que Votre Seigneurie illustrissime a écrit en chiffres à Visconti, nous avons conçu l'espérance de voir le cardinal de Lorraine renoncer à venir au concile. Le décret du sacrifice de la Messe (la plus difficile et la plus importante des choses décidées par le concile et peut-être de toutes celles qu'il décidera à l'avenir !) a été proclamé dans la session du dix-sept du présent mois et la question du calice s'est terminée par la remise de la solution entre les mains de Notre Seigneur. Dès maintenant et à l'avenir, quiconque demandera l'usage dudit calice n'aura plus à faire fond sur le concile qui n'aura plus à en parler, ni à en traiter. Si donc cette question était le motif le plus puissant qui conduisait le cardinal au concile, vous jugerez peut-être, après cela, qu'il sera beaucoup plus facile de le persuader de n'y point aller. Du reste, les choses sont tellement avancées qu'avant même qu'il puisse arriver à Trente, la session fixée au 12 novembre, dans laquelle seront traités les derniers dogmes, sera achevée. »

Toutefois le pape et son neveu n'allaient point jusqu'à redouter la présence de Lorraine. « Son arrivée, écrivait saint Charles au cardinal de Mantoue, ne nous cause aucune frayeur ; nous ne croyons pas qu'il ait la mauvaise intention qu'on lui prête et beaucoup pensent que s'il l'avait, il ne serait point suivi par la majorité des prélats français qui l'accompagnent : parmi ces derniers il y en a beaucoup de bons ; si quelques-uns montraient un caractère extravagant leur nombre ne serait pas assez grand pour produire quelque trouble dans un concile si bien conduit par Votre Seigneurie illustrissime. »

Le pape et le cardinal Borromée avaient déjà le secret espoir de se l'attacher entièrement. Ils connaissaient le chemin de son cœur et, si cela devenait nécessaire, ils tenaient en réserve un moyen de satisfaire son ambition et de briser toute velléité d'opposition sérieuse.

Le cardinal de Lorraine arriva à Trente vers le milieu du mois de novembre et, dès le lendemain, il se fit accompagner des ambassadeurs français dans sa visite aux légats. Il commença par protester de son intention d'obéir fidèlement aux légats, qu'il regardait comme les ministres du siège apostolique, auquel il reconnaissait devoir beaucoup et pour la pourpre qu'il en avait reçue et pour d'autres faveurs très signalées. Il se déclara tout spécialement serviteur humble et dévoué du pontife actuel. Il exposa la mission dont la Cour l'avait chargé et il parla des réformes qu'il importait de faire. Toutefois ses pensées secrètes d'ambition ne tardèrent pas à se révéler. Avant de parler sur le septième canon, il voulut entendre tous les évêques, excepté ceux de son pays, afin de recueillir avec soin les sentiments de chacun. Cette démarche donna lieu de penser qu'il aspirait à devenir l'arbitre du concile et qu'il ne voulait pas faire connaître son sentiment avant de s'être assuré de la majorité.

Le premier décembre, l'évêque de Cadix soutint que les évêques recevaient immédiatement de Jésus CHRIST leur juridiction. Cette affirmation souleva dans l'assemblée de nombreuses contradictions ; plusieurs pères murmurèrent contre une pareille doctrine et s'oublèrent jusqu'à taxer à haute voix son auteur d'hérésie. Le cardinal de Lorraine, étonné de cette liberté de langage, laissa voir le mécontentement qu'il éprouvait de ces dissensions et des proportions qu'elles prenaient. Il avait même conçu la pensée d'en faire

publiquement des remontrances. Détourné de ce projet, qui eût été une véritable usurpation du droit des légats, il n'en prit pas moins la parole le lendemain, après le cardinal de Mantoue dont il approuva le langage: il put ainsi avec une rare habileté éviter un écueil, tout en satisfaisant ses désirs. Il trouva le moyen en ayant l'air d'accepter avec respect les paroles du légat, de faire sa petite admonition, et il s'en acquitta avec un tact si exquis qu'il réussit à gagner l'admiration et la faveur de tous les pères. Il termina son discours, en déclarant qu'on devait surtout et avant tout, dans ces temps malheureux, soutenir la primauté du siège apostolique, puis il proposa la formule de deux décrets destinés dans sa pensée à satisfaire à ce besoin et à concilier les sentiments si opposés des pères. Beaucoup d'évêques français adhèrent en quelques mots au vote du cardinal, mais l'évêque de Metz, François de Beaucaire, parla contre, il déclara que la plénitude des pouvoirs du pape avait des bornes : « En voulant prouver sa thèse, il sortit lui-même des bornes, » dit Pallavicini.

Ce discours produisit une triste impression dont l'effet rejaillit jusque sur le cardinal de Lorraine. On disait que Beaucaire avait été son maître : Ce qui fit naître dans l'esprit de plusieurs des soupçons sur la loyauté du cardinal ; ils le regardaient presque comme l'inspirateur du discours de l'évêque. Lorraine comprit ce sentiment des pères, il nia qu'il eut jamais été l'élève de Beaucaire, « doué d'une grande science, dit-il, mais dépourvu de jugement » il blâma publiquement son discours et il dit aux légats : « Je puis me tromper par ignorance ou par légèreté ; mais la duplicité serait indigne d'un homme de ma naissance. »

Cette loyale assurance lui concilia les bonnes grâces des légats. Le discours qu'il prononça, le 10 décembre, sur la résidence, acheva de les persuader qu'il jouerait un rôle important dans l'assemblée et ils songèrent à se ménager son appui.

La discussion sur la primauté du pape et sur l'institution des évêques semblait interminable. Chacun blâmait la longueur des discours, et chacun, dit Pallavicini, y contribuait pour sa part. Tous demandaient qu'on supprimât les discussions superflues, mais quand l'un d'eux parlait, il croyait toujours avoir de bonnes raisons pour parler et des choses utiles à dire. La situation des légats était des plus difficiles : les uns les accusaient de refuser la liberté au concile quand ils s'efforçaient de ramener à la question ou à la convenance ceux qui s'en écartaient ; les autres leur reprochaient de ne pas réprimer avec assez de vigueur tous les écarts. L'amour-propre national s'unissait à l'obstination : les Espagnols ne pardonnaient pas à ceux qui avaient traité leurs collègues d'hérétiques ; le cardinal de Lorraine se plaignait amèrement des Italiens qui avaient trouvé moyen d'insulter à la fois et les Espagnols et les Français.

Ces discussions attristaient les hommes pieux et paisibles ; mais les esprits sérieux, pénétrant plus intimement au fond des choses, y voyaient une permission de Dieu. De ces discussions ils voyaient ressortir, avec plus d'évidence et de force, la nécessité de la suprématie du souverain pontife, ce principe fondamental qui sépare l'Eglise romaine de toutes les hérésies. Que deviendrait l'église si elle était placée entre les mains d'évêques libres et indépendants, puisque déjà il y avait tant de confusion entre des évêques soumis à un chef, dès que ce chef leur donnait pour un moment la liberté de parler et d'agir. Telle est, en effet, la conclusion naturelle, qui se présente d'elle-même, au milieu de ces discussions si vives et parfois si passionnées.

Les légats, en présence de ces difficultés qui semblaient insurmontables, résolurent d'envoyer à Rome un prélat pour instruire le pape de tout ce qui se passait. L'évêque Visconti fut chargé de cette mission. Dans le but de satisfaire la vanité de Lorraine, les légats lui dirent qu'ils enverraient à Rome le texte des deux canons qu'il avait proposés et sur lesquels les canonistes avaient soulevé quelques difficultés, bien que les théologiens les eussent approuvés.

Visconti partit de Trente le 26 décembre. Les légats lui avaient remis pour le saint père une relation exacte de la conduite du cardinal de Lorraine. « Ses procédés, disaient-ils, sont plus acceptables que nous ne l'avions cru d'abord ; il a toujours parlé du pape et du saint siège avec respect. En somme, si la suite répond à ces commencements nous aurons beaucoup moins à souffrir de ses agissements que de ceux des Espagnols et des extravagances de quelques italiens. » Quelques semaines après cette dépêche, ils écrivaient au saint père qu'ils avaient accueilli Lorraine comme un ange envoyé de Dieu pour calmer les esprits.

Les lettres de Gualteri, évêque de Viterbe, qui avait rempli en France les fonctions de nonce, avaient déjà contribué à disposer les esprits, au Vatican, en faveur du cardinal de Lorraine. Il avait également agi sur l'esprit du cardinal, en calmant ses soupçons contre la Cour de Rome dont les dispositions pour sa personne

lui semblaient plutôt hostiles que bienveillantes. Lorraine était si convaincu de ce sentiment à son égard, qu'il avait écrit à Pie IV pour se plaindre des propos qu'on avait tenus contre lui dans la Ville éternelle. « Vous devez savoir, lui avait répondu le pape, que de temps immémorial, *per antico*, la ville de Rome s'est toujours permis de parler et de médire contre tout le monde, même contre son propre prince qui, sous ce rapport, est impuissant à mettre un frein à sa langue. Le meilleur, l'unique remède c'est de faire d'autant mieux qu'on dira plus mal : il faut mépriser ce malin vulgaire. »

Et comme le cardinal de Lorraine s'était du même coup plaint de la réserve que les légats gardaient vis-à-vis de lui touchant les affaires du concile, le neveu du pape écrivait à ces derniers de ne pas le traiter en ennemi et de lui communiquer avec plus de confiance les matières conciliaires.

Ce ne fut pas le premier témoignage de confiance que Rome donna au cardinal de Lorraine. Ce prélat désirait depuis longtemps la nomination de l'évêque d'Amiens, Nicolas de Pellevé, à l'archevêché de Sens. Des soupçons sur l'orthodoxie de ce prélat avaient été émis et le cardinal Alexandrin, inquisiteur, s'était opposé à cette translation : de nouvelles et plus sûres informations ayant fait la lumière, le cardinal Borromée écrivit à Lorraine que le pape était heureux de faire droit à ses désirs, en plaçant sur le siège de Sens l'évêque d'Amiens. La lettre du neveu de Pie IV était conçue en termes si flatteurs et si habiles, que Lorraine, tout joyeux, s'écria après en avoir pris connaissance : « Quiconque voudra désormais se mettre entre le pape et moi, en portera toute la responsabilité. »

Le cardinal Borromée avait su gagner cet esprit plus vaniteux qu'hostile ; il avait achevé sa conquête en écrivant au président du concile une lettre destinée, à l'occasion, à être placée sous les yeux du cardinal de Lorraine. Il y exprimait la satisfaction que le pape avait éprouvée en apprenant des légats combien le décret proposé sur la résidence par Lorraine était sage, savant et agréable aux couronnes.

Néanmoins Rome ne se livrait pas et, malgré « ces caresses », elle conservait toujours un sentiment de défiance que les propos étranges, les volte-face continuelles du cardinal ne justifiaient que trop. Son désir de se mettre en avant, sa vanité toujours à la recherche de nouvelles solutions, sa prétention à faire valoir ses droits à la reconnaissance du pape n'étaient point de nature à tranquilliser le pontife et son neveu sur ses agissements futurs. A la mort du roi de Navarre, Pie IV eut vu avec plaisir son rappel auprès du jeune Charles IX. Lorraine eut le pressentiment de ces dispositions, et il se plaignit amèrement, qu'en désirant son départ, le pape ferait fausse route: s'il n'était plus là pour les contenir, disait-il, les Français s'uniraient aux Espagnols et le concile se prolongerait indéfiniment.

Quoi qu'il en soit, une lettre de Santa-Croce, nonce en France, faisait supposer que le cardinal Borromée l'aurait chargé d'obtenir de la reine le rappel de Lorraine. Ce retour à Paris semble difficile au nonce : « Il faut tenir dit-il, comme une maxime infaillible que la reine hait Lorraine autant qu'homme vivant » et elle ne le rappellera pas près d'elle. Tous, le connétable, la Roche-sur-Yon, le chancelier lui-même, qui l'aime cependant, tous préfèrent le voir au loin. « J'avais pensé, dit le nonce, à prier la reine de l'envoyer à Rome afin qu'il put s'entendre avec Sa Sainteté; je crois bien qu'elle y consentirait volontiers, mais je ne m'y suis pas encore décidé et j'attendrai les ouvertures de Sa Majesté. »

Un trait dépeint bien le caractère de Lorraine : « Il me paraît que Lorraine, avant de partir, ajoute le nonce, a fait souscrire par la reine et tous ces messieurs du conseil la promesse qu'ils ne le gêneront nullement dans ses négociations au concile, qu'ils ne s'en mêleront pas: ce qui fait qu'ils sont beaucoup plus réservés. »

Un tel homme, avec de semblables pouvoirs, était redoutable par son opposition, il cherchait à entraver l'œuvre de Dieu, et le cardinal Borromée s'en préoccupait ; ses efforts et son habileté pour éviter ce malheur devaient être couronnés de succès.

Tout en recommandant aux légats d'avoir pour le cardinal de Lorraine les égards dus à sa position, à son influence et son dévouement, saint Charles voulait qu'on épiât toutes ses démarches et qu'on prévînt toutes ses menées. Le cardinal de Ferrare est en route pour le concile, il veut qu'on lui dépêche aussitôt un prélat, pour l'instruire des choses du concile avant son entrevue avec le cardinal de Lorraine: « Comme il est étranger et nouveau aux affaires du concile, il faut lui fournir une réponse à tout ce que Lorraine pourrait tenter de lui faire croire. »

L'empereur d'Allemagne alla à Inspruck dans le courant du mois de février ; Pie IV ordonna de députer un des légats pour honorer Sa Majesté et pour l'instruire des choses du concile. Lorraine déclara que la reine de France l'ayant chargé d'une mission près de Ferdinand, il se rendrait à Inspruck. Il s'agissait alors d'écarter quelques-uns des obstacles qui, sur la question des réformes projetées, s'opposaient à la marche du concile. Saint Charles, en apprenant la résolution de Lorraine, écrit aussitôt au nonce Delfino qui devait accompagner l'empereur et il lui recommande d'avoir l'oreille et l'esprit à tout.

« Notre Seigneur loue votre grande diligence et a compassion de toutes vos fatigues; mais aujourd'hui, en ce monde, qui peut jouir du repos? Nous sommes dans l'attente : quelque grand résultat sortira peut-être de cet aboutissement du cardinal de Lorraine avec l'empereur ; nous avons confiance que vous avez veillé à tout ce qui sera nécessaire. Le cardinal Madruzzo s'y rend aussi. Notre Seigneur lui a donné beaucoup de commissions et vous devrez être avec lui, l'assister continuellement de votre action et de vos conseils, tâchant l'un et l'autre de rendre quelque service signalé à l'Église de Dieu, à cette cause publique et à Sa sainteté. »

Pendant ce temps, l'évêque Visconti, l'envoyé des légats du concile, arrivait à Rome. Le 6 janvier, le cardinal Borromée écrivait au cardinal de Mantoue : « Les longues occupations que j'ai eues aujourd'hui, premièrement la célébration de la messe solennelle pour l'anniversaire du couronnement de Sa Sainteté; la création de deux cardinaux nouveaux et enfin le banquet ordinaire, auquel Sa Sainteté a assisté en personne, ne m'ont pas permis de répondre aux lettres adressées par Vos Seigneuries, à la date du 28 décembre, comme nous avions décidé hier de le faire. De sorte qu'il en est venu de plus récentes, du 2 de ce mois, avec la nouvelle forme du 7^e canon. Nous y songerons demain, avant de vous répondre et nous vous enverrons sur le tout le sentiment de Sa Sainteté, par une estafette ou un courrier, selon que cela me paraîtra nécessaire pour que la réponse vous arrive à temps, selon vos désirs. »

Le 10 janvier, le cardinal Borromée écrivait qu'après avoir bien réfléchi et bien discuté sur le meilleur moyen de rédiger le septième et le huitième canon, de manière à satisfaire tout le monde, on s'était arrêté à cette conclusion : le meilleur et le plus convenable était d'ajouter au canon proposé par le cardinal de Lorraine quelques paroles du concile de Florence. En ajoutant ces paroles au texte primitif, on écartait tout prétexte d'opposition ou de contradiction, puisqu'il s'agissait d'une doctrine déjà définie par un concile et acceptée par tous. Il envoyait d'ailleurs trois textes différents du même canon et il faisait connaître celle des trois rédactions qui était préférée.

La première rédaction déclarée la plus agréable, reconnaissait que les évêques, choisis par le souverain pontife pour partager sa sollicitude, recevaient de l'Esprit-Saint le droit de la partie de l'Église à laquelle ils étaient proposés ; elle admettait que leur ordination les rendait supérieurs aux prêtres.

Cette question de la suprématie du pape, de la puissance et de l'autorité des évêques devait prendre des proportions considérables. Mais dès le début, le cardinal Borromée affirmait que le concile semblait vouloir, par cette discussion, se donner la tâche d'attaquer Rome et ses privilèges.

L'autorité et les prérogatives de Pierre ont été de tout temps l'objet des attaques les plus vives ; dans presque tous les conciles, ces attaques trouvent des échos parfois très puissants et d'autant plus dangereux qu'à la bonne foi des prélats qui les soutiennent s'ajoute encore l'autorité de l'éloquence et du savoir. Mais à cette période des conciles où le démon et l'homme ont le plus de part, selon un mot célèbre, succède toujours celle de l'Esprit-Saint dont la lumière élucide tout et dont la suavité adoucit et calme toutes les luttes. Saint Charles s'éleva avec courage contre ces attaques imprudentes dont le saint siège fut alors l'objet. Le 13 février 1563, il écrivait à Delfino : « Vous avez appris la difficulté qu'on a rencontrée dans la rédaction du septième et du huitième canon du sacrement de l'ordre, ce qui a fait proroger la session. Cette difficulté est principalement venue des Français: contrairement à tout devoir, ils ne veulent pas consentir à ce qu'on appelle le pape : *pasteur de l'Église universelle* ils présupposent (et cela encore contre la raison) que cela préjudicierait à leur fausse opinion que le concile est au dessus du pape. Néanmoins nous avons très bien compris qu'ils n'auraient point tant d'audace, s'ils n'étaient soutenus et excités par une grande partie des prélats espagnols, de ceux qui dépendent de l'empereur : il y a entre eux une intelligence, nous voulons dire une conspiration très visible. Si cette affaire n'eût point été mise en discussion, Sa Sainteté se serait peu souciee d'empêcher qu'on se servit d'une autre parole qui eût le même sens ; mais la discussion étant allée si loin, si nous consentions à d'autres expressions, il semblerait que nous eussions perdu cette cause. Sa Sainteté est résolue à ne céder sur ce point en aucune façon : il en suivra ce que Dieu voudra, mais on ne pourra jamais dire que ces conséquences sont arrivées par notre faute. L'usage le plus ancien de

l'Église, confirmé par tant de saints conciles a toujours, en effet, donné ce titre au souverain pontife bien plus, non seulement l'empereur et tous les autres princes chrétiens, mais les protestants eux-mêmes le lui donnent, comme on peut le voir dans les lettres du marquis de Brandebourg et des autres. » Et le saint charge le nonce de se plaindre à l'empereur de ce procédé et de l'assurer que « Sa Béatitude n'acceptera jamais une pareille injure, qui ne tend à rien moins qu'à diminuer son autorité. » Le saint père d'ailleurs est bien décidé à faire des réformes, « il poursuivra son œuvre avec des résultats beaucoup plus rigoureux peut-être que certains ne le pensent et ne le voudraient. » Puis il continue : « Mais vouloir sous ces enveloppes de paroles préjudiciable à l'autorité que Dieu seul a donnée à ce siège et qu'aucun homme ne lui peut ravir, c'est une chose qu'on ne peut tolérer. Nous ferons toujours ce qui sera possible pour qu'on procède avec paix, concorde et charité ; mais si nous sommes payés d'une aussi mauvaise monnaie, personne n'aura le droit de nous adresser des reproches, si nous cherchons encore à protéger et à défendre notre droit. »

Les visites à Inspruck, la mort du cardinal de Mantoue, arrivée le 2 mars, apportèrent quelques moments de trêve à ces discussions; mais elles devaient renaître avec plus de vivacité encore.

La mort si soudaine du président du concile affligea le souverain pontife, il voyait s'élever de nouvelles difficultés, mais il voulut de suite prévenir la plus prochaine, en choisissant immédiatement un successeur au cardinal de Mantoue. Il ne doutait point que l'empereur et quelques autres puissances ne le presseraient de nommer le cardinal de Lorraine président du concile, et comme il voyait plus d'un grave inconvénient à ce choix, il se hâta de confier au cardinal Morone cette haute situation. Il en profita pour lui adjoindre un autre légat, le cardinal Navagero.

Le cardinal de Lorraine, surpris par la rapidité de cette élection, se plaignit amèrement de la conduite du saint père. « Il n'a pas même songé, disait-il, à m'offrir une légation ; je l'aurais refusée, mais on me devait au moins faire cet honneur. » Gualtieri chercha à le calmer en lui montrant que la position exceptionnelle qu'il avait au concile, comme chef des évêques français et représentant de la reine, n'avait pas permis au saint père de satisfaire ses propres desirs ; que d'ailleurs son influence était plus grande et mieux acceptée que celle des légats et le pape n'avait pas voulu amoindrir en quelque sorte la position morale dont il jouissait, puis elle le mettait à même de rendre à l'Église et au saint siège de signalés services. Néanmoins Lorraine quitta Trente et se rendit à Venise pour y passer les fêtes de Pâques. La mort de son frère, le duc de Guise, étant survenue, le cardinal Borromée et le pape s'empressèrent de lui adresser des consolations de nature à adoucir cette immense douleur. La paix faite avec les Huguenots par la reine, sans qu'on l'eût même consulté, l'indisposa contre les procédés de la Cour, et il se persuada facilement que son intérêt et sa gloire exigeaient un rapprochement avec le saint siège : quand les réunions du concile recommencèrent, le cardinal de Lorraine se montra disposé à favoriser la cause du pape et à concilier les esprits. C'était une œuvre aussi méritoire que difficile. Le concile était divisé en trois partis. Les Français s'opposaient à l'introduction, dans les canons sur la hiérarchie ecclésiastique et sur la provenance de la juridiction épiscopale, d'une parole qu'on pourrait regarder comme une reconnaissance de la supériorité du pape sur le concile ou seulement comme une approbation du concile de Florence ou comme un blâme pour celui de Bâle.

Les Espagnols consentaient à approuver le concile de Florence, ils admettaient la supériorité du pape sur le concile ; mais ils voulaient qu'on proclamât clairement que l'institution et la juridiction des évêques viennent immédiatement de Dieu. Cette distinction pouvait paraître puérile, puisque dans la pratique ils étaient obligés de convenir qu'il appartient au pape seul de désigner et de déterminer le territoire sur lequel les évêques peuvent exercer leur divine mission : lui seul, en un mot, a le droit de créer les diocèses et de leur envoyer des pasteurs légitimes.

Les Italiens presque à l'unanimité, avec quelques rares prélats des nations susdites, soutenaient l'autorité du pape sur tous ces points.

« Il devenait impossible, comme l'écrivait saint Charles, d'établir un article de foi au milieu d'une si grande contradiction » et il eut été préférable « de renvoyer cette question à la fin du concile : l'accord serait plus facile, on n'aurait plus à craindre l'introduction d'autres questions litigieuses » Le saint père avait réuni une congrégation de cardinaux pour leur soumettre cette difficulté. Vargas, l'ambassadeur du roi d'Espagne assistait à cette réunion dans laquelle il avait exprimé un sentiment différent de celui défendu par les évêques espagnols. En donnant cette nouvelle aux légats, le cardinal Borromée les engageait, si l'accord

devenait impossible, à tout faire pour dégager leur responsabilité et celle du saint siège. « Dieu, disait-il en terminant, saura bien un jour trouver le chemin de la concorde et de l'union. »

Le pape était convaincu « que les Français, quelques Espagnols et d'autres voulaient, sous des paroles captieuses et générales, insinuer que la juridiction vient immédiatement de Dieu, afin de pouvoir ensuite appuyer sur ce principe toutes les conséquences qu'il leur plairait d'en déduire. » Pie IV montra, sous l'influence de son neveu, un grand esprit de conciliation et de douceur. « Pourvu, écrivait saint Charles, qu'on exprime dans le canon que les évêques sont institués par le CHRIST dans les choses qui regardent l'ordre *institutos a CHRISTO in his quae pertinent ad ordinem* ou avec vérité : l'ordre des évêques est institué par le CHRIST, *ordinem episcoporum a CHRISTO institutum* Sa Sainteté se montrera beaucoup plus facile pour le reste. S'ils ne veulent pas qu'on se serve de ces expressions, on reconnaîtra leurs tendances et, dans ce cas, il sera moins mal, on ne pourrait même faire autrement, de discuter cette question : de qui vient la juridiction, a quo veniat jurisdictio.

« Sa Sainteté croit, de l'avis des canonistes et des théologiens, qu'on la pourra discuter en toute sûreté, parce que la conclusion sera en notre faveur

« Pour en arriver là, s'il était nécessaire de retarder la rédaction de l'article doctrinal et du canon jusqu'à ce que cette discussion soit terminée, Sa Sainteté s'en remet à vous, cela vaudrait mieux que de tout gâter. » Environ soixante ou soixante-dix évêques étaient opposés au sentiment de la cour de Rome ; le saint ne voyait pas comment on arriverait à une solution. Mais Dieu, comme il le disait, trouva le chemin de la concorde.

Quelques jours après, Pie IV recevait une lettre du cardinal de Lorraine qui lui proposait une transaction. Pour mieux assurer le succès de sa proposition, Lorraine adressait en même temps au cardinal Borromée une lettre qui faisait grandement ressortir le rôle et l'influence de notre saint : à ce titre nous devons la reproduire. Le cardinal de Lorraine proposait à Pie IV de tout calmer, en ne s'occupant nullement du point de doctrine en litige. Les hérétiques, disait-il, affirment que les évêques nommés par le pape ne sont pas de vrais et légitimes évêques; il suffit de condamner cette erreur; ne nous occupons pas de soulever d'autres questions. La lettre du cardinal à saint Charles porte la date du 29 juin 1563:

« J'ai écrit une lettre à Notre Seigneur, comme le verra Votre Seigneurie illustrissime; pour ne pas fatiguer Sa Sainteté je l'ai réduite à peu de paroles ; mais j'ai pensé y suppléer, en vous disant ce que j'ai voulu taire dans la première, qui n'est qu'un bref exposé de mon sentiment. Dieu, au milieu de si grandes et de si importantes controverses et oppositions, nous a fait la grâce, pour arriver à la concorde, de trouver un moyen qui est accepté de MM. les légats, de tous les ambassadeurs, des prélats de toutes les nations, à l'exception d'un petit nombre d'italiens. Nous prions votre Seigneurie illustrissime de vouloir bien agir auprès de notre seigneur, afin qu'il lui plaise de donner un ordre, qui ne permette plus à ce petit nombre d'empêcher un si grand bien. Certainement, *Signor mio*, et je parle librement avec vous, si cela ne se fait pas, il s'en suivra, je le vois, une division et un schisme plus grand que tous ceux qui ont existé entre des chrétiens. L'on ne pourra nier alors que du refus de Rome ne soit venue la cause de la discorde, si elle s'oppose à ce qui est jugé comme bien par tant de personnes réputées communément bonnes et instruites. Les ambassadeurs ne manqueront pas d'écrire à leurs princes comment se sera passée la négociation ; jusqu'ici je n'ai laissé échapper aucune occasion de faire tout ce que j'ai pu pour mettre d'accord les dissentiments, et maintenant encore, à la décharge de ma conscience et pour satisfaire à mon devoir vis-à-vis de Sa Sainteté, j'ai voulu dire tout cela à Votre Seigneurie illustrissime afin que de la façon qui vous paraîtra la moins désagréable pour Sa Béatitude, vous lui puissiez représenter ces choses. J'affirme que si cette union ne s'établit pas maintenant, on peut désespérer de l'heureuse fin du concile ; pour la chrétienté, ce sera une cause de grands soucis et d'un dommage infini et, pour Notre Seigneur, un sujet de trouble et de très grands ennuis. Outre ces ennuis de l'heure présente, il faut songer que, jusqu'à la fin du monde, les histoires rediront que ce grand malheur est arrivé de son temps, sous son gouvernement, et les historiens peut-être ne le disculperont pas entièrement. Au contraire, en remédiant aujourd'hui à ces désordres, Sa sainteté acquerra des louanges infinies, elle pourvoira au salut de la chrétienté et à son propre repos. Quand à mes actions, elles ont jusqu'ici tendu à procurer la gloire de Dieu le service public, la tranquillité de Notre Seigneur : je m'en rapporte sur ce point au témoignage de MM. les légats et de beaucoup d'autres personnages qui se trouvent ici. Dieu, j'espère, me fera encore la grâce, à l'avenir de pouvoir montrer par des actes, au monde entier et à Sa Sainteté, que je ne suis pas animé de ce mauvais esprit que quelques uns cherchent à me prêter. Ne voulant pas l'importuner davantage, je lui baise avec humilité, les mains.»

Le 9 juillet, Pie IV s'empressa de remercier Lorraine du service qu'il venait de rendre au concile. Il l'assure que si le roi très chrétien veut être un bon fils, il ne manquera pas de se conduire en bon père, en tout ce qui sera juste et honnête. Pour tranquilliser l'esprit un peu inquiet et faiseur du cardinal, il lui dit qu'il n'a jamais fait défense aux légats de lui communiquer quoi que ce soit.

De son côté, saint Charles n'avait pas attendu la lettre du cardinal de Lorraine ; il avait écrit aux légats, dès qu'il eut connaissance de la proposition faite au concile « Nous avons vu l'avis dudit Lorraine, leur disait-il, relativement à l'omission soit de la doctrine, soit des canons sur l'institution des évêques et sur l'autorité de Notre Seigneur ; les Français et les Espagnols s'en montrent satisfaits, comme vous le verrez par la copie de la lettre de Musotto ; Sa sainteté a décidé alors que, ne voyant aucun moyen, ni aucune apparence d'arriver autrement à la concorde, on ne doit pas perdre l'occasion qui se présente de pouvoir marcher en avant : il faut l'accepter, l'embrasser avec bonne volonté et, au nom de Dieu, terminer cette bénie session et parler seulement des évêques en un très bref canon, semblable à celui que le président Ferrier a envoyé ici, comme le sait le cardinal Morone. » Néanmoins le saint envoyait au légat le procès verbal de la congrégation des cardinaux, réunie pour traiter cette question. « Si jamais, disait-il, on revient sur cette affaire, vous saurez ce qu'en pensent ici les théologiens ; vous pourriez aussi montrer aux Espagnols le sentiment de leur ambassadeur Vargas, pour leur faire comprendre combien ils ont tort de vouloir refuser à Sa Sainteté ces titres, ces honneurs et cette autorité qui lui sont légitimement dus. »

Par contre, le saint, connaissant l'empressement avec lequel les évêques français s'étaient rangés à l'avis du cardinal de Lorraine, leur adressa des doges et des remerciements au nom de Sa Sainteté.

Le saint père, voulant reconnaître le service que Lorraine venait de rendre à la cause du saint siège, songea de nouveau à le nommer légat, mais avant il désirait connaître le sentiment des autres légats. Saint Charles rappela à Morone l'intention que le saint père lui avait déjà manifestée à cet égard et il l'interrogea en ces termes :

« Votre Seigneurie Révérendissime devra se rappeler, qu'au moment de son départ pour Trente, Notre Seigneur lui demanda son avis sur la possibilité de faire légat le cardinal de Lorraine, dans le cas où il se conduirait bien. Aujourd'hui Lorraine doit venir à Rome ; Sa Sainteté, considérant qu'il a grandement modifié sa manière d'agir, qu'il se conduit même très bien, désire savoir si, en admettant qu'il retourne au concile, elle ferait bien de l'honorer de cette légation qu'il désire si vivement, de manière à le renvoyer de Rome satisfait ; il aurait ainsi un nouveau motif de se montrer encore plus ardent dans le service de Sa Sainteté et de ce saint siège. Donnez-moi votre avis le plus promptement possible. »

Quelques semaines plus tard, saint Charles écrivait aux légats : « Notre Seigneur est si content, il éprouve tant de satisfaction des actes si chrétiens de M. le cardinal de Lorraine dans cette sainte affaire que, ne pouvant pour le moment le lui exprimer d'une meilleure manière, il veut que je vous dise, s'il persévère dans cette voie, de ne faire aucune action conciliaire sans sa participation, de lui communiquer toutes choses, grandes et petites en toute sincérité et confiance, de le traiter, en somme, ni plus ni moins que s'il était légat lui aussi. Si, dans d'autres circonstances, vous pouvez encore lui certifier l'affection de Sa Béatitude et le désir qu'elle a de reconnaître ses bonnes actions, par toutes sortes de bons offices, soyez assurés qu'il sera très agréable à Sa Sainteté que vous le fassiez, avec toute l'expression d'une bonne et sincère volonté. »

Les historiens attribuent la solution de cette grave question de l'institution des évêques, à l'habileté et à la vertu de saint Charles : sa longanimité jointe à une grande fermeté, le crédit qu'il avait sur l'esprit de son oncle, son talent d'insinuation sur les légats et sur les pères contribuèrent à maintenir le concile dans les limites de la vérité et de la modération.

Cette question terminée, l'opposition prit une autre route : des évêques espagnols, « pleins de passion et de mauvais sentiments », et leur ambassadeur, le comte de Lune, firent tout au monde (pour traverser le concile, *attraversarsi*, en proposant et en fomentant de nouvelles difficultés. « Notre Seigneur, écrit saint Charles, approuve que vous alliez au devant de ces difficultés par les deux mesures préventives que vous avez si prudemment projetées. L'une consiste à écrire à l'empereur et au nonce d'Espagne auquel nous aussi nous avons écrit. Par le moyen d'un courrier, qui part demain pour le Portugal, nous enverrons copie de la dépêche de Vos Seigneuries, en y ajoutant quelques mots dans le même sens, selon que cela sera nécessaire. Le second moyen, c'est de vouloir résolument qu'on soit bref et qu'on suive l'ordre que vous avez indiqué, et qui a été approuvé par le cardinal de Lorraine et tous les autres pères du synode. Ce sera

un très bon antidote contre tout ce que pourra faire le comte de Lune, d'autant plus que les ministres de Sa Majesté catholique, qui sont ici, ne comprennent pas les raisons de sa conduite... il ne lui convient point de vouloir empêcher la marche et la liberté du concile. Sans aucune autre perte de temps, sans aucune hésitation d'esprit, continuez allègrement à proposer les matières, tenez les pères bien unis, afin que s'il devient nécessaire de soumettre au concile votre intention et de recueillir les votes, vous sachiez pouvoir sûrement triompher. »

Le comte de Lune avait remplacé à Trente le marquis de Pescara dont la conduite avait toujours été pleine d'une religieuse et digne condescendance. Le comte de Lune arriva presque au même moment que le cardinal de Lorraine, et il s'abstint pendant quarante jours d'assister aux réunions du concile. Ce temps de recueillement lui servit à dresser ses batteries et à préparer le triomphe des prétentions de son roi, Philippe II. La question de préséance, entre les ambassadeurs de France et d'Espagne, avait été résolue dès le principe par une transaction acceptée des deux parties. Elle se renouvela avec plus de gravité : le comte de Lune demanda une place, en dehors de l'enceinte réservée à tous les ambassadeurs, voulant ainsi, disait-il, laisser en dehors la question de préséance ; mais cette manière de vouloir trancher la question, l'aggravait : l'ambassadeur demandait en réalité une faveur exceptionnelle, une place de distinction. Le cardinal légat y avait d'abord consenti, mais l'ambassadeur de France protesta, il voulut alors qu'on reconnaisse son droit formel d'être placé avant le représentant de l'Espagne, immédiatement après l'ambassadeur de l'empereur. Les choses s'animèrent et les légats purent, avec grande difficulté, faire prévaloir un arrangement conforme à celui indiqué d'abord par le saint père, c'est-à-dire, que les deux ambassadeurs s'engagèrent à ne pas assister simultanément aux sessions publiques.

Le comte de Lune prétendait, en outre, qu'on devait absolument traîner les choses en longueur, dans l'intérêt du saint siège et pour empêcher les hérétiques de se plaindre : dans ce but il insistait pour qu'on appelât les protestants d'Allemagne. Le pape avait raison de s'étonner de cette conduite, d'autant plus que, sur ce dernier point, elle était en désaccord avec les pensées du roi catholique. Saint Charles approuva les légats de n'avoir pas donné suite à ces exigences ; et il insista pour qu'on enlevât au comte toute espérance d'obtenir le consentement du pape.

Le saint ne se préoccupe pas outre mesure de ces oppositions; tout en les combattant énergiquement et en engageant les légats à presser, quand même, « quoi qu'il dise et quoi qu'il fasse, » la discussion de toutes les matières, il sait que c'est l'œuvre de Dieu et il compte sur l'intervention du Saint-Esprit. « Les opposants, dit-il, illuminés au dernier moment par le Seigneur, s'apercevront de leur erreur, ils se calmeront et ils se joindront à la majorité, ou au moins ils auront honte, en pensant au déshonneur qu'ils en retireront et au blâme qui leur sera infligé. En somme, le pape a la ferme volonté que vous poursuiviez ce que vous avez si prudemment commencé, sans avoir égard à rien autre chose qu'au service de Dieu. »

Le comte de Lune fit une opposition presque constante : il avait menacé de s'abstenir, lui et les évêques espagnols, d'assister à la session de novembre ; mais saint Charles veut qu'on ne tienne aucun compte de ces menaces ; il conjure les légats de ne se laisser détourner de leur but, la fin du concile, ni par des paroles, ni par des murmures de la part de qui que ce soit : « Nous avons pour nous les ambassadeurs césariens, la majeure partie des autres nations et de la nôtre, nous ne devons point nous préoccuper si quelqu'un vient se mettre à la traverse de notre œuvre ; nous ne devons point permettre plus longtemps que le monde attende de nous et avec une si grande anxiété la fin d'un concile si nécessaire. Sa Sainteté préférerait qu'on remit, entre ses mains, la réforme plutôt que de courir le danger d'amener une autre prorogation. »

La grande préoccupation du pape et de son neveu était de terminer le concile, le plus promptement possible. La question des réformes amena de longues et nouvelles discussions. Il s'agissait non seulement du clergé dans tous les rangs de la hiérarchie ; mais quelques-uns voulaient que les cardinaux fussent l'objet d'un décret spécial de réforme. Pie IV était loin de s'y opposer; depuis longtemps, son neveu avait envoyé aux légats plusieurs décrets émanés des conciles et des papes pour arriver à cette fin si désirée. Il y avait assurément d'utiles mesures à prendre et le pieux archevêque de Brague, Barthélemy des Martyrs, en déclarant que les illustrissimes cardinaux avaient besoin d'une illustrissime réforme, avait raison sur plus d'un point. Mais quelques princes insistaient plus qu'il ne convenait sur cette nécessité: leur intervention apporta au concile plus de trouble que d'apaisement.

Pie IV avait manifesté le désir qu'on s'occupât d'un décret sur la réforme des princes eux-mêmes. La nécessité de défendre leurs propres intérêts les eût rendus moins empressés à chercher les moyens d'opprimer et de réformer la Cour romaine; ils auraient compris d'une manière plus efficace et personnelle,

s'il est permis de s'exprimer ainsi, que partout où se trouvent l'homme et ses passions, il y a toujours lieu à réformer. Ils croyaient avoir des motifs d'élever la voix contre les pontifes romains et ils auraient pu facilement se persuader qu'on pouvait, avec plus de raison encore, formuler contre eux de graves et justes reproches. Dès le 26 juin 1563, saint Charles écrivait aux légats : « Puisque tous se jettent sur nous, à l'occasion de cette bénie réforme et qu'il semble que tous les coups soient dirigés spécialement contre la Cour apostolique et contre nous cardinaux, qui en faisons partie, Sa Sainteté pense que, pour l'amour de Dieu, vous devez laisser chanter ou faire chanter vous-même l'air de la réforme des princes, sans avoir égard à rien, si ce n'est tout ce qui est juste et raisonnable. D'un autre côté, agissez de façon à ce qu'on ne croie pas que la chose vienne de Rome. »

On chanta donc l'air de la réforme des princes ; tous y trouvèrent un certain plaisir, excepté les princes cependant. L'empereur trouva l'air et la chanson détestables ; le roi de France pensa de même et aussi le roi d'Espagne : on ne les avait encore jamais vus d'un si parfait et si touchant accord. Ce projet de réforme fut retiré ; mais d'autres demanderont et exigeront un jour ces réformes. Une plus grande docilité à l'Église eut supprimé les abus et eut mis le trône de ces princes à l'abri des revendications révolutionnaires.

La réforme des cardinaux n'aboutit pas davantage. Le cardinal Morone, poussé par les lettres des deux cardinaux Farnèse, s'efforça de l'éloigner, ou du moins, de la rendre plus discrète et plus tempérée. Saint Charles s'exprimait ainsi sur ce sujet dans une lettre, à la date du 1^{er} septembre : « Notre Seigneur dit que Votre Seigneurie Illustrissime ne doit pas faire attention à ce que lui écrivent ces cardinaux, n'y ajoutez pas foi dans ce qui n'est pas conforme à l'intention de Sa Sainteté et aux ordres qu'elle vous mande journellement. Vous pourrez toujours vous excuser sur l'obéissance que vous devez à Sa Béatitude. » « Il en est à qui cette réforme déplaît *cuoce* très fort, ajoute-t-il quelques jours après, et si on ne s'occupait que d'eux non seulement cette réforme ne se ferait pas, mais ils chercheraient à l'empêcher par tous les moyens en leur pouvoir. Nous qui aurons à rendre compte à Dieu, même des omissions faites dans ce concile, nous n'avons pas à nous occuper d'eux, nous devons toujours faire ce qui est convenable, sans aucun égard pour personne. »

Cette question des réformes était interminable; tous les demandaient, et, quand il s'agissait d'en venir à l'exécution et au détail, l'accord n'existait plus. On accusait le pape et son neveu de ne pas les vouloir et l'on faisait tout au monde pour les écarter. Saint Charles s'étonne « que le concile puisse ajouter la moindre confiance à tous les racontars qui sont faits. Sa Sainteté, dit-il, n'a-t-elle pas montré ouvertement, et par de nombreuses preuves, la sincérité et la candeur d'Ame avec lesquelles elle a, dès le principe, procédé à la réforme? Tous ces propos sont des sottises et des chimères inventées à plaisir par ceux qui ne voudraient aucune réforme. Vous ne devriez y ajouter aucune créance et tenir compte uniquement de ce que Sa Sainteté vous écrit, ou vous fait écrire par moi. »

« Votre seigneurie illustrissime, écrit-il à Morone, qui depuis longtemps connaît Rome, la nature des esprits oisifs et des mauvaises langues de la Cour, ne s'étonnera pas de toutes ces balivernes. Néanmoins, Sa Sainteté regrette grandement que les esprits des pères restent hésitants, à la suite de propos qui, en réalité, ne sont pas autre chose que des pasquinades. Nous espérons toutefois que la prudence et l'autorité de Votre Seigneurie illustrissime remédiera à tout. »

Les bonnes dispositions et les droites intentions du saint père et de son neveu allaient bientôt recevoir, en plein concile, un témoignage aussi éclatant qu'indiscutable. Nous avons parlé du désir du cardinal de Lorraine d'aller à Rome. Lorsque Pie IV en eut connaissance, il chargea saint Charles de lui faire connaître combien il était lui-même désireux de le voir: « Chaque heure d'attente, disait le saint, paraîtra à Sa Sainteté longue comme mille » Le cardinal ajoutait néanmoins : « Si le président du concile juge votre présence nécessaire pour la prochaine session, je dois vous exposer le désir de Sa Sainteté de vous y voir rester et de remettre votre voyage après la réunion. »

Le cardinal de Lorraine arriva à Rome le 29 septembre : en annonçant son arrivée aux légats, saint Charles ajoute qu'il s'est rendu aussitôt, sans débotter, *con le stivali in piedi*, rendre hommage au saint père et baiser ses pieds.

Il n'entre pas dans notre récit de raconter les circonstances du séjour du cardinal de Lorraine à Rome. Le 20 octobre, Pie IV rendit compte aux légats de cette visite dont il se félicitait. Il nous a promis des merveilles, disait-il, *mirabilia*. Quant au reste, vous l'apprendrez par les lettres du cardinal Borromée.

Le lendemain, saint Charles annonçait aux légats le départ de cette Éminence, que le saint père avait comblée d'attentions. Lorraine avait remis au pape la note des questions sur lesquelles il désirait que le concile se prononçât ; Pie IV l'avait accueillie favorablement. Le saint en envoya une copie aux nonces, avec un petit commentaire sur les 14 articles qui la composaient. Il y exprimait le désir de voir le concile se terminer au plus vite et par conséquent la nécessité d'écarter toutes les questions inutiles. « Qu'on laisse au pape, disait-il le soin de faire une bonne réforme pour les cardinaux. »

Quand les légats surent que Lorraine était près de Trente, ils envoyèrent à sa rencontre un gentilhomme ; saint Charles se hâta de leur exprimer la satisfaction que le saint père avait éprouvée de cette courtoisie. « Il faut, disait-il, le combler d'attentions et d'égards ; sans lui, on ne peut rien terminer. Nous espérons qu'il tiendra les promesses qu'il a faites à Sa Sainteté : si nous l'avons pour nous, ainsi que les ambassadeurs impériaux et nos autres amis, nous pouvons tenir très peu compte de quiconque voudrait user de mauvais procédés. »

Dans cette même lettre, le saint envoie aux légats une note rédigée, dit-il, par une personne de qualité, très intelligente et bien informée de l'état présent du concile. Voyant la nécessité de sa prompte conclusion, à cause des urgents besoins qui s'n font sentir dans le monde ; d'un autre côté, ne prévoyant que trop le grand danger de le voir s'éterniser par suite de la surexcitation des passions, cette personne a mis sur papier quelques réflexions et elle en tire la conclusion que, si Lorraine et les impériaux sont avec nous, nous pourrons, sans grande difficulté, terminer promptement cette œuvre bénie : Il dit le mode qu'on devrait employer.

Le cardinal de Lorraine se montra reconnaissant de l'accueil du pape et fidèle à ses engagements. La première fois qu'il parut au concile, il fit un pompeux éloge de Pie IV, de son zèle pour la religion, pour la discipline et pour le bien public. « Si le pape, ajoutait-il, par l'éclat de ses vertus a excité l'admiration de l'archevêque de Brague, homme tout brûlant de zèle, l'on peut juger de l'impression qu'il a dû produire sur ma tiédeur. Jamais voyage ne m'a réussi comme celui-là. Rien ne peut plus excuser les pères, s'ils ne veulent pas consommer l'œuvre d'une parfaite réformation, puisque le pape lui-même a protesté, en plein consistoire, qu'il la voulait telle, et qu'il a parlé avec force contre certains courtisans qui, dans des vues d'intérêt propre, paraissaient vouloir s'y opposer. »

A côté de ce témoignage non suspect, le vénérable archevêque de Brague vint aussi dire aux pères ce qu'il avait vu et entendu à Rome, où il s'était trouvé en même temps que le cardinal de Lorraine. Il raconta des merveilles à la louange du pape, dont il avait pu admirer le zèle ardent pour la réformation et spécialement pour celle des cardinaux. Il en pouvait parler avec une pleine conviction, non point sur de simples apparences, mais d'après les communications les plus intimes, dont l'avait honoré le souverain pontife, qui l'avait laissé lire à nu dans le fond de son cœur. Il fit ensuite un magnifique éloge de la piété et de la droiture de cœur du cardinal Borromée, son neveu, éloge qu'il termina par ces paroles : « Les obstacles à une bonne et parfaite réforme ne viennent ni de l'oncle, ni du neveu, mais de nous. »

Pie IV avait de lui-même, et dans la Curie opéré d'importantes et sérieuses réformes et il accueillit toujours, avec empressement, les projets ou les désirs exprimés dans le but de rendre la discipline ecclésiastique plus exemplaire et plus régulière. Il a entendu parler de l'institution des séminaires projetée par le concile et saint Charles écrit qu'il a songé aussitôt aux moyens d'en établir un à Rome ; il est résolu à le créer le plus tôt possible, il remercie les légats « des bons conseils qu'ils lui ont donné à ce sujet. »

Les difficultés s'aplanissaient peu à peu, le 27 novembre, saint Charles pouvait exprimer aux légats sa joie et celle du pape, en voyant arriver la fin de ce concile dont le monde et l'Église devront retirer si grand profit. Il les conjure de ne pas retarder la conclusion, de procéder allègrement, malgré les quelques oppositions, puisque la majeure partie des pères et des ambassadeurs sont avec eux. « La passion d'un petit nombre, dit-il quelle que soit leur dignité *e siano chi si voglia*, ne doit pas faire omettre ce qui est du service de Dieu et du public. »

Le cardinal Borromée venait à peine d'envoyer cette lettre que le souverain pontife est tout à coup atteint d'évanouissements qui font craindre pour sa vie. Aussitôt il reprend la plume : « Sa Sainteté est malade, elle a eu des évanouissements, elle est très faible, il y a quelque danger ; » il les avertit « à cause de l'importance de l'œuvre qu'ils ont entre les mains, il faut se hâter de prendre le parti que suggérera la prudence, dans l'intérêt de la chrétienté et pour éloigner le dommage et le danger qui seraient à craindre, si

Sa Sainteté (que Dieu nous en préserve !) venait à mourir, le concile étant inachevé. > Il leur envoya un courrier spécial, sans en avertir le pape, et il n'oublia pas de joindre à sa dépêche le certificat du médecin.

Le 30 novembre, il écrit de nouveau et, au nom de Sa Sainteté, il donne l'ordre de se presser et d'anticiper la session.

Les ordres du pape furent exécutés ; la 25^e et dernière session du concile de Trente eut lieu les 3 et 4 décembre. Avant de la conclure, on fit relire publiquement tous les décrets rendus sous les pontificats de Paul III et de Jules III. Il se termina par les acclamations d'usage, composées et proclamées par le cardinal de Lorraine. Les pères, au nombre de 255, signèrent les décrets ; ils remerciaient Dieu, les larmes aux yeux, d'avoir enfin conduit à bonne fin cette œuvre importante. On voulut faire signer les ambassadeurs des princes afin d'en assurer l'acceptation et l'exécution dans les différents royaumes. Les pères du concile, après avoir proclamé les décrets relatifs au clergé, « jugeaient à propos, disent-ils, d'avertir les princes séculiers de leur devoir, dans l'espérance que comme catholiques et comme étant établis de Dieu pour être les protecteurs de la sainte foi, non seulement ils s'emploieraient pour que l'Église, soit rétablie dans ses droits, mais encore qu'ils obligeraient leurs sujets à rendre au clergé le respect qui lui est dû. »

Dans le but de ménager toutes les susceptibilités, les légats déclarèrent que la place assignée aux ambassadeurs, dans les sessions, l'avait été sans vouloir porter aucun préjudice aux droits de chacun, qui restaient entiers. Pour le même motif, ils firent rédiger quatre copies des décrets, afin d'éviter cette interminable question de la prééminence. La première copie fut signée par les ambassadeurs ecclésiastiques, c'est-à-dire, les ambassadeurs de Ferdinand, comme empereur, comme roi et comme prince héréditaire de Pologne, de Savoie, de Florence, de Malte. Sigismond de Thun, laïque, également ambassadeur de l'empereur, la signa. Le second instrument contenait l'acceptation de Joachim, abbé de Vaud, comme ambassadeur de tout le clergé suisse; le troisième celle des ambassadeurs de Portugal et de Venise; le quatrième celle de Melchior Lussi, ambassadeur des cantons suisses catholiques. Le comte de Lune, ambassadeur d'Espagne, ne voulut signer qu'avec la restriction du consentement de son monarque. La signature des ambassadeurs de France manque au bas de ces importants documents : Ferrier et Fabre s'étaient retirés à Venise, depuis plusieurs semaines, sous le prétexte de ne vouloir pas exposer les droits de leur monarque à de nouvelles contestations de la part des Espagnols. De Lansach avait été rappelé en France et n'était pas revenu. Le saint père, en un consistoire solennel, le 26 janvier 1564 approuva ces décrets. Saint Charles rendit compte de cette solennité à l'ambassadeur d'Espagne, en ces termes :

« Dans un consistoire, tenu le 26 janvier, Sa Sainteté, avec le consentement et l'approbation du sacré collège, a confirmé tous les décrets du concile sans aucune sorte d'exception. Elle a parlé si bien et si pieusement sur l'observance et l'exécution de ces décrets que, si sa bonne volonté est aidée par les princes séculiers, et surtout par Sa Majesté catholique, nous pouvons espérer voir bientôt le fruit qu'on est en droit d'en attendre pour la tranquillité et le salut de la chrétienté. En ce moment, on les imprime en toute hâte afin de pouvoir les envoyer, avec toute la correction possible, par toutes les provinces. Sa Sainteté pense mander des exprès à tous les princes, pour les exhorter et les presser de faire observer tout ce qui a été décrété par le concile. »

Le 16 février, il écrit au même que si rien ne manque à la perfection du concile, Sa Sainteté espère que sa Majesté suppléera à ce que la souscription du comte de Lune a d'incomplet. « Le saint père attend cela, dit-il, de son bon esprit et de sa piété chrétienne. Sa Sainteté, en ce qui la regarde personnellement a déjà fait son devoir, en confirmant tous les actes conciliaires, comme vous le verrez par la bulle que nous vous enverrons avec un exemplaire imprimé du concile. »

CHAPITRE HUITIEME

APRES LE CONCILE

Saint Charles écrit aux princes pour les engager à promulguer les décrets du concile. - Il travaille et veille à son exécution. - Le catéchisme du concile de Trente. - La réforme liturgique - Correction et réimpression des éditions des saints pères altérées par les hérétiques - A qui doit-on la conservation de la musique dans les églises? - Réforme des cardinaux. - Le cardinal de Saint-Martin ai Monti. - De Sainte Praxède. - L'archiprêtre de Sainte Marie Majeure. - Sainte-Marie des Anges Les premiers essais du prédicateur. - Influence de la vertu du cardinal Borromée constatée par un témoin. - Ses œuvres charitables. - Comment Rome et les Etats pontificaux ont gardé la mémoire de saint Charles

Le concile de Trente terminé, saint Charles s'occupa de le faire exécuter. Il écrit d'abord aux princes pour les engager à ordonner la publication solennelle des décrets. « Il sera très agréable à Sa Sainteté, écrit-il au duc de Florence, au doge de Venise et à plusieurs autres princes, de vous voir ordonner la publication solennelle des décrets du concile et prêter votre bras, votre aide et votre faveur aux prélats de votre État pour leur exécution. »

Le cardinal Borromée apporta, à la fidèle observation des ordonnances du concile, l'ardeur et la fermeté qu'il avait déployées pour en obtenir la convocation et l'achèvement : « Quiconque, écrivait-il à l'archevêque de Brague, n'observera pas fidèlement les ordonnances et les décrets du concile, ne peut espérer, je vous l'affirme, trouver un refuge dans la clémence du pontife. Je vous conjure donc instamment de ne rien diminuer de vos exigences. »

Le concile avait déclaré que l'interprétation des décrets qu'il avait rendus appartiendrait au souverain pontife, si, dans la pratique, il se présentait quelques difficultés ou s'il naissait quelques doutes dans leur application. Pour aller au-devant des difficultés, Charles fit nommer par son oncle une commission de huit cardinaux qui donna naissance à la congrégation du Concile.

Le concile avait porté un grand nombre d'ordonnances générales sur divers points de la discipline ecclésiastique : l'exécution détaillée et pratique en était laissée à l'initiative et à la sagesse du souverain pontife. Le pape trouva dans le cardinal Borromée un coopérateur aussi intelligent qu'actif. La réforme des livres liturgiques, la rédaction d'un catéchisme contenant tous les éléments de la doctrine chrétienne furent les points principaux sur lesquels s'exerça tout d'abord son activité à sa prière, Pie IV chargea Muzio Calino, archevêque de Zara, Gilles Foscarari, évêque de Modène, Léonard Marini, Dominicain, archevêque de Lanciano et François Foriero, Portugais, Dominicain et théologien du concile, de préparer les matériaux nécessaires à la composition du catéchisme du concile de Trente. Le secrétaire de saint Charles, Pogiani, fut chargé de la rédaction. Dans une lettre adressée confidentiellement au cardinal Commendone, le 5 avril 1565, Pogiani parle de ses occupations multipliées, comme secrétaire du cardinal Borromée et de la congrégation du Concile, comme collaborateur à la rédaction du catéchisme et des leçons du bréviaire. « On m'a choisi, dit-il, comme le principal artisan de l'édifice préparé par l'architecte. »

Trois mois avant cette époque, saint Charles, qui avait déjà mis la main à l'œuvre, écrivait le 27 décembre 1564, au cardinal Hosius, rentré en Pologne : « Notre catéchisme, dû au génie et à l'habileté d'hommes très savants, est déjà achevé; on le corrige en ce moment et quand on y aura mis la dernière main, nous aurons une œuvre très élégante et parfaite. »

Lorsque la mort vint frapper Pie IV, le catéchisme était prêt à livrer à l'impression. Mais avant de le publier, saint Pie V en confia l'examen à une commission dont le cardinal Serletti fut le président et Pogiani le secrétaire.

Dès le mois de septembre 1566, il paraissait en même temps à Rome deux éditions de cette œuvre admirable, l'une latine et l'autre italienne.

Il faut également attribuer à saint Charles une grande part dans la révision du Missel et du Bréviaire romain. Quoique publiée par saint Pie V, cette nouvelle édition de la liturgie avait été préparée sous la direction du pieux cardinal. En même temps qu'il annonçait au cardinal de Warmies l'achèvement du catéchisme du concile, il se félicitait de ce « qu'une nouvelle édition du Missel et du Bréviaire verrait le jour avant peu, « et je pense, disait-il, qu'elle répondra à l'attente et aux pensées de tous les catholiques. »

Dans le but de surprendre plus facilement la foi des catholiques et de répandre clandestinement leurs erreurs, les protestants avaient imaginé de publier plusieurs écrits des saints Pères, après en avoir altéré le texte, par d'habiles suppressions ou de coupables interpolations. Signaler ces erreurs, travailler à rendre à ces ouvrages leur intégrité, puis les imprimer de nouveau était une tâche gigantesque : elle n'effraya ni l'ardeur, ni le génie de notre saint. Profitant de la liberté que lui laissait son oncle, il réunit Rome plusieurs savants et il les chargea du soin de collationner les œuvres altérées avec les manuscrits les plus anciens. « Nous avons grand besoin d'hommes instruits, écrivait-il au cardinal-infant de Portugal, d'hommes depuis longtemps et profondément versés dans la connaissance des livres anciens, d'une intelligence remarquable et d'un jugement sûr; Achille Statius possède ces qualités. J'ai donc traité en toute hâte avec Ferdinand Menérius, l'ambassadeur du roi, afin qu'il le laissât près de nous, jusqu'à la fin de l'été. Son travail consiste surtout à corriger et à comparer entre eux les livres de saint Jérôme, selon la volonté de Notre Seigneur. »

Pierre Galesini loue beaucoup le zèle du cardinal qui fit traduire en latin, en les corrigeant d'après les plus anciens manuscrits, les Pères Grecs dont les Allemands avaient corrompu les éditions. Le duc de Florence favorisa ce grand dessein, en mettant à la disposition des correcteurs tous les manuscrits de sa bibliothèque.

Le concile de Trente avait appelé l'attention du souverain pontife et des évêques sur le chant et la musique dans les églises. Il y avait à cette époque, de grands abus auxquels il était urgent de remédier, dans l'intérêt de la piété et de l'éclat des cérémonies sacrées. L'ancien chant grégorien, si grave et si majestueux avait entièrement disparu sous les fugues de compositions compliquées, savantes et d'une difficulté désespérante. Il n'y avait plus à proprement parler de mélodie et, sous ces flots de notes, au milieu de ces croisements de voix, la prière publique n'était plus entendue des fidèles; les paroles saintes n'arrivaient plus à leurs oreilles qu'altérées ou incompréhensibles. Il fallait rappeler les artistes à la composition d'une musique plus sérieuse et plus simple, que l'archevêque de Milan appelait intelligible. Il avait d'autant plus d'autorité pour donner son avis sur cette question, qu'il avait appris la musique dans sa jeunesse, il jouait même de deux instruments: le luth et le violoncelle. Appelé par Pie IV à faire partie de la commission chargée de la réforme de la musique dans nos églises, il fit preuve d'une telle compétence sur ce point que les cardinaux qui la composaient le déléguèrent, avec le cardinal Vitozzi, pour étudier plus spécialement les mesures qu'il conviendrait de prendre.

La chapelle pontificale comptait alors parmi ses membres un homme dont le génie et la piété allaient de pair. Ami de Philippe Néri, il avait contribué, par l'éclat de ses compositions au succès des oratorios fondés par l'apôtre de Rome pour attirer et charmer la jeunesse. Pier Luigi Palestrina fut chargé par le cardinal Borromée de composer trois messes ; de ces trois messes devait dépendre le sort de la musique dans les églises. Tremblant, mais confiant en l'assistance divine, Palestrina obéit, et il enfanta trois chefs-d'œuvre. La messe qu'il intitula du *pape Marcel*, fut si remarquable par la simplicité et la sublimité de son harmonie, que Pie IV, après l'avoir entendue, s'écria: « Ces harmonies doivent être celles du cantique nouveau que l'apôtre saint Jean entendit chanter dans la Jérusalem céleste ! » La musique religieuse était sauvée et le cardinal Borromée ne fut point étranger à son triomphe.

Pie IV n'oubliait rien pour supprimer tous les abus de la cour pontificale et pour introduire de sages et souvent trop nécessaires réformes dans les Congrégations romaines. Le lecteur se rappelle l'ardeur avec laquelle le cardinal Borromée, dans ses lettres aux légats du concile, protestait des intentions du souverain pontife de continuer, sans se laisser arrêter par aucune considération humaine, l'œuvre commencée. Mais ce qu'il omet de dire, c'est la part qu'il prit lui-même à ces réformes dont il eut presque toujours l'initiative. Les historiens du temps, les témoins qui déposèrent au procès de sa canonisation sont unanimes sur ce point ; ils se plaisent à saluer le saint du titre de réformateur.

Le célèbre Annibal Caro, secrétaire du cardinal Farnèse, donne dans ses *Lettres familières*, une idée de l'activité dépensée par le cardinal Borromée pour réformer la sainte Église. Les termes vulgaires, nous pourrions dire peu respectueux, dont il se sert, sont presque intraduisibles en français; mais ils donnent une idée si exacte et si expressive de l'action incessante du saint et de l'impression qu'elle produisit sur le clergé, accoutumé à une vie tranquille et routinière, que nous ne pouvons nous dispenser de les reproduire. « De Rome, je ne sais quelles nouvelles vous donner, si ce n'est que ce remue-ménage de sacristie, *quel acconcia stagni e candelieri* a entrepris de la refaire tout entière: et Rome ne suffit pas à son ardeur, il veut faire de même pour le monde entier. »

Nous ne pouvons mentionner ici toutes les réformes dont le cardinal Borromée fut l'instigateur ; nous aurons plus d'une fois, dans le cours de cette histoire, l'occasion de les signaler.

Il avait une grande idée de la dignité cardinalice à laquelle son oncle l'avait élevé, et il eût voulu voir tous les princes de l'Église à la hauteur des obligations imposées par ce titre à leur vertu. Loin de s'opposer au décret de la réforme des cardinaux, projetée par le concile, il regretta que les circonstances l'eussent fait écarter ; mais il n'omit rien pour y suppléer par des ordonnances pontificales. Sachant combien le respect extérieur, dont on entoure une dignité, aide à remplir tous les devoirs qui en découlent, il obtint de Pie IV un règlement qui obligeait les cardinaux à porter toujours les vêtements propres à leur dignité, à se rendre au consistoire et au palais apostolique, à cheval et suivis d'un cortège, en rapport avec leur position dans l'église et dans l'État.

Mais s'il voulait la réforme pour tous, il commençait par la pratiquer lui-même: avant de la prescrire, il en donnait l'exemple. Les honneurs, la richesse et le crédit n'étaient pour lui qu'un motif et un moyen de plus pour faire le bien et travailler à la gloire de la sainte Église.

Pour se conformer aux ordonnances du concile sur le personnel de la cour ou famille cardinalice, il congédia les laïques qui faisaient partie de la sienne, après leur avoir donné une compensation pécuniaire. Il réduisit le nombre de ses familiers à cent personnes. Eu égard aux usages du temps et à sa haute position, c'était une importante et réelle réforme. Il leur prescrivit en outre une grande simplicité dans leurs vêtements ; il leur interdit la soie et tous les autres ornements de luxe. Le premier il se soumit à cette prescription.

Les cardinaux, le jour où ils sont revêtus des insignes de leur dignité, reçoivent du souverain pontife une église dont ils sont regardés comme les protecteurs et les chefs; bien plus, elle est comme leur propriété, son titre devient celui même de leur dignité et, en retour, ils assument l'obligation tacite de l'entretenir, de l'orner avec une pieuse sollicitude et une générosité intelligente. Le cardinal Borromée ne faillit à aucun de ces devoirs. En le créant cardinal, Pie IV lui donna la diaconie des Saints Guy et Modeste située sur l'Esquilin, à quelques pas de la basilique de Sainte-Marie-Majeure. Il la garda six mois seulement, jusqu'au mois d'août 1560; il fut alors transféré à Saint-Martin des Monts. Cette magnifique église, dédiée au grand évêque de Tours, rappelle les premiers temps du christianisme. C'est là, dans le sanctuaire souterrain que saint Silvestre réunit le concile qui condamnait l'arianisme et dans lequel on vit, pour la première fois, siéger les Césars romains en la personne de Constantin, de sainte Hélène et du préfet de Rome, Calpurnius. Le cardinal Borromée fit restaurer cette église: le beau plafond peint et sculpté à ses frais porte encore l'*humilitas* couronnée et le mors qui faisaient partie de son blason, ainsi que les armes de son oncle.

Le 5 juin 1564 il écrit son beau-frère, le prince César Gonzaga, qu'il vient de passer dans l'ordre des cardinaux-prêtres.

Saint-Martin était un titre cardinalice, néanmoins il n'était pas rare à cette époque de voir ces titres devenir de simples diaconies, à la volonté du pape. Ce ne fut que sous Sixte-Quint, croyons-nous, que les titres et les diaconies furent déterminés et réglés d'une manière invariable. L'église de Saint-Martin, alors simple diaconie par la volonté du pape, fut, par la même volonté, érigée de nouveau en titre cardinalice en faveur du cardinal Borromée. Jusqu'à cette époque, en effet, le cardinal Borromée signa toujours cardinal-diacre: nous en avons pour preuve le cachet avec lequel il fermait ses lettres. Il portait en exergue, autour de son blason, les paroles suivantes : *Carolus S. R.E, dia. car. Borroméus*. A partir de 1563, le mot *presb.* remplace *diaconus*. Il conserva pendant un an encore l'église de saint-Martin qu'il échangea contre le titre de sainte-Praxède.

Cette gracieuse église rappelle la mémoire et les actions d'éclat de l'illustre fille du sénateur Pudens qui donna l'hospitalité à saint Pierre. Charles aimait beaucoup cette église. Il fit bâtir, à côté de sanctuaire, un modeste palais où il habitait toutes les fois qu'il venait à Rome. Les travaux qu'il entreprit pour orner et embellir son église cardinalice furent considérables ; il fit la façade, orna l'atrium de riches colonnes, reconstruisit l'abside, fit placer le magnifique escalier de marbre rouge antique, qui conduit à l'autel et dont la richesse avait séduit les architectes de Napoléon I, qui songèrent un instant à le faire transporter à Paris pour en façonner les degrés du trône impérial ; le plafond lui doit des peintures, des sculptures, des statues et beaucoup d'autres embellissements.

Les trois églises cardinalices de saint Charles sont toutes les trois placées sur l'Esquilin ; elles semblent faire une demi-couronne à l'insigne et vénérable basilique de Sainte-Marie-Majeure dont le saint fut nommé archiprêtre. Nous n'avons point ici à faire connaître ce temple auguste, l'un des premiers dédiés à la Vierge Marie et élevé au sommet de l'Esquilin, au IV^e siècle, sur les indications mêmes de la Mère de Dieu.

Saint Charles avait un tel respect et un si grand amour pour la Reine de ce lieu, que souvent, lorsqu'il venait la visiter, il gravissait à genoux la pente rapide de l'Esquilin. Ni l'obscurité de la nuit, ni les rigueurs de l'hiver n'étaient capables de lui faire supprimer ce témoignage de son amour. Le cardinal Visconti l'accompagna une fois dans cet exercice de dévotion et cela suffit pour lui faire contracter une très grave maladie.

Le saint laissa également à Sainte-Marie-Majeure des preuves de sa munificence, il fit faire le chœur et réparer les portes principales

Qui n'admire la majestueuse église de Sainte-Marie des Anges ? C'était l'antique salle des bains de Dioclétien appelée *Caldarium*. Le génie de Michel-Ange l'a transformée et en a fait une des merveilles de la Rome chrétienne. C'est à saint Charles qu'on doit cette magnificence. L'ancien emplacement des thermes de Dioclétien avait été acheté par le cardinal Jean de Bellay qui l'avait transformé en une délicieuse villa. A sa mort, saint Charles l'acheta au prix de huit mille écus d'or, et il proposa à son oncle de donner ces vastes jardins aux Chartreux. Pie IV accueillit cette pensée, fit restituer à son neveu par la chambre apostolique la somme qu'il avait dépensée et il chargea Michel-Ange de faire une église de l'immense salle des bains, que le temps n'avait point endommagée. L'église achevée, elle fut, à la prière de saint Charles, érigée en titre cardinalice et Pie IV la donna au cardinal Jean-Antoine Serbellone, son cousin. Aujourd'hui les cendres de ce pape reposent dans le chœur des religieux. Un monument très modeste rappelle son souvenir; en face on peut voir celui érigé au cardinal Serbellone. Les Chartreux reconnaissants ont voulu conserver le souvenir de leur bienfaiteur, ils ont placé le buste en marbre du saint cardinal Borromée, dans le chœur, au dessus de la porte gauche, en face de celui de son oncle, Pie IV.

Le concile de Trente ayant rappelé aux évêques l'obligation qu'ils ont de nourrir leurs peuples de la parole de Dieu, saint Charles se livra aussitôt à l'exercice de la prédication. Il choisit d'abord pour auditoire quelques monastères de religieuses, se sentant plus son aise sur ce modeste théâtre ; il arriva ainsi à vaincre peu à peu sa timidité naturelle et à surmonter des difficultés de prononciation, qui auraient découragé une nature dont l'énergie n'eut pas été d'une invincible ténacité. Il fut bientôt en état de paraître du haut de la chaire des grandes églises, devant une assistance plus nombreuse et plus distinguée. Un jour il fit un sermon sur les dix vierges dans l'église de Sainte-Praxède, en présence d'un grand nombre de cardinaux, de prélats et d'une multitude considérable. Le peuple était ravi de ce spectacle ; il n'était point accoutumé à entendre les princes de l'église lui annoncer la parole divine. Nous parlerons plus tard de la méthode de prédication et des nombreux manuscrits de ses sermons conservés à la Bibliothèque ambrosienne de Milan. Parmi ceux-ci, il en est un qu'il prêcha à sa famille cardinalice, le jeudi saint 1565 et un autre, d'un style très élégant, qu'il prononça à Sainte Marie Majeure, au mois de juillet, en présence d'une foule immense, à l'occasion des prières publiques ordonnées par le pape contre les Turcs qui assiégeaient Malte.

Ce zèle suscita au jeune cardinal des envieux, qui n'ayant pas le courage d'imiter ses exemples, trouvèrent plus facile de calomnier ses intentions. On l'accusa d'exagération, on le taxa d'étroitesse d'esprit, quelques uns allèrent même jusqu'à attribuer à un vain désir de paraître sa sollicitude pour les intérêts des âmes et la gloire de Dieu. Mais la calomnie n'atteint jamais les œuvres des saints, elle est comme le creuset dans lequel se purifient leurs intentions, elle fait ressortir avec plus d'éclat leurs vertus, les fortifie par la patience et Dieu, à un moment donné, récompense toujours cette épreuve en augmentant l'influence et la grandeur de ceux qui en sont les victimes. Saint Charles était si humble, et déjà si grand aux yeux de Dieu et des hommes, que sa vertu non seulement compta bientôt de nombreux imitateurs, mais força encore l'admiration de ses détracteurs. Sous son action, et grâce aux réformes qu'il avait établies, Rome avait changé d'aspect. Ce changement était si réel et si sensible que nous le trouvons également attesté dans les lettres d'Annibal Caro. Le 20 février 1564 il écrivait à Mgr Sala à Bologne: « Si l'ambition vous faisait, par hasard, désirer venir à Rome, je vous rappelle qu'aujourd'hui on y vient pour prier et non plus pour y faire fortune. »

Indifférent aux jugements des hommes, le cardinal s'occupait sans cesse des graves affaires de l'Eglise dont la conduite lui avait été confiée. Au dessus de chambre à coucher, il avait fait dresser une petite chapelle qu'il avait ornée d'images représentant les principaux faits de la vie du Sauveur; une douce montée y conduisait et, deux fois par jour, il allait s'y reposer de ses travaux dans les saints exercices de la prière et de la pénitence. Il aimait de préférence à s'agenouiller ' devant la statue de Jésus, priant au jardin des Oliviers. « Là, dit un témoin, je l'ai souvent admiré, alors qu'il était plongé dans la contemplation des choses divines, ou qu'il se flagellait sans pitié. J'ai moi-même trouvé à terre et touché de mes mains les instruments de sa pénitence. » Il était tellement épris des charmes de l'oraison qu'il songeait quitter le monde, à renoncer à toutes ses dignités pour se retirer dans un couvent des ermites Camaldules.

Les grandes affaires de l'Eglise ne l'absorbaient pas tellement, qu'il ne trouvât encore le temps de s'occuper des pauvres, des malades, des orphelins et de l'éducation de la jeunesse. L'hospice allemand de l'*Anima* a conservé le souvenir de ses fréquentes visites.

Le collège anglais, situé dans la rue *Monserato*, fut aussi l'objet de sa bienveillance particulière; il invitait les élèves à le visiter, il les recevait à sa table, il lui semblait qu'il n'aurait jamais assez de tendresses pour ces jeunes hommes, dont la patrie était devenue la proie de l'hérésie.

Il trouvait encore le temps de s'occuper de dialectique et d'écrire, de sa propre main, des cahiers de théologie, sous la direction de l'illustre et savant maître Jérôme Vielmo de l'ordre de Saint-Dominique.

Ses travaux furent si multipliés, ses occupations si absorbantes, que la nature succomba sous le poids, le saint fit une grave maladie ; malgré son ardent désir de voir se briser les liens qui le retenaient encore en ce monde, Dieu lui rendit la santé, ne voulant pas priver l'Église des services qu'il devait lui rendre.

Les pauvres étaient l'objet de sa plus constante sollicitude; il les soulageait, il partageait avec eux ses revenus et il le faisait avec tant de générosité, qu'en un seul jour, il distribua dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure à cent jeunes filles une dot de 50 écus chacune, avec une robe de noces.

Le roi d'Espagne Philippe, qui avait doté le comte Frédéric Borromée, au moment de son mariage, du principat d'Oria, dans le royaume de Naples, voulut offrir au jeune cardinal des preuves de sa munificence et lui fournir les moyens de multiplier ses aumônes : il lui donna une pension annuelle de neuf mille écus d'or sur les revenus de l'archevêché de Tolède.

Un témoin du procès de sa canonisation parle de l'impression que la vertu du jeune cardinal avaient produite sur le peuple romain ; ils aimaient, dit-il, le voir, à l'admirer, ils s'empressaient de le suivre, de l'accompagner, quand il allait visiter les sanctuaires de la Ville éternelle, et son départ fut pour eux un véritable chagrin. Les pauvres surtout le regrettèrent ; mais en quittant Rome, le saint cardinal ne les abandonna il chargea son agent, Mgr Carniglia de continuer à distribuer des aumônes en son nom. Il conserva pendant de longues années l'habitude de donner à quelques familles religieuses de Rome une pension mensuelle. Dans la suite, les charges de son Église de Milan devenant de plus en plus lourdes, ses conseillers l'engagèrent à supprimer toutes ces aumônes à réserver pour ses seuls diocésains toutes ses ressources, encore insuffisantes en présence des innombrables misères du peuple. L'archevêque, avant de prendre aucune, résolution à cet égard, écrivit à Mgr Speciano, son agent, de consulter saint Philippe Néri et Mgr Ormanetto et il attendit sa réponse pour se conformer à leur décision.

Nous aurons occasion de retrouver notre saint à Rome; mais nous pouvons dès maintenant dire que la Ville éternelle si souvent témoin de ses vertus les plus héroïques et de ses dévouements les plus sublimes, lui a donné une place privilégiée dans ses souvenirs. Elle lui a consacré trois belles églises et dans presque toutes les autres, on est sûr de rencontrer ou un autel dédié au saint archevêque de Milan, ou au moins son image exposée aux regards et à la vénération des fidèles. Et c'est justice : ce saint a laissé partout, dans les sanctuaires, dans les hôpitaux, dans les collèges, dans les catacombes, le souvenir de sa générosité, de son zèle et de son angélique piété.

L'État pontifical tout entier eut à se féliciter du passage du cardinal Borromée aux affaires, comme chef de l'administration.

Il justifia pleinement le magnifique éloge que lui adressait l'évêque de Crémone, en 1564 : J'attends de vous, lui disait-il, dans ces temps troublés et confus tout ce qu'on peut espérer de la plus grande piété la prudence la plus complète. Dieu n'a donné à vos mérites une si grande puissance que pour vous faciliter les moyens d'appliquer tout entier votre noble esprit orné des lumières de la sagesse, au soin de la République chrétienne. »

A cette époque, une grande disette désola l'état pontifical et Charles déploya une activité si admirable, si prévoyante qu'aucun des sujets du pape n'eut à souffrir de la faim. Le peuple lui en garda une profonde reconnaissance. Plusieurs années après à la mort du saint, Giussiano, son historien, dans un voyage à travers quelques régions isolées du royaume pontifical, remarqua le blason du cardinal Borromée sculpté sur les murs d'un prétoire. « Que signifient, demanda-t-il à un vieillard, ces armes d'une famille milanaise, dans ce pays étranger ? » Il lui fut répondu « Ce monument fut élevé en l'honneur du cardinal Borromée, au

temps où, sous le pontificat de son oncle, il gouvernait l'Etat pontifical. Plût à Dieu, ajouta-t-il en soupirant, qu'il fût encore chargé de cette fonction ! Il ne laisserait pas une quantité prodigieuse de froment prendre le chemin de l'étranger, comme le permettent aujourd'hui ceux auxquels il ne coûte pas de s'enrichir aux dépens d'autrui, de spéculer et de s'engraisser de la misère du peuple. »

CHAPITRE NEUVIEME

L'ARCHEVEQUE DE MILAN

L'Église et la ville de Milan. – Conséquences de la longue absence des évêques. - Saint Charles charge l'un de ses évêques suffragant de visiter son diocèse - Il y envoie les pères de la Compagnie de Jésus - Consécration épiscopale da cardinal Borromée. - Ses regrets de ne pouvoir résider dans son diocèse - Mgr Ormanetto - Le premier synode ' diocésain. - Première fondation du séminaire de Milan. – Le vénérable Barthélemy des Martyrs et Pie IV. Saint Charles consulte l'archevêque de Brague pour connaître la volonté de Dieu, - Entrevue des deux serviteurs de Dieu - De Rome saint Charles s'occupe de son diocèse. Sa sollicitude pour son séminaire – les bienfaits de l'éducation chrétienne pour la jeunesse. – Les séminaires mixtes – Les réformes dans le clergé. – La musique d'église - Réforme des monastères- Les soeurs du pape. - Les conseils d'un neveu. - Obstination des religieuses – Découragement de Mg Ormanetto - Admirables exhortations du saint pour le faire rester à Milan. - Pie IV permet à son neveu de se rendre à Milan. - Celui-ci prépare son premier concile provincial. - Ses ordres à son vicaire. - Règlement pour sa maison et sa personne.

La ville de Milan, métropole de l'Insubrie, fut d'après le témoignage des historiens les plus autorisés, fondée par les Gaulois, environ 587 ans avant JESUS-CHRIST. Elle fut éclairée des lumières de la foi dès l'origine du christianisme; d'après une tradition respectable, elle aurait eu pour premier père et pour apôtre saint Barnabé. Son importance, un peu diminuée par les vines de Mantoue et de Modène, s'accrut dès le second siècle de l'Église et ce fut dans ses murs que Constantin rendit son célèbre édit de l'an 313 en faveur des chrétiens. Elle répondit fidèlement à l'appel de la grâce et Dieu l'en récompensa par le choix des pontifes qu'il mit à sa tête. Grégoire XIII, du vivant de saint Charles, félicitait le peuple de Milan de compter trente-six de ses évêques inscrits au catalogue des saints.

Nous n'avons point à faire le récit des vicissitudes et des changements politiques survenus dans cette province de l'Italie, avec le cours des siècles. A la naissance de Charles Borromée, Milan avait perdu son autonomie, par la mort de son dernier duc, François II Sforza, arrivée en 1435; elle était devenue une province espagnole; Charles V l'avait unie à son immense empire; des gouverneurs la régissaient et l'administraient en son nom.

Depuis cette époque, la ville de Milan n'a subi aucun changement radical dans l'ensemble de sa physionomie. Assise au milieu d'une vaste plaine, elle conserve encore ses principaux monuments, son Dôme incomparable, ses vieilles et vénérables églises, ses palais d'une élégante et noble simplicité, de l'époque des Sforza; à coté, les majestueux édifices qui redisent le zèle et la sollicitude du saint archevêque Borromée, pour la sanctification du clergé et le salut des peuples confiés à sa vigilance pastorale. Le temps, sans doute, le progrès, l'industrie ont transformé et embelli cette vaste cité, mais nous pourrions encore y retrouver la trace des pas de notre héros, il n'est pas jusqu'au théâtre de son sublime dévouement, le lazaret, malgré la menace de destruction qui pèse sur lui, qui ne puisse encore nous redire son nom, nous rappeler ses vertus.

L'époque des Sforza fut une époque de luxe et de magnificence. Mais l'éclat de cette brillante cour faisait encore mieux ressortir, par un douloureux contraste, la misère du peuple. Les guerres qui suivirent l'occupation espagnole, loin de la diminuer, ne firent que l'accroître et la généraliser. La corruption atteignit le plus haut degré. Pourrait-on s'en étonner? Depuis quatre-vingts ans l'église de Milan n'avait point vu ses pasteurs et, clergé et religieux, abandonnés en quelque sorte à eux-mêmes, n'avaient pas tardé à perdre toute idée de discipline; le sel de la terre s'était entièrement affadi, l'Église gémissait sur les fautes de ses prêtres et de ses fidèles. Cette grande métropole qui ne comptait pas moins de dix-sept évêchés, ses suffragants, était tombée si bas que nous ne pourrions nous en faire une idée exacte, si des témoins n'avaient raconté au procès de canonisation de saint Charles, ce qu'ils avaient vu dans les églises et dans les monastères au temps de leur jeunesse. En faisant ressortir les œuvres de charité et de zèle du saint archevêque, nous n'aurons que trop souvent l'occasion de retracer les lignes de ce lugubre tableau pour insister davantage en ce moment sur ce triste sujet.

Pie IV avait nommé son neveu archevêque de Milan; mais la Lombardie étant soumise au roi d'Espagne, Charles ne pouvait prendre l'administration de son vaste diocèse sans l'autorisation de ce monarque. Le pape venait d'envoyer à Madrid Fabrice di Sangro, pour négocier la reprise des relations officielles

interrompues, depuis quelque temps, entre les deux cours. Le nouvel archevêque le chargea d'obtenir du roi catholique l'expédition du *placet* royal.

Cette formalité ne pouvait manquer au jeune archevêque ; il se préoccupait bien davantage des intérêts spirituels des âmes qui lui étaient confiées. Au mois de mai 1560, son vicaire, Antoine Roberti prit possession de l'archevêché, à la grande satisfaction de tout le peuple milanais, écrivait le comte Guido Borromée.

Milan n'avait pas eu d'évêque depuis si longtemps, que les habitants n'avaient pas même gardé souvenir d'avoir jamais vu conférer le sacrement de confirmation. Saint Charles avait député Sébastien Donato, évêque de Bobbio, pour distribuer à son peuple toutes les grâces inhérentes au caractère épiscopal ; mais ce prélat venait à peine d'entrer dans le diocèse que la mort le frappait. Loin de se décourager, le saint choisit Mgr Jérôme Ferragata, l'un de ses suffragants et l'une des gloires de l'ordre des Augustins, pour lui confier la mission de visiter son diocèse, d'y réprimer tous les abus, de le tenir lui-même au courant des besoins du clergé et des fidèles. Cet évêque fit son entrée dans la ville de Milan, le 23 avril 1562. Saint Charles écrivit au président du sénat de Milan, et le pria de prêter son appui à toutes les mesures que Mgr Ferragata se proposait d'adopter.

« Mgr Ferragata auquel j'ai confié la visite de mon Église, et mon agent, parleront à Votre Seigneurie de quelques affaires concernant le service de Dieu et celui de cette même Église. Je vous prie de les écouter volontiers, de vouloir bien leur donner la protection et l'appui qui leur seront nécessaires : Je l'attends avec confiance de la bonté, de la piété de Votre Seigneurie. Je vous en serai très reconnaissant; je désire qu'on veille avec diligence au culte divin et que les affaires de mon Église soient traitées comme il convient. Dans ce but, je me mets de bon cœur à la disposition de Votre Seigneurie illustrissime. Que Notre Seigneur Dieu la satisfasse! »

Le zèle du pieux évêque put consoler saint Charles ; mais son propre zèle le portait à faire plus pour les âmes de ses diocésains. La Compagnie de Jésus avait déjà accompli de grandes œuvres, à Rome et partout où ses membres avaient pu jouir de la liberté nécessaire aux apôtres de l'évangile. Le saint cardinal aimait beaucoup la Compagnie et il voulut lui en donner une preuve évidente. Le 24 juin 1563, il envoyait à Milan les pères Palmio et Carvagial avec la mission de préparer, par leurs prédications, le peuple et le clergé de son diocèse à la réforme prescrite par le concile de Trente.

Malgré cela, le saint n'en désirait pas moins venir lui-même au milieu de son peuple : son cœur et son devoir l'y portaient sans cesse; mais la volonté du pape le retenait à Rome où son action, s'exerçant sur un plus grand théâtre, contribuait puissamment au bien de l'église universelle, par la direction qu'il donnait de loin à la conclusion du concile de Trente. « Quant à ma venue à Milan, écrivait-il au comte César Borromée, si ce voyage dépendait de moi, vous pourriez être assuré de me voir bientôt, tant je suis désireux de l'entreprendre; cela n'étant point en mon pouvoir, je ne puis vous dire quand il aura lieu. »

Toutefois, saint Charles n'avait point encore reçu l'onction épiscopale, l'espérance de recevoir l'autorisation de visiter son Église, lui fit désirer sa consécration. Elle eut lieu dans la chapelle Sixtine, le 7 décembre 1563, jour auquel l'église célèbre la fête de l'ordination de saint Ambroise, évêque de Milan. Le cardinal Jean-Antoine Serbellone lui imposa les mains, il eut pour assistants les archevêques Tholomé Sepontino et Félix Tyranno. Le 23 mars de l'année suivante, le cardinal Alexandre Farnèse lui remettait le *pallium*, avec les cérémonies prescrites.

Ne pouvant se rendre au milieu de son peuple le saint cherchait depuis longtemps un auxiliaire sur lequel il pût se reposer entièrement de sa sollicitude Pastorale. Un prêtre de Vérone lui parut réunir toutes les qualités qu'il avait désirées pour l'homme de sa confiance ; il pria l'évêque de ce diocèse de vouloir bien le lui céder et il le fit venir à Rome, afin de s'entretenir avec lui des chers intérêts qu'il allait remettre entre ses mains. Après l'entrevue, saint Charles en fait un grand éloge à son agent de Milan, Tullius Albanese : « Dans quelques jours, Mgr Nicolas Ormanetto partira d'ici. C'est l'un des plus grands hommes, de ce temps que je puisse avoir pour le gouvernement de mon Église de Milan, où il se rendra pour suppléer à mon absence du moment. Il a été l'élève du cardinal Polo d'Angleterre, d'heureuse mémoire, et ensuite principal serviteur de l'évêque Matthieu de Vérone, le vieux, cet homme si rare et si vaillant. De plus, il a donné beaucoup de preuves de sa valeur personnelle ; il est tel en somme qu'au jugement de ceux qui le connaissent, je dois me regarder comme très dédommagé d'avoir différé jusqu'à ce moment à pourvoir l'administration de mon diocèse d'une personne à mon goût, par le bien que j'espère retirer de son bon gouvernement. Il est très

versé dans la science des sacrés canons et de la théologie. J'ai voulu vous faire connaître ces choses pour la plus grande satisfaction de la cité. »

Ormanetto arriva à Milan, le 1^{er} juillet; son premier acte fut de convoquer, pour le mois suivant, le clergé du diocèse en synode pour la proclamation des décrets du concile de Trente. Douze cents prêtres y assistèrent. Après la publication des décrets, Ormanetto exigea une profession de foi. Il annonça ensuite que le cumul des paroisses ou des bénéfices n'étant point permis, tous ceux qui en possédaient plusieurs devraient se démettre et n'en conserver qu'un seul. Il parla de l'obligation de la résidence, de la nécessité de créer un séminaire pour l'éducation des jeunes clercs, afin de pourvoir dans la suite les églises de pasteurs vertueux et instruits. Il y avait beaucoup à dire sur la réforme du clergé lui-même: ses habitudes mondaines, ses vêtements, ses mœurs, hélas étaient loin d'être en rapport avec la sainteté du caractère sacerdotal. Le père Palmio, par ses instructions, aida puissamment Ormanetto à faire pénétrer dans les esprits la nécessité d'une réforme exemplaire, et le clergé montra de telles dispositions, que le vicaire général put concevoir les plus grandes espérances. Avant tout, il interdit la confession aux prêtres ignorants; il décréta qu'aucun d'eux ne serait plus admis à l'administration des sacrements avant d'avoir subi un examen. L'ignorance à cette époque était une des plus grandes plaies du clergé, elle était incontestablement la cause de la plupart des désordres et des abus qui faisaient gémir l'Église.

Ormanetto ne se contenta pas de cette première entrevue avec ses prêtres, il entreprit la visite du diocèse, et il apporta partout un remède efficace aux nombreux maux qu'il rencontrait. Son zèle ne se laissa arrêter par aucune considération humaine, l'énergique fidélité qu'il apporta à l'accomplissement de ses devoirs lui suscita même des haines, qui ne le découragèrent pas. On le dénonça à Rome, on l'accusa auprès du roi d'Espagne, on alla jusqu'à le menacer, mais rien ne fut capable de l'ébranler dans la poursuite de ses desseins.

Saint Charles applaudissait à tous ces généreux et admirables efforts: dès le mois de septembre, il avait envoyé à Milan trente autres pères Jésuites qui devaient aider son vicaire dans sa noble, mais périlleuse mission: trois de ces pères devaient prendre la direction du séminaire projeté par le saint. Ce séminaire s'ouvrit le 11 novembre, jour de la fête de saint Martin, évêque de Tours, en présence du gouverneur de la ville, du sénat et des principaux personnages de Milan: Pie IV, à la prière du saint, avait accordé une indulgence plénière pour ce même jour à tous ceux qui visiteraient la cathédrale de Milan.

Il fut d'abord assez difficile de trouver un asile à tous ces religieux: après diverses oppositions suscitées par l'esprit du mal, qui pressentait les coups qu'ils devraient lui porter, ils établirent près de l'église de Saint Gui au Carobbio, à la porte Tessinoise. Ils prenaient possession de cet asile, le 13 décembre 1564. Le saint cardinal avait fourni de ses propres deniers les meubles, les livres et les ornements sacrés nécessaires à cette nouvelle création. Le comte César Borromée se montra par sa générosité digne de son illustre parent.

L'année suivante, le 5 mai 1565, Pie IV, par un *motu proprio*, supprimait la prévôté de saint-Jean appartenant à l'ordre des Humiliés et il concédait au séminaire la propriété de l'église, de l'habitation et des revenus.

Le bien allait se faire dans l'Église de Milan, néanmoins son pieux archevêque se préoccupait de la responsabilité qui pesait sur ses épaules et il songeait à se démettre d'une dignité dont il se trouvait indigne.

Vers ce temps, le vénérable archevêque de Brague, Barthélemy des Martyrs, arrivait à Rome, en compagnie du cardinal de Lorraine. Les saints se comprennent aisément: on dirait que la grâce divine est comme un aimant secret qui attire les âmes l'une vers l'autre.

L'archevêque de Brague était lui-même vivement préoccupé de la responsabilité épiscopale, et son voyage à Rome avait pour but principal de demander au pape la permission de se démettre de son archevêché. Nous l'entendrons bientôt conseiller tout le contraire à saint Charles. Les saints ne jugent point, en effet, les choses au point de vue de la terre, ils envisagent surtout et avant tout la gloire de Dieu et le bien des âmes. C'étaient ces sentiments qui avaient porté ce vénérable prélat à demander une réforme pour les cardinaux. Il avait su du reste, par sa grande vertu, se concilier l'affection et mériter la vénération de tous les pères du concile. Dès la première audience que le cardinal de Lorraine obtint de Pie IV, il se mit à faire l'éloge de l'archevêque de Brague: « C'est un évêque digne des premiers siècles de l'Église, lui dit-il. Les évêques de France étaient d'accord avec lui pour demander la réforme; son zèle même l'entraîna un peu au delà des limites: il osa tenter la réforme des cardinaux, tentative dont je me plaindrais ici, devant Sa Sainteté, si je ne

craignais pas que le cardinal Borromée ne se levât pour le défendre ; car le cardinal est lui-même l'exemple d'une si parfaite réforme qu'il la voudrait voir en nous tous. »

Le pape et saint Charles, qui était présent, sourirent à ce compliment, mais le lendemain, l'archevêque de Brague s'étant rendu chez le pape, Pie IV lui dit qu'il approuvait pleinement l'attitude qu'il avait prise au concile. Prenant ensuite son neveu par la main, il le lui présenta en disant: « Voyez ce jeune cardinal, je le remets entre vos mains ; commencez par lui la réforme.

-Très Saint Père, si j'avais trouvé tous les cardinaux comme celui-ci, loin de proposer une réforme, j'aurais demandé qu'on les offrit aux évêques comme leurs modèles. »

Cet éloge fit rougir le neveu du pape, et l'archevêque pour ne pas blesser sa modestie, changea de discours.

En quittant le saint père, Barthélemy des martyrs suivit saint Charles qui l'emmena dans ses appartements. Là, le pieux archevêque laissa parler son cœur et remercia le cardinal des bons services qu'il lui avait rendus auprès du pape, il protesta de la rectitude de ses intentions, de son amour pour l'Eglise, de son attachement à la personne du saint père, sentiments qu'il n'avait pas cru pouvoir mieux manifester qu'en plaidant la cause de la réforme et de la discipline ecclésiastiques ; il terminait en enfin en disant qu'il était persuadé qu'il devait au saint cardinal l'accueil si bienveillant du pape.

Le cardinal, tout confus, répondit à l'archevêque qu'assurément il avait depuis longtemps une grande vénération pour sa personne ; mais que, malgré tout, l'estime du pape ne devait s'attribuer à d'autres causes qu'à son mérite personnel, à son zèle, à sa piété pour les intérêts de l'Eglise.

Le pape aimait à voir souvent le vénérable archevêque de Brague et à s'entretenir avec lui. Un jour, entre autres, il prit plaisir à lui montrer ses constructions du Vatican, le magnifique casino sans doute qui porte son nom et le petit palais du jardin *delle pigna*, et il voulut avoir son avis. Barthélemy, connaissant la bonté de Pie IV, lui demanda, en toute simplicité, s'il espérait que Dieu récompenserait ces constructions comme si elles étaient des bonnes œuvres.

« Alors! reprit Pie IV en souriant, vous êtes d'accord avec le cardinal Borromée: il sera content de trouver en vous un compagnon digne de lui et également indifférent aux grandeurs. Je suis bien certain que les somptueux palais qu'il élèvera à Milan ressembleront beaucoup à ceux que vous ferez construire à Brague! »

Saint Charles nourrissait une profonde vénération pour le vaillant archevêque; il voulut lui témoigner toute l'étendue de sa confiance. Un jour, il le pria de venir au palais apostolique et, quand ils furent tous les deux enfermés dans ses appartements, il lui ouvrit son cœur. « Ici, lui dit-il, nous sommes seuls; il n'y a de présent au milieu de nous que Dieu qui nous voit et nous entend. Depuis longtemps je le supplie dans mes prières, et avec larmes, de m'éclairer sur le parti que je dois prendre. Dieu, je le sais, se sert souvent, pour faire connaître sa volonté, de ceux qui se sont donnés à lui tout entiers ; je suis convaincu qu'il vous a envoyé vers moi dans le but de me faire savoir ce qu'il attend de moi. »

L'archevêque voulut l'interrompre; mais le saint reprenant vivement : « Vous ne voulez pas vous opposer à la volonté de Dieu ? Je vous ai vu peine et aussitôt j'ai senti mon cœur et mon âme aller vers vous, avec confiance..., Je n'hésite pas un instant à croire que Dieu vous envoie pour mettre fin à mes doutes. Je connais parfaitement ma position. Je comprends toutes les conséquences et les obligations qu'emporte l'honneur d'être neveu du pape et d'être aimé de lui. Je connais d'ailleurs la Cour, les habitudes de Rome, les dangers qui m'entourent ... Que dois-je faire? moi, jeune, sans expérience, sans autre vertu que le désir d'en acquérir? On me dit que je fais le bien, en m'occupant auprès du pape des affaires de l'Eglise. Mais comment puis-je savoir si Dieu demande cela de moi, si un autre ne ferait pas mieux? Que m'importe de gagner tout, si je perds mon âme! Depuis quelque temps Dieu m'inspire un vif désir de la pénitence, il m'a fait la grâce de préférer à toutes les choses de ce monde sa crainte et le désir de mon salut. Je songe par conséquent à briser tous les liens qui me retiennent à la Cour et à me retirer, dans le cloître, pour y vivre seul avec Dieu et avec mon âme. »

A cette communication, si inattendue et si grave, le vieil archevêque garda le silence, ne sachant comment exprimer au cardinal son admiration pour de pareils sentiments « Laissez-moi, dit-il, quelque temps pour réfléchir avant de vous répondre : nous prions Dieu ensemble et nous aurons sans doute plus de lumières. »

Charles fit observer au prélat que son séjour à Rome serait court, que lui-même, absorbé par les affaires, n'aurait peut-être plus la facilité de jouir d'une semblable intimité et il le pressait de lui donner une solution.

L'archevêque alors lui exposa qu'il inclinait à approuver ses désirs : lui-même avait quitté le monde et il comprenait que la position élevée du jeune cardinal était pleine de périls; « mais, continua-t-il, si ces considérations générales semblent plaider en faveur de votre projet, cependant les circonstances particulières du temps, l'état de l'Église, de votre personne elle-même, tout semble s'opposer à l'exécution d'un tel dessein. Si vous aimiez le monde, ses richesses, ses plaisirs, je vous dirais : fuyez; on ne doit jamais s'exposer au danger ; mais puisque au contraire, par la miséricorde de Dieu, vos sentiments et vos affections sont d'une nature bien différente, ce qui serait pour les autres une tentation devient pour vous l'occasion d'acquérir chaque jour de nouveaux mérites. Vous devez sans doute suivre la voie la plus sûre; mais il importe de savoir si celle que vous désirez est celle-là même voulue de Dieu. Les grâces que vous avez reçues jusqu'ici semblent indiquer le contraire. Tous les pères du concile de Trente ont la persuasion que cet important concile, interrompu depuis si longtemps, n'a été repris qu'à votre instigation et qu'il vous devra son heureuse conclusion. Tous vous regardent comme leur soutien auprès du pape. Je loue Dieu des grâces qu'il vous a données, je vous invite à l'en remercier avec moi et à vous humilier devant celui qui veut se servir de votre personne, pour une des plus grandes œuvres qui ait pu se faire dans le monde. En réfléchissant à toutes ces choses, à vos qualités au péril auquel votre départ exposerait l'Église dans de tels besoins, je crois voir le doigt de Dieu d'une manière évidente dans la manière d'agir du pape à votre égard. Dieu vous ayant appelé à régir un archevêché si important, je ne puis m'empêcher de vous adresser les paroles mêmes du Sauveur : *Mon ami, montez plus haut*, au moment même où vous voulez vous dérober. J'ai confiance que Dieu vous donnera son esprit et ses grâces, afin que le reste du chemin que vous avez à parcourir réponde au début. »

Charles fit encore quelques objections; l'archevêque n'eut pas de peine à les anéantir. « Je n'aurais voulu rien faire, dit enfin le cardinal, avant de connaître la volonté de Dieu ; je suis bien résolu à quitter la Cour et à me rendre dans mon archevêché ; avant tout, j'appartiens à mon troupeau et c'est au milieu de lui que je dois vivre.

- Sous ce rapport, votre intention est en tout point conforme aux décisions du concile; mais cependant vous ne devez pas vous hâter. Il faut songer à l'âge avancé du pape et, si vous laissiez la direction des affaires, vous pourriez avoir un successeur qui abuserait de sa confiance et de sa bonté, et exercerait sur lui une mauvaise influence. Mon avis est d'attendre, tout en préparant, à l'avance et prudemment, l'exécution de ce projet dès que Dieu vous en ouvrira la voie. »

Saint Charles remercia le saint archevêque, l'embrassa, et il lui dit : « Vous croyiez être venu à Rome pour vos propres affaires, pour celles du concile, et Dieu vous y conduisait pour moi. Par votre intermédiaire, il vient de délivrer mon mur du grand poids qui l'oppressait, en m'indiquant la voie qu'il veut que je suive. »

Avant de quitter Rome, l'archevêque de Brague supplia le pape les larmes aux yeux, de vouloir bien accepter la démission de son archevêché. Pie IV lui répondit: « Je vous défends, à l'avenir, de songer à autre chose qu'à l'exercice de votre ministère épiscopal, et ainsi je crois rendre le meilleur service à Dieu, à l'église et à vous-même. » Puis le pontife, se levant, fit comprendre à l'archevêque que de nouvelles instances seraient inutiles et qu'il n'avait qu'à se retirer.

Pie IV raconta le fait à son neveu. « Il m'a supplié, disait-il, d'accepter sa démission, avec plus d'instances, qu'un ambitieux en mettrait à demander son exaltation. »

Le lendemain, saint Charles fit de doux reproches au vénérable archevêque, qui lui conseillait de conserver la dignité dont lui-même voulait se démettre : Vous n'aimez pas votre prochain comme vous-même. lui disait-il.

-Je me réjouis de vos reproches, lui répliquait le prélat, ils prouvent votre mépris du monde. Croyez cependant que votre salut m'est aussi cher que le mien, mais je sais la différence que Dieu a mise entre nous deux. Dieu a montré sa volonté sur votre personne d'une manière si étonnante, que je n'ai pas hésité à vous le dire. Je prie Dieu qu'il nous aide tous les deux ; je dois plus craindre pour moi que pour vous, je sais que là où le péril est égal, la vertu ne l'est pas. »

Charles demanda au pieux archevêque les conseils de son expérience, pour l'aider à bien régir sa propre Église et Barthélemy des Martyrs lui remit le petit opusculé qu'il avait composé sous le titre de *stimulus Pastorum*.

Le concile achevé, saint Charles renouvela auprès de son oncle ses instances pour se rendre à Milan ; ses prières furent inutiles : si le concile était fini, il fallait veiller à la publication et à l'exécution de ses décrets. Pie IV pensait que nul n'était plus apte que son neveu à conduire cette affaire à bonne fin.

En lisant les lettres du saint, nous pouvons comprendre l'ardeur du zèle qui le dévore pour le salut des âmes confiées à sa sollicitude. Presque chaque jour, il écrit à son vicaire, il lui donne ses instructions, traite toutes les questions de réforme, même celles qui pourraient sembler les plus minutieuses et les moins importantes. Le personnel de son diocèse n'est point oublié ; il a pour tous, et pour quelques-uns en particulier, de bonnes paroles, des avis salutaires. « Je vous prie d'exhorter Franceschino, écrit-il le 6 janvier 1565, à ne pas avoir en vue dans ses prédications la gloire du monde, mais seulement Dieu, cherchant à procurer l'édification, la conquête des âmes, et non point à faire ostentation de science, à ne pas chercher les controverses périlleuses qui divisent, brisent le lien de la charité, et donnent au peuple occasion de murmurer.... Rendez grâce en mon nom à tous ceux qui se fatiguent volontiers et entièrement pour la gloire de Dieu dans mon diocèse. »

« Je m'intéresse, dit-il encore, à la bonne marche de mon séminaire, je vous prie de m'instruire avec détail de tout ce qui se passe, de jour en jour, particulièrement des études, de la division des classes, des leçons qu'on y donne. Envoyez-moi la liste des enfants, les noms des pensionnaires, ceux des externes ; ne vous imaginez pas que ce soit là une minutie, j'attache un grand prix à tout savoir en particulier. Ainsi je tiens à vous dire qu'il serait bon de donner à ces enfants des vêtements rouges ou violets, ou d'une couleur minime claire ; si déjà ils sont revêtus de soutanes noires, il me suffit de vous avoir dit ma pensée, vous la pourrez suivre une autre fois, si cela vous semble à propos. »

L'éducation de la jeunesse est l'objet spécial de sa sollicitude. « J'ai vu ce que vous m'écrivez : les Jésuites ont ouvert une école pour toute la ville ; quelques raisons vous portent à ne pas approuver cette action. Véritablement, dès le principe, mon intention était qu'il en fût ainsi. J'ai voulu leur imposer le devoir et leur donner la facilité d'enseigner à tout le monde, afin que le peuple entier pût en retirer une plus grande utilité. Il est de mon devoir, et il convient à l'amour que je porte à mon peuple, de procurer non seulement aux enfants du séminaire, destinés à la milice ecclésiastique, une bonne et sainte éducation, mais encore, s'il se peut, de faire donner à tous les autres par ces pères la science du siècle, et surtout la science la plus importante, celle de l'âme et du chrétien, ce qu'ils ne reçoivent pas ordinairement des autres maîtres. Les bons fils sont la joie des pères : un grand nombre de familles, sans faire aucune dépense, auraient profité des avantages de cette instruction. Les enfants élevés dans la crainte de Dieu font ensuite les hommes vertueux et utiles, soit pour la vie du siècle, soit pour la religion. L'éducation de la jeunesse me semblait être le plus grand et le plus signalé des services que je puisse rendre à mon église : je suis toujours dans la même pensée. »

Néanmoins, les objections d'Ormanetto et les excellentes raisons, qu'il avait apportées, décidèrent le saint à modifier un peu ses ordonnances. Il s'agissait des inconvénients que peuvent présenter les séminaires mixtes, c'est-à-dire les maisons d'éducation dans lesquelles on reçoit indifféremment les jeunes enfants qui se destinent au sanctuaire et ceux qui veulent embrasser des carrières civiles : le saint indiqua le moyen d'y remédier. Les uns et les autres, dit-il, pourront être réunis au moment de la classe, qui sera publique et commune. La leçon finie, les élèves du sanctuaire se retireront à part, sans avoir aucune communication avec les autres, dont ils seront distingués par un uniforme spécial. Les inconvénients, signalés par Ormanetto, qui peuvent résulter du contact trop intime de jeunes gens appelés à des carrières si diverses, lui semblaient écartés de cette manière. Le saint espérait même que les séminaristes édifieraient leurs condisciples laïcs, par leur modestie et leur régularité, au moment de la classe : il en résulterait ainsi pour tous une sainte et utile émulation.

Il y avait de nombreux abus dans le clergé de Milan ; l'ignorance, l'appât du gain faisaient quelquefois commettre de grandes fautes : il n'était pas rare de trouver des prêtres qui célébraient plusieurs messes par jour. Saint Charles ordonne à son vicaire de réprimer fortement cet abus et de faire mettre en prison les coupables. Toutefois le saint veut qu'avant de les punir on se rende compte de l'intention qui les a dirigés. Ils ont pu agir ainsi sous les étreintes de la pauvreté, alors ils sont plus dignes de compassion, ou bien ils ont vieilli dans cette habitude criminelle, etc. : « Considérez bien les motifs qui les ont poussés à cette action

et punissez-les, selon le degré de leur culpabilité, afin que cette punition soit un sujet de crainte pour les autres. »

La manière dont s'accomplissent les cérémonies dans le Dôme de Milan, et spécialement l'exécution du chant, le préoccupent. Il se réjouit avec Ormanetto d'avoir trouvé pour ses séminaristes un bon maître des cérémonies et un maître de chant. « Je désire, pardessus tout, que la musique *intelligible* réussisse conformément à l'espérance que vous m'en donnez. Pour ce motif, je voudrais que vous insistiez, en mon nom, auprès de Ruffo : demandez-lui de composer une messe aussi *claire* que possible et de me l'envoyer ici. Vous lui remettrez la lettre ci-jointe. » Quelques jours après, il écrit de nouveau: « J'attendrai la messe de Ruffo et si Don Nicolas *de la musique chromatique* se trouvait à Milan vous pourriez le prier également de composer une messe. Par la comparaison des oeuvres de beaucoup de musiciens excellents, nous pourrions avoir une juste idée de cette musique intelligible. »

Les chantres de sa cathédrale abandonnent Milan, ils vont dans d'autres églises, l'archevêque s'en attriste, et il exprime le désir qu'on fasse tout au monde pour les retenir: s'il le faut, qu'on leur donne des traitements plus convenables.

La réforme qui lui donna les plus grands soucis, fut celle des monastères de religieuses. Le concile de Trente avait ordonné de placer à tous les parloirs des lames de tôle, percées de petits trous permettant seulement à la voix de passer facilement à travers ces espèces de grilles. A Milan, peut-être plus qu'ailleurs, ces réformes et bien d'autres étaient devenues nécessaires. Au procès de canonisation de saint Charles, plusieurs témoins racontèrent que dans leur jeunesse, ils avaient assisté à des bals, donnés dans l'intérieur de ces maisons vouées à la prière et au silence; ils étaient heureux, dans leur vieillesse, d'attribuer les merveilleux changements opérés dans ces asiles de la virginité aux réformes du saint archevêque.

Le cardinal était loin de se dissimuler toute la difficulté de la réforme. Il avait à redouter l'opposition des religieuses, et surtout celle des familles, qui seraient ainsi privées de voir librement leurs parentes et ces familles étaient en majeure partie influentes à Milan. Avant de se mettre à l'œuvre, il crut prudent de chercher l'appui du sénat et du gouverneur. Dès le 10 février, il leur communiqua son intention de ramener les monastères à l'ancienne discipline et à la régularité monastiques, si tristement disparues dans son diocèse. Il ne doute point, dit-il, du plaisir qu'ils éprouveront en apprenant sa résolution, il les prie de vouloir bien prêter à Mgr Ormanetto tout l'appui dont il aura besoin pour l'exécution du bref qu'il lui adresse relativement à la réforme.

Dans son ordonnance, il allait au devant des difficultés matérielles qui auraient été un obstacle à l'obéissance de quelques monastères. Il s'agissait d'abord de placer des grilles aux parloirs et il ordonna à son agent, Albonese, de payer les grilles aux monastères trop pauvres pour en supporter la dépense.

La résolution du saint, à peine connue, causa un grand émoi dans la ville ; des gentilshommes se hâtèrent d'écrire à l'archevêque pour demander des exceptions en faveur de quelques couvents. Mgr Ormanetto, dans l'exécution de cette ordonnance; rencontra de grandes difficultés, mais saint Charles résista à toutes les instances et il écrivit de nouveau à Ormanetto de poursuivre « une œuvre si sainte et si bonne. »

Une des plus vives oppositions lui vint du côté où il était le moins en droit de l'attendre. Deux sœurs de Pie IV avaient embrassé la vie religieuse dans l'ordre de Saint-Dominique; elles étaient bonnes et vertueuses, mais la pensée de voir placer des grilles les effraya, elles s'y opposèrent, sous le prétexte que cette réforme serait un blâme public imposé à leur monastère ; elles avaient toujours donné le bon exemple et elles s'imaginaient, bien à tort, que leur réputation serait atteinte par une mesure générale, prescrite par le concile de Trente. Quoi qu'il en soit, elles résistèrent à l'ordre de leur neveu, elles écrivirent même au pape pour demander l'exemption de cette règle.

Ce fut une négociation longue et sérieuse, dans laquelle ressort toute l'énergie et la souplesse du jeune archevêque. Nous ne pouvons résister au désir de traduire la lettre qu'il écrivit à ses tantes : « Je me persuade que Vos Seigneuries révérendissimes ne peuvent avoir aucun doute sur l'entière déférence, sur l'affectueux et cordial amour que j'ai pour elles, sentiments qui conviennent à un neveu très aimant. Pour ce motif, je n'en puis douter, vous croirez facilement à l'affection singulière que j'ai pour votre vénérable monastère; vous savez combien j'ai de raisons et de sujets de m'y intéresser. Je puis dire avec vérité que je n'ai, en ce monde, aucunes personnes qui me soient plus chères que celles qui l'habitent. Rien ne saurait donc m'être plus à cœur, ni réclamer de ma part plus d'empressement, que son avantage et son honneur. Je

ferai tout ce qui dépendra de moi pour procurer toujours l'un et l'autre. Vos Seigneuries révérendissimes doivent être très certaines qu'il ne peut m'entrer en l'esprit de désirer qu'un monastère si digne et si honoré puisse jamais, à ma persuasion, faire des choses capables de lui apporter moins de dignité, ni d'honneur. Si je désire qu'elles introduisent la belle et très sainte institution des *lames* aux parloirs, je le désire, parce que j'ai cru, et je crois encore, que cela doit vous être d'un grand mérite auprès de Dieu, et vous attirera de grands éloges de la part de tous les bons. Plaise à Dieu que ces lignes puissent exprimer tous mes sentiments à Vos Seigneuries Rmes, leur ouvrir en quelque sorte la plus intime partie de mon cœur! Vous verriez alors quelle douleur j'ai moi-même ressentie de votre douleur. En effet, il m'est impossible de ne pas prendre part à votre déplaisir, et de plus, je sens en moi naître un sentiment douloureux tout particulier, en vous voyant affligées d'une chose dont je voudrais pardessus tout vous voir joyeuses. Pour ce motif, je vous prie, avec toute l'affection de mon cœur, de vouloir considérer attentivement en elle-même, la chose qu'on se propose et les circonstances qui l'accompagnent. L'usage des lames est un des principaux moyens de la clôture, si recommandée et si instamment ordonnée par le saint concile de Trente ; c'est un des plus grands ornements de la modestie monacale, et un grand sujet d'édification pour les personnes du dehors. D'un autre côté, vous ne pouvez ignorer que cet ordre est venu de Notre Seigneur et qu'il est général ; il a été délibéré, avec maturité, par les premiers cardinaux de la Cour, chargés des choses du concile. Je ne voudrais pas que, dans leur réunion, les cardinaux puissent jamais dire que l'inobservance d'une aussi sainte mesure, établie avec tant de réflexion et de prudence, a commencé précisément dans le lieu d'où on devait le moins l'attendre, c'est-à-dire, dans ce monastère où sont trois sœurs de Sa Sainteté. Je voudrais encore beaucoup moins que Sa Sainteté le sût, car elle en ressentirait un grand déplaisir, j'en suis certain, et je serais très affligé d'ajouter cette peine à toutes les préoccupations que lui donne le gouvernement universel de la sainte Eglise.

« Je ne veux pas omettre de vous dire qu'à Rome, des monastères très honorés, et des principaux, qui ont toujours eu un très bon renom de sainteté et de vie religieuse, ont néanmoins accepté promptement cette obéissance. Ils n'ont pour cela encouru aucun blâme, ils en ont au contraire retiré louange et honneur. A Milan, vous le savez, le monastère de Sainte-Claire est compté parmi les bons et cependant on ne le tient pas en moindre estime, parce qu'il a observé cette louable institution, bien plus, chacun le sait, cet acte a accru sa renommée et sa gloire. Dieu m'a fait la grâce d'avoir le désir de veiller, autant que je le puis, au bon gouvernement de mon Eglise : je voudrais que Milan, qui déjà est une des principales villes d'Italie, au point de vue temporel, le devienne également, avec l'aide de Dieu, par sa bonté et sa religion. Je prie Vos Seigneuries, de votre côté, de favoriser mon zèle, d'être mes aides, mes coopératrices pour arriver à ce saint dessein. De même que vous avez toujours été un miroir de sainte et religieuse vie, vous deviendrez ainsi un très puissant instrument et comme la source de toute bonne discipline qu'on établira dans les autres monastères.

Les religieuses ne se laissèrent point persuader par cette lettre si sagement habile. Pie IV lui même intervint, il leur envoya des reliques de la vraie croix et des indulgences et dans la lettre qui accompagnait ces précieux présents, il leur disait qu'il avait donné des ordres généraux à tous les monastères pour la pose des grilles aux parloirs. « Il me sera donc agréable, ajoutait-il qu'à raison des liens du sang et de l'affection qui vous unissent à nous, vous vous montriez d'autant plus empressées à vous calmer et, par votre exemple, à engager les autres monastères à ne faire aucune difficulté à une mesure si convenable et si bien appropriée à la profession et à la perfection religieuse : je suis certain que vous agirez ainsi. »

Tullio Albonese fut chargé de remettre aux religieuses les présents du pape, avec une lettre de saint Charles, par laquelle il les engageait à traiter toutes leurs affaires avec son agent, absolument comme avec lui-même.

Ce jeune archevêque de vingt-six ans est déjà un administrateur plein de prudence et de sagesse. « J'espère, écrit-il à Ormanetto à la fin de juin, que toutes les religieuses se soumettront à notre ordonnance. Je l'espère aussi des révérendissimes dames, mes tantes; mais peut-être qu'il faudra encore un peu de temps pour adoucir cette obstination. En attendant, cherchez, par toutes les meilleures voies qui se présenteront, et spécialement par la prédication de la parole de Dieu, à les ramener à des dispositions plus parfaites. Je remets tout entre vos mains, je m'en rapporte à votre prudence et à votre excellent jugement. . Que la révérendissime dame, ma sœur, soit aussi bien disposée que vous me l'écrivez, à accepter cette sainte ordonnance, cela ne me surprend pas; mais j'en ai éprouvé un vif plaisir, j'en rends à Dieu de très grandes actions de grâces et je le prie de vouloir bien communiquer le même bon esprit aux autres qui en ont besoin. »

Le même jour, il écrivait au confesseur des religieuses de Sainte-Marthe, Louis Moneta, pour l'engager à user d'une grande douceur et d'une grande patience pour obtenir de ces religieuses une parfaite obéissance et la pose des grilles.

Ces difficultés n'étaient pas les seules ; chaque jour Ormanetto sentait son zèle échouer contre la mauvaise volonté de ceux qu'il s'agissait de réformer, et bientôt il arriva à se faire une conviction raisonnée et irrévocable que son influence était insuffisante. En présence de maux si grands et si universels, pour réformer le troupeau, il fallait l'autorité et la présence du propre pasteur. Il écrivit en ce sens au saint archevêque, en lui manifestant sa résolution bien arrêtée de retourner dans son diocèse : sa mission à Milan lui paraissait terminée. Il avait fait tout ce qu'il avait pu, un plus long séjour serait inutile et il lui demandait la permission de partir. Cette décision affligea profondément le saint ; il en profita pour faire de nouvelles et plus vives instances auprès de son oncle, afin d'obtenir la permission de se rendre à Milan. Ses vœux allaient être accomplis et il supplia Ormanetta de rester encore.

« Je vous prie, lui écrit-il, de vouloir bien porter tout votre amour sur ce troupeau, il faut vous décider à le regarder toujours comme nous étant commun, à vous et à moi. Que ces enfants n'aient pas d'autre père que vous, et vous d'autres fils que ceux-ci ! Ne contristez pas l'Esprit-Saint, qui, comme cela est à croire, reçoit une si grande consolation du salut de ces âmes obtenu de Dieu par vos œuvres. Je ne veux pas ici passer sous silence l'amour que j'ai pour vous, ni celui, je le sais, que vous avez pour moi ; il ne doit pas être un léger stimulant pour vous faire désirer ma satisfaction entière et ne pas vouloir me laisser seul sous un si pesant fardeau. Ma faiblesse ne le pourrait porter, mais soulevé par vous, partagé pour ainsi dire entre l'un et l'autre, nous le porterons, Dieu nous aidant, avec une plus grande facilité. Je vous en prie, donnez-moi cette consolation, je la désire vivement, c'est la plus grande que je puisse avoir en ce monde. »

Il ne veut pas qu'il se décourage et, après avoir fait l'éloge de son zèle et de son dévouement, il lui donne les conseils les plus pratiques pour la vie vraiment parfaite et sacerdotale : « Néanmoins vous ne voulez pas encore être satisfait de vous ; vous regardez toujours en avant, vous voyez ce qui reste à faire et non ce qui est fait ; vous vous regardez comme étant au-dessous de ce grand fardeau : j'y reconnais votre suprême prudence unie à une humilité suprême ...Allez donc en avant et virilement, plein de courage, de dévouement et d'une pieuse confiance en Dieu. Plus vous vous défiez de vous-même, plus Dieu se complaira à opérer par votre moyen le salut de tant d'âmes, à la garde desquelles, avec une singulière providence, il vous a manifestement appelé. Je ne voudrais plus voir en vous une seule étincelle de répugnance, mais que, vous reposant entièrement sur sa volonté, vous vous tourniez de tout votre cœur et de toute votre âme au soin perpétuel de ceux qui ne sont pas moins vos fils très aimés que les miens. »

On n'acquiert pas de couronne, vous le savez, là où il n'y a pas de combat, et plus grand est le mérite là où la difficulté et la fatigue sont plus grandes. Nous devons d'autant plus nous exciter à faire progresser les bonnes œuvres, et spécialement celle de l'éducation des jeunes gens qui, je l'espère, sera de grande utilité, et toute pour le service de Dieu. C'est pourquoi, confiant dans sa grâce, ne manquez pas, avec votre prudence et votre sollicitude, de mener toujours plus en avant cette sainte entreprise. »

Dieu exauça enfin les vœux de son fidèle serviteur. Pie IV, touché des instances de son neveu, lui accorda d'aller visiter son peuple de Milan, et de réunir les évêques suffragants de sa métropole, en un concile provincial, pour se conformer aux ordonnances du concile de Trente ; mais il ne consentit à aucun prix à se séparer d'un homme dont la présence à ses côtés était si nécessaire aux intérêts généraux de toute l'Église, l'absence devait être de courte durée. Le vieux pontife avait une telle confiance en son neveu, il connaissait si bien son dévouement à l'église et à sa personne, il était un témoin si compétent de son héroïque vertu, qu'il eut cru compromettre gravement l'administration de ses états et le gouvernement de l'Église, en consentant à un éloignement définitif ; il voulut même que ce voyage à Milan fut non seulement profitable à cette Église, mais encore à l'Italie entière et il nomma son neveu légat à *latere* pour toute l'Italie.

Saint Charles, tout entier à la pensée de son devoir et uniquement occupé du bien des âmes, eut à peine obtenu la permission de son oncle, qu'il réunit les plus habiles canonistes de Rome, afin de les consulter sur le mode de convocation et de réunion de son concile provincial. Aucune des questions qui avaient trait à cet acte important ne fut laissée dans l'ombre ; il voulut tout régler, tout éclaircir, avant de se mettre en route, et non content de ces premières constatations, il décida que plusieurs des savants qu'il avait interrogés l'accompagneraient à Milan. Il se hâta de faire connaître à Mgr Ormanetto ses intentions et de lui communiquer ses ordres. Il avait résolu quand même la tenue du concile provincial et il avait écrit à son vicaire que, dans le cas où il ne pourrait s'y rendre, le plus ancien des suffragants, selon les instructions

même du concile de Trente, devrait suppléer à sa présence. « Cela sera préférable, écrivait-il, que de différer plus longuement, à cause de mon absence, une œuvre aussi sainte et aussi avantageuse au bien de cette province. Je vous ai fait savoir mon dessein d'écrire aux évêques ma décision : je leur donne la célébration du concile comme une chose certaine; je devais parler avec beaucoup de réserve de mon intervention personnelle; toutefois je l'ai fait de façon à ce qu'ils connussent mon ardent désir et qu'ils sussent que je ferais tout le possible pour m'y trouver. Néanmoins, si quelque raison juste et nécessaire me retenait ici, je préférerais être privé de la satisfaction si désirée d'y assister que de le retarder ...Mais le Seigneur a voulu que de ce côté il ne me restât plus aucun scrupule dans l'esprit, Sa Sainteté a décidé que j'irais à Milan. Non seulement elle approuve, mais elle me commande de me trouver à cette sainte entreprise, elle me presse d'expédier ici différentes affaires publiques, afin que je puisse plus promptement me mettre en route. » En conséquence, il envoie des lettres que son vicaire devra expédier à tous ses évêques pour leur annoncer sa présence.

Après avoir ainsi pourvu à la préparation canonique et officielle de cette grave réunion, il songea à prévenir le gouverneur et le sénat de Milan de son intention de prendre possession de son siège archiépiscopal et d'assembler un concile provincial. Il va au devant de l'objection du sénat qui pouvait manifester la crainte qu'un si nombreux assemblément dans la ville ne fut une cause de peste.

« Il faudra, écrit-il le 18 août, vous pourvoir de bons théologiens et moi-même j'en amènerai plusieurs de Rome. » Parmi les canonistes qui doivent l'accompagner il nomme Scipion Lancelotto et Castelli. Son départ de Rome aura lieu le 8 septembre; son intention est de donner l'hospitalité à tous les évêques et il prie son vicaire de s'entendre avec son agent, Tullio Albouese, pour tout préparer. « Ce matin, ajoute-t-il, en consistoire, Notre Seigneur m'a créé légat, à l'occasion de mon voyage. Je pourrai ainsi être agréable à ces peuples et leur accorder quelque grâce spéciale. Examinez bien si pour l'heureux succès du concile, il ne serait pas à propos que je portasse d'ici quelque pouvoir particulier. Rappelez-moi tout ce qui vous semblera utile. J'écris à la Cour d'Espagne et à Sa Majesté catholique pour leur rendre compte de ma résolution; je la prie d'écrire des lettres impératives afin qu'on me prête tout secours en faveur du concile. »

Avant d'arriver, il veut tout régler et il entre dans les détails les plus minutieux sur la manière dont son palais devra être tenu. Il amènera avec lui toute sa famille cardinalice ; elle ne comprend pas moins de cent personnes. « Du reste, ajoute-t-il, je veux à Milan, dans ma manière de procéder, fuir très positivement le luxe et la pompe. Je ferai aux prélats qui logeront avec moi un accueil plein d'amour et de sincère charité; mais il faudra éviter tout luxe mondain et se renfermer dans les limites de la modestie. LA table sera commune, suffisamment abondante pour les personnes qui devront s'y asseoir, mais frugale. Il n'y aura d'argenterie que les couverts et les vases, les plats seront en terre cuite. Pour moi vous préparerez deux ou trois chambres, pas davantage et très simplement, et vous en enlèverez tous les ornements de luxe ou inutiles : vous aurez soin, de donner aux prélats plus de confort qu'à moi. Je veux déjà commencer cette vie simple que je me propose d'adopter plus tard, quand je résiderai à Milan. Comme je suis obligé de retourner à Rome, je dois, en une certaine façon, me montrer plus large sur toutes ces choses, et cette considération m'empêche d'introduire à Milan dans ma vie un changement trop notable, que je ne pourrais continuer ensuite à ma guise, pour bien des raisons, et néanmoins je voudrais, dès maintenant, qu'on pût voir sinon l'image entière au moins l'esquisse de cette vie, que je désire embrasser pour toujours et que j'établirai en son temps. Écrivez-moi, je vous prie, franchement toute votre pensée et comment il vous semble que je doive me conduire. »

Ce jeune saint a déjà toute la prudence d'un vieillard : la modeste et franche ouverture de cœur avec laquelle il demande l'avis de ceux qui lui sont inférieurs, par la vertu et la dignité, mais qu'il a revêtus de sa confiance, n'est-elle pas de nature à le faire aimer et à donner une haute idée de l'empire que la grâce avait déjà pris sur son âme ?

CHAPITRE DIXIEME

L'ENTREE A MILAN

Le légat apostolique à Florence, à Bologne, à ferrare, etc. - Sa marche triomphale. - L'arrêt à l'abbaye de Chiaravalle. -Il décide de faire son entrée Milan comme archevêque et non comme légat. -Entrée solennelle. -Le premier sermon aux Milanais. -Le concile provincial. -Son ouverture solennelle. -Activité et influence du cardinal Borromée. - Sa joie et celle du pape - Les décrets de ce premier concile. -Le décret sur le mobilier des évêques -Le discours de clôture.

Le saint archevêque de Milan quitta Rome, comblé des bénédictions et des faveurs de Pie IV. Légat à *latere* du saint siège, neveu du pape, il était assuré de rencontrer partout sur ses pas des hommages et une vénération dont ses vertus encore plus que ses autres charges le rendaient digne. Il était assez insensible à toutes ces marques de distinction pour lui-même, mais il les accueillit avec plaisir et reconnaissance, parce qu'il les rapportait toutes à la personne du pape dont il était le représentant : il ne perdait pas de vue un seul instant les intérêts de l'Église et l'honneur du saint siège.

A Florence, le grand duc lui donna de nombreux témoignages d'affection et de respect, il le retint pour célébrer la fête de la Nativité de la sainte Vierge et le lendemain, Charles écrivait à son oncle que le duc et le prince l'avaient reçu d'une façon si affectueuse qu'il n'aurait pu désirer, ni imaginer mieux. Le duc, devant épouser une archiduchesse d'Autriche, manifesta au cardinal le désir de le voir accompagner sa future épouse de Bologne à Florence. Charles transmit au pape le désir de Côme de Médicis, en lui disant que ce voyage pourrait se faire lors de son retour de Milan, mais il ajoutait : « Je suis entièrement aux ordres de Votre Sainteté. »

Pendant son court séjour à Florence, il étudia la situation de l'Église de Toscane et de son épiscopat. « Le grand duc, écrit-il au saint père, se loue grandement des évêques de Sienne, de Fiesole ; l'archevêque de Florence n'est pas encore venu prendre possession de son siège, et Côme s'en plaint. Florence n'a pas d'évêque résidant depuis 40 ans : ses besoins religieux sont extrêmes ; l'ignorance est à son comble. Le cardinal parle même d'un monastère dans lequel les religieuses croyaient accomplir leur devoir et décharger leur conscience, en se confessant à l'abbesse. « Tout est à faire au point de vue spirituel : le duc demande avec prières la présence d'un évêque, quel qu'il soit, et il assure celui qui viendra « de sa bienveillance et de son concours. »

Bologne, qui faisait partie des Etats du saint père, le garda pendant trois jours. Il y fut reçu par des manifestations de joie de la part de la population qui le consolèrent. Pie IV avait des craintes sur l'état des esprits en cette ville, si célèbre encore de nos jours par son esprit d'indépendance et de révolte, et Charles se hâta de le rassurer. « J'ai trouvé cette ville très calme, facile à gouverner et très respectueuse pour Votre Sainteté.... Depuis peu de temps déjà le cardinal Crasso avait donné l'ordre aux Suisses de monter la garde aux portes de la ville ; mais il me semble qu'il n'y a nulle nécessité d'augmenter la milice. »

Il fit ériger dans cette ville la belle fontaine de Neptune qu'on y admire encore et il y fit battre monnaie à ses armes. Son désir de ne violer aucune des règles établies par le cérémonial des légats et des cardinaux est si grand, qu'il se préoccupe de la façon dont il les exécute, il va même au devant de ses manquements pour s'en disculper, comme s'il en devait résulter quelque scandale. « Faites-moi la grâce de dire à l'illustrissime cardinal Gambarà, s'il entend parler de quelque erreur commise dans toutes les cérémonies de mon voyage, qu'il doit en attribuer la responsabilité au maître des cérémonies et non pas à moi. Si Sa Seigneurie illustrissime était là, je la consulterais à chaque pas. » Avant de quitter Bologne, il se rendit à son abbaye de Nonantola où il convoqua une grande réunion d'ecclésiastiques soumis à sa juridiction.

A Modène, le duc de Ferrare et le cardinal d'Este viennent le recevoir. « Le duc, écrit-il au pape, m'a comblé des plus grandes attentions, comme il convenait à la soumission qu'il doit à Votre Sainteté. J'ai reconnu en ce prince un grand désir de voir Votre Sainteté se tranquilliser à son sujet. Il m'a rendu compte du passé, avec beaucoup d'étendue, afin que je puisse plus sûrement donner à Votre Sainteté, et en son propre nom, la satisfaction qu'il désire. J'ai profité de cette circonstance pour me plaindre de ce que la liberté ecclésiastique avait été violée dans ses États et des disputes qu'on soulève, chaque jour, au sujet des frontières, entre les Bolonais et les sujets de l'Église. Je lui ai parlé avec la liberté qui semblait convenir à mon office de légat, ainsi qu'à l'affection avec laquelle il m'accueillait et traitait avec moi. »

Soucieux d'accomplir fidèlement les obligations inhérentes à sa charge de légat, Charles était heureux de décliner les honneurs qui en découlaient. Devait-il se présenter à Milan, avec les insignes de cette dignité, ou simplement comme archevêque de cette cité ? « Ce titre de légat est tout à fait accessoire à ma dignité archiepiscopale, écrit-il à Ormanetto, le Pape ne m'en a revêtu qu'à l'occasion de ma venue à Milan où je vais remplir mon devoir d'évêque. De plus, me présenter à l'église et à ma demeure comme légat, ce serait me contraindre à violer cette modestie que je désire garder dans la tenue de ma maison, et je ne le veux pas.... Dans tout mon voyage, jusqu'au territoire de Bologne, je n'ai usé d'aucun des insignes de légat pour le motif ci-dessus exprimé, ni croix, ni autre chose. Ainsi il me plairait plus de vivre à Milan comme archevêque que comme légat ; je pense donc faire mon entrée revêtu de la chape. » Comme légat, il eût dû revêtir la *cappa magna* et se faire dresser un baldaquin à l'église et à son palais.

Nous pouvons le suivre pas à pas dans sa course triomphale : « Je suis entré à la nuit à Parme, le 18 septembre, je fus reçu par le duc, écrit-il sans une expédition pressée en Belgique, lui-même m'eût accompagné jusqu'à Plaisance. A sa place, il chargea Paul Vitalli de me rendre cet office entre ces deux villes. Deux prélats du clergé de Milan, deux autres du collège métropolitain, quatre jurisconsultes à cheval vinrent au-devant de moi, délégués par mon diocèse. Beaucoup de particuliers, sans parler de ceux qui étaient à cheval, venaient également à ma rencontre. A Plaisance, j'ai logé avec le comte Jean Baptiste Borromée ; j'ai aplani tout désaccord avec le cardinal de Trani et je l'ai amené à ce point qu'il a promis d'assister au futur concile de Milan. Arrivé près du PÔ, j'ai trouvé sept patriciens de la première noblesse, envoyés au nom de la cité entière ; j'ometts de mentionner ceux qu'un sentiment privé de bienveillance pousse vers moi. A l'approche de Milan, j'ai rencontré une foule presque non interrompue de citoyens de tout ordre. Enfin, le 22, au soir, je me suis arrêté au monastère de Chiravalle, à trois milles de la cité.

« Jusqu'à Milan, les chemins ont toujours été remplis par une foule de personnes et de très honorables chevaliers, qui venaient au devant de moi: ils m'ont tous accompagné. Ils montraient sur leurs visages et dans leurs paroles un si grand contentement de me voir, que je n'ai pu faire autrement que de me réjouir infiniment de leur allégresse. Je ne veux pas omettre de vous dire qu'à Marignan, j'ai été accueilli par le cardinal d'Aragon et le marquis son frère avec toutes sortes de gracieusetés. ...

« Ce soir, je vais dormir à l'abbaye de Chiaravalle pour faire demain, dimanche, mon entrée solennelle à Milan. A l'instant même, M. le gouverneur est venu de Milan, en coche, avec peu de suite, pour me faire une visite privée. Les paroles si affectueuses avec lesquelles il s'est réjoui de mon arrivée à bon port, le contentement qu'il en éprouve, exprimé d'une façon très persuasive, m'ont rempli de consolation: je suis heureux de la sagesse et de la bonté courtoise de ce prince.

« Ecrit le 22 jusqu'à cet endroit. -Dimanche soir, le 23, après vêpres, j'entrai solennellement à Milan, comme cela était décidé ; je fus reçu avec tous les honneurs possibles : l'immense concours et la grande vénération de tout le peuple m'ont rendu heureux, au-delà de toute expression. J'ai fait mon entrée, comme archevêque, avec la chape et la mitre, monté sur un cheval blanc, et non point comme légat. » Il se réjouit d'avoir adopté ce parti. Les gouverneurs royaux avaient l'habitude depuis longtemps de se placer sous le dais avec l'archevêque et « si j'étais entré comme légat, ce gouverneur aurait peut-être voulu maintenir la possession de cet usage, ce qui n'eût pas été sans quelque inconvenance. J'ai donc évité cet écueil ; Son Excellence a marché avec moi sous le baldaquin, mais à la distance voulue *ma però a mezzo cavallo* »

La réception fut, en effet, des plus brillantes. L'arrivée du cardinal Borromée à Milan, dit un historien, causa aux habitants autant de joie que son départ avait apporté de tristesse aux Romains. Le cortège composé du clergé, de six évêques, des sénateurs, des envoyés, des ducs et des princes voisins, parti de l'église Saint-Eustorge se déroula dans les rues de la cité, ornées de nombreux arcs de triomphe, de statues et d'emblèmes, qui redisaient les sentiments respectueux des fideles pour leur pasteur et la joie des Milanais entourant leur concitoyen d'honneurs, dont personne n'était plus digne. Les fenêtres, les toits des maisons étaient décorés et occupés par des milliers de spectateurs. Des étrangers, attirés, les uns par le désir de voir un tel triomphe, d'autres par la renommée de l'archevêque, étaient accourus en grand nombre; ils remplissaient les rues, les places publiques. Le duc d'Albuquerque, gouverneur, marchait à la gauche du cardinal, un peu derrière lui, de façon à ce que son cheval ne fût qu'à moitié ombragé par le dais qui les recouvrait tous les deux. Mais la vue de ce jeune archevêque de 26 ans offrait un plus admirable et plus joyeux spectacle que toute cette pompe royale, comme la qualifiait l'évêque Vida, De toutes parts, sur son passage, retentissaient les acclamations de tout un peuple qui saluait en lui son pasteur et son père, se redisait ses mérites et le regardait 'comme un nouvel Ambroise « Enfin, pour me servir des paroles mêmes du saint, je puis dire que personne n'a rien omis de ce qui se doit faire en pareil cas. » Dans une autre

circonstance il écrivait : « Dieu aidant, je ferai certainement tout pour rendre à ma patrie ce que je lui dois : elle m'a lié si intimement à elle par tous les témoignages de bienveillance qu'elle m'a donnés, au jour de mon arrivée, qu'elle peut exiger en quelque sorte, comme un droit qui lui est propre, un soin presque plus grand que celui que je lui dois, en vertu de ma fonction même. »

Le roi d'Espagne, Philippe II, avait voulu de loin s'associer à la joie de son peuple et féliciter le saint archevêque de l'empressement qu'il apportait à visiter son Eglise. Le 25 septembre, il promettait, par lettres, l'appui royal dans toutes ses entreprises.

Dès le jour même de son arrivée, comme il l'écrivait au cardinal de Côme, saint Charles était occupé du synode diocésain et du concile provincial, qu'il voulait tenir et il avait convoqué des réunions dans ce but. Mais il avait un grand désir de communiquer plus directement avec son peuple : le septième jour après son arrivée, il célébra un office pontifical dans sa splendide cathédrale ; une foule immense remplissait ses vastes nefs et, après l'évangile, il monta en chaire. Il prit pour texte de son discours les paroles que Notre Seigneur adressait à ses apôtres, au moment de faire la Pâque avec eux : *Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum*. J'ai désiré d'un grand désir manger cette Pâque avec vous. Ces paroles répondaient parfaitement aux sentiments qu'il n'avait cessé d'exprimer au souverain pontife et aux différents vicaires qu'il avait envoyés à Milan. Il n'ignorait point le malheur des temps, il connaissait les besoins de son peuple, et les crimes qui le déshonoraient : cela rendait son désir plus ardent, son impatience plus grande de voir arriver l'heure où il pourrait se consacrer, se donner tout entier pour le salut et la félicité son troupeau.

Les visites de la noblesse et des principaux de la cité ne lui donnaient pas un instant de loisir, il fut obligé de prendre sur son sommeil afin de préparer son concile. Les évêques arrivaient ; il les reçut avec une affabilité pleine de déférence: il les consulta avec une simplicité charmante et il distribua à chacun les matières dont ils auraient plus spécialement à s'occuper. Son activité était constante, elle prévoyait tout et faisait face à toutes les affaires. Il avait ordonné un jeûne de trois jours et des prières publiques pour attirer les bénédictions du ciel sur cette œuvre, à laquelle il attachait une si grande et si réelle importance.

Le 15 octobre, le concile s'ouvrait par une procession solennelle. Sur les 15 évêques de la province, dix étaient présents, les cinq autres avaient envoyé leurs procureurs. Le cardinal de Trani, évêque de Plaisance, les cardinaux Bobba et Castiglione avaient répondu à l'invitation du saint. Cette réunion de prélats était imposante, jamais Milan n'avait vu un aussi beau spectacle. « Il y a tant d'évêques, écrivait Teopompo Ferri au cardinal Sirletti, qu'on se croirait à Rome. » Parmi ces prélats plusieurs étaient remarquables par leur savoir et leur piété : on y voyait l'évêque de Verceil, Guido Ferrieri, auquel saint Charles devait dans quelques jours remettre, au nom du pape, le chapeau cardinalice ; Jérôme Vida évêque d'Albe sur le Tanaro, célèbre par ses poésies ; Nicolas Sfrondate, évêque de Crémone, qui devait un jour monter sur la chaire de Saint-Pierre, sous le nom de Grégoire XIV. Et celui qui dominait tous ces évêques, par sa dignité et sa vertu, était un jeune cardinal de vingt-six ans ! C'est lui qui parle au peuple, qui demande des réformes, qui propose aux évêques de les commencer par eux-mêmes. « Je suis résolu à commencer par les prélats la réforme prescrite par le concile de Trente, ce sera le meilleur chemin pour obtenir l'obéissance dans nos diocèses. Nous devons marcher les premiers, disait-il, et nos sujets spirituels nous suivront plus facilement. » Il a commencé par lui-même. « On s'applique avec beaucoup de soin à la réforme, écrit à Rome un des membres de cette assemblée, notre cardinal la fait par ses décrets et par ses exemples, mais il a été toujours si mortifié et si exemplaire qu'on n'y peut rien ajouter. » Et avec quelle activité, il poursuit son œuvre ! « On fait de continuelles congrégations, ajoute notre témoin; elles durent tout le jour et une grande partie de la nuit, nous sommes tous harassés, à l'exception du cardinal Borromée : il résiste miraculeusement, avec une si grande force d'esprit et de corps, à ces constantes fatigues, que tout le monde s'en étonne. »

Cette activité fut en effet, extraordinaire et le cardinal Alciati, quand il eut connaissance de tout ce qu'avait fait ce concile, écrivait de Rome au saint archevêque: « Nous sommes tous dans l'étonnement, de ce que, en si peu de temps, vous ayez pu faire tant de choses et si heureusement. » L'on comprend la joie de Pie IV, en apprenant cette glorieuse marche du concile: « Ainsi, s'écria-t-il, devraient faire tous les prélats de la sainte Eglise. » Il n'attendit point qu'il fût terminé pour exprimer à son neveu la joie qu'il éprouvait de l'heureux progrès de son synode et de l'acceptation des décrets du concile de Trente ; » et il l'engageait « à persévérer, à donner de bons ordres et à laisser dans sa ville tous les bons exemples qu'il pourra. »

Le concile achevé, le 3 novembre, Charles se hâta d'écrire à son oncle et de lui rendre un compte minutieux des ordonnances et des décrets qui s'y étaient rendus. Il est plein d'espérance sur les bons résultats de cette

œuvre: la république de Venise, les ducs de Savoie et de Mantoue, sous l'autorité desquels sont placés plusieurs diocèses, ses suffragants, s'empresseront de favoriser l'exécution de ces décrets: ce sera un grand secours pour le reste de l'Église. L'archevêque pouvait se livrer à l'allégresse : « Le respect et l'affection que je porte à Votre Seigneurie illustrissime, écrit-il au cardinal Sirletti, me pressent de me réjouir avec vous du bon succès de mon synode provincial. Il s'est terminé aujourd'hui, avec l'aide de Notre-Seigneur Dieu, et à la grande satisfaction des magistrats et du peuple de cette ville, aussi bien qu'à celle du clergé et des prélats. Dieu m'a fait la grâce de pouvoir ordonner et traiter beaucoup de choses qui regardent les religieux et les laïcs. Il est vrai, j'ai trouvé les esprits pleins de dévotion, remplis d'un très ardent désir de voir le culte divin recevoir, ici et dans toute cette province, un grand accroissement; tous désiraient que l'on établit des règles et des lois, non seulement pour les religieux, mais pour tous les chrétiens, afin de les engager à vivre dans l'amour et la crainte de Dieu ; que l'on prit des mesures pour détruire des abus qui ne permettent pas aux bonnes mœurs et aux saintes œuvres de s'épanouir, comme elles le feront désormais, je l'espère. Votre Seigneurie illustrissime sait combien les meilleures choses rencontrent souvent de difficultés et d'empêchements à leur exécution. Aujourd'hui, tous mes désirs sont accomplis : Votre Seigneurie, en pénétrant jusqu'au plus intime de mon cœur, par le souvenir de ce que je lui ai dit, peut s'imaginer si je me sens une grande allégresse d'esprit et d'âme. J'ose le dire, le désir que j'avais de pourvoir à l'honneur, au service de mon Église et au salut des âmes, ce à quoi je dois surtout veiller, n'était pas moindre que mon obligation. Je suis heureux de ce que tous les décrets émis en ce saint synode soient conformes aux pieuses recommandations de Votre Seigneurie illustrissime. »

S'il est heureux, le cardinal cependant n'est pas encore satisfait, l'heure du repos n'a pas sonné pour lui, Trois jours après le synode, il quitte Milan et se rend à Trente où l'appelle une mission du saint père: il doit, en qualité de légat, aller recevoir les archiduchesses Barbe et Jeanne, sœurs de Maximilien, élu empereur d'Allemagne, qui se rendent, l'une à Ferrare, et l'autre, à Florence, pour y épouser les ducs de ces deux provinces. Avant de quitter sa ville épiscopale, il a visité tous les monastères soumis à la juridiction de l'ordinaire, toutes les collégiales ; puis il a consacré la chapelle, élevée dans le Dôme, aux frais et par les ordres du pape, en présence du sénat et du gouverneur. Ces sollicitudes spirituelles ne l'ont point empêché de s'occuper des intérêts temporels du pontife, comme il lui en rend compte.

Nous croyons utile d'exposer ici, avec quelques détails, les principales ordonnances décrétées par le premier concile provincial de Milan. Le lecteur pourra ainsi se rendre compte des besoins de cette époque, du zèle intelligent et de la prudence consommée du jeune archevêque. Un autre motif nous paraît réclamer cette analyse sommaire : le concile provincial de Milan fut, si non le premier, au moins le plus important de ceux qui se réunirent, après le concile de Trente, et il est devenu comme le modèle et la forme de ceux qui se sont tenus depuis dans l'Église universelle.

Le premier chapitre, traité par ordre de saint Charles, est intitulé : *De professione fidei et ejus tuendae cura*. Le premier et le plus important des devoirs imposés aux pasteurs et de travailler à la conservation de la foi, au sein du troupeau qui leur est confié. En premier lieu, se présente pour eux la nécessité d'accepter, dans toute son intégrité, le concile de Trente. Les évêques doivent donner l'exemple : non contents d'avoir eux-mêmes récité la profession de foi prescrite par Pie IV, heureusement régnant, ils exigeront de tous leurs prêtres la même profession, avant de leur confier des bénéfices, des doctorats, des canonicats et l'œuvre si importante de l'éducation de la jeunesse.

Après les évêques, le soin de veiller sur la foi des fidèles incombe aux curés dans leurs paroisses. Ils devront, comme les évêques, contribuer à son maintien et à son progrès par l'exemple et la prédication. Les magistrats, tous ceux qui ont en main l'autorité civile, sont exhortés à prêter aux pasteurs le concours de leur puissance, à faire tout au monde pour empêcher les relations de leur peuple avec les hérétiques.

Le concile demande aux princes leur appui pour l'exécution des décisions de l'Inquisition. Lorsque les Espagnols prirent possession des terres de la Lombardie, ils cherchèrent à y introduire leur Inquisition, dont on a, souvent avec raison, dit beaucoup de mal: elle servit, en effet, plus souvent la politique que la religion: Les pères du concile de Trente s'étaient grandement préoccupés des intentions manifestées par la Cour d'Espagne à cet égard, on avait même répandu parmi eux le bruit que le saint père et son neveu s'y étaient montrés favorables: mais saint Charles, A deux reprises différentes, assura les légats qu'il n'en était rien et que le saint père ne consentirait jamais à l'établissement d'une institution contraire au droit commun. Les Milanais, raconte un historien, n'ignoraient pas la conduite du cardinal en cette circonstance : ils voulurent lui en témoigner leur reconnaissance par l'enthousiasme de la réception qu'ils lui firent. L'inquisition, pour laquelle les pères du concile provincial de Milan réclament l'appui du pouvoir civil, était, et est encore, une

institution qui n'a d'autre but que la conservation de la foi, par la recherche des hérétiques et par la répression, au moyen de peines canoniques, de tout ce qui peut altérer, dans les intelligences et dans les cœurs, la vérité et les bonnes mœurs. Dans le même but, on recommande aux évêques de veiller à l'exécution des ordonnances de l'index sur les mauvais livres et d'employer tous leurs efforts, pour empêcher ces livres de pénétrer dans les boutiques des libraires et dans les demeures des fidèles.

Aux réformateurs contemporains, qui accusent les siècles précédents d'avoir favorisé l'ignorance et qui prétendent régénérer le monde, en distribuant gratuitement un enseignement obligatoire, dépouillé de toute garantie de vérité, de moralité, nous dédions le décret suivant: « Nous exhortons vivement, dans le Seigneur, les princes et les magistrats à faire venir les villes et les pays de leur domination, sans tenir aucun compte des frais, des maîtres d'école, non moins recommandables par leur foi et leur vie que par leur science et leur doctrine. Ceux qui enseigneront les lettres ne devront pas expliquer aux enfants les livres nommément mis à l'index par l'autorité de Pie IV, ni leur permettre de les lire, ainsi que ceux qui contiennent des choses obscènes ou honteuses.

« Nous leur commandons aussi de les former aux bonnes mœurs, par de salutaires préceptes. Avant qu'ils exercent leur profession dans une institution pieuse et chrétienne, si cela semble bon à l'évêque, on devra s'assurer qu'ils s'acquittent de tous les autres devoirs tracés par Léon X, dans le concile de Latran. S'ils y manquent, qu'ils soient punis selon leur délit. »

L'Église n'a jamais cessé de donner ces conseils et ces préceptes : l'autorité civile, aussi bien que l'autorité domestique, ont toujours eu à s'applaudir de leur parfaite exécution.

Viennent ensuite des instructions que notre siècle serait loin de désavouer; elles recommandent aux évêques de veiller sur les tableaux et les images, exposés dans les temples, afin qu'ils ne représentent rien de contraire à la vérité historique, ni à la dignité, ni à la sainteté du lieu où on les a placés.

Rien n'était plus commun alors que la représentation de nos mystères sur des théâtres populaires ; de graves abus s'étaient trop souvent et multipliés dans ces représentations: sous le prétexte d'amuser honnêtement le peuple, on se permettait quelquefois de travestir la vérité elle-même ; l'Église ne saurait accepter aucune solidarité sur ce point. Le concile de Milan n'a fait que se conformer à sa tradition et recueillir ses plus vieilles ordonnances, en posant des règles pleines de sagesse, dont l'exécution est de nature à éviter tout ce qui, dans ces scènes populaires, pourrait être trop vulgaire, ridicule ou grotesque. La magie était l'une des plaies les plus générales de cette époque ; sous ce prétexte, il n'y avait point d'actions coupables et honteuses qu'on ne se permit. Le concile appelle l'attention des évêques sur ce sujet, il décrète les peines les plus sévères contre ces infâmes commerces avec le démon, dont le but est de corrompre les mœurs et d'altérer la foi.

Le blasphème et la violation du dimanche, sans être aussi communs qu'aux temps malheureux où nous vivons, n'étaient cependant pas rares, le concile insiste fortement sur la nécessité pour les juges séculiers, de réprimer ces scandales publics punis également par les lois civiles et par les lois divines.

Nous ne suivons point les pères du concile dans les règles qu'ils établirent pour l'administration régulière et convenable des sacrements.

Un chapitre important, que nous ne pouvons passer sous silence, traite des séminaires. La création de ces collèges ecclésiastiques, dans lesquels la jeunesse se forme à la piété et à la science, était une œuvre difficile et onéreuse. Le saint trancha la question en ordonnant, d'après le concile de Trente, de prélever dans ce but la dîme sur tous les revenus des menses épiscopales, des chapitres, des bénéfices, des cures, même des bénéfices des religieux, à l'exception des ordres mendiants. Il statua que ces subventions seraient payées en deux fois, chaque année, à partir de l'année suivante. Le concile autorisait les évêques à augmenter ou à diminuer cette taxe, spécialement pour les curés trop pauvres. Si ces revenus ne suffisaient pas, les évêques devront chercher quelque autre ressource pour leur séminaire. Dans ce cas, ils avertiront le métropolitain qui, avant de porter une sentence, aura soin d'en référer au pape pour faire intervenir son autorité. L'œuvre des séminaires fut par excellence l'œuvre de saint Charles, il en fonda plusieurs dans sa ville épiscopale. Le zèle qu'il déploya pour se créer des ressources, les sages règlements qu'il sut y établir, et qui furent adoptés presque partout, le font, avec raison, regarder comme le père et le protecteur de l'œuvre des séminaires, florissante aujourd'hui dans tous les coins du monde catholique.

Nous ne dirons rien des conditions imposées pour la collation des bénéfiques, pour l'examen des candidats, ni les décrets sur la vie et l'honnêteté des évêques et des clercs. Il est un point, cependant, sur lequel le concile trouva des contradicteurs. Saint Charles, persuadé que l'évêque doit, en tout, à son troupeau, l'exemple de la modestie, voulut qu'on réglât au concile tout ce qui a trait à sa vie privée et il traça lui-même la peinture détaillée de ce que devait être sa demeure. Il bannit l'or et l'argent de son mobilier ; il en excepte seulement les couverts d'argent ; mais il n'y admet ni ornements en soie, ni tapisseries, ni tapis ; ni œuvres d'art, ni objets travaillés avec trop de soin ou d'un prix trop grand. Il proscriit les images et les tableaux profanes. Deux chambres meublées suffiront pour l'usage quotidien de l'évêque; on peut en préparer une troisième, en cas de maladie, et une quatrième enfin pour recevoir ceux qui viendront le trouver. Toutefois, pour rendre honneur à ses hôtes, il pourra avoir des objets et des meubles, en plus grand nombre que ne l'exigent les nécessités de la vie, mais non d'un plus grand prix. La modestie et l'humilité épiscopales doivent apparaître à tous les yeux, et, en conséquence, l'évêque n'aura aucun cheval inutile ou de parade ; il devra éviter le luxe dans son intérieur, la magnificence dans ses constructions, les peintures, les ornements, tout ce qui favorise la sensualité. Sa maison doit respirer la simplicité, la pureté, le zèle pour la gloire de Dieu, le mépris de toutes les choses vaines et futiles. Autant il devra montrer de simplicité dans tout ce qui regarde sa personne et sa maison, autant il devra déployer d'art, de magnificence, de splendeur pour donner de l'éclat au culte public dans les églises de Dieu.

Sur sa table, recouverte d'une simple nappe, on ne verra point paraître les mets recherchés, les pâtisseries, les vins variés et exquis; on fera la lecture pendant le repas. Il interdit les parasites et les jeux, si communs à cette époque. La famille de l'évêque, composée du nombre d'hommes absolument nécessaire à son service et à sa dignité, devra être formée généralement de clercs, revêtus de l'habit ecclésiastique, ayant au moins reçu les ordres mineurs ; dans leurs vêtements devra se refléter la modestie de leurs habitudes et de leurs goûts.

Quelques-uns pensèrent que ces décrets entraient dans des détails trop minutieux et presque sévères. Un cardinal, Zaccaria Delfino, écrivit au cardinal Borromée pour blâmer ces dispositions. Il prétendait que le concile de Trente, en portant son décret sur la réforme, n'avait pas eu l'intention qu'on réglât les choses d'une manière si précise, si sévère et si générale. S'il convient que les clercs rejettent tout luxe et toute pompe, néanmoins, il n'a pas voulu interdire aux chefs de la hiérarchie ecclésiastique, disait-il, les choses précieuses, les habits décents, une table bien servie, etc. tout ce qui est en usage et peut tourner à l'honneur de la dignité dont les évêques sont revêtus. Saint Charles n'eut pas de peine à justifier son décret ; il s'appuya sur les textes des saints pères, des anciens conciles et même sur l'autorité du concile de Trente, qui recommandait de suivre les préceptes donnés aux évêques par le concile de Carthage. Quoi qu'il en soit, le décret porté au concile de Milan, avec la participation de tous les évêques de la province, fut approuvé par saint Pie V, sans aucune restriction.

La troisième partie du concile est consacrée à tout ce qui a rapport à l'administration des lieux saints, des hôpitaux, des monastères. La clôture, les noviciats, la direction, les confesseurs des religieuses, etc. tout est l'objet de mesures et d'ordonnances aussi sages que pratiques.

Signalons un chapitre dans lequel il est défendu aux chrétiens, dans leur propre intérêt, de faire des contrats avec les Juifs. Mais le concile se montre plein de sollicitude pour le salut de ces malheureux, il recommande de leur adresser souvent des sermons et de s'occuper activement de leurs catéchumènes.

Avant de clore cette sainte assemblée, l'archevêque prononça un discours latin, dans lequel on voit en quelque sorte resplendir la beauté de son âme, enflammée du désir de procurer la gloire de Dieu et le bien de l'Église. Il se réjouit de voir renouer la chaîne des conciles provinciaux interrompue depuis si longtemps, et dont la reprise le remplit d'espérance et de gratitude envers Dieu. Il énumère, à larges traits, les maux qui avaient été la conséquence de cette funeste interruption. « Vous connaissez, mes pères, ces blessures faites à l'Église... je les passe sous silence, je ne puis me les rappeler, sans une très amère douleur, et je pense qu'il vous serait également pénible d'en entendre l'énumération. Grâce à votre remarquable vertu et à votre prudence, en renouvelant les conciles provinciaux, nous avons trouvé un puissant remède à ces maux très graves. Il ne nous reste plus qu'à appliquer, d'une manière profitable à nos provinces malades, cette médecine si sagement méditée... C'est pourquoi soyons tous ici d'accord, regardons chacun de nos diocèses du haut de ce lieu d'observation, si je puis ainsi parler, afin que, avertis par cette divine parole du prophète Ezéchiel, *nous recherchions ce qui a péri ; nous relevions ce qui est abattu ; nous réparions ce qui est brisé ; nous consolidions ce qui est faible ; nous gardions ce qui est fort et en bonne santé...* D'après le concile de Trente, il y a trois choses qu'il faut faire et achever dans les conciles provinciaux, à savoir : corriger les

défauts, ramener les mœurs à une bonne et sainte discipline et faire disparaître tous les sujets de discorde. Il nous faut d'abord jeter un fondement très solide à tout l'édifice par notre acceptation de toutes les choses définies et décrétées par le saint concile de Trente... Ensuite, dans la correction des fautes, il faudra que nous accommodions le remède à la violence, à l'étendue du mal et à la nature des maladies. Tantôt corrigeant les erreurs par des remèdes légers, des avertissements et des reproches; tantôt nous servant d'une médication plus forte. Enfin, en approchant des parties ulcérées le fer et le feu, selon que l'exigeront les conditions du mal ou les dangers de la contagion, souvenons-nous toujours que nous sommes des pères et non des maîtres. Nous rétablirons facilement la discipline, si nous y employons les moyens dont se sont servis ceux-là mêmes, qui l'ont d'abord établie, puis conservée pendant longtemps et qui, par leurs vertus, avec la grâce de Dieu, nous ont donné cette abondance de grâces. Proposons-nous d'imiter, je vous en prie, mes pères, la sainteté de leur vie et leur sagesse à remplir leur devoir. Ils étaient intègres, chastes, simples, modestes, humbles, de bonnes mœurs, assidus à la prière et à la lecture, se méprisant eux-mêmes, toujours absorbés par la pensée et le soin de sauver les autres, doux dans le conseil et l'action, hospitaliers, économes dans leurs habitudes domestiques et pour leur table, bienfaisants et généreux pour les autres. *Ils veillaient sur leur troupeau*, ils cultivaient et gardaient avec un soin extrême et un grand travail la vigne du Seigneur. Ils nourrissaient assidûment les brebis, qui leur étaient confiées, de la triple nourriture de la parole, de l'exemple et des sacrements. Pleins du souvenir, imitateurs du pasteur suprême, Jésus-Christ, qui a donné sa vie et son sang pour tout son troupeau, ils entreprenaient, eux-mêmes, n'importe quel labeur pour le bien de leurs brebis; ils subissaient tous les malheurs, supportaient la violence et l'injure; comme le pasteur de l'Evangile, ils n'hésitaient pas à donner leur vie pour le troupeau. Ils n'attendaient de tous ces travaux d'autre récompense que les biens célestes. Si, comme nous le devons, mes pères, nous avons sous les yeux ces exemples, nous comprendrons facilement ce qu'il faut faire de notre temps pour rétablir la discipline ecclésiastique. Et de même que le Christ Notre Seigneur a commencé par former les apôtres avant de les établir les maîtres de la vie chrétienne; de même, il faudra que nous commencions par nous, pasteurs, la formation et la restitution de la discipline des mœurs et que nous offrions le bon exemple de notre vie à ceux à qui nous donnerons, en même temps, les préceptes. »

Ce discours du jeune archevêque fit une profonde impression sur tous les pères du concile. L'écho en arriva jusqu'à Rome; le cardinal Sirletti, en lui écrivant pour l'en féliciter, se fit aussi l'interprète de la satisfaction et de l'admiration du souverain pontife.

CHAPITRE ONZIEME

MORT DE PIE IV ET ELECTION DE SAINT PIE V.

Saint Charles à Trente - Le cardinal de Côme - Maladie de Pie IV - Angoisses de saint Charles - Il part pour Rome et prépare son oncle à la mort - Le Pontificat de Pie IV - Le Conclave - Conduite du cardinal Borromée - Election du cardinal Alexandrin - Lettres de saint Charles au roi d'Espagne - Son rôle au Conclave - Saint Pie V désire garder près de lui le cardinal Borromée - Le saint s'en excuse sur son devoir d'évêque.

SAINT Charles partit pour Trente afin de recevoir, au nom du pape, les deux archiduchesses d'Autriche et d'accompagner ensuite jusqu'à Florence la princesse qui devait épouser le fils du duc de Toscane. Cette mission fut pénible pour lui : les cérémonies qu'il fallait subir les repas dont la longueur le fatiguait extrêmement, l'attente même des princesses, tout fut pour lui l'occasion de sacrifices dont Dieu seul put connaître la grandeur. Dans l'intervalle des visites et des réceptions officielles, il s'occupait à la visite des monastères, ces collégiales, sans aucune considération des privilèges ou des exemptions dont ils jouissaient. Il agissait au nom du pape : en vertu des pouvoirs qu'il en avait reçus, il veilla surtout à l'observation des ordonnances du concile de Trente. Il ne connaissait pas le repos ; son vicaire Ormanetto lui écrivait de ménager ses forces : « Ayez soin de votre santé, dans notre intérêt, dans celui de l'Église et de votre province Ne vous livrez pas là à ce travail excessif, dont vous vous laissez ordinairement accabler à Milan. Travaillez moins, si vous voulez travailler plus longtemps. Je vous le demande très instamment, je vous en supplie, par tout ce qu'il y a de plus sacré. »

Tolomeo Gallio, plus connu sous le nom de cardinal de Côme, remplissait alors, auprès de Pie IV, le poste de secrétaire d'État, laissé libre par le voyage de saint Charles à Milan. Ce nom reviendra souvent sous notre plume, nous devons présenter à nos lecteurs celui qui le porte. Il naquit d'une famille de marchands des environs de Côme ; son père, enrichi dans son commerce avec l'Allemagne, donna à ses enfants une brillante éducation. Tolomeo fit concevoir de si grandes espérances qu'on l'envoya bientôt à Rome, où il ne tarda pas à se faire remarquer par sa science et ses vertus. Pie IV l'avait apprécié depuis longtemps et il l'avait nommé cardinal au mois de mars 1565. Nous le trouverons, sous le pontificat de Grégoire XIII, avec le titre de secrétaire d'État. Le père du Tasse fait l'éloge de sa prudence et de son mérite, dans *l'Amadis de la Gualle* : mais les œuvres de charité qu'il a fondées, pour la jeunesse et les pauvres feront toujours de sa vertu un plus réel et plus magnifique éloge que les vers inspirés du poète.

Saint Charles était tout entier à son devoir de légat, lorsque les cardinaux Alciati et Alta Emps lui annoncèrent que la santé du pape inspirait de graves inquiétudes. Cette nouvelle le plongea dans de grandes irrésolutions. Fallait-il abandonner sa mission ? Pouvait-il manquer à l'affection et à la reconnaissance qui l'appelaient auprès du pape ? Il se livra alors dans son âme une terrible lutte, dont autour de lui on était loin de se douter : il ne laissa même pas soupçonner au comte Georges Trivulzi, son parent et son compagnon de route, la gravité des nouvelles qu'il avait reçues. Après trois jours d'angoisses inexprimables et sur de nouveaux avertissements, se trouvant à Firenzuola, il demanda au duc de Toscane la licence de laisser sa mission incomplète et de reprendre en toute hâte le chemin de Rome.

A son arrivée, le cardinal consulte les médecins : tous déclarent qu'ils n'ont aucun espoir de rappeler à la vie le vieux pontife. Charles ne permet point à la douleur de dominer ses sentiments, il s'avance vers son oncle, dissimule sa tristesse et, d'une voix pleine de tendresse et de courage, il lui annonce que l'heure suprême est arrivée. « Je supplie Votre Sainteté, lui dit-il, de ne plus songer aux choses de ce monde, de ne plus se préoccuper des affaires de l'Église ; mais de tourner uniquement sa pensée et ses regards vers l'éternité qui s'approche. C'est la seule grâce que je vous prie d'ajouter à toutes celles dont vous m'avez comblé jusqu'ici. »

A cette voix de l'affection, le pieux pontife se réveille, remercie son neveu et baise avec amour le crucifix qu'il lui présente. Dès ce moment, Charles ne quitta plus le chevet de son oncle : il l'exhorte tour à tour au regret de ses fautes et à l'espérance du pardon, il lui suggère les sentiments du plus vif amour et de la plus entière soumission ; il lui administre lui-même les derniers sacrements : il ne l'abandonne pas un instant, ni le jour ni la nuit, jusqu'à ce qu'il eût rendu, entre ses bras, le dernier soupir. C'était le dix décembre 1565 ; il y avait sept ans, moins seize jours, qu'Angé de Médicis était pape et soixante-six ans qu'il était né.

Pie IV occupe une place distinguée parmi les papes qui ont honoré la chaire de Saint-Pierre. Il eut la gloire de terminer le concile de Trente : cela seul suffirait pour illustrer son règne. Son zèle pour la défense de

l'Église et l'extension du nom chrétien ne recula devant aucun obstacle ; il aida puissamment l'ordre de Jérusalem et de Malte contre les Turcs ; il excita le roi d'Espagne à venir à son secours, lui abandonnant dans ce but sept cent mille ducats, qu'il retirait des bénéfices de son royaume, et il donna pour la même cause 400,000 écus d'or à l'empereur. Nous avons dit en son temps les sacrifices qu'il s'imposa pour aider la Cour de France à combattre les huguenots. Nous ne redirons pas ce que Rome gagna sous son règne, on le résume en ce dystique :

Marmoream me fecit, eram cum terrea Caesar,
Aurea sub quarto sum mado facta Pio

Il fut enseveli au Vatican ; mais ses cendres furent plus tard transportées dans l'église de Sainte-Marie des Anges. On serait presque en droit de s'étonner qu'un pontife, qui a tant contribué de ses deniers à embellir Rome, ait une tombe aussi modeste, si nous ne savions que lui-même, par un sentiment d'humilité, a voulu qu'il en fût ainsi. « Le corps de mon oncle doit être enseveli à Sainte-Marie des Anges, écrivait le cardinal Borromée à son agent Carniglia, sans aucune pompe, comme il l'a consigné dans son testament. Si vous désirez mon avis, je voudrais qu'une simple table de marbre fût fixée au mur, avec une élégante inscription. Placez au-dessus le buste que je conservais dans mon musée ; je le destinais à perpétuer son souvenir et c'est pour ce motif que je n'ai pas voulu qu'il fût compris dans les dons que je vous avais écrit de faire. »

Les désirs de l'oncle et du neveu furent exaucés et l'on voit encore aujourd'hui cette tombe dans le chœur des religieux.

La mort d'un pape est toujours, pour l'Église et pour le monde, un événement d'une gravité exceptionnelle et le choix de son successeur est souvent l'occasion d'intrigues et de manèges de la part des puissances dont quelques cardinaux se font presque toujours dans le conclave les organes ou les agents. Pour qui n'envisage les choses qu'au point de vue humain, ces assemblées, et les agissements dont elles sont le foyer, deviennent parfois un sujet de scandale, comme si les hommes, même en faisant l'œuvre de Dieu, pouvaient se dépouiller entièrement de leurs passions et de leurs intérêts. Loin de nous laisser impressionner d'une manière fâcheuse, par ce côté humain de l'Église de Dieu, nous aimons mieux conclure, avec une femme de beaucoup d'esprit, « qu'il faut que la religion chrétienne soit toute sainte et toute miraculeuse de subsister ainsi par elle-même, au milieu de tant de désordres et de profanations ... Quelque manège qu'il y ait dans le conclave, continuait-elle, c'est toujours le Saint-Esprit qui fait le pape. »

A la mort de Pie IV, plusieurs partis se trouvaient en présence. Dans le sacré collège, les créatures du défunt étaient nombreuses, mais Paul IV y comptait encore plusieurs partisans de sa politique. Le jugement porté et exécuté par Pie IV, dès le début de son règne, contre les Caraffa les avait irrités.

On comptait des hommes de vertu et de science dans cette assemblée : Morone qui avait été président du concile de Trente, Sirlotti et plusieurs autres sur lesquels la pensée des cardinaux s'était tout d'abord portée. Saint Charles, malgré son jeune âge, les dominait tous ; les nombreuses preuves d'habileté qu'il avait données dans le gouvernement de l'Église, la reconnaissance par laquelle plusieurs étaient liés à sa personne, sa vertu dont ils admiraient la solidité et l'éclat en avaient fait comme l'oracle de cette imposante assemblée. On ne pouvait songer à le revêtir lui-même de l'autorité suprême, mais du moins on était disposé à tenir un grand compte de son avis. Sur le seuil même du conclave, le cardinal François Crassi de Milan lui demanda conseil sur le choix du futur pontife : « Nous élirons, lui répondit doucement le saint, celui que Dieu aura lui-même élu. » Ce fut tout ce que lui et les autres purent obtenir du jeune et prudent cardinal.

Le 7 janvier 1566, s'ouvrait le conclave. Saint Charles laissa les cardinaux s'agiter et proposer leurs candidats : pour lui, il pria Dieu de l'éclairer et de lui faire connaître de quelle manière, et en faveur de qui, il devrait intervenir. Parmi les membres de cette respectable assemblée, on pouvait remarquer un cardinal modeste, silencieux, absorbé en quelque sorte par la méditation des choses divines et se tenant en dehors de toutes les intrigues. Sa longue vie, consacrée au service de Dieu et de l'Église, dans l'ordre de Saint-Dominique, avait été remplie par des œuvres marquées au coin du dévouement et de la sainteté. Sous le pontificat de Pie IV, il avait vécu dans son évêché, retiré de la Cour et il avait déployé une grande activité pour l'observation du concile de Trente. Saint Charles jeta les yeux sur lui. Depuis longtemps il connaissait le zèle et la fermeté du cardinal Ghislieri, appelé le cardinal Alexandrin ; il avait été témoin de la franchise, inspirée par une rare vertu, avec laquelle il avait en plusieurs circonstances parlé à Pie IV ; les âmes des saints d'ailleurs semblent avoir entre elles des affinités mystérieuses, elles se connaissent et se comprennent vite, et saint Charles eut bientôt deviné dans le cardinal Alexandrin l'élu du Seigneur. La première fois qu'il

prononça son nom, en présence des cardinaux qui lui étaient le plus attachés, il excita leur surprise. Quoique très dévoués à l'Église, ces prélats avaient peine à comprendre la préférence du saint pour un cardinal qui, dans une circonstance solennelle, avait pris la défense des neveux de Paul IV : il y avait lieu de craindre que Ghislieri, arrivé au faite des honneurs, ne suivit une politique opposée à celle de Pie IV et contraire aux intérêts des Borromées. Ils présentèrent au cardinal quelques observations sur les inconvénients qui pourraient résulter pour lui-même d'une semblable élection. Leurs réflexions ne refroidirent pas le désir de Charles, elles semblèrent au contraire lui donner un nouvel essor : il plaida avec tant de zèle la cause du cardinal Ghislieri que le conclave presque entier se rangea de son avis. S'apercevant qu'on mettait son nom en avant, l'humilité du cardinal Alexandrin s'était troublée, il ne pouvait croire à un tel choix, et, quand le doute sur les desseins du conclave ne lui fut plus permis, il s'était retiré dans sa cellule dans l'espérance de pouvoir se soustraire à cet honneur. Les cardinaux Borromée et Farnèse, l'y ayant suivi, l'obligèrent à la quitter et ils le conduisirent dans la chapelle où tous les autres cardinaux lui rendirent la première adoration. A la prière du cardinal Borromée; le nouveau pape choisit le nom de Pie pour honorer la mémoire de son prédécesseur.

Après l'élection, l'ambassadeur d'Espagne vint, au nom de son souverain, reprocher au cardinal Borromée d'avoir consenti au choix d'un pontife qu'il regardait comme opposé à sa Cour : « Écrivez à votre roi, répondit le saint, qu'il n'aura jamais un pape plus attaché à sa couronne que celui-ci. »

Le jour même, il expose au roi d'Espagne la part qu'il a prise à cette élection et les motifs qui l'y ont déterminé.

« Je me consolais habituellement de la douleur que j'ai ressentie de la mort du pape, mon oncle, de sainte mémoire, écrit-il, en souhaitant à ce Saint-Siège un successeur qui aurait, pour le service de Notre-Seigneur Dieu, le zèle et la grandeur d'esprit qu'avait toujours montrés le glorieux défunt : je ne veux pas, par modestie, taire ce qui est à sa louange. Je pensai donc que, dans une élection de si grande importance, il ne suffisait pas d'éviter les deux extrêmes d'une trop grande promptitude ou d'une trop longue hésitation : si le sacré collège devait avoir le temps de bien examiner les mérites de la personne digne du pontificat, il ne fallait pas non plus souffrir un retard qui eût apporté quelque préjudice ou quelque scandale ; mais surtout je crus qu'il ne convenait pas, dans cette élection, de se proposer une autre fin que celle de procurer la gloire de Dieu et le bien de la sainte Eglise : cette raison devait l'emporter sur toutes les considérations humaines. Après donc avoir satisfait à mon devoir personnel et à celui qui m'est commun avec les autres cardinaux, réfléchissant bien aux conséquences qui pouvaient résulter d'une délibération si importante, je me suis décidé pour Mgr l'illustrissime Alexandrin : sa grande prudence, la perfection de son esprit, sa longue pratique de toutes les vertus spirituelles, l'exemple si saint et si admirable qu'il a toujours donné dans sa doctrine, sa vie et ses œuvres, le plaçaient réellement la hauteur de cette dignité. Alors, avec une volonté bien déterminée, je m'appliquai à faire tout mon possible pour procurer son exaltation à la papauté. Cette élection m'a été si agréable, qu'à chaque instant j'en éprouve une plus grande consolation et un plus grand contentement. Il m'a semblé bon de communiquer ces choses à Votre Majesté catholique, pour satisfaire à mon devoir de lui faire connaître mes sentiments, aussi bien que mes actions. »

Saint Charles ne dissimule pas la part qu'il a prise à l'élection pontificale ; il bénit Dieu de son succès, il s'en réjouit parce qu'il en espère un grand bien pour l'Église et il invite les autres à partager sa joie. « Je ne pouvais, dans mon deuil, éprouver une plus grande consolation, écrit-il au cardinal-infant de Portugal, que de voir succéder à mon très saint oncle celui qui, pour défendre l'autorité de la religion, aura les mêmes pensées, la même élévation d'esprit, la même constance. Et tout ce que vous regrettez, tout ce que vous avez : perdu dans Pie IV, comme l'exprimaient vos lettres, avec non moins de piété que de tristesse, tout cela vous semblera revivre dans Pie V. » Il exprime les mêmes sentiments dans les lettres qu'il adressa au roi et à la reine de Portugal.

L'Église entière se félicita de l'élection du nouveau pontife : les évêques d'Italie, en grand nombre, écrivirent au cardinal Borromée, et, après lui avoir adressé leurs compliments de condoléance sur la mort de Pie IV, ils se réjouissent de cette pieuse et sainte élection faite, lui disent-ils, « par la grâce de l'Esprit-Saint et de Votre Seigneurie illustrissime. »

A peine sur le trône pontifical, saint Pie V manifesta l'intention de conserver près de lui le saint archevêque de Milan ; nul mieux que lui n'était à même de le comprendre et d'exécuter ses pieux desseins ; mais le pontife ne put vaincre les résistances du cardinal : le devoir, disait-il, l'appelait au milieu de son troupeau et

il remercia le pape de sa confiance. Pie V, néanmoins, le garda quelque temps à Rome afin de pouvoir conférer avec lui des intérêts les plus graves de l'Église.

En lui permettant de s'éloigner, saint Pie V voulut lui faire promettre de revenir, à la saison d'automne ; mais le cardinal sut trouver des prétextes pour ne point s'engager par des promesses, qu'il n'avait point le désir de tenir. Il partit, heureux de retourner vers son troupeau et de se conformer aux ordonnances du concile de Trente sur la résidence des évêques. Les chaleurs passées. Pie V pensa à rappeler le cardinal Borromée : il chargea Mgr Ormanetto d'exprimer au cardinal le vif désir qu'il avait de l'avoir près de lui. « Je l'avoue ingénument, disait Ormanetto en transmettant les désirs du pape, j'approuve fort que vous n'abandonniez pas l'Église de Milan que Dieu vous a confiée. Cependant, il serait très utile que vous fussiez à Rome, surtout en présence de la volonté de ce grand pontife ; il est certainement digne que vous l'aidiez, il est animé des meilleurs sentiments pour la religion et pour le bien général. Les besoins de la sacrée Pénitencerie et de la basilique libérienne rendraient aussi votre venue à Rome bien nécessaire.

- Mais, répondit le saint, je ne puis abandonner Milan, sous peine de compromettre le peu de bien qui s'y est fait. Vous-même, vous connaissez la situation et vous pouvez la faire connaître à Sa Sainteté. Si toutefois le Saint Père me réclame pour quelque affaire importante, comme serait celle du choix des cardinaux à créer, choix qui importe si grandement pour une vraie et sérieuse réforme, j'irais passer deux mois à Rome. Dans ce cas, je laisserais tout sous la protection de Dieu ; je penserais que l'Esprit-Saint voudrait opérer quelque chose de meilleur que je ne sais voir : la vertu d'obéissance qui me serait imposée par la prudente et sainte volonté de Sa Béatitude, engendrerait, peut-être là encore, quelque bien par ma présence. Quoi qu'il en soit, je m'en remettrai toujours à toute décision que Sa Sainteté prendra à l'égard de ma personne. » Le pape apprécia les raisons du saint archevêque et il ne l'obligea point à venir à Rome.

Parti de la Ville éternelle, vers la fin du mois de mars 1566, le cardinal était arrivé à Milan, le 5 avril, sans s'être fait annoncer, voulant éviter toutes les manifestations de joie dont son retour eût été certainement l'objet. Il était accompagné seulement de sa famille cardinalice, au sein de laquelle il avait introduit de nouvelles réformes : il congédia tous ceux qui lui semblaient aspirer aux richesses ou aux honneurs de l'Église, ou qui se montraient peu amis de la règle : le père Bescapé dit que leur nombre s'éleva à quatre-vingt.

Avant de rentrer à Milan, le saint se détourna de sa route pour visiter le sanctuaire de Notre-Dame de Lorette « vers lequel, dit-il, un étonnant sentiment de piété le conduisit » : nous l'y retrouverons plus d'une fois.

Ce fut avec les bénédictions et les grâces de la Mère de Dieu qu'il commença, dans son diocèse, l'œuvre admirable de la restauration des mœurs, de la résurrection de la foi parmi le clergé et parmi les fidèles.

CHAPITRE DOUZIEME

LE REFORMATEUR

L'Église seule possède en son sein le principe d'une vraie réforme - Le besoin qu'en avait le XVI^e siècle - Qualités nécessaires à un réformateur - L'état du clergé milanais - Il commence par donner l'exemple - Moyens qu'il prend pour se réformer lui-même - Il sait reconnaître et s'attacher les hommes de valeur - Difficultés inhérentes à la mission - Comment le saint en triomphe - Avec quel amour il entreprend et encourage la réforme de la discipline ecclésiastique - Saint Charles veut d'abord la réforme des cardinaux - Ses projets à cet égard - L'activité qu'il apporte à cette œuvre -

L'Église, instituée divinement par Notre Seigneur JESUS-CHRIST, est une assemblée composée d'hommes. Si Dieu l'assiste et la conduit par sa grâce, ce sont les hommes qui la gouvernent, la dirigent ; si elle tient au ciel par son origine et sa fin, elle appartient à la terre par les intérêts, les institutions, les passions même de ceux qui la constituent et qu'elle a mission de conduire au ciel. Sous ce rapport, l'Église participe, en un certain sens et en une certaine mesure, des faiblesses et des vicissitudes de l'humanité. Ses membres, ses chefs même subissent, quelquefois, pour leur malheur, l'influence des idées des usages, des goûts du monde et des temps qu'ils traversent. On ne saurait s'étonner de ces surprises elles sont le fait de l'homme : tout homme est faillible, a dit depuis longtemps l'Esprit-Saint.

Mais ce qui distingue l'Église des institutions humaines, c'est qu'elle porte en son sein un principe immortel de vie, elle ne connaîtra jamais les défaillances qui conduisent inévitablement à la mort ; elle peut se rajeunir, se ressusciter en quelque sorte, parce qu'elle trouve en elle-même les moyens et la force de se réformer et de se guérir. C'est là le côté divin de cette institution que, depuis des siècles, l'esprit du mal est venu saper inutilement, soit en ensanglantant sa robe du sang de ses propres enfants, soit en essayant de corrompre sa foi et ses mœurs par le mensonge et la volupté. Si la guerre a été incessante, le courage et la résistance n'ont jamais fait défaut ; si trop souvent le mensonge et la volupté lui ont causé un dommage, que les menaces et les tyrannies n'ont pu lui faire subir, l'Église cependant a toujours su réagir. Connaissant d'où venait le mal, en sachant toute l'étendue et la puissance, elle a constamment tiré de son propre fonds des trésors de vertu et de dévouement pour guérir ses plaies, pour panser ses blessures : dans le cours des siècles, nous la voyons constamment occupé à réformer son clergé et son peuple. Il n'y a pas de concile réuni pour défendre, sauvegarder et affirmer la foi qui ne s'occupe en même temps de réformer, c'est-à-dire, de restaurer, de relever les mœurs.

Mais il est des époques, dans sa longue histoire, où ce besoin de réformes se fait sentir d'une manière plus générale et plus vive, époques douloureuses dans lesquelles on voit des nations entières se séparer de l'Église, qui les avait enfantées et nourries, et subir ce terrible naufrage de la foi et des mœurs, dont parle l'Apôtre. Tel fut le seizième siècle entre tous. Luther, par son hérésie, avait déchainé toutes les passions et détaché du tronc séculaire de l'Église romaine une partie de l'Europe. Le pilote, auquel était confié le gouvernail de la barque de Pierre, jeta le cri d'alarme, il convoqua ses frères dans la foi et tous, à Trente, travaillèrent à défendre la foi et à restaurer la morale, apportées par JÉSUS-CHRIST à la terre. Mais le concile terminé, qui veillera à l'exécution de ses ordonnances, qui aidera les âmes à se relever du double joug de l'erreur et de la corruption ? En ces circonstances, Dieu suscite toujours dans son Église des hommes dont le génie et la vertu marchent de pair, ce qui leur permet d'acquérir sur leurs contemporains une influence et une autorité qui tiennent du prodige. Ils deviennent les exécuteurs de sa volonté, ils sont les réformateurs de son peuple. A toutes les phases critiques, traversées par l'Église, nous voyons apparaître ces hommes providentiels chargés de faire reflourir ses mœurs et sa foi.

A l'époque où nous sommes arrivés de notre histoire, le mal était grand; mais Dieu, fidèle à lui-même, ne manqua pas d'envoyer des héros, chargés d'appliquer le remède nécessaire par leurs exemples et par leurs œuvres. Tout semblait perdu dans la maison du Seigneur: le désordre était dans le sanctuaire et les peuples côtoyaient le chemin de l'apostasie; les asiles de la prière et du sacrifice étaient eux-mêmes devenus muets ou profanés. Le mal était immense, profond, général ; Dieu suscita de tous côtés des réformateurs. En Espagne, une simple femme, Thérèse de Jésus, faisait reflourir le Carmel; Pierre d'Alcantara rajeunissait un rejeton de l'ordre séraphique; Ignace de Loyola avait fondé à Paris, dans la grotte des Martyrs, cette immortelle Compagnie de Jésus dont les enfants à Rome, en Suisse, en Allemagne, en France et jusque dans le nouveau monde arrachaient par milliers des victimes à l'hérésie et à l'infidélité ; Rome avait son apôtre incomparable, Philippe Néri, son grand pape, saint Pie V et beaucoup d'autres saints dont nous aurons occasion de parler ; mais celui qui les domine tous, le réformateur par excellence, l'apôtre

infatigable, éclairé, invincible du saint concile de Trente, ce fut le grand archevêque de Milan. Il consacra à la réforme de l'Église, c'est-à-dire, des cardinaux, des évêques, du clergé, des religieux et des fidèles tous les efforts de son génie, toute l'ardeur de son zèle, tous les instants d'une vie que les travaux apostoliques abrégèrent. Telle fut la mission de saint Charles.

Pour une entreprise aussi difficile il fallait une âme fortement trempée, un esprit d'une prudence consommée: il fut vraiment cet homme. Le mot de réforme était dans toutes ses lettres, mais il était encore plus profondément gravé dans sa conduite entière: on l'a dit avec raison, l'archevêque de Milan fut le concile de Trente incarné.

« A l'imitation de saint Thomas de Cantorbéry et de saint Ambroise, disent les *informations* du procès de canonisation, il eut soin de restaurer et il ne cessa de défendre, de toutes ses forces, la liberté ecclésiastique et la discipline chrétienne, toutes les deux en ruines. » Pour obtenir ce but, il eut à combattre ceux qui auraient dû le soutenir et l'encourager. Dirigé par cet esprit, qui règle tout avec force et suavité, nous le verrons éviter les dangers d'un zèle trop ardent ou peu éclairé et les écueils d'une condescendance qu'on eût pu prendre pour de la faiblesse. Tout était à refaire dans le diocèse de Milan : une âme moins généreuse se serait effrayée de la tâche. Notre saint s'y mit avec énergie et prudence, sans pusillanimité comme sans présomption, comptant uniquement sur la grâce qui, il le savait, lui serait distribuée en proportion de sa fidélité et de ses efforts.

Il commença par son clergé. Notre plume se refuse à décrire les désordres auxquels était livrée la majeure partie du clergé de ce diocèse: les historiens du temps, les lettres mêmes de saint Charles, plusieurs de ses ordonnances nous permettraient d'en faire la peinture la plus exacte; mais à quoi bon insister sur ces douloureux souvenirs? Ne sait-on pas à quel degré d'abaissement peut descendre le prêtre, une fois qu'il a foulé aux pieds ses engagements sacrés, et quand l'ignorance et l'amour du gain s'ajoutent à ses premières infidélités, il n'y a plus de barrières assez fortes pour l'arrêter sur le bord de l'abîme. Dépouillé de son auréole, le prêtre dans une grande partie de cette province avait perdu toute considération ; le mépris qu'il inspirait était si grand qu'il allait même jusqu'à rendre nulle l'influence de ses mauvais exemples et de son inconduite. Il était passé en proverbe dans le peuple de dire : Fais-toi prêtre et tiens-toi pour assuré d'aller en enfer.

Il y avait, sans doute, à Milan même, des prêtres excellents, d'une vertu éprouvée, d'un zèle aussi actif qu'éclairé ; mais, depuis longtemps les chefs du diocèse étant éloignés du troupeau, la vertu et l'influence de ces prêtres n'avaient été ni encouragées, ni soutenues par l'autorité ; leur action ne s'exerçait que dans une sphère très restreinte et dans des régions peu élevées. Saint Charles comprit qu'il devait tout d'abord payer de sa personne et entrer en relations directes avec chacun des membres de son nombreux clergé.

Convaincu que son exemple serait plus puissant que ses paroles, il redoubla de zèle pour sa propre sanctification et il choisit, avec un soin extrême, ses auxiliaires parmi les prêtres décidés, comme lui, à tout entreprendre pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. « Un évêque, écrivait-il à son agent de Rome, quoique faible, peut beaucoup plus par sa présence qu'un évêque zélé qui est absent. Aussi je souscris facilement à la sentence du souverain pontife ; priez-le, en mon nom, de faire tous ses efforts afin que tous et chacun des évêques, même ceux qui sont revêtus de la pourpre, se rendent à leur Église : dans leur présence, j'en suis convaincu, se trouvera toute leur force pour corriger les mœurs. »

La présence de l'évêque est, en effet, pour le clergé le plus efficace des stimulants. Le clergé de Milan, témoin des vertus de son saint archevêque, ne put se refuser à pratiquer les réformes dont il commençait par donner lui-même l'exemple. Il possédait douze abbayes et de nombreuses pensions, il les rendit au pape ou, avec son autorisation, il les assigna soit à des collèges, soit à d'autres œuvres pies. Il insista auprès de Pie V pour lui faire accepter la démission de sa charge de grand pénitencier et de sa dignité d'archiprêtre de Sainte Marie Majeure. Saint Pie V n'y voulut jamais consentir, et, comme l'archevêque objectait qu'étant obligé de résider à Milan, il lui serait impossible de satisfaire aux obligations de ces deux charges, le pape répondit : « Personne ne pourrait les remplir aussi saintement que Charles, même absent. Si, du reste, il y a quelque faute dans cette administration, je m'en fais garant auprès de Dieu, le juge souverain. » Comment des prêtres, avec de tels exemples, auraient-ils pu refuser de résigner leurs bénéfices ou leurs cures, s'ils en avaient plusieurs ?

Il céda à Frédéric Ferrerio, son parent, le marquisat de Romagnano, et il n'attendit pas la mort pour remettre entre les mains de ses oncles Borromée, les terres d'Arona, d'Angiera et tout ce qu'il possédait sur

le lac Majeur ou dans le Milanais : il ne se réserva que l'usufruit de ces biens qui, uni aux revenus de, son archevêché et à la pension que lui payait le roi d'Espagne, composèrent toute la fortune de ce prince de l'Église. La mort de son frère l'avait mis en possession du principat d'Oria, dans le royaume de Naples; il en retirait chaque année dix mille ducats, il le vendit 40,000 écus; les trois galères armées qui lui venaient de son frère furent également vendues et, en un seul jour, il partagea ces deux sommes considérables entre les communautés religieuses les plus pauvres, les indigents et les hôpitaux de Milan. Dans la répartition de ces biens, il s'était trompé à son détriment : le total de la somme s'élevait à un chiffre plus considérable que celui dont il pouvait disposer. Son intendant lui fit remarquer cette erreur : « Eh bien! répondit-il, je ne puis revenir sur une erreur qui est si avantageuse aux pauvres! » Et il ajouta la somme nécessaire pour combler le déficit du budget de sa charité.

A Rome, il possédait quelques biens. Il donna une vigne à sa sœur Anne ; de tous les meubles précieux, de tous les objets d'art qui ornaient son palais, et qui étaient comme l'appendice nécessaire de la haute dignité dont il était revêtu, il fit plusieurs parts. Les uns furent donnés à l'église métropolitaine de Milan, à ses amis ou à ses parents, et les autres vendus à Milan et à Venise en faveur des pauvres. Sa belle-sœur, Virginie de la Rovère, sœur du duc d'Urbino lui légua par testament une somme de vingt mille écus dont elle se disait sa débitrice ; le saint n'y voulut pas toucher, le tout alla rejoindre les aumônes précédentes.

De pareils exemples l'autorisaient à proposer à Rome la réforme des cardinaux ; et comment ses prêtres, en présence d'un tel renoncement, auraient-ils pu se soustraire à la pratique du désintéressement et courir à la recherche des richesses et des vanités de ce monde ! Du moins, il ne leur restait plus de prétexte pour chercher à s'excuser.

Le jeune cardinal savait combien facilement l'homme se peut faire illusion : la haute idée que nous concevons de nous-mêmes, une certaine tendresse naturelle pour toutes nos actions, même pour nos propres défauts, une grande tendance à toujours les excuser, la lassitude enfin, produisent aisément l'aveuglement ou une indulgence, d'autant plus dangereuse qu'elle est inhérente en quelque sorte à la nature. Pour éviter ce danger, le saint archevêque de Milan eut dans son palais un prêtre dont l'unique mission était de saisir toutes les occasions de juger, de critiquer, même de blâmer ses actions. Pendant sa vie, il fut toujours plein de déférence pour ce sévère Mentor ; à sa mort, il lui témoigna sa reconnaissance en lui laissant une pension.

Autour de lui, il voulait que tout respirât la bonne odeur de JÉSUS-CHRIST, et il trouva, dans sa Cour et dans les officiers de la curie, les premiers et les plus puissants éléments de la réforme qu'il projetait. Il s'entoura d'ecclésiastiques distingués et vertueux : il ressentait pour eux un attrait si puissant que saint Philippe Néri l'appelait une sensualité ; il avait en outre un tact exquis pour les reconnaître et une grande habileté pour se les attacher. C'est un grand talent pour un administrateur de savoir choisir des auxiliaires de mérite ; pour un réformateur c'était une bonne fortune de pouvoir les rencontrer.

Tous ces hommes subirent promptement l'influence de ses exemples et de sa vertu, et, dans leurs relations avec les prêtres et les personnes du dehors, ils devinrent comme autant de rayons de la sainteté de leur grand et bien-aimé pasteur et chef.

Nous exposerons les moyens dont le saint se servit pour exercer sur le clergé de son immense diocèse une action et une influence pour ainsi dire continuelles et persistantes ; nous nous bornons à parler ici de son amour pour la réforme et des moyens généraux qu'il employa pour la faire réussir. Un des principes qui lui servit de guide, dans toutes ses entreprises, ce fut « de n'avoir aucune considération pour qui que ce soit, quand il s'agit de l'honneur de Dieu et de la réforme de son Eglise. »

Ce sentiment doit inspirer toutes les pensées et diriger toutes les actions d'un vrai réformateur ; mais pour le mettre en pratique, il faut une intrépidité que rien n'arrête, une constance que rien n'ébranle. Les considérations de personnes, la dignité, la vertu même, tout doit disparaître en vue du bien désiré, et du résultat à obtenir. Ces considérations, en effet, sont souvent le plus réel, et quelquefois le seul obstacle à la réforme. Saint Charles était convaincu de cette vérité, et nous l'entendons souvent revenir sur cette nécessité, insister sur ce point fondamental.

On ne saurait imaginer ce qu'il eut à souffrir par suite des réformes qu'il entreprit. A Rome, on fit de faux rapports, des cardinaux même prirent parti contre lui : ils l'accusaient de se plaire à créer des nouveautés. Ceux qui étaient âgés, malgré leur vertu, aimaient la paix, la vie douce et tranquille ; ils ne pouvaient

supporter que ce jeune cardinal vint troubler leur paisible quiétude, en rétablissant les choses conformément aux prescriptions du droit canon, des conciles et de la liturgie. Son agent lui écrit de Rome les mécontentements qu'il excite, les susceptibilités qu'il éveille ; ces clameurs et ces accusations ne le troublent pas ; il n'a en vue que le bien des âmes, la gloire de Dieu, et il sait que le bien, et surtout les réformes ne s'opèrent pas sans de graves et douloureuses résistances.

Comment le saint n'aurait-il pas trouvé ces oppositions? Son zèle s'étend au delà des limites de son diocèse et de sa province. Il ne laisse en souffrance aucune des œuvres ou des missions qui lui sont confiées ; mais son Église, malgré tout ce qu'il y fait, ne semble pas suffire à la dévorante activité de son esprit et de sa volonté. Partout où il voit des abus, il s'efforce de faire arriver les réformes. Celles qui émanent de Rome ont à ses yeux une importance exceptionnelle ; elles offrent un plus grand sujet d'édification pour les fidèles et, surtout, elles deviennent un point d'appui pour celles que lui et les évêques du monde catholique s'efforcent d'introduire dans leurs propres diocèses !

Il se réjouit de ce que « Sa Sainteté a voulu elle-même porter le saint Sacrement en procession ; cette action, dit-il, qui ne se pratiquait plus depuis longtemps, a produit dans nos contrées une édification si admirable que la vénération pour Sa Béatitude s'en est accrue ; j'en ai éprouvé moi-même une joie que je puis difficilement exprimer. »

« Toutes ces réformes qui jusqu'ici se sont faites à Rome, écrit-il à Ormanetto, me plaisent d'autant plus qu'elles sont plus étroites et plus rigoureuses que les nôtres de Milan ; elles me rendront plus facile la voie de leur exécution. »

Il intéresse tout le monde à cette grande affaire de la réforme : « Il servirait peu, écrit-il au duc de Mantoue, de faire des décrets et des réformes, si nous n'avions pas à les exécuter nous-mêmes et à les faire observer par ceux qu'elles atteignent. Par l'envoi de notre synode provincial imprimé, je veux rappeler à la mémoire de votre Excellence ce que je vous ai dit à mon passage à Mantoue : je vous priaï de vouloir bien user de votre grande autorité dans cette province et dans les villes du Montferrato, pour ordonner à vos ministres de prêter leur appui aux évêques et, au besoin, leur autorité pour l'exécution de ce dit synode : ce serait une œuvre digne de votre bonté et de votre piété. Il ne convient pas d'insister longuement pour faire connaître à Votre Excellence les avantages qui résulteront pour elle-même de la fidèle observation de ces décrets : je sais que vous n'aurez qu'à suivre vos inclinations personnelles et vous êtes suffisamment instruit de tout. » Et ce qu'il écrit au duc de Mantoue, il le dit aux rois et aux princes avec lesquels il est en relation.

Il ne se dissimule pas les difficultés de l'entreprise, il les envisage au contraire sous toutes leurs faces, il examine les moyens de les écarter et il les indique aux autres. Il se réjouit, avec Mgr Ormanetto, de voir le nouveau pape entrer résolument dans la voie des réformes prescrites par le concile de Trente ; ses espérances ne sont pas trompées : « Mais, ajoute-t-il, c'est une œuvre longue et difficile. Pour fortifier cet édifice, il faut avoir l'œil au chapitre des cardinaux. Dans leur nombre, il y en a peu qui soient adonnés à la spiritualité et détachés du monde; il serait donc nécessaire que Sa Sainteté songeât à faire une bonne promotion d'hommes d'élite, vraiment dignes d'être les pivots sur lesquels s'appuie l'Église. Par la bonté de ces nouveaux élus, on pourrait illustrer réellement ce collège et couvrir les défauts qui jusqu'ici se sont trouvés dans quelques-uns de nous ; ils auraient encore la puissance, par leurs exemples, de nous attirer dans la voie vraiment spirituelle. On aurait alors de dignes coopérateurs du gouvernement du souverain pontife parmi lesquels on pourrait espérer, quand il plaira à Dieu d'appeler Sa Sainteté, élire un successeur d'une piété semblable à celle de Sa Béatitude. »

Il avait grandement raison de croire que la réforme devait commencer par la tête ; il avait même préparé, sous le pontificat de son onde, tout un projet concernant les membres du sacré collège. Saint Pie V lui fit demander par Mgr Ormanetto communication de ce travail important. L'archevêque l'envoya avec des modifications que la réflexion et le temps lui avaient paru rendre nécessaires. « Mais nous avons, dit-il, un pasteur qui désire dans cette réforme faire plus attention à l'honneur de Dieu qu'aux considérations humaines, je vous adresse le tout avec mes remarques. Il m'est venu à l'esprit un autre dessein dont l'exécution, me semble-t-il, serait de nature à supprimer, sinon tous les abus, au moins une partie des causes qui les produisent. Ce serait de créer une mense de cent à deux cents mille écus, destinée pourvoir aux honoraires des cardinaux. Chacun d'eux recevrait trois mille écus et un appartement au palais. Les prélats, chargés d'une église ou de bénéfices, ne seraient créés cardinaux qu'à la condition expresse de s'engager à la résidence ou de renoncer à ces titres. S'ils sont créés avec l'obligation de la résidence, ou s'ils

ont d'autres revenus en rapport avec les exigences de leur dignité, ils ne participeront point à la mense générale. »

Le cardinal indiquait les moyens de créer cette mense, il proposait de lui appliquer la moitié ou davantage des revenus des abbayes dont jouissaient les cardinaux et qui viendraient à vaquer: ces abbayes seraient alors remises aux religieux de l'ordre, pour y rétablir d'une manière plus convenable l'honneur et le culte de Dieu. « On pourrait même ne pas attendre ces vacances, dit-il, et en réunissant dès maintenant toutes les abbayes qui sont au pouvoir des cardinaux, auxquels on abandonnerait les revenus, leur vie durant, on arriverait aisément à créer cette mense cardinalice. Il est à croire que les princes consentiraient à ce qu'on prélevât quelques dîmes, dans leurs états, en faveur de cette pieuse institution : ainsi verrions-nous disparaître les principales sources de la cupidité et de l'ambition dont les premiers dignitaires de l'Église offrent trop souvent l'exemple. Les cardinaux eux-mêmes n'auraient plus l'ennui de s'occuper de leurs pensions, ni le désir de les accroître pour satisfaire leurs caprices ou leurs vanités. En outre, par ce moyen, le pape aurait toujours près de lui des hommes de valeur, en qui il pourrait mettre sa confiance et qui seraient disposés à partager avec lui le poids de la charge pastorale : ils se livreraient aux affaires, avec gravité et dans la prière, sans aucun motif d'intérêt. Dans le monde entier se répandrait alors le bon renom du gouvernement ecclésiastique, à la grande édification de l'Église et en même temps de la chrétienté entière, on pourvoirait aux besoins et à la réforme des églises particulières, des abbayes par la résidence de leurs chefs. »

Dans une autre circonstance, le cardinal Borromée prie Dieu pour la réussite des réformes entreprises à Rome, « surtout pour la prolongation de la vie du pape, qui tient en ses mains le fil de ces bonnes œuvres, qui fleurissent en ce moment et porteront leurs fruits en leur temps. »

Il exprime ses pensées intimes sur les meilleurs moyens d'opérer des réformes. « Le synode provincial de Rome dont vous me parlez me plaît ; il contribuera à introduire l'usage de ces conciles qui sont si salutaires et si nécessaires. Mais quant à la réforme, comme la désire vraiment Sa Sainteté, je pense qu'il serait mieux de l'entreprendre, au moyen de quelques personnes de bien et instruites, plutôt que de la confier à un si grand nombre. Il est impossible, en effet, qu'il n'y ait pas quelques esprits opposés à toute réforme, et il ne faudrait pas les laisser vivre leur guise. »

Pour rendre à son Église la ferveur et la foi des premiers âges, il ne recula devant aucune fatigue, il ne négligea aucune occasion, il fut prêt, en toute circonstance, à affronter tous les dangers et à donner sa vie elle-même avec empressement. Son travail, pour atteindre ce but, était si considérable que le cardinal de Côme lui écrivait, dès le principe : « Je crains que vous ne détruisiez vos forces par vos travaux, je voudrais vous persuader que cette contention d'esprit habituelle, brisera votre pauvre corps. Vous dites, il est vrai, que je chante toujours le même air. Il est possible que le ton soit toujours le même, qu'importe ! Il est certain que je ne dis rien qui ne soit l'exacte vérité. Par les dieux immortels, supprimez quelque chose de vos travaux, si vous voulez leur donner plus de durée. »

Le réformateur ne se laissait point arrêter par ces considérations : « Plût à Dieu, répondait-il à Ferrerio, que je me consume ainsi ! Certainement Dieu donnerait à son Église un pasteur qui vaudrait mieux que Borromée. »

-

Ce travail était fécondé par une prière incessante et le cardinal savait mûrir devant Dieu ce qu'il avait résolu d'entreprendre pour la réforme. Nous allons raconter avec détail toutes les entreprises du saint pour arriver à ce but : notre livre n'est en quelque sorte que le développement et la preuve de ce chapitre.

CHAPITRE TREIZIEME

LA FAMILLE CARDINALICE

La cour ou famille d'un cardinal. -Le règlement que saint Charles impose à sa famille cardinalice - Les œuvres spirituelles - La table de l'archevêque de Milan. - Intérieur du palais. - Conditions requises pour être admis à faire partie de sa cour - Evêques formés par le saint - Réformes dans l'administration - Le saint Tribunal - Son personnel administratif - Le chapitre de Milan - Saint Charles veut faire des chanoines ses coadjuteurs - Saint Pie V applaudit à toutes ces réformes.

A cette époque, les évêques, les cardinaux surtout étaient obligés de s'entourer d'un personnel nombreux d'ecclésiastiques, de clercs et de serviteurs de toute condition. La dignité, la grandeur et la puissance d'un prélat se mesuraient trop souvent sur le nombre et la qualité des personnes qui composaient sa cour. Quand à l'éclat de la dignité ecclésiastique s'ajoutait celui de la naissance, le luxe et l'importance de cet entourage ne connaissaient plus de limites. La pompe dont s'entourent aujourd'hui les cardinaux de la curie romaine, même issus de familles princières, est plus que modeste si on la compare celle en usage alors à Rome, la cour de Charles Borromée, neveu du pape, cardinal et secrétaire d'Etat, comprenait un personnel de plus de deux cents personnes. Il l'a réduite de plus de moitié, et s'il conserve encore un grand nombre de serviteurs autour de lui, c'est moins pour satisfaire aux usages du temps et aux obligations de sa dignité, que pour en faire des instruments actifs et dévoués de son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

La famille de saint Charles devint comme une pépinière d'évêques et d'hommes distingués, sous tous les rapports. Les moyens dont il se servit pour arriver à ce résultat nous sont connus. En effet, outre le règlement écrit de sa main et destiné à tous ceux qui en faisaient partie, à quelque titre que ce fût, nous avons les témoignages des membres de cette famille : ils nous racontent en détail les occupations auxquelles le saint les employait, ils nous disent sa manière de procéder pour se procurer des sujets capables, son habileté pour reconnaître leurs aptitudes et lancer chacun dans la voie la mieux adaptée à son caractère, à son talent et à sa vertu. Nous n'avons qu'à recueillir ces documents épars, pour présenter un tableau complet de ce qui se passait dans le palais du jeune archevêque de Milan.

Il ne mit pas immédiatement en écrit le règlement ; il voulut qu'il fût en quelque sorte le fruit de l'expérience. Cette sanction de l'expérience et du temps le mettait à l'abri des changements et des variations, qui sont trop souvent une preuve de faiblesse ou d'inconstance : une fois promulgué et écrit, le besoin de le modifier ne se devait plus faire sentir. Ce règlement, plutôt fait pour un séminaire, pour une congrégation religieuse que pour la cour d'un archevêque, partageait en deux classes la famille du cardinal : les officiers supérieurs et les officiers inférieurs. Les premiers comprenaient les vicaires, les fiscaux, les notaires, les visiteurs, les auditeurs, les chanoines, les gouverneurs de la maison, les *cubicularii*, prêtres et clercs constitués dans les ordres sacrés. Cette classe comprenait tous les employés de la curie archiépiscopale. La seconde classe se composait des clercs, qui n'étaient point engagés dans les ordres sacrés, et de tous les laïcs employés dans les diverses fonctions domestiques.

Le règlement se divisait également en deux parties : la première regardait la direction spirituelle et la deuxième avait pour but le service matériel du palais. A l'exemple des souverains pontifes dont tous les serviteurs doivent être revêtus de l'habit ecclésiastique quand ils approchent de leur personne, saint Charles ordonna à ses serviteurs de porter en tout temps la soutane : « Il convient, disait-il, d'être vêtu à la maison avec la même décence que dehors et il faut respecter le palais de l'évêque, comme un lieu public et placé en évidence. »

Un préfet spirituel, chargé de présider à tous, les exercices, célébrait chaque jour la messe, en présence des clercs et des laïcs de la famille : il leur faisait, à heure et à jour fixes, une instruction sur la doctrine chrétienne. La méditation, l'examen de conscience, la récitation de l'office divin pour les prêtres, de celui de la Sainte-Vierge pour les autres, étaient, avec l'assistance à la messe, les principales obligations religieuses. Les prêtres devaient se confesser toutes les semaines, les autres tous les mois et présenter un billet du confesseur comme preuve de la fidélité de leur obéissance. Nous n'exposerons pas en détail les autres pratiques de piété exigées ou conseillées par le saint, il suffira de dire qu'il y a tout un chapitre concernant les fonctions et les obligations du préfet spirituel.

La seconde partie règle le côté matériel, si l'on peut parler ainsi, de l'existence de cette pieuse communauté. Pour les repas, elle établit deux tables, mais elle prévoit les modifications que la présence d'un prélat

étranger pourra rendre nécessaires. Pendant plusieurs années, le cardinal lui-même mangea avec sa famille : quand il cessa de prendre ses repas avec elle, ce fut pour dissimuler son genre de vie plus mortifié. Un jeune séminariste venait, à l'heure du dîner, débiter un sermon latin et s'il manquait, on faisait une lecture, même en présence d'un évêque étranger. Saint Charles ne se départit jamais de l'habitude de faire lire pendant le repas; même à la table du duc de Savoie, il fit un jour lire le chapitre dans lequel Salomon expose aux princes le meilleur moyen de gouverner leurs peuples.

Il était expressément défendu de manger dans sa chambre, à moins que, par ordonnance du médecin, on ne fût dispensé de l'abstinence et les jours d'abstinence et de jeûne étaient fréquents au palais du cardinal Borromée. La viande ne paraissait que que trois mois par an sur la table du saint ; aux jeûnes ordinaires il en avait ajouté beaucoup d'autres.

La table du reste était abondamment servie ; chacun avait devant soi sa portion. L'archevêque ne buvait pas de vin, mais il avait soin qu'on en donnât à son monde et il voulait que tout, viande, pain et vin, fût de bonne qualité. Plusieurs de ses familiers rendirent publiquement ce témoignage devant les juges chargés du procès de sa canonisation.

Le soir, un peu après le coucher du soleil, tous les prêtres se réunissaient dans l'antichambre de l'archevêque et, après, quelques instants d'oraison, ils récitaient avec lui, et en chœur, les matines et les laudes du lendemain. Les jours de fêtes, on les voyait tous paraître en surplis aux offices de la cathédrale et dans toutes les prières publiques, à la grande édification du peuple.

La nuit venue, personne ne devait sortir du palais, et ce dernier point était observé d'une manière rigoureuse. En 1574, le cardinal offrit son palais à son beau-frère César Gonzaga, qui devait séjourner quelques jours à Milan, mais il écrivit au préfet de sa famille : « Faites en sorte que le bon ordre de ma maison ne soit pas troublé, à cette occasion ; il faut avertir Gonzaga de se trouver exactement au palais, à la vingt-quatrième heure, parce qu'à cette heure on a coutume de mettre le verrou aux portes.

Il était défendu, sous quelque prétexte que ce fût, de porter sur soi des armes, de se livrer aux jeux, à des conversations inutiles ou contre les bonnes mœurs, d'assister aux concerts. Il recommandait la concorde, l'édification, la grande propreté dans les vêtements, la modestie et surtout la simplicité qui les empêcherait de devenir jamais pour personne un sujet de ridicule ou de scandale. Des livres pieux et intéressants étaient mis à leur disposition, pour les moments de loisir ou de repos ; il ne voulait pas qu'on restât oisif. En hiver, quand le froid était rigoureux, le souper terminé, on faisait cercle auprès du feu, et on se livrait à d'édifiantes conversations. L'archevêque y prenait souvent part ; il excitait ses familiers à faire connaître les sentiments dont le Seigneur les avait favorisés dans l'oraison. Plus d'une fois, dans l'abandon de ces entretiens, il lui arriva de faire comprendre par ses discours la vivacité de son amour pour Dieu et l'abondance des grâces qu'il en recevait.

Cette vie régulière, la présence d'un modèle aussi parfait, ses continuelles exhortations ne tardèrent pas à enfanter des hommes d'une grande vertu, d'autant qu'avant d'admettre quelqu'un au nombre de ses familiers, le cardinal se montrait difficile et il soumettait à un véritable et sévère noviciat ceux sur lesquels il avait jeté les yeux. Avant tout, il voulait des hommes détachés d'eux-mêmes, disposés à lui obéir de la manière la plus absolue. Saint Philippe Néri lui avait fait recommander un jeune homme de grande espérance : « Je n'avais pas l'intention, écrit-il à son agent Speciano, d'augmenter le personnel de mes serviteurs ; le grand éloge que vous me faites de ce jeune homme, modifie ma résolution, J'aime tant les qualités de l'esprit! Mais qu'on lui signifie bien, qu'après avoir mis de côté son propre sentiment, il doit être disposé à faire promptement tout ce qui me plaira. » Sans cette soumission, quelles que fussent d'ailleurs leurs autres qualités de savoir ou de vertu, le saint jugeait les hommes incapables de faire le bien et il ne les acceptait pas à son service. Il n'ignorait pas la grandeur du sacrifice et de la tâche qu'il exigeait ; mais il avait mille moyens d'en adoucir l'amertume. Il n'admettait pas ceux dont la santé lui paraissait trop faible pour partager ses travaux : pour ce motif, il refusa un très habile jurisconsulte qu'Ormanetto lui proposait.

Nous avons parlé de son tact exquis pour le choix des hommes distingués : il ne revenait jamais de Rome sans amener avec lui plusieurs prêtres de talent. Il avait une telle réputation à ce sujet, que saint Pie V le faisait prier par Ormanetto de dresser la liste de tous les hommes remarquables par leur science et leurs vertus qu'il connaissait, n'importe sur quel point du globe. Le pontife avait le dessein de les appeler à Rome et de les utiliser dans le gouvernement de l'Eglise.

Une fois admis, les familiers du cardinal étaient soumis à de nombreuses épreuves : l'ambition, le désir de dominer ses compagnons étaient des crimes à ses yeux. Pour vaincre toutes les aspirations de l'amour-propre, il employait quelquefois à des travaux manuels, à des fonctions inférieures des hommes illustres par leurs dignités ou leur naissance. D'autres fois, il condamnait à l'inaction des hommes dévorés par le besoin d'activité, voulant en tout et toujours étouffer les instincts de la nature.

Chacun avait sa fonction déterminée; néanmoins, le saint voulait que tous fussent prêts à remplir n'importe quel emploi, selon les circonstances ou les nécessités du moment. « Je n'ai donné à aucun, en particulier, le titre de secrétaire, écrit-il à Speciano ; je veux maintenir ma famille en cette simplicité, préparant chacun à tout faire, selon son aptitude ou le commandement qu'il reçoit. » Tous devaient être préparés à remplir les différentes charges de la curie, afin que l'administration épiscopale ne se trouvât jamais prise au dépourvu.

Douze prêtres, appartenant à son antichambre, se tenaient à sa disposition ; outre le Mentor dont nous avons parlé, deux de ces prêtres étaient spécialement chargés de veiller sur ses actions, de le reprendre lorsqu'il manquait quelque point des règles de la discipline, de la liturgie, ou de quelque manière que ce fût à ses obligations. Il exigeait également un compte rendu exact des fautes commises par les membres de sa famille, de leurs défauts de caractère ; lui-même, il arrivait, de temps à autre, au milieu d'eux, à l'improviste, visitait leurs chambres et trouvait ainsi le moyen, en les tenant sous une crainte salutaire, de les maintenir dans une régularité parfaite.

On ne saurait dire, s'écrie un historien du saint, le nombre d'hommes de vertu et de génie qui sortirent de cette école. Nommons seulement le cardinal Silvio ; Nicolas Ormanetto, évêque de Padoue et nonce du pape Grégoire XIII à Madrid ; Jean-Baptiste Castelli, évêque de Rimini et nonce en France ; Jérôme Frédéric Triulzio, évêque de Lodi, envoyé près du duc de Savoie et gouverneur de Rome ; Jean François Bonomi qui remplit d'importantes légations en Belgique, en Allemagne, chez les Suisses et fut évêque de Verceil ; César Speciano, chargé par le pape de traiter des affaires importantes avec le roi d'Espagne et avec l'empereur Rodolphe et qui mourut dans son évêché de Crémone ; Bernardin Mora, évêque d'Aversa ; Nicolas Mascardi, évêque de Brugnato ; Jean Fontana, évêque de Ferrare ; Charles Bescapé, évêque de Novarre et Antoine Seneca, évêque d'Anagni: ces hommes par leurs vertus, leurs talents et la sage administration de leurs diocèses, étaient comme un éloge vivant du saint cardinal dont ils avaient été les disciples.

Pour rendre l'administration archiépiscopale plus parfaite, pour corriger les abus qui s'y étaient introduits avec le temps, pendant la longue absence des ordinaires diocésains, il publia une longue instruction sur les réformes nécessaires à introduire. Il nomma d'abord un vicaire général; il le voulut d'une grande bonté, d'une vie exemplaire et très exercé dans la science du droit et de la discipline ecclésiastique. Sous ce rapport, la providence le servit à souhait: tous les hommes qu'il revêtit de cette dignité le secondèrent d'une façon remarquable.

Il créa deux autres vicaires, l'un chargé des causes civiles, l'autre des affaires criminelles. Pour les aider dans ces administrations difficiles et compliquées, il leur adjoignit un procureur fiscal et un auditeur. Il voulait surtout des hommes intègres ; pour écarter toute tentation d'avarice, il défendit absolument de recevoir des présents, il ne permettait même pas d'accepter les invitations à dîner. Il avait soin d'ailleurs de payer largement les services qu'on lui rendait, en dehors des fonctions ordinaires de la charge, qui étaient elles-mêmes très bien rétribuées. « J'espère, écrivait-il à Ormanetto, qu'il n'y aura jamais rien dans ma curie qui paraisse mériter la censure du pontife. Je n'épargne aucuns frais pour trouver des hommes d'élite, dans la crainte qu'ils n'omettent quelque chose dans l'accomplissement de leur devoir. J'agis ainsi, afin d'avoir les meilleurs administrateurs et surtout de les préserver du vice de l'avarice. » Lui-même donnait l'exemple : on lui offre un jour quelques légumes « qui valaient bien une obole », raconte Speciano, et le saint les refuse aussitôt: « Vous ne comprenez pas encore, dit-il en se tournant vers Speciano, combien les présents, même les plus petits, sont de nature à amollir l'âme. »

Après avoir réformé son tribunal, il porta ses regards sur les pauvres prisonniers. Il ne lui suffit pas de veiller à ce qu'ils soient exactement et suffisamment pourvus des choses nécessaires à la vie ; il veut qu'on expédie les causes promptement, en évitant tous les délais inutiles qui prolongent l'angoisse du prévenu : si la chose se pouvait juger sommairement, il désirait qu'on supprimât toutes les formalités légales. « La charité chrétienne, disait-il, doit être l'âme du juge ecclésiastique. » Enfin il régla si sagement la partie criminelle, et il réussit si pleinement à atteindre son but, qu'on appela bientôt partout le tribunal de l'archevêque de Milan, le *saint tribunal*

Il réforma aussi la chancellerie archiépiscopale. Depuis de longues années, elle était confiée aux soins et à la direction d'un laïc ; saint Charles la remit entre les mains d'un chanoine de son église métropolitaine. Il voulut qu'on délivrât gratuitement toutes les pièces, titres, faveurs ou autres documents ; il était permis seulement de prélever une somme insignifiante au profit du copiste. Le côté le plus admirable de cette réforme, ce fut l'organisation de registres spéciaux pour le personnel du clergé de son vaste diocèse. En les ouvrant, il pouvait aussitôt se rendre compte des personnes et des choses, jusque dans les plus petits détails. Personnel, fondations, paroisses, œuvres pies, tout avait sa place marquée, son casier à part : le saint avait lui-même tracé le programme des matières spéciales qu'on y devait enregistrer et conserver. Les églises y avaient leur monographie, dans laquelle on faisait la description la plus minutieuse des autels : des tableaux, des dimensions de l'édifice et de son caractère architectural. Les réguliers, les hôpitaux y avaient des casiers particuliers.

Il ne suffisait pas d'établir des règlements, le saint connaissait l'inconstance humaine, il savait que les hommes, même les meilleurs, ont besoin d'être constamment tenus en haleine ; il ne se regardait donc pas comme exempt de toute responsabilité vis-à-vis des emplois et des dignités qu'il avait remis à des hommes de confiance ; mais il se faisait un devoir de veiller constamment sur tous et sur chacun en particulier, il se croyait obligé de s'assurer qu'ils n'abusaient pas de sa confiance et qu'ils remplissaient saintement leurs charges. Si l'un d'eux semblait trop faible dans les jugements qu'il dirigeait, ou imprudent dans les sentences rendues, ou enfin coupable de quelque autre manquement, il avait l'habitude de le reprendre doucement. S'il résistait aux observations, non seulement il le privait de son emploi, mais il l'éloignait de sa maison.

La Réforme ainsi commencée par lui-même et par sa propre famille, le pontife pouvait avec espérance de succès entreprendre celle de son clergé. L'administrateur intelligent et pratique se manifeste dans les premières mesures d'ordre général qu'il adopta, pour connaître son clergé et lui faire sentir son action. Il choisit deux hommes d'une sagesse éprouvée, et sous le nom de visiteurs, il leur donna la mission de veiller à tout ce qui concernait la discipline ecclésiastique et d'observer tout ce qui pouvait être l'objet de réformes ou d'encouragements : l'un reçut comme champ de ses sollicitudes la ville épiscopale, l'autre la campagne. Un seul homme ne pouvait suffire à cette besogne, le saint le comprenait parfaitement, il leur donna des aides : la ville de Milan fut divisée en six régions, désignées par les noms mêmes des six portes de la cité, et à la tête de chacune d'elles, il mit un prêtre, dépendant du visiteur avec le titre de *Préfet des portes*. Il partagea le reste du diocèse en six autres régions, qu'il plaça également sous la vigilance de six autres visiteurs. La fonction de ces prêtres consistait à visiter les églises et le clergé des différentes régions, soumises à leur inspection. Chaque semaine, le cardinal les réunissait auprès de lui, pour connaître les besoins de son troupeau et chercher avec eux les moyens les plus opportuns d'y satisfaire. Il avait établi des vicaires forains, qui communiquaient directement avec lui ; il les réunissait en congrégation générale seulement trois fois dans l'année. De son palais, le saint cardinal pouvait ainsi connaître et administrer tout son diocèse ; mais il voulut s'entretenir avec chacun de ses prêtres, ce qu'il fit dans ses visites pastorales. Les rapports des visiteurs et des vicaires forains eurent surtout pour but de rendre ces visites plus fructueuses. Avant de les entreprendre, il réunissait toujours ses soixante vicaires forains et il recueillait de leurs bouches des appréciations, des jugements, des avis qui devaient diriger son zèle et éclairer ses efforts. Ces rapports verbaux ne suffisaient pas, chacun des vicaires devait consigner, par écrit, entre les mains du cardinal, ses observations et préciser les besoins du clergé et des peuples confiés à son autorité. Il ne marchait pas en aveugle : avant de pénétrer dans chaque hameau, dans chaque paroisse, il en connaissait déjà l'histoire, il n'ignorait aucun des abus qui y existaient ni aucune des bonnes œuvres qu'on y pratiquait. Avec une telle organisation, on comprend tout le bien qu'il fut possible d'accomplir dans le diocèse entier.

On ne saurait préciser le nombre d'ecclésiastiques que, sous les différents noms de préfets, témoins synodaux, moniteurs secrets, censeurs du clergé, etc. l'archevêque employa au gouvernement de son église : on dit qu'il n'y en avait pas moins de quatre cents. Il comparait lui-même « son Église de Milan à un vaste champ, dont la culture exige de nombreux ouvriers. » Il ne refusait jamais celui qui s'offrait pour partager sa sollicitude pastorale : peu lui importait d'augmenter les frais de sa famille domestique, dès lors qu'il pouvait avoir sous ses ordres un plus grand nombre d'auxiliaires, avides de travailler avec lui au bien de son peuple. Dans le commencement de son épiscopat, il n'avait pas sous la main un clergé assez nombreux ; il n'hésita pas à confier aux membres des ordres religieux plusieurs charges dépendant de l'administration archiépiscopale.

A côté de la famille particulière de l'évêque, qui est de son choix, qui est admise dans son intimité et prend part à tous les actes de sa vie privée, si l'on peut parler ainsi, les saints Canons lui en ont donné une autre, dans laquelle il peut trouver un appui et des lumières pour diriger son diocèse, c'est le chapitre composé

ordinairement d'hommes d'expérience, de savoir et de vertu. L'évêque les choisit aussi, il est vrai, mais, par le fait de leur nomination, ils deviennent indépendants, dans un certain sens : la crainte de perdre leur position ne saurait arrêter sur leurs lèvres l'expression de leurs sentiments, puisqu'ils sont inamovibles. Cette indépendance elle-même peut avoir de sérieux inconvénients, et l'histoire ecclésiastique a plus d'une fois enregistré le récit de ces oppositions de chapitres devant lesquelles l'évêque, malgré son droit et la justesse de ses ordonnances, fut obligé de céder.

L'évêque peut trouver là un écueil contre lequel le savoir et la vertu viennent quelquefois se briser. Saint Charles comprit combien son chapitre pourrait grandement servir ses desseins de réforme, s'il savait le faire entrer, lui-même et en premier lieu, dans cette voie, tout en conservant son affection et son estime. Il a raconté comment il s'y prit pour obtenir cet important résultat.

De nombreux abus s'étaient introduits dans la célébration des saints offices, il les corrigea et il veilla à ce que l'assistance au chœur fût plus régulière. Il divisa le chapitre en trois ordres : les prêtres, les diacres et les sous-diacres. Il y ajouta neuf prébendes : la première était destinée à un théologal, dont l'obligation consisterait à expliquer, tous les dimanches, du haut de la chaire les saintes Écritures et à donner deux fois la semaine une leçon de théologie. La seconde fut créée en faveur d'un grand pénitencier : sa mission était de se trouver, aux heures de l'office, au confessionnal pour écouter tous ceux qui se présenteraient ; il avait le droit d'absoudre de tous les cas réservés. Il devait, toutes les semaines, réunir les quatre pénitenciers mineurs et quelques autres théologiens, pour résoudre les cas difficiles qui leur seraient proposés par les curés ou par d'autres prêtres. Il érigea un chapitre mineur également divisé en trois ordres : les notaires, les lecteurs et les *Maceconici*.

Les chanoines accueillirent ces réformes avec empressement : saint Charles se félicita de leur docilité dont il attribuait la cause à l'influence de la résidence épiscopale. « L'enchantement que j'ai causé à tous ces chanoines, écrit-il à Mgr Bonomi, est le résultat de la voie que j'ai prise, très différente de celle en usage aujourd'hui : j'ai été sévère pour tout ce qui touche à leur devoir, à leur personne et à l'office divin ; mais pour tout ce qui a rapport au gouvernement général de cette Église, je veux les avoir pour associés et frères et, comme c'est un devoir, m'en servir, les employer, prendre leurs conseils, les occuper continuellement : en somme je veux les avoir pour mes coadjuteurs, chacun selon ses aptitudes. »

L'archevêque fit plus encore, il demanda au saint père le pouvoir d'appliquer à son chapitre les revenus de plusieurs bénéfices dont il jouissait. « Je n'ai pas, disait-il, la pensée de faire des dépenses en faveur de la chair et du sang, malgré les vœux avides de quelques-uns. » Il espérait pouvoir alors imposer plus facilement à ses chanoines l'obligation de célébrer les offices, non seulement du jour, mais encore ceux de la nuit. Depuis longtemps, ils n'assistaient qu'à Tierce et à la messe, le vendredi aux vêpres ; il désirait les voir chanter matines et toutes les autres heures canoniales. Il regrette que la mort de Pie IV l'empêche de faire à son chapitre tout le bien qu'il eut voulu ; il espère néanmoins par sa présence pouvoir suppléer à tout le bien qu'il leur eût fait absent, son oncle vivant. Chaque fois qu'il prescrivit de nouveaux offices ou de nouvelles obligations d'assistance au chœur, il se plut à augmenter les revenus des chanoines.

Tels furent les débuts du jeune archevêque dans l'administration de son diocèse. Le bien qu'il fait remplit de joie le cœur du saint pape, qui gouverne l'Église universelle. Le 2 octobre 1566, saint Pie V lui écrit pour le féliciter des réformes qu'il a entreprises, au grand avantage de son clergé. Il l'exhorte à continuer et à prier Dieu « afin qu'il lui donne également, à lui-même, la force de poursuivre l'œuvre commencé, parce que chaque jour se présentent de nouveaux obstacles, de la part de ceux qui sont plus enclins à mal vivre qu'à bien faire.

CHAPITRE QUATORZIEME

LES VISITES PASTORALES

Saint Charles a visité toutes les paroisses de son diocèse Dans ses visites il s'occupe d'abord de réformer le clergé - Résultats et fatigues de ces visites pastorales - Comment il procédait. -Sa douleur quand l'Eucharistie n'est pas entourée du respect qui lui est dû. - Sa joie en distribuant la Sainte Communion. - Il relève le caractère et la dignité de ses prêtres -Consécrations d'églises.

Un des moyens les plus puissants dont saint Charles se servit pour gouverner et administrer son Église, ce fut la connaissance précise, personnelle qu'il voulut avoir de son clergé et de toutes les paroisses. Il consacra: de long mois, et pendant plusieurs années, à la visite de sa ville épiscopale et des autres paroisses. On peut affirmer, sans crainte de se tromper, qu'il connaissait admirablement son diocèse : le plus petit village, le plus humble hameau, les plaines de la Lombardie, comme les vallées et les montagnes de la Suisse, ont eu le bonheur de le recevoir et il a laissé partout des souvenirs de son passage, de son zèle et de sa sainteté que les siècles n'ont point effacé. L'un de ses successeurs sur le siège de saint Ambroise, pouvait avec vérité s'exprimer ainsi, au milieu de tout son clergé «Glorieuses montagnes, vallées bénies, sentiers sacrés qui portez encore les traces innombrables des œuvres de Charles, où il obtint du ciel des victoires sur des ennemis qui sont immortels, soyez à jamais bénis ! Que la rosée céleste des bénédictions spirituelles et terrestres tombe abondamment sur vous! C'est de vos habitations, c'est-à- dire, de vos maisons et de vos cabanes, où il habita avec vous, que l'on peut dire avec raison : Que tes tabernacles sont beaux, ô Jacob! Que tes tentes sont belles, ô Israël ! Combien, en effet, elles sont belles ces chères maisons, dans lesquelles on vit autrefois loger un corps sans chair et une âme sans corps ! Combien elles sont dignes de respect, ces cabanes dans lesquelles toutes les nuits étaient honorées de ses veilles, dans lesquelles les tables ne semblaient se dresser que pour être témoins de ses jeunes. Le sommeil n'y était pas autre chose que le silence et un repos tranquille; les langues y semblaient immobiles, pendant que les mains étaient pleines d'activité pour les œuvres de piété et de miséricorde ; la modestie y commandait ; la tendre affection de la charité envers les sujets n'avait pris que les dehors et les apparences d'une sévère discipline ; enfin, la pauvreté y était honorée des splendeurs de la pourpre. Il n'y avait pas, mes frères, et chacun de vous peut en rendre témoignage, une vallée si profonde vers laquelle son humilité ne s'abaissât, il n'y avait pas de si petites gens vers lesquels il ne s'approchât avec douceur. Il n'y eut pas de montagne, si haute ni si abrupte, au sommet de laquelle son esprit ne volât, entraînant avec lui son corps.»

Dans ces visites, l'archevêque travailla d'abord à la réforme des prêtres, il y voyait le vrai et seul moyen de rendre son propre apostolat fécond, au milieu des populations qu'il visitait. Milan ressentit la première les effets de cette sollicitude pastorale : il fit venir tous les prêtres dans son palais, il voulut les voir, les entretenir les uns après les autres, s'informant avec grand soin de leur position, de leurs noms, de leur science, de leur âge, de leur demeure et s'ils avaient quelque mérite, s'ils avaient rendu quelque service exceptionnel, il s'empressait de le reconnaître. Il faisait rédiger séance tenante, des notes sur tous ces points divers. Quand il visita les autres parties de son diocèse, il employa le même système. Il arriva à connaître son clergé si parfaitement, qu'il suffisait de nommer devant lui l'un de ses prêtres, pour qu'il fût en état de dire à l'instant quelles étaient ses mœurs, sa vertu, sa science et tout ce qui à son sujet était digne de remarque. Il n'avait pas moins de trois mille prêtres. Cette mémoire si merveilleuse, si fidèle et si sûre d'elle-même semble tenir du miracle.

Les prêtres rendirent eux-mêmes à leur évêque le plus bel hommage qu'on pût rendre à la sagacité et à la prudence d'un administrateur. Il était à la tête du diocèse, depuis quelques années à peine, et les prêtres ne se présentaient plus au concours, lorsqu'un poste devenait vacant. Le saint archevêque, ignorant la cause de cette abstention, s'en plaignit avec douleur, il en voulut connaître les motifs. « A quoi bon nous présenter aux examens ? dirent ces prêtres. Le cardinal connaît si bien son clergé, les choix qu'il fait répondent si parfaitement aux besoins des postes vacants et aux aptitudes de chacun que le concours ne servirait absolument à rien. L'archevêque n'a nul besoin de cette épreuve pour déterminer son jugement et ses choix, nous continuerons à nous abstenir. »

La conscience du cardinal s'alarma de cette résolution de son clergé et, ne pouvant en triompher, il résolut d'en déférer au souverain pontife; en présence de cette situation exceptionnelle, et exceptionnellement justifiée par les faits, le pape dit à l'archevêque de Milan de ne pas s'en préoccuper et de continuer à agir comme il avait fait jusqu'ici.

Les visites entreprises par saint Charles dans son diocèse ne paraîtront peut-être pas à la plupart de nos lecteurs une œuvre si merveilleuse et si méritoire ; nous sommes accoutumés, en France, voir nos évêques parcourir chaque année une partie de leurs diocèses, conférer le sacrement de confirmation et évangéliser les populations avides de les voir, de les entendre et de recueillir leurs bénédictions. Mais du temps de saint Charles, ces usages étaient depuis longtemps tombés en désuétude, les voies de communication étaient moins faciles, les moyens de transport moins commodes. Les diocèses d'Italie sont en général peu étendus ; mais celui de Milan faisait exception à cette règle, il était immense et une partie était située au milieu des montagnes. Nous ajouterons, en toute vérité, que le cardinal Borromée a donné, par ses exemples, la forme des visites épiscopales telles que la plupart de nos évêques les pratiquent aujourd'hui. Les conciles provinciaux qu'il a réunis, les séminaires qu'il a créés, les visites pastorales telles qu'il les a pratiquées, ont été les vrais modèles de ces œuvres si recommandées par le concile de Trente, aujourd'hui presque partout florissantes. Si le règlement des visites pastorales a été copié sur la méthode suivie par saint Charles, dans la pratique, nul n'a encore atteint l'héroïsme du saint. Qu'on lise ses historiens, qu'on écoute les dépositions des témoins de son zèle dans le procès de canonisation et l'on restera émerveillé des prodiges opérés par son amour de la gloire de Dieu et du salut des âmes. C'est au milieu des montagnes de la Suisse qu'il faut le suivre, pour se faire une idée de son énergique dévouement. Il lui fallait souvent aller par des chemins impraticables, même pour des chevaux : on le voyait alors marcher à pied, appuyé sur un bâton, portant sur ses épaules une partie des bagages dans la crainte que ses serviteurs ne fussent surchargés, et malgré la fatigue et la sueur, il ne s'arrêtait qu'au lieu de sa destination. Si, dans la route, il rencontrait un de ces légers ponts, ou l'un de ces sentiers étroits, tracés sur le bord des gouffres dangereux si fréquents dans les montagnes, rien n'était capable de l'arrêter. Si la montagne présentait une de ces montées raides et escarpées, qui auraient paru impossibles aux chèvres elles-mêmes, on le voyait, au prix de grands périls et d'extrêmes fatigues, se coucher à terre et s'avancer en rampant à l'aide de ses pieds et de ses mains, ou bien il prenait des chaussures garnies d'ongles de fer qui l'empêchaient de glisser.

En 1574, il se trouvait à Cannobio, sur le lac Majeur et il résolut d'aller jusqu'à un petit village appelé Cavaglio. La route était dangereuse ; le cardinal s'avancait tranquillement, sur sa mule, lorsqu'à un endroit difficile, l'animal fit un faux pas, glissa et tomba sur le cardinal, après l'avoir jeté à terre.

Les compagnons de Charles furent très effrayés. Le sentier, très étroit, courait le long d'un profond ravin : ils ne purent s'expliquer, autrement que par un miracle, comment, dans leur chute, le maître et la mule ne roulèrent pas au fond de l'abîme. Rien ne l'arrêtait : en hiver, il se hasardait sur les glaciers et sur les sommets ensevelis sous la neige ; en été, il bravait les rayons d'un soleil dont aucun ombrage ne tempérerait les brûlantes ardeurs. Et quand il arrivait, malgré le froid qui raidissait ses membres ou la sueur qui inondait son corps, il se rendait à l'église pour y adorer Dieu et, presque toujours, il adressait la parole à la foule qui se pressait sur ses pas.

La cure n'était souvent qu'une misérable cabane, où le saint ne trouvait pour se remettre de ses fatigues qu'un peu de châtaignes, délayées dans du lait, et un lit dont la dureté et la malpropreté étaient bien faites pour écarter à tout jamais le sommeil des yeux de l'homme le plus épuisé et le moins délicat. S'il y avait quelques mets plus recherchés, quelque couche plus molle, le saint les abandonnait aux gens de sa suite. On le voyait alors étendre ses membres sur la terre froide et humide d'une de ces misérables huttes.

Les anges veillaient sur lui sans doute et empêchaient la maladie de nuire à cet homme de Dieu.

Ces imprudences, pour employer le langage humain, auraient causé la mort à tout autre qui eût osé les commettre. Sa sainteté le protégeait, et, chose étonnante, elle s'étendait comme une puissante protection sur ceux qui l'accompagnaient. Il est vrai qu'il avait pour eux des précautions et des attentions qu'il se refusait à lui-même.

Dans le cours de ses visites, en plaine ou dans des lieux accessibles, il était accompagné de six hommes à cheval. Il avait coutume d'annoncer à l'avance son arrivée et il était défendu de lui présenter plus de trois mets pour les repas. L'honneur de sa dignité l'obligeait à se faire accompagner d'un certain nombre de familiers ; leur présence ne fut jamais pour les curés pauvres un surcroît onéreux de dépenses, il les indemnifiait largement de leurs frais. Il se serait contenté de pain et d'eau, mais il ne voulait pas mettre les siens dans l'obligation d'imiter ses mortifications. Il poussait si loin la crainte d'imposer à ses prêtres le moindre fardeau, à l'occasion de ses visites pastorales, que n'ayant pu, en 1567, visiter la vallée Capriasca, il députa dans ce but l'évêque de Trévise et il lui envoya trente écus d'or, « pour soulager, écrivait-il, les

prêtres pauvres. Vous diviserez cette somme, comme il vous semblera bon, entre ceux que vous croirez être dans l'impossibilité de satisfaire aux canons, qui leur prescrivent de vous nourrir.»

Très humble et très affable avec les gens de sa suite, son mépris des honneurs, sa simplicité l'eussent facilement fait prendre pour l'un d'eux. Quand il devait monter à l'autel ou accomplir quelque fonction sacrée, alors il semblait un autre homme : une dignité grave et majestueuse, une sérénité pleine de grâce et de bonté se mélaient dans sa personne, apparaissaient dans toute son attitude et commandaient la vénération et l'amour. La pompe des cérémonies, qu'il voulait qu'on observât, même dans les plus humbles bourgs, avec toute l'exactitude et la splendeur possibles ; les riches ornements dont il se revêtait alors, pour rendre hommage à la grandeur du Dieu dont il était le ministre, tout inspirait aux populations de profonds sentiments de foi et d'amour.

Il avait coutume de célébrer pontificalement les saints mystères, le lendemain du jour de son arrivée, quand elle avait lieu le soir. A la messe, il prêchait ; la grande connaissance qu'il avait des besoins, des vices ou des qualités qui dominaient chez les peuples, qu'il visitait, donnait à sa parole une grande autorité : elle était toujours pleine d'actualité et de conseils pratiques. Qui pourrait dire le nombre d'âmes que cette prédication a éclairées, fortifiées et sauvées ? Dieu seul et ses anges le savent.

S'il y avait dans le pays des monastères, des couvents, il les visitait, réprimait les abus, s'il en découvrait et il excitait tous ceux qui les habitaient à l'amour de la règle et de leur vocation.

Les fonctions saintes remplies, et souvent elles se prolongeaient très avant dans l'après-midi, il faisait l'inspection des vases sacrés, des ornements des autels et de tout ce qui, de loin ou de près, touchait à l'honneur de Dieu et à la décence de sa maison. La sainte Eucharistie était souvent traitée dans les campagnes, par des prêtres ignorants, sans aucun respect : le saint versait d'abondantes larmes en voyant ces profanations. Il se montrait justement sévère vis-à-vis des prêtres qui témoignaient de leur manque de foi en la présence réelle de Notre Seigneur Jésus Christ dans l'Eucharistie. «J'ai vu, écrit-il à Ormanetto, le très saint corps de Jésus Christ enfermé dans des vases pleins de poussière et laissé, pendant six mois et plus, dans des ciboires sordides. Dans une église, j'ai frémi d'horreur à la vue d'un fragment de ce corps adorable, rongé par la corruption et adhérant partie à un calice brisé, partie au purificateur.»

Son désir le plus grand était de rendre ses visites utiles et salutaires au clergé. En voyant ses prêtres de plus près, il pouvait les suivre dans leur vie intime, se rendre compte de l'influence qu'ils exerçaient sur leurs peuples et leur donner des avis plus appropriés à leurs besoins. Que de larmes le saint archevêque eut à verser, dans ces visites, sur les scandales donnés par ceux dont la mission était de sauver les âmes ! Mais aussi que de consolations n'éprouva-t-il pas, en voyant le plus grand nombre d'entre eux se montrer sensibles à ses avis, à ses prières et disposés à travailler pour recouvrer, par leur zèle et leurs pénitences, l'innocence et les âmes qu'ils avaient perdues ! Sa sévérité, ou pour parler plus exactement, sa fermeté dans l'application des peines édictées par les saints canons contre les prêtres prévaricateurs était inébranlable : mais l'on sentait dans l'accent de sa parole un cœur affligé d'être contraint de sévir pour obéir à sa conscience, pour sauver une âme. Quand le coupable, reconnaissant sa faute, s'en humiliait, le cœur de l'évêque apparaissait dans sa paternelle et sereine bonté.

Une des fatigues à laquelle il ne savait pas se soustraire, dans ses visites pastorales, parce qu'elle était pour lui une source de consolations ineffables, c'était de distribuer aux fidèles le corps de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST par la sainte communion. Plus d'une fois, on le vit, tout rayonnant, pendant des heures entières, remplir cette noble fonction. Ceux qui l'assistaient, accablés par la chaleur, indisposés par cette odeur fétide qui s'exhalait des vêtements et de toute la personne des campagnards, étaient contraints de sortir pour respirer un air plus pur ; mais lui, absorbé dans ce saint ministère, semblait déjà participer à l'impassibilité des bienheureux et l'un de ses historiens dit qu'il paraissait éprouver plus de malaise de la cessation de cette fatigue elle-même. Alors, il se donnait encore et tout entier à son peuple, sans aucune interruption, sans prendre un moment de repos, il administrait le sacrement de confirmation à une foule d'autant plus nombreuse que le diocèse avait été plus longtemps vacant.

Il ne quittait jamais une région, sans y avoir laissé les ordonnances les plus propres à détruire les abus qu'il avait remarqués et à entretenir les bons effets de sa visite.

Il ne serait pas facile, dit un de ses historiens, de donner même une idée de tout le bien que produisirent de semblables courses apostoliques. Elles contribuèrent à rétablir partout la majesté des choses saintes ; elles

rendirent au clergé le sentiment de sa propre dignité. Dans bien des pays, les magistrats civils avaient usurpé toute l'autorité ecclésiastique et la plupart des prêtres subissaient sans résistance cette usurpation tyrannique et sacrilège. Des habitudes peu sacerdotales, l'ignorance et des mœurs coupables, avaient abaissé tous les caractères : ces âmes n'avaient plus aucun ressort, elles trouvaient plus commode de se soumettre que de lutter, pour conserver des droits, dont le sentiment éteint de leur dignité ne leur faisait plus sentir ni le prix, ni la légitimité. C'est ainsi que ces visites contribuèrent à relever le caractère du prêtre ; elles remirent en honneur tous les droits de l'Église trop généralement foulés aux pieds ou méconnus ; elles rendirent aux couvents l'ancien éclat des vertus monastiques ; elles apaisèrent des dissensions et elles prouvèrent, par une foule d'autres bonnes œuvres, combien est puissante la présence d'un pasteur pour faire tout rentrer dans le chemin du devoir et de la vertu.

Ces peuples qu'il avait vus, ces prêtres sous le toit desquels il avait séjourné, il ne les oubliait plus, il avait toujours présents à l'esprit leurs besoins, il avait conservé leurs noms et de retour dans sa ville archiépiscopale, sa sollicitude et son cœur semblaient être toujours avec tous et avec chacun de ses enfants. Il n'épargnait aucune dépense pour les aider, il leur mandait des visiteurs auxquels il faisait des recommandations spéciales et adaptées aux nécessités de ceux vers lesquels il les envoyait. Les prêtres surtout qu'il avait été obligé de punir, ou qui se trouvaient dans l'occasion de pécher, étaient l'objet de ses recommandations particulières. On peut dire que sa vigilance pastorale ne les abandonnait pas d'une minute, et il n'avait de repos qu'en apprenant leurs meilleures et plus énergiques dispositions.

Un autre résultat de ces visites fut l'embellissement, l'agrandissement des églises de presque tout le diocèse. Ainsi s'expriment plusieurs témoins, au procès de canonisation : «Les églises de la ville et du diocèse de Milan furent toutes ou refaites, ou restaurées, ou au moins embellies par les soins du cardinal Borromée et elles furent également enrichies et ornées de nobles et gracieuses décorations : ces dépenses furent ou complètement à ses frais ou payées par les dons magnifiques qu'il sut obtenir. De l'état de malpropreté et de ruine dans lequel étaient la plupart de ces églises, il les fit passer à celui d'élégance et de splendeur où nous les voyons.»

Il consacra un nombre d'églises vraiment étonnant : au témoignage de Possevin, l'un de ses secrétaires, ces consécrations dépassèrent la centaine. Il se préparait la veille à cette cérémonie par un jeûne très rigoureux, il passait la nuit en prière devant les reliques des saints, qu'il devait le lendemain déposer dans le tombeau de l'autel. Le jour venu, il célébrait la messe avec beaucoup de pompe prêchait et ne terminait souvent cette cérémonie que vers les deux ou trois heures de l'après midi. Il lui arriva, une fois, pendant dix-huit jours de suite de supporter les mêmes fatigues pour la consécration de dix-huit églises nouvelles, sans que rien dans son attitude pût faire supposer, à ceux qui l'entouraient, quelque lassitude ou quelque dégoût pour des fonctions si fréquentes et si pénibles à la nature.

On s'imagine aisément le bien que l'archevêque de Milan produisit au milieu de ces populations, qui n'étaient point habituées à contempler de pareils exemples. Quand on se rappelle tous ces faits, on s'étonne moins de trouver encore, à trois siècles de distance, le nom de saint Charles béni et aimé dans toutes les contrées de la Suisse et de la Lombardie. Ses œuvres sont toujours vivantes ; la plupart des usages et des institutions qu'il a créés subsistent encore. Nous avons pu, maintes fois, le constater nous-mêmes, par le témoignage des curés et des prêtres que nous avons interrogés et entendus, sur le théâtre même où s'est exercé le zèle de cet incomparable évêque.

CHAPITRE QUINZIEME

SON ACTION SUR LA VILLE DE MILAN

Les œuvres des saints leur survivent. -Le Dôme de Milan. -Ses richesses - L'éclat de ses fêtes religieuses. - Réformes apportées par le Saint. - Il visite les paroisses - Il établit des confréries. - Les Rogations à Milan. - Les cérémonies des offrandes populaires pour l'achèvement du Dôme - Joie du saint à la vue des bonnes dispositions de son peuple.

Si les œuvres de saint Charles, établies au milieu des populations de la campagne, sont encore vivantes, la ville de Milan nous offre également chaque instant la trace des pas de son grand archevêque, le souvenir de ses bienfaits et les fruits de son habile et infatigable administration. Les œuvres des saints sont empreintes d'un cachet d'immortalité : inspirées par la charité, qui n'est autre que Dieu lui-même, elles répondent ordinairement à tous les besoins et à toutes les aspirations du cœur humain ; elles sont vraiment, dans leur généralité, de tous les temps et de tous les lieux.

Depuis le merveilleux Dôme jusqu'au plus modeste sanctuaire de Milan, depuis l'Hôpital majeur jusqu'au plus petit refuge de charité, depuis le magnifique palais archiépiscopal jusqu'au plus pauvre des nombreux séminaires de cette ville, depuis la célèbre université de Bréra jusqu'à l'humble école populaire, depuis les grands couvents de Saint-Fidèle, de Saint-Barnabé, etc., jusqu'au plus obscur monastère de vierges, partout on retrouve l'action toujours incessante, toujours merveilleuse, toujours bienfaisante du saint archevêque de Milan.

La cathédrale de cette ville est l'un des plus riches et des plus surprenants édifices de l'Italie : ses grandes nefs, ses voûtes élevées, ses beaux monuments, ses élégants piliers, ses vitraux de couleurs ; à l'extérieur, ses nombreuses sculptures, ses innombrables flèches et ses contreforts en marbre de Carrare, découpés comme une dentelle; ses milliers de statues et, au milieu la grande aiguille surmontée de la statue dorée de la Vierge, qui domine et la cité et l'immense plaine de la Lombardie, tout fait de ce temple une vraie merveille, unique en son genre, dans lequel la grâce et la majesté, la beauté et la richesse s'unissent sans se confondre. Les Visconti ont la gloire d'avoir commencé cet édifice, il a fallu plusieurs siècles pour l'amener au point de perfection où nous le voyons aujourd'hui. Le temple proprement dit était achevé lorsque saint Charles en prit possession comme archevêque ; mais la façade n'était pas commencée ; et l'intérieur n'avait pas encore tous les ornements essentiels au culte liturgique et dignes de la splendeur de l'édifice lui-même. Saint Charles s'empressa de suppléer à ce qui manquait. Il chargea l'architecte Pellegrini de dessiner la façade ; malheureusement elle ne répond pas au reste du monument et elle est du plus regrettable goût ; mais saint Charles ne doit point en porter la responsabilité.

A cette époque la Renaissance avait fait son œuvre, le gothique avait été rejeté comme une monstruosité ignorante » et l'on préférait à ses gracieux caprices la ligne droite, régulière mais froide de l'architecture romaine. C'étaient alors les idées régnantes : l'architecte, pas plus que saint Charles, ne pouvait s'y soustraire sous peine de susciter de véritables tempêtes et eux-mêmes, du reste, avaient sans doute subi l'influence de leur temps : ils furent de leur époque. Qui oserait les en blâmer ? Comme nous aurons occasion de le redire plus tard, pour des faits d'une nature plus importante, on ne peut reprocher à un homme de s'être conformé aux usages et aux lois qui, de son vivant, réglaient les arts, les lettres et les mœurs.

Saint Charles fit construire le chœur tel que nous le voyons aujourd'hui : le maître autel était placé sous la coupole, il le fit transporter à la place où nous le voyons encore. Le riche tabernacle de bronze doré, qui le surmonte, est un présent de Pie IV ; il le fit faire à Rome par les frères Solari, lombards : les bas-reliefs, les décorations qui l'enrichissent sont d'un travail exquis. Les belles stalles du chœur, en bois de noyer, ont été placées par ordre de saint Charles. Les sculptures, représentant la vie de saint Ambroise et les principaux traits de l'histoire des autres archevêques de Milan, sont très remarquables. Les dessins, faits par le fameux statuaire François Brambilla, également dessinateur du tabernacle de bronze du maître autel, furent exécutés par Richard Taurini ; ils ne coûtèrent pas moins de sept mille écus d'or. Saint Charles eut l'heureuse idée de réunir par de magnifiques bas-reliefs en marbre, les dix piliers qui entourent le chœur ; ils font encore l'admiration des connaisseurs. A l'entrée du chœur, adossés à chacun des piliers, on plaça, par ses ordres, deux riches jubés en bronze supportés par quatre immenses cariatides représentant les quatre évangélistes. La mort ne lui permit pas de jouir de ce dernier travail qu'un héritier de son nom, de sa dignité et de ses vertus, Frédéric Borromée, fit terminer.

Sous l'autel majeur, il construisit une crypte d'une légèreté, d'une élégance et d'une richesse extraordinaires, au milieu de laquelle il éleva un autel, pour recevoir un grand nombre de reliques. C'est dans cette petite chapelle souterraine ou *Scurolo* que les chanoines récitent l'office pendant l'hiver et à côté, en face, devait bientôt s'élever cette autre chapelle souterraine qui, en publiant la gloire de saint Charles, devait en même temps attester la munificence et la reconnaissance des Milanais envers leur bienfaiteur et leur père.

Les nobles et les ducs de Milan avaient choisi le Dôme pour le lieu de leur sépulture, ou du moins ils avaient voulu y perpétuer leur souvenir et leur nom, en faisant peindre dans les parties les plus élevées et les plus visibles de l'édifice, leurs armoiries avec de fastueuses décorations. Les étendards des principales familles de la ville pendaient de toutes parts, et la maison de Dieu ressemblait plutôt à un musée, à un théâtre qu'à une maison de prière. Ces ornements, d'un goût douteux, avaient le grave inconvénient de détruire l'harmonie et de rompre la grâce des lignes architecturales de l'édifice entier. Saint Charles fit enlever toutes ces superfétations : l'art et la religion ne peuvent que l'en féliciter.

Il contribua à hâter l'achèvement du plus beau monument funéraire de la cathédrale de Milan, celui élevé en l'honneur de ses oncles, Jean Jacques et Gabriel Médicis. Le marbre et le bronze s'y unissent avec une rare harmonie : Michel-Ange, du reste, en a lui-même tracé les dessins.

Tous ces travaux d'ornementation matérielle, si l'on peut parler ainsi, ne répondaient pas encore aux intentions du saint, ils n'étaient pour lui qu'une manifestation nécessaire, il est vrai, mais relativement accessoire de ses sentiments d'amour et de respect envers le Dieu de l'Eucharistie. Le pape Martin V avait consacré le maître-autel ; l'archevêque résolut de consacrer l'édifice entier et il accomplit cette cérémonie avec une grande pompe, le 20 octobre 1577.

Une église aussi riche et aussi remarquable qu'on la puisse supposer est un corps sans âme, si l'éclat et la majesté des cérémonies ne répondent pas à la grandeur du Dieu qui l'habite. Nous avons dit ce que le cardinal Borromée entreprit et ce qu'il obtint des membres du chapitre pour les réformes qu'il projetait ; il ne négligea rien pour leur donner une haute idée de leur mission. Il voulut que sa cathédrale fit le modèle d'après lequel toutes les autres églises de sa ville et de son diocèse se formeraient à l'exactitude et à la splendeur des cérémonies réglées par la liturgie pour la célébration de l'office divin. Il nomma deux Maîtres des cérémonies, avec un traitement spécial, dont l'unique fonction serait de veiller à l'exacte observation du cérémonial tracé par l'autorité de l'Église. Et comme le chant est l'une des parties les plus importantes et les plus essentielles de la liturgie sacrée, il fit placer deux magnifiques orgues dans le chœur. Nous avons parlé de sa sollicitude pour la réforme du chant ecclésiastique en général. Les connaissances personnelles qu'il avait de cet art, les études qu'il fut à même de faire dans la congrégation établie dans ce but par le saint siège, lui permettaient d'agir en toute assurance. Il ordonna qu'on userait seulement du chant figuré, à l'aide duquel le peuple pouvait plus facilement entendre et suivre les paroles de la prière publique ; il proscrivit ce qu'on appelait alors la musique chromatique qui lui semblait rappeler de trop près la musique des théâtres et des concerts mondains. Pour obtenir d'heureux résultats, il ne recula devant aucune dépense ; il fit venir d'habiles musiciens, il bannit tous les instruments profanes, il ne conserva que l'orgue, l'instrument religieux par excellence. Ses idées à ce sujet étaient si bien arrêtées, qu'il fit accepter par tous ses suffragants, un décret conciliaire qui fut promulgué dans toute l'étendue de sa province ecclésiastique.

L'Église de Milan a conservé religieusement les usages établis par son saint archevêque. Rien ne peut donner une idée de la splendeur et de la majesté de ses cérémonies. Plus d'une fois nous avons été témoin de ces solennités uniques, pourrions-nous dire ; elles ne sont surpassées que par les fonctions papales à Saint-Pierre. La liturgie ambrosienne, avec sa vénérable antiquité, son mystérieux et sublime symbolisme, ses vieux et touchants usages, se prête au déploiement d'une pompe exceptionnellement grave et grandiose. Mais n'anticipons pas sur notre récit ; Milan doit à saint Charles la conservation de sa vieille liturgie et nous en parlerons, en son lieu, avec plus de détails.

Il donna aux chanoines un costume de chœur semblable à celui des cardinaux, rouge en temps ordinaire et violet pendant le temps du carême et de l'avent, d'où l'habitude était venue d'appeler les chanoines de Milan : *Messieurs les cardinaux du Dôme, I signori cardinali del Duomo*.

Tout ce qui, de loin ou de près, se rapportait à l'honneur de la maison de Dieu paraissait au saint digne de fixer son attention, d'éveiller sa sollicitude. Les gardiens du temple devinrent l'objet de ses réformes et il décréta qu'ils appartiendraient à la cléricature. Il en choisit douze, il leur conféra l'ordre mineur de portier avec la mission de s'occuper de l'ornementation et de la décoration des autels, de la séparation alors en

usage des hommes et des femmes dans les églises, de fermer et d'ouvrir les portes du temple et de se mettre à la disposition des chanoines pour tous les offices dont ils auraient besoin. Cette institution a persévéré jusqu'à nos jours ; nous avons pu admirer les fruits du dévouement et de la piété de ces hommes uniquement consacrés au service de l'autel.

La cathédrale de Milan a la forme d'une croix latine; à l'extrémité de chacun de ses bras se trouvait une porte pour en faciliter l'accès aux fidèles ; mais avec le temps, ces portes étaient devenues l'occasion d'un grand abus: on se servait de l'église comme d'un lieu de passage, pour arriver plus vite à ses affaires ou à ses plaisirs. Ce mouvement continu de personnes allant et venant, rendait difficile le recueillement de ceux qui venaient uniquement pour prier: il était très inconvenant de faire un tel usage de la maison de Dieu. Saint Charles fit supprimer ces portes et, à leur place, il fit élever deux beaux autels, ce dont la piété et les arts ne peuvent que lui être reconnaissants.

Les chanoines auraient pu avoir quelque sujet de se plaindre de la mesure archiépiscopale ; il leur fallait désormais, et cela plusieurs fois par jour, faire un plus long chemin pour arriver à la porte principale, souvent par la pluie, par la neige et malgré leur grand âge. Le saint ne donna même pas le prétexte de la petite plainte, il fit creuser une route souterraine qui, de la Canonica ou maison qu'il avait élevée pour les loger, les conduisait tout doucement, à l'abri des ardeurs du soleil comme des glaces de l'hiver, jusque dans l'intérieur du Dôme. Lui-même désirait aussi pouvoir se rendre facilement, sans être vu, au milieu de son chapitre pour unir sa voix à la sienne, au moment de la célébration de l'office et, dès le commencement de son pontificat, il commença la construction de ce beau passage qui conduit du palais archiépiscopal dans l'intérieur de la cathédrale. Les difficultés que les autorités civiles lui suscitérent en matière de juridiction, presque dès le début de son épiscopat, ralentirent un peu ces premiers travaux ; mais pendant la peste, étant à peu près l'unique maître de la ville, il fit achever cet important travail dont profitent encore aujourd'hui les archevêques et les chanoines de Milan.

Suivons maintenant le saint cardinal dans sa ville épiscopale : il commence par la visite des presbytères, des collégiales, il pénètre dans les habitations, il entre dans les églises et partout il réprime les abus et introduit de sages réformes. Il ne veut pas qu'une seule femme, à l'exception de la mère, si elle est avancée en âge, habite dans les presbytères ; il veut que les portes en soient fermées aux verrous, à la chute du jour, et que la garde des clefs soit remise aux prévôts. Il ne permet pas à ses curés d'entretenir des amitiés avec des personnes riches et il frappa d'une amende un prévôt qui recevait à sa table des chevaliers, les traitait avec somptuosité et dont les appartements étaient trop luxueux.

Il ramenait les uns à la ponctualité dans la célébration de l'office divin ; il excitait les autres à toutes les pratiques du zèle apostolique. Il supprimait des collégiales qui ne pouvaient vivre par elles-mêmes, pour augmenter les revenus des autres ; si les curés n'avaient pas de revenus suffisants pour les faire vivre, il réunissait leurs titres à d'autres de façon à pourvoir en même temps à l'avantage des curés et à l'utilité des paroissiens. Les presbytères, devenus vacants par la suppression de la paroisse, étaient consacrés à d'autres bonnes œuvres, à l'établissement de confréries. Avant son arrivée à Milan, il existait déjà dans cette ville onze associations de pénitents ; pendant son épiscopat leur nombre se doubla ; il leur donna des règlements écrits et il voulut que ceux qui en faisaient partie portassent des habits de couleur différente pour se distinguer les uns des autres. Une de ces associations avait pour but d'assister les condamnés à mort à leurs derniers moments. Saint Charles lui adjoignit la confrérie des nobles de Milan, qu'il constitua sous le titre de la Miséricorde ; il lui donna les règlements d'une association de ce genre établie à Rome.

Ces confréries firent tant de bien, eurent tant de succès que le gouverneur lui-même désira s'enrôler dans leurs rangs. Ces bonnes dispositions ne durèrent pas : saint Charles fut obligé plus tard de lutter avec énergie pour conserver ces pieuses et charitables institutions.

Les prières publiques, ou processions appelées des Rogations, instituées à Milan, en 449, par saint Lazare, évêque de cette ville, étaient depuis longtemps devenues l'occasion de grands abus et de coupables usages : elles donnaient lieu à des festins qui, loin d'apaiser Dieu, l'offensaient par de nouveaux crimes. La liturgie ambrosienne prescrit la célébration de ces trois jours de prières, dans la semaine qui suit le dimanche dans l'octave de l'Ascension de Notre-Seigneur. La première fois qu'il présida à ces solennelles prières, Charles arriva, un peu après minuit, à la cathédrale, pour réciter avec son chapitre l'office des matines ; tous les prêtres de la ville se trouvèrent au Dôme dès l'aurore. Le cardinal distribua les cendres, cérémonie qui se fait à Milan, à cette époque, et non, comme dans le rit romain, au premier jour du carême, puis la procession se mit en marche vers les églises désignées : l'archevêque revêtu de ses vêtements pontificaux suivait, une foule

nombreuse marchait derrière lui. L'attitude recueillie et majestueuse du prélat, l'onction de sa prière, sa modestie, l'ensemble de toute sa personne impressionnèrent vivement les assistants. Sa présence seule suffit pour détruire tous les abus et ramener à son esprit primitif cette sainte institution. Sa vue, sa bénédiction excitaient toujours à la dévotion et à la piété, on pourrait même dire que son ombre, comme celle de saint Pierre, guérissait les malades. Il arriva plus d'une fois que plusieurs furent guéris, en s'agenouillant sur son passage, alors qu'il présidait ces processions.

L'archevêque ne manqua jamais de se trouver à Milan, à l'époque des Rogations. En 1568, il était à Mantoue, par ordre du pape, pour traiter une grave affaire, il sollicita la permission de rentrer en son diocèse pour cette solennité, « que j'appelle justement, disait-il, un autre carême, car le peuple jeûne et je répands sur lui des cendres. Il y a tant de monde à ces supplications solennelles, que jamais je ne vois une plus grande réunion de fidèles. Mais si je me réjouis de la piété de mon peuple, mon peuple à son tour est enflammé par la présence de son pasteur: j'ai la coutume, en cette circonstance et en plusieurs endroits, de le nourrir de la parole sacrée. » Et il supplie le saint père de le laisser retourner dans sa ville épiscopale, s'il juge que sa présence n'est plus nécessaire à Mantoue.

Il existait un autre usage dont la suppression, encore plus difficile, pouvait être pour l'Église de Milan l'occasion de sérieux dommages. Lorsque Jean Galéas Visconti résolut, en 1386, d'élever un temple en l'honneur de la sainte vierge, il dut solliciter l'aumône de ses sujets. Il fut alors décidé que, pendant six dimanches de l'été, chacune des six régions de la ville viendrait, l'une après l'autre, apporter avec une grande pompe ses présents dans le temple même dont on avait commencé la construction. A cette occasion, le peuple se livrait à toutes sortes de réjouissances, dont la plume ne saurait déceimment présenter une description. La morale et le bon goût y étaient également offensés : le ridicule se mêlait à l'immonde et, même avant son arrivée à Milan, saint Charles avait exprimé le désir de voir toutes ces processions drolatiques, toutes ces représentations grotesques disparaître. Elles étaient répréhensibles en soi, mais les circonstances dans lesquelles elles se présentaient en aggravaient encore l'inconvenance en leur donnant une couleur de sacrilège. D'un autre côté, la suppression de ces offrandes serait regrettable, elle empêcherait peut-être l'achèvement de l'église. Saint Charles fit preuve d'une grande prudence. Il commença par prier ses amis et ses parents, dont plusieurs étaient très influents, de travailler à empêcher les représentations comiques, au moins dans leurs régions. Le quartier de la porte tessinoise donna l'exemple, puis, quand les esprits furent ainsi doucement préparés à la réforme qu'il rêvait, il porta une ordonnance, en vertu de laquelle, les offrandes, au lieu de se faire dans l'après-midi, se feraient le matin. Il régla le mode à suivre, il indiqua les psaumes et les hymnes qui devraient se chanter à ces processions, et il réussit à obtenir que les fidèles se présenteraient à la maison de Dieu, précédés de la bannière de saint Ambroise. Tout ce qu'il y avait de ridicule et d'impie dans ces manifestations populaires disparut. Les dons continuèrent à affluer, d'autant plus abondants, que le saint avait fait comprendre que la prière doublerait aux yeux du Seigneur le prix et le mérite des offrandes.

Milan se renouvelait ainsi peu à peu, dans la foi et la piété, sous l'influence de son saint archevêque. Il est au milieu de son peuple depuis un an à peine, et déjà il peut bénir Dieu da merveilles opérées par son ministère. « Je me réjouis extrêmement, écrit-il à Mgr Bonomi, de voir avec quelle facilité et avec quelle promptitude mes concitoyens acceptent tous mes avis et surtout de leur bienveillance et de leur vénération pour ma personne. Mais ce qui ranime surtout mon courage, c'est la conviction généralement répandue ici qu'après le concile de Trente et le concile provincial, sous le pontificat d'un si saint pape, avec le secours de ma présence et de mes sollicitations, on ne doit plus s'occuper que d'une seule chose: exiger de chacun une nouvelle manière de vivre. Aussi j'ai soin, pour faire entrer plus profondément ce sentiment dans les esprits, que les Milanais s'approchent plus fréquemment des divins mystères ; c'est le meilleur remède contre l'envahissement du mal. Dans ce but, j'ai jeté les fondements d'une société à laquelle j'ai donné le nom du Très Saint Sacrement. Chaque paroisse aura une de ces confréries, dont l'élite des citoyens fera partie. J'ai rédigé le règlement de façon à introduire parmi eux l'usage des sacrements. »

Dans une lettre à Mgr Ormanetto, il indique les œuvres auxquelles se consacreront les membres d'une autre association, toute de charité : Les uns devront rétablir la paix autour d'eux ; les autres apaiser les procès ; ceux-ci visiter les malades ; ceux-là prendre soin des veuves et des orphelins ; quelques-uns enfin devront venir au secours de la pauvreté de leurs confrères. J'ai l'espérance d'un fruit abondant... » En terminant, il expose ses projets pour l'érection d'une troisième société dont les membres auraient pour mission de travailler au développement de la splendeur des cérémonies saintes. Avant de partir, pour la visite de son diocèse, il institue une académie où les gens oisifs pourront trouver d'attrayantes distractions et de saines

occupations. Il se réjouit enfin de ce que le duc d'Albuquerque a résolu de sévir contre les cabarets, « ces citadelles de tous les crimes, ces sentines de tous les vices. »

CHAPITRE SEIZIEME

LES COMMENCEMENTS DE LA LUTTE

Le duc d'Albuquerque gouverneur de Milan. -Le sénat de Milan. -Ses prétentions - Il veut réviser et corriger le concile provincial -La juridiction de archevêques de Milan. - Opposition du sénat à son exercice - L'affaire est déferée au pape. -Les négociations du cardinal-secrétaire d'Etat avec la Cour d'Espagne. -On arrête l'officier de l'archevêque de Milan - Saint Charles excommunie les violateurs de sa juridiction. Le cardinal Alexandrin ordonne au nonce d'instruire le roi d'Espagne de tout ce qui s'est passé - L'attitude du saint archevêque - Il fait l'éloge de ses adversaires - Le marquis de Ceralvo, envoyé du roi d'Espagne - Son entrevue avec Saint Charles. Noble réponse du saint - Sa soumission à tout ce que le pape décidera - La faiblesse du duc d'Albuquerque - « Dieu nous prêtera certainement sa main »

Saint Charles se félicitait de la docilité de ses diocésains ; mais les difficultés étaient à la veille de surgir. Pouvait-il en être autrement ? Son ardeur pour la réforme, son intrépidité pour défendre la discipline ecclésiastique et sauvegarder les droits de l'Église devaient naturellement susciter des oppositions, faire naître de redoutables conflits. Les premiers mois de l'année 1567 furent assez calmes ; mais l'on entendait déjà dans le lointain gronder l'orage. Une question d'une sérieuse importance, dont les conséquences se feront sentir pendant presque tout l'épiscopat de notre cher saint, la question de la juridiction ecclésiastique, donna naissance à cette lutte que la passion devait accroître démesurément. Mais avant d'entrer dans le cœur même de notre sujet, nous devons faire connaître les principaux personnages politiques contre lesquels l'archevêque aura à défendre les privilèges, les droits et l'autorité même de l'Église.

Milan, en passant sous la domination de l'Espagne, avait vu placer à sa tête comme administrateur et chef un grand d'Espagne. Au moment où le cardinal Borromée prit possession de son archevêché, le gouverneur de la province était Gabriel della Queva duc d'Albuquerque : brave capitaine, bon, loyal, intègre, patient, animé de bonnes intentions, il avait dès le début donné lieu d'espérer que le cardinal trouverait en lui un coadjuteur puissant, pour l'exécution des projets de réforme qu'il avait conçus. « J'ai trouvé ce gouverneur, écrivait-il lors de sa première visite, si bon, si religieux, si dévoué à Notre Seigneur, que je n'aurais jamais pu me l'imaginer tel. » Le gouverneur n'était pas seul et il était obligé de tenir compte du sénat de Milan. Il avait promis de n'apporter aucun obstacle, il est vrai, à la promulgation des bulles du pape, des édits et des décrets que l'archevêque croirait utiles ou nécessaires d'établir ; mais, sans l'assentiment du sénat, il ne pouvait ni favoriser, ni aider d'une manière absolue les bonnes intentions et les actes de saint Charles, et cette assemblée, en lui refusant sa participation et son consentement, paralysa plus d'une fois ses bons desirs.

L'autorité du sénat était suprême à Milan ; il se composait d'hommes, d'un âge mûr, appartenant à la noblesse et à la bourgeoisie espagnoles et lombardes. Ces sénateurs se donnaient une grande importance : leurs prétentions, aussi ridicules qu'obstinées, suscitèrent souvent les plus sérieux obstacles à la bonne administration de la ville et de la province. « Ce sénat n'était point fait pour la nation, dit Cantu ; mais il était arbitre de la vie et de l'avoir de la nation ; il éternisait les luttes dans un labyrinthe de procédures compliquées, il jugeait sans appel *tanquam Deus* : la loi lui reconnaissait l'autorité de confirmer, de casser les constitutions du prince, d'enlever et d'accorder n'importe quelle dispense, même des statuts et des constitutions.. .L'autorité suprême en fait de justice donnait la plus grande importance au président du sénat. »

Le sénat, jaloux de son autorité, avait la prétention d'être le maître absolu en toutes choses et sa susceptibilité, à l'endroit de ses prérogatives ; était extrême. Ajoutons que les passions humaines, favorisées encore par l'exercice d'un pouvoir sans contrôle et sans limites, n'aiment point à être gênées : il a suffi de la conversion d'une complice des vices de Néron pour hâter le supplice des apôtres Pierre et Paul. Or, plusieurs des sénateurs de Milan voyaient avec rage le trouble que le nouvel archevêque par ses ordonnances, son zèle ardent, sa vie exemplaire, apportait à leurs plaisirs ; ils souffraient de ces réformes, ils redoutaient le moment où ils seraient eux-mêmes obligés de refréner leurs passions. Il n'en fallait pas davantage pour allumer une guerre terrible contre le prélat ; mais il jouissait d'une si grande autorité, il inspirait une vénération si universelle, qu'ils n'osèrent directement s'en prendre à sa personne, ils cherchèrent une occasion de satisfaire leur haine, tout en la voilant sous de spécieux et mensongers prétextes. Les décrets du premier concile provincial, tenu par le saint, avaient été de leur part l'objet de ridicules observations ; ils avaient même manifesté la prétention de les revoir, de les corriger, avant d'en permettre l'impression, sous le prétexte que quelques ordonnances étaient contraires à la juridiction du roi. Le cardinal refusa de subir ce

contrôle. « Le rôle que veut se donner le sénat, écrivait-il au nonce d'Espagne, est tout à fait en dehors de son autorité et de son devoir. Le cardinal archevêque ne peut ni ne doit consentir à ce que des lois, portées par des prélats si nombreux et si respectables, il y a un an, approuvées par le saint siège apostolique et qui sont faites pour tant d'États divers, c'est-à-dire, Venise, la Savoie, Mantoue, Gênes, soient maintenant censurées et critiquées par le sénat de Milan, composé de magistrats séculiers. Qu'ils indiquent les points contraires à la juridiction royale, nous leur ferons comprendre qu'ils se trompent : le concile a eu en vue surtout de respecter et de faire respecter l'autorité du roi; mais s'il s'agit seulement de quelques paroles qui prêtent à une interprétation fautive, comme cela ne tient pas à la substance même du concile, nous y pourrions remédier en le faisant imprimer. »

Le saint ne voulut rien céder, il fit demander au roi, au contraire, son appui pour l'exécution de son concile. Il y avait dans cette prétention du sénat, un indice de dispositions malveillantes que ce premier succès du cardinal n'était pas de nature à faire disparaître. Depuis longtemps, les archevêques de Milan jouissaient, sans conteste, d'une juridiction assez étendue; ils avaient le droit d'avoir une famille armée et de citer à leur tribunal les laïcs eux-mêmes pour les crimes offensant la foi et la morale. Par suite de la longue vacance du siège épiscopal, de la faiblesse des vicaires chargés de l'administration du diocèse, au milieu des guerres et des troubles qui avaient agité le Milanais, ce droit avait cessé d'être appliqué pendant plusieurs années. En présence de l'obstination de plusieurs pécheurs publics et scandaleux, saint Charles ne vit pas un moyen de correction plus efficace que celui d'un châtement public et exemplaire. Il n'avait pas besoin pour cela d'innover, il n'avait qu'à reprendre les anciens usages, à se servir des droits inhérents à son Église. Après des exhortations, des avertissements préliminaires restés inutiles, il cita à son tribunal plusieurs des coupables. Aussitôt les ministres du roi s'émurent de ce qu'ils appelèrent un empiétement épiscopal sur le droit de l'Etat, ils avertirent les officiers de l'archevêque de ne plus oser porter la main sur un seul laïc, ils leur défendirent également de porter des armes. Saint Charles vit avec peine qu'on voulait lui interdire le seul moyen qui lui restait de couper le mal dans sa racine; il demanda à Dieu la lumière dont il avait besoin, puis il écrivit au souverain pontife pour exposer la situation et demander ce qu'il devait faire. Il essayait en même temps, par la douceur, d'entrer en composition avec les ministres du roi. Mais, ayant appris, par leur entretien, qu'ils avaient déferé la cause au roi d'Espagne, il résolut lui-même d'écrire au monarque; il connaissait sa foi, son esprit religieux, et il crut bon de prévenir la mauvaise impression que la dénonciation du sénat pourrait produire sur son esprit. Philippe II lui répondit avec bonté : « Il s'en rapporterait, disait-il, à la décision du Saint Siège, au jugement duquel lui aussi remettait toute l'affaire. » Il écrivit dans le même sens aux magistrats de Milan, ajoutant qu'il entendait que le droit de chacune des parties restât inviolable, jusqu'à la décision du souverain pontife.

Le sénat avait député à Rome Jean Paul Chiesa, sénateur, pour défendre sa cause. Saint Pie V, par son entremise, adressa une lettre au gouverneur et au sénat de Milan pour les prier de vouloir bien aider l'archevêque et ses suffragants dans l'accomplissement de leur devoir pastoral; il leur demandait en conséquence de laisser intacts tous les droits, jusqu'à ce qu'il eût rendu lui-même une sentence sur la question en litige, ce qui ne tarderait pas.

Cette lettre du pape fit concevoir des espérances de paix; mais la passion de quelques sénateurs était loin d'être disposée à la conciliation, ils étaient impatients de lutter contre l'archevêque, de la vaincre et de l'empêcher de poursuivre ses réformes. Nous laisserons ici le cardinal Alexandrin, secrétaire d'Etat et neveu de saint Pie V, raconter au nonce du pape, en Espagne, les faits qui suivirent cette lettre de Pie V. Nous pensons qu'on lira avec intérêt ces lettres inédites, elles exposent l'affaire avec une grande clarté et elles font du saint l'éloge le plus grand et le plus autorisé.

« Monseigneur l'illustrissime Borromée, pour satisfaire à son devoir de pasteur et d'archevêque de Milan a voulu supprimer les nombreux abus et les crimes qui existent, dans cette ville et ce diocèse, parmi les ecclésiastiques et parmi les séculiers. La puissance du démon a si bien prévalu que le sénat, sous le prétexte et l'apparence de vouloir sauvegarder la juridiction royale, a fait opposition à Sa Seigneurie illustrissime : il prétend que le cardinal ne peut avoir des gens armés pour faire les exécutions qui se présentent. Voyant ensuite qu'ils ne pouvaient ni maintenir, ni défendre leur assertion sur ce point, les sénateurs se sont réfugiés derrière ce subterfuge, à savoir que si l'archevêque avait le droit d'avoir une famille armée, c'était seulement pour s'en servir contre les clercs et non point contre les séculiers. Le sénateur Chiesa est venu ici pour ce sujet; le Saint Père a désigné quatre cardinaux, versés dans la connaissance du droit, et beaucoup d'autres docteurs ecclésiastiques et laïcs, pour discuter cette cause. Les deux parties ont écrit. Voyant que la discussion de l'affaire et la décision de Sa Sainteté demanderaient du temps, selon l'usage de ce Saint-Siège de ne jamais décider une chose sans l'avoir d'abord bien triturée et examinée, Chiesa est retourné dans sa

patrie. Il ne pouvait être plus longtemps absent de chez lui, puis les chaleurs croissantes l'incommodaient, et il a laissé à Notre Seigneur le soin de décider ce qui serait juste... Le cardinal a continué à user de ses droits, en faisant poursuivre et punir les délinquants ; il a fait prendre un gentilhomme, si toutefois il est digne de ce nom, qui, pour de l'argent, livrait son propre honneur et celui de sa maison, du moins, cela résulte du bruit public et des lettres mêmes que le duc d'Albuquerque a écrites à Sa Sainteté... Cette cause se discutait et se jugeait ici, avec toutes les circonstances et avec la maturité convenable, du consentement du même sénat, quand tout à coup, ces mois passés, on apprend que le capitaine de justice de Milan a fait donner trois tours de corde au chef des archers de Monseigneur illustrissime, sur la place, publiquement, sous prétexte qu'on l'avait trouvé portant des armes prohibées. Cette action si indigne et vraiment injuste, car on ne doit jamais rien innover, la cause étant pendante, vous le savez bien, a produit une telle terreur parmi tous les autres officiers de justice de Sa Seigneurie illustrissime, qu'ils ont aussitôt pris la fuite, dès qu'ils ont appris ce fait. Ce bon seigneur se trouve ainsi non seulement offensé dans sa dignité et sa juridiction, mais encore il est privé de la milice ordinaire de sa cour, tandis qu'on devait attendre la solution de la cause. Comme vous le pouvez voir, il s'agit en même temps de la juridiction et de l'autorité du Saint-Siège. Notre Seigneur est d'autant plus mécontent du sénat, dans cette circonstance, que Sa Majesté s'était montrée plus modérée et plus prudente. »

Saint Charles, en présence de ce manque de respect à l'autorité pontificale, crut devoir agir, il excommunia publiquement le capitaine de justice, le fiscal royal, le notaire et le gardien de la prison, complices de cette mauvaise action. Puis il cita le président et les membres du sénat pour lui rendre compte de cette conduite.

Le gouverneur n'avait rien su de toute cette affaire : il était plus habitué à vaincre sur les champs de bataille qu'à démêler les intrigues de la politique et à en triompher: son âme chevaleresque et loyale n'avait même pu soupçonner une pareille audace. Ce fut avec une profonde douleur qu'il apprit cet événement, il employa toute sa bonne volonté pour tâcher de calmer les sénateurs, leur faire comprendre leur tort et étouffer l'affaire. Mais ses efforts vinrent échouer devant la passion du sénat. Celui-ci accusa saint Charles d'être l'auteur de ce scandale, il écrivit même en ce sens au souverain Pontife. Saint Pie V ne répondit point au sénat de Milan ; mais dans une lettre au gouverneur, il le suppliait de faire rendre satisfaction aux droits de l'Eglise et il condamnait le président du sénat et deux sénateurs à paraître, à Rome même, devant son tribunal, dans le délai de trente jours, ainsi que tous ceux qui avaient encouru l'excommunication. Par son ordre, le cardinal Alexandrin écrivit au nonce d'Espagne, de porter plainte au roi et d'engager Sa Majesté à donner sur ce point satisfaction au saint père. Si le roi est absent, il ordonne au nonce de l'aller trouver, car cette affaire préoccupe Sa Sainteté autant que quoi que ce soit.

Dans sa lettre, le cardinal Alexandrin fait un grand éloge de saint Charles. « Les sénateurs, dit-il, n'ont eu aucun égard pour leur pasteur : s'ils vivaient bien, ils reconnaîtraient qu'ils lui doivent une reconnaissance si grande qu'aucun autre archevêque, depuis deux cents ans, n'a pu en mériter une pareille. Ce cardinal n'est occupé qu'à une seule chose, ramener le clergé et les laïcs à une vie chrétienne, en leur enseignant, par ses exemples et par ses leçons, le moyen d'y arriver. Ils prétendent qu'il porte préjudice à la juridiction du roi, comme si vouloir travailler à faire vivre les hommes chrétiennement, pouvait être préjudiciable à l'autorité de Sa Majesté. Ils ne réfléchissent pas combien il est plus facile à la dite majesté de régir et de gouverner les états religieux, dont les sujets vivent chrétiennement, respectent l'Eglise et les personnes ecclésiastiques, que les états où l'on mène une vie dissolue et sans religion.

« Ce scandale a grandement contristé Sa Sainteté. Elle a donné l'ordre au cardinal de n'absoudre en aucune façon le capitaine de justice, ni le fiscal royal ; bien plus Sa Sainteté pense à faire citer *ad comparandum personaliter* le président du sénat, quelques-uns des sénateurs les plus coupables et d'exécuter contre eux ce que les canons prescrivent, en semblable cas.

« Notre Seigneur m'a ordonné d'informer Votre Seigneurie de toutes ces choses, afin qu'au nom de Sa Sainteté vous parliez de cet excès à Sa Majesté, avec toute l'énergie qu'il convient. Vous lui ferez savoir que l'opinion de Sa Béatitude est que ces sénateurs sont beaucoup moins zélés pour les intérêts de sa juridiction royale, qu'animés de la crainte de voir le cardinal exercer contre eux-mêmes sa propre juridiction, selon son habitude de procéder vis-à-vis des laïcs qui ne vivent pas chrétiennement, car parmi eux il s'en trouve plusieurs dans ce cas. »

Le secrétaire d'État insiste sur la nécessité de convaincre le roi de la gravité de cette affaire ; il devra y remédier en privant le capitaine de justice et le fiscal de leurs fonctions et en les remplaçant par des officiers meilleurs. Le sénat avait envoyé à Sa Majesté de faux renseignements sur le cardinal Borromée. Le neveu de

Pie V déclare qu'on l'a calomnié, en l'accusant d'avoir violé la juridiction temporelle du roi et d'avoir innové, pendant que la cause était déferée à Sa Sainteté. « Il faudra donc remplir, au nom de Sa Sainteté, un office tout contraire à celui du sénat, et le plus tôt possible, auprès de Sa Majesté. Vous lui donnerez l'assurance que le cardinal n'a innové en rien, il n'a fait que ce qu'il faisait avant que cette querelle fût soulevée. Il prétend, et avec grande raison, que le sénat seul a innové, qu'il a fait tort à la juridiction du cardinal comme archevêque de Milan, et cela avec injustice, car Sa Seigneurie illustrissime était accoutumée à agir ainsi contre les laïcs, avant même que ces sénateurs se plaignissent à la Cour et à Rome... » Après cette mauvaise action les sénateurs, comme le fait remarquer le nonce, cherchèrent à se disculper par des mensonges ; ils accusèrent le prélat d'exagération, de se laisser guider par un zèle intempestif, sans prudence et par amour-propre. Il est ambitieux, disaient-ils ; il aspire à dominer : la rigidité de sa vie, ses abondantes aumônes, tout cela n'est qu'ostentation ; il veut se servir de sa réputation de sainteté pour arriver à ses fins en trompant le peuple.

Pendant ces pourparlers et au milieu de cette colère, quelle était l'attitude du saint ? Il défendait le droit de son Église, avec vigueur et modestie, sa personne semblait rester étrangère à ces luttes et il était plein de bienveillance pour ceux qui lui faisaient opposition. Il avait écrit au roi d'Espagne, par le moyen du nonce ; il se contentait d'exposer simplement les faits au monarque, ne voulant point, dit-il, qu'on pût même supposer qu'il attendait une solution d'ailleurs que du pape. Il recommande au représentant du saint siège de ne pas aller au delà de sa propre lettre, dans son entretien avec le souverain, « à moins que Sa Sainteté n'ait donné d'autres ordres. »

Il écrit à son agent de Rome, Mgr Speciano, en faveur du gouverneur de Milan : « Je ne voudrais pas, dit-il, que Sa Sainteté prît occasion de la lettre que lui a écrite le gouverneur, pour se former une opinion, différente de celle qu'elle avait déjà, du bon esprit et du zèle de ce duc pour le service de Dieu. En effet, si en une certaine façon, il n'a pu se dispenser de remplir un rôle dans les affaires de juridiction, il n'a, on peut le dire, rien fait de lui-même, il s'est borné à répéter simplement ce dont le sénat s'était plaint. »

Malgré tout, le président du sénat, avant de répondre à l'appel du souverain pontife qui le citait à Rome, désirait se présenter devant Pie V avec la recommandation de l'archevêque ; il envoya le maire de Milan à Bellinzona où se trouvait alors le saint, en visites pastorales, afin d'obtenir cette recommandation. Le cardinal y consentit et il écrivit à Ormanetto : « Le président n'a pas agi avec une mauvaise intention, je le crois ; on peut du moins le conclure de sa bonté et de la vie spirituelle qu'il mène ; il a suivi seulement son imagination, pensant ne pas se tromper. Ces troubles de la juridiction ont été principalement causés par son opiniâtreté et la trop grande confiance qu'il a en sa manière de voir. Son voyage à Rome ne pourra donc que lui être très utile : il y sera détrompé sur ses propres opinions et il pourra devenir un instrument capable de nous aider dans les affaires ecclésiastiques : dans tout le reste, il se conduit avec beaucoup de piété, de zèle ; il est d'une vie et qualité dont on ne peut dire que grand bien : sous ce rapport, je l'aime et je l'estime beaucoup. Votre Seigneurie pourra rendre, en mon nom, ce témoignage à Notre Seigneur. »

Le roi d'Espagne, préoccupé de cette affaire et désireux de la voir terminée, envoya à Rome le marquis de Ceralvo pour en hâter la solution. Le marquis avait reçu l'ordre de passer par Milan, d'agir sur l'archevêque et de l'amener, s'il était possible, à faire une démarche auprès du pape, qui serait presque un recul, ou plutôt qui laisserait le roi seul arbitre et juge en cette affaire. Mais ils ne connaissaient pas l'énergique résolution du saint de défendre, quand même, l'honneur de son Église. Le cardinal a lui-même raconté au nonce d'Espagne son entrevue avec le marquis Ceralvo. Après avoir remis une lettre de Philippe II, le marquis se plaignit, au nom de son souverain, de la façon rigoureuse dont l'archevêque avait traité le sénat. Sa Majesté, en a été d'autant plus mécontente qu'elle avait tout lieu de croire que le cardinal se serait adressé à elle, plutôt qu'au saint père, pour apaiser les désordres occasionnés par le sénat. Cette conduite eût été conforme aux nombreuses obligations qu'il avait envers Sa Majesté dont, par sa naissance, il était le sujet et qui, en tout temps, l'avait comblé de grâces et de faveurs. Il ajouta : « Sa Majesté, voyant qu'on a voulu suivre une autre voie, sera obligée de prendre de-même les mesures qu'elle jugera convenables, pour le bien de ses états et la conservation de sa juridiction, quels que soient les inconvénients qui en pourront résulter. » Puis, comme s'il parlait de lui-même, il énuméra tous ces inconvénients. Radoucissant le ton, le marquis engagea le cardinal à envisager cette question d'un regard paternel et à travailler à calmer le mécontentement de Sa Sainteté : « Pourquoi ne profiterait-il pas, par exemple, de son voyage à Rome, pour écrire au saint père, par son entremise, et le prier de trouver un moyen d'amener la concorde dans les affaires de la juridiction, sans s'occuper de la culpabilité des gens cités devant son tribunal ? »

Le saint répondit : « Je n'ai point à rendre compte du mode de conduite, adopté par Notre Seigneur, à l'égard des sénateurs ; Sa Sainteté elle-même n'en doit compte à personne qu'à Dieu. Quant à ce qui me concerne, j'ai agi avec tant de réserve que j'aurais plus à craindre les reproches de Sa Sainteté que le mécontentement de Sa Majesté. Avant d'en écrire à Rome, en effet, j'ai prié plusieurs fois, et en vain, le gouverneur de porter remède aux empêchements apportés par le sénat la publication des bulles de Notre Seigneur, aussi bien qu'à la mise à exécution du concile provincial. Quand le sénat s'est porté à cet excès que vous savez sur la personne de mon *collatéral*, il s'agissait d'une offense publique à la liberté de mon Église, à la juridiction ecclésiastique et même à la propre personne de Notre Seigneur, je n'ai donc pu m'abstenir de recourir à Sa Béatitude pour obtenir justice. Il est Juge suprême et père universel de toutes les Églises, je ne pensais pas, en recourant à lui, causer, comme vous me le dites, le mécontentement de Sa Majesté envers laquelle, je le reconnais, j'ai de grandes obligations. Je ne manquerai jamais, en toute circonstance, de lui montrer ma gratitude pour tous ses bienfaits ; mais si Sa Majesté croyait que je dois lui savoir gré de ces bienfaits temporels, au détriment de mon devoir spirituel, je l'avoue, il m'est impossible de répondre à cette attente. Comme, d'un autre côté et par la faute des autres, la satisfaction de Sa Majesté ne pouvait s'accorder avec l'exercice de mon devoir, j'ai dû préférer la conservation de mon Église et de ses droits à toute autre considération humaine, quelle qu'elle soit. Quant aux menaces, qu'on me fait au nom de Sa Majesté, je n'attends rien qui ne soit digne d'un prince aussi catholique et aussi pieux. Sa Majesté, le roi, comme prince temporel, connaît parfaitement son devoir : il consiste à employer ses forces pour aider et secourir, et non pas opprimer et injurier, la puissance ecclésiastique, Et s'il ne remplit pas cette obligation, je le reconnais aussi moi-même, il en résultera de grands désordres et de grands inconvénients ; il en est toujours ainsi, toutes les fois que l'Église est dépouillée de sa juridiction : elle est impuissante à punir les mauvaises gens et ceux-ci en prennent occasion de persévérer dans leurs péchés. Sa Majesté, je ne puis le dissimuler, sera tenue à rendre compte à Dieu de tous ces désordres, pour n'avoir pas remédié aux abus qui les ont produits. Aussi, Sa Majesté, je veux le croire, conformément au zèle qui l'anime, pensera mieux, écoutera les raisons que nous avons données en faveur des droits de notre Eglise et elle donnera enfin des ordres pour les rétablir. Quant à moi, je suis très résolu à suivre les volontés de Sa Sainteté ; je lui ai envoyé toutes les preuves en faveur de notre droit et je suis tout prêt à gouverner mon Elise de la manière qu'il plaira à Sa Béatitude, même s'il la dépouillait de toute autorité. Je suis prêt également, sans aucune considération humaine, à remplir mon devoir, si Sa Sainteté m'ordonne de défendre avec les armes spirituelles la juridiction et les droits de cette Eglise. Je suis disposé à écrire en ce sens au saint père, si c'est votre bon plaisir. »

Le marquis supplia l'archevêque de n'exprimer dans sa lettre au pape aucune des raisons qu'il venait d'exposer ; mais simplement de s'en remettre, sur ce point, au bon plaisir du roi et de laisser le saint père faire toutes les réflexions qui lui sembleraient bonnes.

« Je lui répliquai ; dit le saint, que je ne pouvais faire cela en aucune façon, étant le tuteur de mon Église. »

Les pourparlers se terminèrent par la remise d'une lettre au marquis de Ceralvo pour le saint père. Saint Charles y disait brièvement qu'il avait chargé Mgr Ormanetto de rendre compte à Sa Sainteté de son entretien avec l'envoyé du roi d'Espagne, puis il ajoutait : Quant aux sénateurs, en vérité, je veux venger aucune injure faite à ma personne. Du reste, Votre Sainteté jugera très bien elle-même de la solution, qui convient à la dignité du saint siège apostolique et qui sera la plus avantageuse à l'Église universelle : vous en êtes la tête, je n'en suis qu'un humble membre. Quant au droit lui-même de mon Église, rien ne m'intéresse, si ce n'est de voir son autorité conservée, de telle façon que mon successeur puisse librement y exercer tout ce qui dépendra de son office. Du reste, j'ai envoyé à Votre Sainteté, et en assez grand nombre, tous les témoignages et tous les arguments qui tendent à prouver la possession de mon Église ; vous avez autour de vous assez d'hommes remarquables, par leur bonté, leur doctrine et leur intelligence et parmi eux il en est qui, au concile de Trente, ont assisté au règlement des affaires de ce genre.

« Vous êtes la tête et l'Esprit-Saint vous gouverne : il ne me reste d'autre rôle que celui d'attendre ce que vous déciderez et décréterez et ensuite d'accepter avec une volonté prompte, sans hésitation, tout ce qui est droit et saint. »

Un des premiers résultats de la mission du marquis de Ceralvo fut que le pape, pour être agréable au roi d'Espagne, dispensa les sénateurs de venir à Rome pour se faire absoudre. En annonçant cette décision au nonce d'Espagne, le cardinal Alexandrin ajoutait : « Sa Sainteté est suffisamment éclairée sur le droit que l'archevêque de Milan a toujours eu de posséder une famille armée. Les coupables devraient se faire

absoudre in partibus, mais le marquis ayant affirmé qu'il n'avait aucun pouvoir pour accepter une résolution quelconque, le saint père décida qu'on laisserait la justice ordinaire suivre son cours.

Cette légère condescendance du pape fut prise sans doute pour une faiblesse, le sénat de Milan poussa le gouverneur à faire usage de son autorité pour trancher une question encore pendante, puisque le saint siège n'avait point rendu de sentence juridique. A l'occasion de la fête du Saint-Sacrement, le duc d'Albuquerque fit connaître au vicaire du cardinal, alors absent de Milan, qu'il lui interdisait de conduire à la procession la famille armée de l'archevêque. Saint Charles, en se plaignant de ce nouvel empiètement au nonce d'Espagne, s'afflige du déplaisir que sa sainteté aura dû éprouver de cette nouvelle injustice. Le bon gouverneur était loin de soupçonner les intentions de ceux qui le conduisaient dans cette voie ; les ennemis de l'archevêque eurent même, le talent de lui persuader, comme nous le verrons plus tard, que son devoir et sa conscience l'obligeaient à défendre les droits de son souverain, que personne ne songeait à usurper. Dans un poste élevé, la loyauté, l'honneur, la bravoure ne suffisent pas toujours pour faire éviter tous les écueils: un homme intelligent et perspicace, quoique n'ayant pas toutes les qualités morales du gouverneur de Milan, eût pu distinguer plus aisément le but où on le voulait mener et empêcher tout le mal. Nous retrouverons bientôt les deux autorités ecclésiastique et civile de Milan aux prises.

A la naissance même de cette lutte, le cardinal de Come, écrivait : » Il me semble voir commencer Charles la guerre suscitée autrefois contre Chrysostome: l'on peut espérer qu'elle aura le même résultat. - Certainement, lui répondait le cardinal ; Dieu nous prêtera sa main secourable, afin de faire échouer les tentatives de l'ennemi du genre humain, selon sa parole : Vous avez pensé faire le mal et Dieu changera ce mal en bien. »

CHAPITRE DIX-SEPTIEME

REFORME DES MONASTERES ET DES COUVENTS.

Décrets du concile provincial pour la réforme des parloirs ; Plusieurs monastères de Milan refusent d'ouvrir leurs portes à l'archevêque. -Patience et succès du saint. -Réforme des Franciscains. -Les Amédéens et les Clarenis - Oppositions de quelques religieuses et de quelques moines - Les religieuses sont-elles mieux sous la dépendance des évêques diocésains que sous celle des religieux de leur ordre ? Ce qu'en pensait saint Charles - Il veut se démettre de sa charge de protecteur des religieux - Refus du pape - Scrupules et obéissance du saint.

Les graves préoccupations de la lutte n'empêchaient pas le saint de continuer son œuvre de réforme. Pourquoi se serait-il agité ? Ce qu'il écrivait à Mgr Ormanetto n'était pas une vaine parole: « J'apprends, disait-il, que le pape a choisi cinq cardinaux pour étudier les droits de mon Église. J'attends donc, l'âme tranquille, leur sentence et j'ai banni de mon esprit tout souci sur cette affaire : j'embrasserai très volontiers ce qui me sera ordonné dans l'un comme dans l'autre sens. »

Pendant que cette grave affaire se discutait, il reprit ses courses pastorales et il parcourut les trois vallées de la Suisse. Mais il avait déjà commencé dans sa ville archiépiscopale une réforme, qu'il jugeait non moins nécessaire que celle du clergé. Nous avons parlé plus haut de l'état des monastères de Milan, nous avons dit l'empressement du cardinal pour y introduire, même avant son arrivée, les règles et les réformes prescrites par le concile de Trente. Dans son premier concile provincial, il fit rendre plusieurs ordonnances sur ce sujet, il les fit traduire en langue vulgaire, afin que les religieuses ne pussent alléguer le prétexte de l'ignorance pour s'y soustraire. Les fameuses grilles des parloirs, auxquelles ses tantes firent une si vive opposition, y sont prescrites. Le cardinal a voulu décrire leur mode de construction, avec les détails les plus minutieux, pour ne pas donner lieu à des interprétations fantaisistes qui rendraient vaines ses ordonnances. « Afin, dit l'un de ces décrets, de fortifier les bonnes résolutions des religieuses du côté même d'où leur viennent surtout les embûches du démon, les évêques auront soin de faire placer à toutes les petites fenêtres des parloirs, deux grilles de fer séparées l'une de l'autre de la largeur d'un palme. Entre les tiges de fer, dont sera formée chacune des grilles, il ne doit pas y avoir l'espace de plus d'un pouce. Ces tiges devront être si solides qu'il soit impossible de les rompre ou de les plier. Du côté intérieur de la grille, où s'approchent les religieuses pour parler, on appliquera une lame de fer immobile, percée de petits trous suffisants pour laisser passer le son de la parole: un voile d'étoffe noire, fixé sur un châssis en bois, sera placé sur cette lame; on pourra l'ouvrir comme une fenêtre pour faciliter l'entretien. » La fenêtre en lame de fer ne devait jamais s'ouvrir, excepté quand l'évêque ou les supérieurs de l'ordre ou les proches parents des religieuses venaient au parloir.

Dans une autre de ces ordonnances, le cardinal dit que les trous de ces lames de fer doivent avoir la dimension d'un *pois chiche* et être distants l'un de l'autre de trois pouces.

C'était là, à ses yeux, l'un des principaux et des plus importants points de la réforme. La séraphique réformatrice du Carmel, connaissant par expérience les dangers du parloir, entreprenait, au même moment, à près de cinq cents lieues de distance, la réforme de ses monastères et elle insistait sur les mêmes moyens. Le même Esprit dirige et inspire toujours les hommes chargés de rendre à l'Église l'éclat de ses beaux jours.

L'opposition, que cette réforme rencontra tout d'abord chez celles qui en étaient l'objet, prouve combien elle était sage et opportune. Mais le cardinal était prudent: «La réforme des monastères ne va pas, écrivait-il à Ormanetto; je n'y ai pas mis la main afin de ne pas affronter toutes les difficultés à la fois. Informez-en Sa Sainteté, obtenez d'elle un bref qui m'exhorte, et au besoin me commande de me mettre à cette œuvre; je pourrai m'en prévaloir auprès des monastères récalcitrants: Je ne manquerai pas du reste de veiller à tout ce qui concerne la clôture. » Un grand nombre des religieuses de Milan ne voulurent point recevoir l'archevêque. Sous le prétexte qu'elles jouissaient du droit d'exemption, elles tinrent leurs portes bien fermées, n'ignorant point que, si elles les ouvraient au cardinal, la réforme de leur vie entrerait avec lui. Charles fut affligé de cette obstination ; mais il ne se découragea pas. Il avait du pape des pouvoirs exceptionnels, il est vrai, il eût pu s'en prévaloir ; convaincu que la violence n'engendre jamais le bien, il préféra attendre et prier; l'heure de Dieu arriverait, il le savait, et les fruits de sa visite pastorale seraient d'autant plus abondants, qu'il aurait paru témoigner plus d'égards à ces religieuses. Il connaissait les susceptibilités, les rancunes de l'amour-propre féminin, froissé dans ce qu'il croit être son privilège et son honneur. La profession religieuse ne détruit pas la nature humaine: quand une observance bien régulière ne vient pas au secours de la grâce, il n'est pas rare de voir les affections et les tendances de la nature prendre

le dessus, c'est alors le cas de répéter ces paroles appliquées aux religieuses de Port-Royal: elles sont pures comme des anges et orgueilleuses comme des démons. La grâce divine don- nait à saint Charles des lumières extraordinaires pour se conduire et il n'eut qu'à s'applaudir de les avoir suivies. Il obtint de voir les portes s'ouvrir volontairement ; la plupart des religieuses furent si touchées de ses exhortations, si heureuses de rentrer dans la voie de la perfection, qu'elles demandèrent au souverain pontife d'être à l'avenir placées sous la juridiction spéciale de leur pieux archevêque.

Les couvents d'hommes furent également l'objet de son attention. Il avait des droits tout particuliers à s'occuper de certains ordres religieux dont il avait été nommé protecteur par le souverain pontife. Parmi ceux-là se trouvaient les Franciscains. Ils se divisaient en deux classes principales: les Conventuels et les Observants ; mais les uns et les autres avaient perdu l'esprit primitif de leur saint fondateur, le séraphique pauvre d'Assise. Les Conventuels s'étaient laissé envahir par l'amour des richesses et du bien-être; ne pouvant plus supporter leurs étroites cellules, ils avaient fait construire de splendides couvents dans des endroits délicieux et ils faisaient peser sur l'ordre leur suprématie. L'égalité ayant disparu, la charité mutuelle ne pouvait plus exister et le temps avait introduit de très graves désordres. Saint Charles choisit parmi les Franciscains quelques hommes dont il connaissait la vertu, la prudence, et il les envoya comme visiteurs dans les différents couvents de l'ordre, avec l'autorité nécessaire pour rétablir l'antique discipline et rendre au nom franciscain son ancienne splendeur. Il commença la réforme par le couvent de Milan, il obligea chaque religieux à n'avoir qu'une seule cellule, dont l'accès ne serait pas permis à tout venant ; puis, comme un certain nombre de jeunes gens n'avaient point l'âge requis pour faire profession, il ordonna de les congédier.

Les Observants non seulement pratiquaient avec peine la pauvreté, mais leurs cloîtres étaient troublés par des factions, des partis de tout genre, qui en avaient à tout jamais banni la paix, la prière et l'obéissance. Les élections des supérieurs étaient le résultat de cabales, d'intrigues, de violences, on ne tenait nul compte du mérite, de la vertu ; l'on élevait aux premières charges celui dont l'habileté ou les bonnes grâces avaient su capter les plus nombreux suffrages, en donnant aux religieux l'espoir d'une condescendance sans bornes et d'une facilité sans contrainte. Pour réprimer ces abus, saint Charles défendit à chacun des religieux de garder et de posséder la jouissance des biens qui venaient de leurs familles ; il ordonna aux chefs des factions et aux meneurs de se retirer dans les couvents les plus humbles de la province. A ces conditions, la vertu et la paix refleurirent promptement dans cet ordre si vénérable de Saint-François.

Pour arriver plus sûrement à ces nécessaires réformes et assurer ces heureux résultats, le saint convoqua, par l'autorité de Pie V, un chapitre général des Franciscains à Milan.

Les Observants comptaient deux branches diverses : séparées du tronc principal, elles avaient jeté de profondes racines ailleurs et elles formaient comme deux ordres religieux. On les appelait les *Amédéens* et les *Clareni*. Les premiers, disent quelques auteurs, auraient été fondés par un certain Amédée d'Ulysses dont ils auraient reçu le nom ; mais selon d'autres, leur prétention d'être *aimés de* Dieu d'une manière toute particulière, fut l'origine de leur nom, ils se disaient: *Amati a Deo*, d'où serait venue la dénomination française d'Amédéens.

Les *Clareni* tiraient leur nom du petit fleuve Claréna, dans la Marche d'Ancône, sur les rives duquel ils prirent naissance. Quoi qu'il en soit de l'origine de ces diverses dénominations, ces ordres religieux furent d'abord composés d'hommes très vertueux ; mais peu à peu l'esprit primitif se relâcha, ils laissèrent tomber en désuétude leurs pieuses et austères coutumes. Saint Charles, jugeant qu'ils n'étaient plus en état d'être d'aucune utilité pour l'Église, supprima ces vaines et multiples dénominations, il en fit un seul corps, sous une seule règle, celle des Observants réformés. Saint Pie V approuva cette décision et, par une bulle du 23 janvier 1568, il les réunit aux frères mineurs Observants.

Quand cette bulle arriva à Milan, l'archevêque était à Mantoue et il ne put la faire exécuter lui-même ; son vicaire Castelli fut chargé de ce soin. Les religieux furent convoqués dans l'église de la Paix, afin de recevoir communication des ordres du saint père et de reconnaître leur nouveau supérieur. Les mécontentements suscités par cette réforme semblaient apaisés; mais quand le supérieur se présenta, on ferma les portes devant lui et trente hommes armés, se tenant sur le seuil du monastère, l'empêchèrent de faire aucune tentative pour s'y introduire. Ne reconnaissant ni l'autorité, ni le nom du supérieur, les religieux le menaçaient avec fureur, s'il ne s'éloignait au plus tôt. Celui-ci avertit le duc d'Albuquerque et il le pria d'opposer la force à la force, pour le mettre en possession de son autorité. Mais les esprits se calmèrent dès qu'ils eurent connu le recours au gouverneur : les coupables, avouant leur faute, consentirent à accepter les

décrets du saint siège et à reconnaître leur supérieur. La paix rentra dans le couvent à la grande édification des âmes.

Saint Charles eut plus d'une fois à souffrir de la part des religieux ou des religieuses qu'il s'efforçait de rappeler à l'esprit primitif de leur ordre. Un témoin du procès de canonisation, Gabriel Mornici, curé et vicaire forain, parle des religieuses de Lecco qui accablèrent le saint d'injures, parce qu'il les obligea à quitter le monastère qu'elles habitaient et dans lequel leurs vertus couraient plus d'un danger. Elles l'appelèrent Medichino, faisant allusion au nom de sa mère ; mais, dans leurs bouches et à cette époque, cette parole qui signifiait *petit médecin* ou *barbier* était une expression pleine de mépris. Le cardinal les laissa crier et l'injurier, il demeura calme et impassible ; elles durent lui obéir.

Un jour, au mois de juin 1567, Charles officiait dans l'église de Saint-Barnabé; la foule était immense, l'archevêque était assis sur son trône, lorsque, tout à coup, il voit apparaître un Frère-Mineur qui lui reproche publiquement d'avoir enlevé à ses frères le gouvernement des religieuses du Tiers-Ordre. Il tenait à la main un diplôme pontifical, il déclarait faire opposition au décret du cardinal et, comme si un notaire eût été présent, il lui ordonnait de consigner à l'instant sa protestation sur ses tablettes. En écrivant ces détails à Ormanetto, saint Charles ajoutait qu'il avait tout écouté avec une grande patience.

Le pieux archevêque avait des idées très arrêtées sur le mode de gouvernement des religieuses, il les exprima à plusieurs reprises, il les fit même arriver jusqu'au pied du trône pontifical. Les religieuses, pensait-il, devaient rester sous l'obéissance et le gouvernement des évêques, dans les diocèses desquels elles se trouvaient, et non point sous l'autorité des supérieurs généraux des ordres auxquels elles appartenaient. C'est une question, sans doute, sur laquelle on peut avoir une manière différente de penser; mais saint Charles avait trouvé tant d'abus dans son diocèse, il eut tant de peine à y remédier, que l'on comprend qu'il ait désiré un état de choses qui lui paraissait présenter moins d'inconvénients

« Les monastères sont généralement éloignés du lieu de la résidence des supérieurs généraux, écrivait-il à Mgr Speciano ; c'est l'une des raisons pour lesquelles il serait mieux de les placer sous la conduite des ordinaires plutôt que sous celle des religieux ; bien plus, ces supérieurs sortent très souvent de leurs charges avant d'avoir pu visiter tous leurs monastères, soit parce que les provinces sont trop éloignées, soit parce que le travail est trop considérable. Quant aux supérieurs d'un rang moins élevé, leur charge dure peu de temps, et ils n'ont ordinairement ni le zèle, ni l'attrait nécessaires pour ces visites. Ils ne peuvent donc gouverner ces monastères, avec la même sollicitude et le même dévouement que les ordinaires qui les ont sous les yeux, qui vivent dans le même diocèse et qui peuvent ainsi personnellement s'assurer de leurs besoins. Les réguliers me paraissent impuissants à détruire, par eux-mêmes, l'abus de la visite des séculiers dans les monastères : cela vient en partie de ce qu'ils n'ont point de tribunaux : ils ne peuvent en conséquence agir contre les laïcs, mais seulement punir les religieuses. Et quand bien même ils le pourraient faire, ils ne le veulent pas parce qu'ils ont intérêt à conserver la bienveillance et l'amitié des gentilshommes et des populations des terres où ils vivent, surtout les mendiants qui en reçoivent des aumônes. Le même motif les empêche de travailler à la réforme et à la correction des religieuses : ils craignent de blesser les parents. » Le saint énumère ensuite quelques autres inconvénients sur lesquels nous n'avons pas à insister. Les religieux, dit-il en terminant, sont plus attentifs à dissimuler les fautes et les abus des monastères de leur ordre soumis à leur autorité. Cette disposition et ces égards viennent d'un sentiment trop humain, ils peuvent amener une grande ruine spirituelle pour les monastères. On a moins à craindre la même faiblesse et la même condescendance de la part des prêtres séculiers : ce qui aux yeux du saint était un motif de plus en faveur de son opinion. « Enfin, ajoute-t-il, la pratique démontre qu'en matière de pauvreté et de la vie commune, les religieux sont trop larges, comme je le vois chaque jour ici, dans un monastère régulier observant. Pour le temporel, ils sont encore mieux sous les ordinaires : les députés séculiers prennent des soins plus parfaits de leurs intérêts. Les religieux, par leur gouvernement, occasionnent aussi une grosse dépense de différentes manières, dépense beaucoup plus grande que nous ne l'imaginons.

« Si dans le clergé séculier, il y a disette de prêtres propres à remplir cet office, je vois qu'elle n'est pas moindre parmi les religieux; mais quand les supérieurs ont donné à un monastère un frère d'un âge mûr, dont la vie n'est pas scandaleuse, cela suffit et ils croient avoir pourvu à tout, bien que ce religieux soit ignorant et tout à fait incapable de former les religieuses à la vie spirituelle. »

Le saint persévéra dans ces idées jusqu'à la mort: le pape ayant manifesté, en 1582, l'intention de donner aux évêques, comme délégués apostoliques, le droit de visite et de pleine surintendance sur les monastères

soumis aux réguliers, il se hâta d'envoyer à son agent, pour le placer sous les yeux de Grégoire XIII, un mémoire, dans lequel il exposait tous les motifs qui semblaient militer en faveur de cette opinion.

Saint Charles avait une si haute idée de la vie religieuse, qu'il eût voulu voir tous ceux qui l'avaient embrassée vraiment dignes de leur état. Il travailla à leur faire atteindre ce but avec une ardeur et une persévérance qui ne se démentirent jamais. Il employa avec empressement les religieux à toutes les œuvres pieuses de son diocèse : loin de refuser leur concours il le provoqua, l'excita souvent ; mais sa conscience l'obligeait à prendre tous les moyens de réprimer les nombreux abus dont ses yeux attristés contemplaient le douloureux spectacle. Il était protecteur de plusieurs ordres. A cette époque, cette dignité donnait un véritable droit d'intervention dans toutes les affaires intérieures et extérieures de la congrégation, et saint Charles n'était pas homme à accomplir à demi un devoir aussi important, malgré tous ses autres travaux. Il chercha dès le principe à se démettre de ces dignités ; mais le pape refusa d'accéder son désir. Son agent, en annonçant le refus du saint père, lui donne, pour l'encourager à accepter ce sacrifice, une raison bien singulière, et qui nous révèle, en peu de mots, l'action vigoureuse et incessante du saint pour réformer tout ce qui tenait de près ou de loin à la gloire de Dieu et à l'honneur de l'Église : « Pour les religieux, il suffit de vous dire qu'ils auraient une allégresse incroyable, s'ils se sentaient délivrés de votre correction. D'où je conclus que cette démission serait une œuvre contre l'esprit ; on le peut conjecturer, en voyant une si grande joie de la chair, car la chair ne sait se réjouir du bien de l'esprit. »

Le pape lui fit dire qu'il se chargeait de ses scrupules, que d'ailleurs il pourra se faire suppléer dans l'affaire de ses protectorats. Il répond qu'il obéira, sans doute; néanmoins, il a toujours des scrupules : il voudrait que son office de protecteur des Franciscains fût bien clairement défini. N'est-il pas en même temps correcteur ? A-t-il le droit de visiter, de corriger, d'emprisonner les religieux ? L'un de ses prédécesseurs, le cardinal Carpi, agissait ainsi; mais il a lu qu'anciennement ce droit de protecteur était plus restreint, plus modéré et que celui qui l'exerçait était soumis à des peines et à des excommunications, s'il y contrevenait. Il demande ce qu'il doit faire ?

Nous pénétrons ici dans l'âme même du saint, nous voyons ses luttes, ses craintes, ses efforts, ses aspirations; mais une obéissance absolue à Rome domine tout et l'emporte sur sa volonté. Il ne veut rien faire de lui-même. Plus d'une fois, il est contraint de changer les religieuses de monastère ; dans l'intérêt de la réforme qu'il a entreprise, il les envoie dans un autre où elles devront, par leurs exemples et leurs leçons, implanter la discipline là où elle a disparu ; il prie son agent d'obtenir un bref du saint siège qui lui donnera une autorisation spéciale d'agir ainsi. « Sa sainteté, dit-il, m'a bien accordé autrefois cette permission par Mgr Ormanetto, mais jamais l'expédition du bref ne me fut faite. »

Le 12 mars 1572, il écrit au même agent que conformément à la bulle du saint père, il a fait procéder à l'examen des confesseurs réguliers. « Cela était bien nécessaire, ajoute-t-il, à cause de la grande ignorance de la plupart d'entre eux et du peu de souci qu'ils ont d'étudier les cas de conscience, bien qu'ils s'occupent d'ailleurs à d'autres études sacrées. » Nous retrouverons l'archevêque de Milan au milieu des religieux, dont il a fait les auxiliaires de son zèle et avec lesquels il entretient des relations aussi saintes qu'intimes.

CHAPITRE DIX-HUITIEME

LES SYNODES DIOCÉSAINS

Saint Pie V envoie l'archevêque de Milan Mantoue. - « Dieu nom est venu sous La forme de Charles. » - Éloges du pape sur le succès de la mission confiée à saint Charles -Les synodes diocésains de Milan.- Défense faite aux femmes de pénétrer dans l'église la tête nue. - Il recommande l'étude à ses prêtres - Ses diverses recommandations pour les maintenir toujours en haleine. -Mesures prises contra l'hérésie -Ses ordonnances pour les librairies - Le tronc des objets trouvés. -Il ordonne la suppression de la barbe. -État du clergé de Milan à cette époque.

Saint Charles avait visité une partie de son diocèse, il connaissait presque tous ses prêtres, il se trouvait en mesure de pouvoir rendre les décrets les plus propres à corriger les abus et à établir le bien d'une manière solide Dans ce but, il songea à réunir son synode diocésain. Le premier avait été tenu, par ses ordres, pendant son séjour à Rome, par son vicaire Mgr Ormanetto. Il allait lui-même, cette fois, se mettre directement en rapports plus intimes et pendant quelques jours avec son clergé. Au moment où il se disposait à mettre ce projet à exécution, il reçut du saint père l'ordre de se rendre à Mantoue, pour y rétablir la paix religieuse un instant troublée par un prédicateur, qui avait publiquement, du haut de la chaire, enseigné l'hérésie. Averti par le père inquisiteur, ce prêtre avait refusé de se soumettre et tout à coup les choses avaient pris des proportions effrayantes. On croyait le prédicateur soutenu secrètement par le duc de Mantoue. Dans le but d'intimider l'inquisiteur, on avait fait des menaces, qui furent promptement suivies de leur effet : deux religieux Dominicains avaient été presque aussitôt assassinés par des mains inconnues La révolte du prédicateur, le meurtre des religieux avaient vivement affligé Pie V. La crainte de voir le mal se propager dans les provinces voisines lui fit chercher les meilleurs moyens de l'étouffer dans son germe. La situation était difficile ; pour la dominer il fallait un homme d'une fermeté indomptable, tempérée par toutes les prudences de la charité ; le pape ne voyait autour de lui aucun prélat sur lequel il pût compter. Après avoir longtemps réfléchi et interrogé, il lui parut que personne ne serait plus apte que le cardinal Borromée à remplir cette délicate mission. Il avait laissé à Rome un souvenir encore vivant de la sagesse de son administration, pendant le pontificat de son oncle, et l'on avait conservé l'habitude de dire quand une chose difficile et embrouillée se présentait : « Il faut remettre le soin de cette affaire au cardinal Borromée. » Saint Pie V avait plus d'une fois, constaté par lui-même la justesse de cette opinion, il écrivit alors à l'archevêque de Milan :

« Le frère Camille Campegi, inquisiteur, à l'instigation de celui qui continue à semer la zizanie, n'est point agréable à Guillaume, duc de Mantoue : cela nous cause une grande tristesse. Il y a plusieurs mois, quelques fils de Satan, croyant que le duc lui-même leur était favorable, - ce que notre esprit ne peut se résigner à admettre, de la part d'un prince si catholique - ont cruellement assassiné deux frères de l'ordre de saint Dominique. Pour satisfaire à notre devoir de pontife, nous avons dû songer aux moyens de remédier à temps à cette situation et, dans ce dessein, nous avons jeté les yeux sur votre personne. Le Très-Haut vous a enrichi de dons si éminents, nous connaissons si bien votre grande intégrité, votre prudence, votre habileté, votre zèle pour l'Église catholique que nous avons la ferme espérance de vous voir satisfaire pleinement à nos désirs. »

Le saint ne prétextait pas les graves affaires de son propre diocèse pour se dérober à cette mission : le pape parlait, il oublia tout le reste ; la lettre pontificale est datée du 10 février 1568, et, dès le 25 du même mois, le cardinal se trouvait à Mantoue. Après avoir employé sa ressource ordinaire avant toute action : la prière, saint Charles se mit aussitôt à l'œuvre. Il lui suffit d'un seul entretien avec le duc pour le décider à se montrer plus énergique dans la répression du mal, puis il entra lui-même en relation avec les coupables. On ne saurait dire avec quelle promptitude il ramena la paix, Les uns furent éclairés par sa science, les autres réduits à l'obéissance par sa bonté et les endurcis impitoyablement châtiés. A Rome, quand on apprit cette solution si prompte et si inattendue, on cria au miracle. A Mantoue, l'impression ne fut pas différente : les habitants, les révoltés eux-mêmes disaient tout haut : « C'est Dieu qui nous est venu visiter, sous la forme de Charles, et qui nous a préservés d'un grand danger. »

Saint Pie V ne put cacher son admiration ; les cardinaux, se faisant les interprètes de la reconnaissance pontificale, adressaient au cardinal Borromée les plus touchantes félicitations. « Le pape a été satisfait de diligence que vous avez apportée dans cette affaire, lui écrivait Gambara, soit dans la promptitude de votre départ, soit dans la marche des négociations : en tout, il voit des preuves de votre piété, de votre prudence,

de votre foi et de votre religion. » Le cardinal de Pise déclarait qu'on ne pouvait, dans une simple lettre, redire toutes les louanges du pontife.

Mais la vertu du saint était au dessus de ces louanges : il songeait surtout à son Église qui réclamait ses soins, il suppliait le pape de lui permettre de retourner au milieu de son peuple. Saint Pie V n'accéda pas de suite à ses désirs, il jugeait sa présence encore nécessaire, pour maintenir et développer le bien qu'il avait commencé. « L'Église catholique, lui faisait-il dire, retirera beaucoup plus de profit de votre séjour Mantoue que de votre retour à Milan ; Sa Sainteté en est d'autant plus persuadée que, malgré votre absence de Milan, vous avez pourvu à tout par vos vicaires ; votre action personnelle n'y est pas nécessaire pour le moment. » Le pontife l'avertissait que plusieurs membres d'un ordre religieux avaient manifestement embrassé l'erreur et qu'ils se disposaient à apostasier ; il le chargeait de démasquer les coupables, de les poursuivre, de les faire rentrer au bercail ou de les punir. Saint Charles obéit avec le même zèle, la même promptitude et le même succès. En peu de temps, cette province vit rétablir la paix religieuse, reflleurir les bonnes mœurs et renaitre toutes les vertus sacerdotales et chrétiennes. « Le pape se repose uniquement sur la sollicitude de l'archevêque de Milan, disait le cardinal de Pise, et il attribue à la foi de Borromée plus que Borromée lui-même n'aurait osé espérer. » - « Aucune considération humaine n'est capable de ralentir la vive ardeur de son zèle pour la religion! » disait Pie V à toute sa cour, qui partageait cette admiration. A cette « époque, fait remarquer Oltrocchi, Charles n'avait pas encore accompli sa trentième année.

Toutes les fois que le pape voulait exciter les membres du sacré collège à la pratique des vertus propres à leur dignité, il ne manquait jamais de citer l'exemple du cardinal Borromée : « Heureuse l'Église de Jésus-Christ, ajoutait-il, si elle avait seulement six cardinaux comme le cardinal Borromée ! »

Le saint aspirait après le moment où son exil, comme il disait, toucherait à sa fin : « Je sens mon ardeur pour les choses de Dieu se refroidir, écrivait-il au cardinal Gambara ; cependant les solennités de Pâques, ma cohabitation avec les pères de Saint-Dominique auraient dû exciter mon zèle pour la religion ! Je vous ai exposé ces choses uniquement parce que mon séjour ici semble tout à fait inutile ; mais si le Saint Père pense autrement, je change de style, je sais que mon devoir consiste non seulement à le servir quand il l'ordonne, mais aussi quand il le désire. »

Il avait cependant goûté de grandes consolations, il avait demandé pour confesseur un père Barnabite et la Providence lui avait envoyé le père Alexandre Sauli que nous aurons occasion de faire connaître plus tard. Charles fit une confession générale de toutes les fautes de sa vie. « L'envoi du père Alexandre Sauli m'a été fort agréable, écrivait-il à l'un de ses familiers, Constant Tassoni. En attendant, je me recueille en moi-même, je passe des heures entières à sonder les recoins de mon âme. Aidez-moi de vos prières et de celles des autres, afin que mes résolutions se changent en fruits abondants. »

De retour à Milan, l'archevêque s'occupa de la convocation de son synode diocésain. Ces réunions sacerdotales furent l'un de ses plus puissants moyens de réforme. En parcourant les ordonnances portées par lui dans les onze synodes diocésains qu'il assembla, on est étonné de l'activité de cet esprit auquel les plus petits détails n'échappaient pas. Il prévoit tout, il remédie à tout, il ne se tient jamais dans les sphères élevées d'une théorie impraticable, mais tout dans ses ordonnances est précis, pratique et admirablement adapté aux besoins des prêtres et des fidèles. Nous ne pouvons nous arrêter longuement et avec détail sur chacun de ses synodes ; néanmoins, nous devons donner au lecteur une notion suffisante des principales matières qui y furent traitées.

D'après les décrets du concile de Trente, le cardinal Borromée eût dû réunir son synode tous les ans. Les autres travaux auxquels l'ardeur de son zèle ne suffisait pas, ne lui permirent point de suivre toujours à la lettre cette prescription ; mais il ne s'en dispensa jamais, sans avoir exposé au saint père les raisons qui l'en empêchaient, sans avoir obtenu la permission d'en remettre la convocation à un autre temps.

Nous avons parlé du premier synode réuni par Ormanetto ; le second, convoqué pour le 4 août 1568, fut plus nombreux encore ; on n'y compta pas moins de 1500 prêtres ; on y signala comme une chose merveilleuse la présence des prêtres Lépointiens, habitants des Alpes, qu'on n'avait jamais vu assister à un concile. Saint Charles prenait tous les moyens les plus propres à faciliter la venue de son clergé. Pendant ce synode, affirme Possevin, l'un de ses secrétaires, il nourrit chaque jour, à ses frais, deux cents prêtres. Il continua dans la suite cette munificence.

L'objet de cette seconde assemblée diocésaine fut d'abord la promulgation et l'acceptation par le clergé du 1^{er} concile provincial. Il porta également quelques ordonnances pour remédier aux abus qu'il avait remarqués dans sa première visite pastorale. Voici comment il procédait dans ces circonstances.

L'heure du synode étant arrivée, le clergé se réunissait dans l'église de Saint-Ambroise; là, il trouvait des avis, affichés aux murs, qui indiquaient à chacun l'ordre qu'il devait suivre, la place qu'il devait occuper ; des censeurs, désignés à l'avance, étaient chargés d'un examen sévère, de voir si quelqu'un contrevenait aux prescriptions pour le bon ordre, de veiller même sur les vêtements des assistants : le pontife ne voulait point qu'on se présentât à une si sainte réunion avec des habits en désordre ou malpropres. Cette dernière prescription semble presque risible ; elle ne paraîtra pas inutile à ceux qui connaissent les mœurs de ces campagnes, ils pourront s'imaginer ce qu'était alors la tenue de certains prêtres, habitant les villages, les bourgs de la Suisse et même certaines parties de la Lombardie.

On se rendait ensuite à la cathédrale où l'archevêque, assis sur son trône, au pied du maître-autel, à la vue de tous, se tenait plein d'une majestueuse dignité, qu'un rayon d'une bonté presque divine semblait encore rendre plus imposante. Deux fois par jour, de ce lieu élevé, il entretenait ses prêtres, ajoutant aux reproches les encouragements, à côté du mal plaçant le remède et indiquant à tous les sentiers de la vertu et de l'honneur sacerdotal.

Le dernier jour du synode, avant de le terminer par la promulgation des décrets, il avait l'habitude de déclarer à ses prêtres qu'il était à la disposition de tous ceux qui désiraient l'entretenir en particulier.

Le 3^e synode, tenu le 15 avril 1572, fût présidé par le vicaire Castelli, le saint était à Rome pour l'élection de Grégoire XIII. Le 4^e, convoqué pour le 16 novembre 1574 fut précédé d'une congrégation de tous les vicaires forains qui dura vingt deux jours. On y traita des abus qui existaient encore dans le diocèse et on y discuta la question des Rites. Le saint publia deux décrets importants l'un sur la manière de sanctifier les dimanches et les fêtes ; l'autre sur le respect dû aux églises. Toutes ces ordonnances sont très détaillées. La seconde s'appuie sur le concile de Trente et sur une bulle de saint Pie V qui, en montant sur le trône pontifical, n'eut rien de plus à cœur que d'exhorter les fidèles « à entrer dans les églises avec humilité et dévotion, à s'y tenir en silence, attentifs à de pieuses prières et, les genoux en terre, à adorer le Très Saint Sacrement. Là, doivent cesser tous les discours profanes, vains, déshonnêtes et tout ce qui pourrait donner du scandale ou troubler les offices. »

Ce décret défendait aux femmes de pénétrer dans l'église la tête nue et ornée ; il leur imposait l'obligation de porter un voile. Pour enlever un nouveau prétexte à la coquetterie, ce voile devait être d'une étoffe épaisse et peu transparente, long et couvrir le visage, comme il convient à la modestie d'une femme chrétienne qui doit aller à l'église pour adorer Dieu et non pour exciter et provoquer les regards. Cette ordonnance produisit une certaine émotion dans la ville. Plusieurs femmes voulurent résister ; les peines infligées par le cardinal étaient graves et la résistance non seulement ne fut pas de longue durée, mais bientôt aucune femme honnête n'osa plus sortir, même dans la rue, sans suivre les ordonnances de l'archevêque. Un contemporain raconte assez plaisamment que cette mesure fut surtout fort agréée par les maris ; ils applaudirent à l'ordonnance épiscopale, d'autant plus volontiers que les coiffures de leurs femmes coûtaient des sommes énormes.

Le 5^e synode, célébré en 1578, ne dura que trois jours : l'archevêque avait tout préparé à l'avance. Le 6^e eut lieu l'année suivante : le 7^e le 20 avril 1580. Occupé alors la visite apostolique du diocèse de Brescia, Charles n'hésita point à l'interrompre pour se trouver au milieu de ses prêtres. Les autres synodes se suivirent chaque année et ne présentèrent aucun fait saillant, si ce n'est le dixième qui fut remarquable par la présence du cardinal de Vérone, Augustin Valerio. Cet évêque fut si émerveillé de la sagesse des ordonnances, portées par son saint ami, qu'il les appliqua à son propre diocèse L'année suivante, au mois d'avril 1584 se tenait le onzième et dernier synode diocésain de Milan. Ce fut comme la dernière entrevue du pasteur et du clergé, à laquelle, par une touchante permission de la Providence sans doute, tous les prêtres du diocèse assistèrent. Saint Charles trouva des paroles si puissantes pour les exhorter à la pratique des vertus sacerdotales qu'ils se montrèrent prêts à accepter tous les sacrifices.

Ces sacrifices étaient grands parfois. Qu'on en juge par quelques extraits des ordonnances disciplinaires portées dans ces synodes. Les visiteurs de la ville et du diocèse devaient dresser quatre fois par an l'état du clergé de leur circonscription. Il était défendu aux prêtres de s'absenter de leurs bénéfices sans autorisation spéciale, et, s'ils venaient Milan, ils ne pouvaient y passer la nuit sans une permission expresse, laquelle ne

s'accordait qu'une fois par mois et pour de graves motifs : sans cette permission écrite, on ne pouvait les admettre à célébrer la messe dans aucune église de la ville. A l'époque de l'année où les communions et les confessions étaient plus fréquentes, toute permission même pour une absence de courte durée était absolument refusée.

Les chanoines et les membres des collégiales, liés par l'obligation d'assister au chœur, ne pouvaient s'absenter plus de trois jours sans une permission écrite.

A côté de ces mesures préventives, si l'on peut les appeler ainsi, le saint donne les avis les plus pratiques et les plus propres à entretenir son clergé dans la piété et à le maintenir toujours à la hauteur de ses sublimes fonctions.

L'étude est le premier aliment de la piété et de la fidélité sacerdotales ; l'archevêque gémit de voir l'ignorance d'un grand nombre de prêtres : chargés d'éclairer et de sauver les âmes, ils ressemblent trop auvent à des aveugles qui conduisent d'autres aveugles. Il recommande l'étude; mais il ne se dissimule pas la difficulté du travail pour des hommes accoutumés à ne rien faire, dont l'intelligence s'est étiolée dans une oisiveté coupable ou dangereuse. Comme une nourrice prévoyante, il leur distribue le lait de la doctrine proportionnellement à leur intelligence. Aux plus vigoureux, il recommande l'étude de la Somme de saint Thomas pour laquelle ils se servent des commentaires approuvés. A ceux qui sont moins aptes à ces fortes études, il conseille les institutions de Jean Viguier ou un abrégé de saint Thomas. Enfin aux intelligences les plus bornées, il indique le catéchisme romain ou même un autre plus abrégé. Il les engage non seulement à l'étudier, mais à le traduire en langue vulgaire et à soumettre cette traduction au visiteur ou au vicaire diocésain.

Dans les paroisses où il y a cinq prêtres, il veut que chaque semaine ils se réunissent deux fois en congrégation. Le préfet des études les interrogera sur leur savoir, leur donnera même les explications dont ils auront besoin. Mais comme il ne suffit pas au prêtre d'orner son intelligence, qu'il lui faut surtout élever et purifier son cœur, il veut qu'on traite dans ces réunions des choses spirituelles. Ils devront rendre compte de la manière dont ils font l'oraison, dire les sentiments que l'Esprit-Saint leur aura inspirés. Il les engage à former entre eux des sociétés spirituelles, comme il en existait au temps de saint Ambroise, dans lesquelles ils s'exciteront mutuellement à la pratique du bien.

Dans ces réunions intimes, ils devaient également s'occuper de la sanctification des âmes qui leur étaient confiées, chercher ensemble les meilleurs moyens d'assister les mourants et de rendre au prochain tous les autres services d'une vraie et fraternelle charité. Il recommande de réciter l'office divin à l'église ou à la maison, devant quelques pieuses images, et non en se promenant, à moins qu'une nécessité ne les y contraigne.

Le cardinal savait que la nature est faible ; les meilleures résolutions s'évanouissent vite, si l'esprit n'est pas toujours tenu en éveil. Il avait choisi des hommes d'une vertu éprouvée, dont la mission fut précisément de veiller à l'accomplissement de toutes ses ordonnances et de s'appliquer à former à la vertu les clercs d'un ordre inférieur. Eux-mêmes devaient toujours être en haleine, s'occuper de la vie, des mœurs, des études, de la régularité du clergé; stimuler les uns, encourager les autres, reprendre et punir les coupables. Après avoir pourvu à tout ce qui est de nature à aider ces prêtres, dans l'œuvre de leur propre sanctification, il trace d'une main sûre les règles qu'ils devront suivre dans les diverses fonctions de leur ministère pastoral. Sous le titre de *Sacramentale Ambrosianum*, il publia une série d'instructions sur l'administration des sacrements. Nous n'avons à nous occuper de ce recueil que pour le signaler, comme un monument de la sollicitude et du zèle du pieux archevêque pour l'observance rigoureuse des ordonnances et des cérémonies fixées par l'Église.

Son instruction sur la manière de procéder aux funérailles est un témoignage de son respect pour les morts. Il s'y occupe non seulement des offices à célébrer, soit pour les prêtres, soit pour les simples fidèles ; mais encore il y expose tout au long les mesures à prendre pour l'ensevelissement, les soins dont il faut entourer le cadavre et enfin les conditions de la sépulture ecclésiastique.

Sa vigilance pour conserver intacte et pure la foi de ses diocésains était extrême : les précautions minutieuses qu'il prend pour atteindre ce but pourront paraître puérides à certains esprits légers; elles sont inspirées par une prudence et une sagesse pratique vraiment dignes d'admiration. A cette époque, l'hérésie profitait souvent des foires et des assemblées populaires pour propager furtivement ses erreurs. La raison

du commerce était alors le moyen le plus facile pour couvrir les intrigues des protestants. On allait sans défiance, et d'autant plus volontiers qu'on trouvait dans ces négociations des avantages temporels. L'hérétique profitait avec adresse de ces relations pour glisser un mot, lancer une spirituelle raillerie, hasarder une critique d'apparence fort timide et cela suffisait souvent pour introduire le doute dans les esprits, pour faire disparaître le respect des personnes et des choses qu'on avait eu jusqu'ici l'habitude de vénérer. De là il n'y avait souvent qu'un pas, la propre passion y trouvant son compte, à une apostasie complète de la foi. Il était du devoir d'un pasteur vigilant de prémunir les âmes faibles contre ces dangers réels, d'autant plus graves qu'ils étaient dissimulés. Un grand nombre de ses diocésains appelés par les intérêts de leur commerce, se rendaient dans les pays hérétiques : il tremble à la pensée du danger qu'ils vont courir, il veut au moins préserver les plus faibles d'entre eux. Il écrit à ses curés, il les charge de lire trois fois, du haut de la chaire, les jours de fête, une ordonnance, en vertu de laquelle il défend à ses diocésains d'aller dans les pays hérétiques, sans sa permission ou celle de son vicaire. Les contrevenants à cette ordonnance seront déferés au tribunal ecclésiastique. Aujourd'hui, nos savants, nos économistes, nos politiques modernes qui ont su, avec tant de raison, élever des barrières presque infranchissables contre les maladies contagieuses, la peste et toutes les épizooties imaginables, seront les premiers à crier à l'intolérance, à la vue des précautions prises par le saint pour ne pas laisser pénétrer dans les âmes et dans son diocèse l'hérésie, cette peste de l'esprit et de l'âme bien plus redoutable que celle du corps.

Outre ces mesures que réclamaient et qu'autorisaient les usages et les mœurs du temps, le cardinal fait la guerre aux livres hérétiques. Il défend de conserver les bibles falsifiées et tronquées par les protestants; il ordonne aux libraires et aux imprimeurs d'avoir, dans leurs magasins la liste des livres mis à l'*index* et de se conformer scrupuleusement à ses ordonnances. Il les oblige à lui remettre le catalogue de tous leurs livres ; s'ils en dissimulent quelques-uns, il menace de leur retirer le droit de vente. Il ne permet de vendre des bibles, traduites en langue vulgaire, et des ouvrages de controverse religieuse qu'à ceux qui présenteront une permission écrite de les lire ou de les acheter, puis il signale un certain nombre de livres dont il défend absolument la vente. Personne ne pourra acheter la bibliothèque d'un défunt avant que le catalogue des livres, qui la composent, n'ait été soumis à l'archevêque ; les libraires devront, tous les mois, lui adresser la liste des nouveaux livres qu'ils auront introduits dans leur commerce

Cette ordonnance du saint est sévère, mais justifiée ; elle révèle jusqu'où pouvait s'étendre à cette époque l'autorité épiscopale sur l'imprimerie. L'Église avait dans le concile de Trente rendu des décrets très rigoureux sur cette matière; ils obligent tous les auteurs à soumettre au jugement de l'ordinaire leurs ouvrages, avant même de les faire imprimer. Si cette loi avait été toujours fidèlement suivie, que d'erreurs, de fautes et de révolutions eussent été épargnées à notre Europe! L'Esprit-Saint n'inspire jamais l'Église que de sages et nécessaires règlements, et toujours les sociétés qui les violent paient chèrement leur désobéissance. Guidé par l'esprit de Dieu, saint Charles mit tout en œuvre pour éviter ce malheur à son peuple.

Les fêtes et les réjouissances publiques font l'objet de plusieurs de ses instructions; nous aurons plus tard l'occasion de revenir sur ce sujet.

Nous arrêterons ici le résumé des ordonnances synodales de saint Charles; nous citerons seulement deux dispositions prises par le saint. L'une, de peu d'importance, nous a paru présenter un côté assez touchant. En tout cas, elle est de nature à prouver qu'il n'y avait pas de chose, si petite qu'elle soit, qui pût échapper à son œil attentif. Dans la cathédrale de Milan on voit encore un tronc, fixé dans un des murs extérieurs du chœur, qui porte l'inscription : *Capsa incertorum*. Le touriste regarde, cherche à comprendre et continue sa route avec indifférence. L'origine de ce tronc remonte au onzième synode diocésain tenu par saint Charles. Il a voulu ainsi faciliter la restitution des objets trouvés ou volés. Chacun peut ici venir déposer, sans craindre aucune indiscretion de la part de cette boîte, la valeur ou les objets mêmes qu'il a dérobés, ceux qu'il a trouvés et dont il ne peut ni découvrir, ni connaître les propriétaires. Ce dépôt confié à l'église, sous l'œil de Dieu, est employé ensuite par l'archevêque pour l'entretien des asiles de la charité dont les frais incombent à son administration.

Le saint archevêque ne négligeait aucun des moyens les plus aptes à contribuer au développement des vertus, dans l'âme de ses prêtres, et à l'ornement de leur intelligence par l'acquisition d'une science véritablement sérieuse et ecclésiastique. Mais le vêtement, la démarche, le logement, la tenue du prêtre, en un mot, toute sa vie extérieure doit être comme le reflet de son âme. Aussi le cardinal règle-t-il ces questions avec une sagesse et un à-propos dignes des plus grands éloges. Parmi les mesures relatives à la tenue ecclésiastique, il en est une sur laquelle nous nous arrêterons un instant, car elle souleva des

oppositions dont on ne saurait trop s'étonner aujourd'hui. A cette époque, il était de mode, parmi le clergé, de laisser croître la barbe et de l'entretenir, dit Giussiano, avec un soin et une recherche peu dignes d'un homme. Plusieurs s'imaginaient qu'une telle barbe, descendant jusque sur la poitrine, pouvait suppléer à une dignité qu'ils se préoccupaient peu d'acquérir par des moyens plus sûrs et plus sérieux. Saint Charles vit dans cette recherche vaniteuse un danger pour la vertu d'un grand nombre. D'ailleurs, cet usage s'éloignait complètement des anciennes coutumes, il résolut de ramener son clergé à l'antique et vénérable discipline, suivie du temps de saint Ambroise. Il prévoyait quelques oppositions et selon son habitude, il ne voulut pas imposer ses ordres, sans y avoir préparé tout doucement les esprits. Il donna d'abord lui-même l'exemple, il se fit raser et il apparut ainsi au milieu de son clergé

Cette résolution de l'archevêque ne fut pas universellement approuvée à Rome ; son agent lui fait parvenir l'écho des critiques dont elle est l'objet. On trouve, lui dit-il, l'usage de se raser trop efféminé. On en juge, à Rome, par l'exemple de ces jeunes gens livrés à la mollesse et adonnés aux plaisirs : ils ont soin de se raser entièrement. Pour ce motif, le P. Philippe a défendu aux jeunes prêtres de se raser, il veut qu'ils laissent croître leur barbe. Ils montreront ainsi un aspect plus viril : en se rasant complètement ils ressembleraient à des femmes.

Le cardinal Sirlotti, consulté sur ce sujet se montrait favorable à la conservation de la barbe. « Cette manière de voir ne me surprend nullement, répond le saint à son agent ; le cardinal Sirlotti s'est toujours et surtout occupé des usages et des rites de l'Eglise d'Orient ; les Grecs ont toujours porté et entretenu la barbe : en bon Grec, il ne peut se mettre en désaccord avec les Grecs. Mais il s'agit ici de l'Eglise latine et je ne comprends plus le bruit et l'opposition qui se font autour de cette question. L'usage de raser la barbe s'est universellement conservé dans l'Eglise latine, excepté dans ces dernières années de décadence, et en Italie seulement ; encore les prêtres les plus graves et les plus âgés ont-ils retenu l'ancien usage... Les vieilles peintures de Milan rendent en tout témoignage de cet antique usage, plus particulièrement le portrait de saint Ambroise qu'on estime exact et qui se trouve dans l'église qui lui est dédiée : son visage est rasé. On en a découvert dernièrement un autre du même genre dans la forteresse de la porte de Jupiter qui remonte à une époque très reculée. Il y a environ quatre jours, en faisant des réparations dans l'église très vénérable de saint Protas *ad monachos*, on a trouvé une église souterraine, profondément enfouie sous terre ; elle a dû être comblée au temps où les barbares firent tant de ruines à Milan. Le principal autel existait encore et l'on a trouvé une peinture représentant saint Ambroise, entre saint Gervais et saint Protas, et il est également rasé. » D'ailleurs, il s'agit ici du vêtement ecclésiastique et cette matière est laissée entièrement à l'arbitre de l'évêque : il suffit du seul exemple de l'évêque pour rendre cet usage raisonnable et le faire accepter par son clergé.

« Au dernier synode, on comptait à peine dix, peut-être vingt prêtres qui ne fussent pas rasés. Néanmoins j'ai voulu rendre ce décret pour l'avenir. J'ai pour habitude de faire observer les réformes avant de les décréter. Ce décret fut accepté par tout le monde comme une chose des plus simples, à l'exception de votre frère qui ne pouvait, ni ne voulait s'en taire; il critiquait, il murmurait. Ce décret, d'ailleurs, n'est pas aussi sévère que vous l'imaginez, sa violation n'entraîne aucune peine.

« Ensuite j'ai pour maxime que dans le gouvernement spirituel, on doit prendre toutes les occasions qui se présentent d'aller toujours plus en avant. Dans le principe la réforme se fait sentir, mais elle reste établie et l'on finit par se taire. »

Dans son ordonnance, le cardinal déclarait qu'il ne faisait que rétablir un ancien usage, que plusieurs membres de son clergé avaient déjà prévenu son décret et il les engageait tous à suivre cet exemple. « Reprenons donc, mes frères, de tout cœur, notre antique coutume de raser la barbe. Prenons en même temps une sainte résolution : en déposant la barbe, déposons toute ostentation, toute vaine confiance en la sagesse et en la force du monde; laissons de côté toute estime de nous-mêmes et toute espèce d'orgueil. Taillons au vif les préoccupations terrestres ; éloignons toute intrigue des affaires du siècle; bannissons entièrement toutes les dépenses superflues. Avec un habit différent de celui des gens du siècle, ayons toujours une vie digne de notre état et de notre profession. Avec le mépris de ce qui est ordinairement regardé comme un ornement du visage, renonçons aux futiles ornements et aux vanités recherchées par les hommes. Travaillons ainsi, tous, à nous rendre moins indignes de notre ministère et spécialement nous, prêtres, du redoutable mystère que nous traitons chaque jour dans le très saint sacrifice de la messe. »

CHAPITRE DIX-NEUVIEME

LES CONCILES PROVINCIAUX.

Comment le saint reçoit ses évêques suffragants. - Avec quelle fermeté il exige leur présence aux conciles de la province. - Comment il prépare les conciles. - Son mémorial - Ses notes sur l'évêque de Novarra - Son allusion aux profanations des huguenots en France dans son discours aux pères réunis pour le deuxième concile. - Belle exhortation aux pères - Importance du quatrième concile. - Les pères prient saint Charles de modérer ses austérités - Le cinquième concile et le règlement pour les temps de peste. - Le sixième et dernier concile - Son discours aux évêques - L'importance des conciles provinciaux de Milan d'après Benoît XIV. - Les Acta Ecclesiae Mediolanensis. - Difficultés qu'il rencontre à Rome pour l'approbation de ses conciles - Ses vigoureuses réclamations

Avec les synodes diocésains, les conciles provinciaux furent pour le diocèse et la province de Milan, nous pourrions presque dire pour l'Église universelle, l'un des plus puissants instruments de la réforme, entreprise par saint Charles Le pieux archevêque, en effet, ne se contentait pas d'imposer à toute sa province l'observation des statuts conciliaires; il avait l'habitude d'envoyer les exemplaires de son concile en France, en Espagne, en Portugal, en Allemagne, et à la plupart des évêques d'Italie, dans l'espérance de multiplier ainsi les fruits qu'il retirait pour sa province de ces saintes réunions. Il écrit aux princes d'Italie et il les engage à prêter leur concours et, au besoin, l'appui de leur autorité aux évêques, ses suffragants, pour la bonne exécution des décrets.

« En agissant ainsi, écrivait-il au duc de Gênes, vous ferez une chose agréable à Dieu, il s'agit de sa cause ; vous ferez plaisir au saint père, qui est animé d'un grand zèle pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, et vous me donnerez à moi une vraie satisfaction, car j'ai une grande prédilection pour votre république. »

Nous avons vu l'archevêque présider le premier concile provincial de Milan, Il avait convoqué le second pour l'année 1568 ; mais la mission que le pape lui confia à Mantoue l'obligea à le remettre à l'année suivante Pour tranquilliser sa conscience, il voulut quand même demander au saint père de sanctionner, par son autorisation, le retard apporté à cette convocation.

Il avait ainsi réglé l'ordre de ces réunions : il envoyait toujours son vicaire, avec quelques gentilshommes de sa famille cardinalice, à la rencontre des évêques dont l'arrivée au concile était annoncée. Il les attendait à trois mille pas de la ville, les accompagnait jusque dans l'église cathédrale d'où, après avoir adoré Dieu, il les conduisait au palais archiépiscopal. Le cardinal les recevait avec tous les témoignages du respect et de l'affection ; il leur donnait des appartements d'où le luxe était absent, mais dans lesquels ils trouvaient tout le nécessaire. Il désirait qu'ils n'eussent, dans son palais, rien à regretter des avantages et du bien-être qu'ils trouvaient dans leur propre habitation. Sa table était bien servie, sans superflu, sans luxe, tout y était abondant et de bonne qualité. Entre les séances, ou pendant les jours qu'ils voulaient bien lui accorder avant ou après le concile, comme récréation, il les accompagnait dans la visite des églises, il les invitait à présider les vêtures ou les professions des religieuses, il les conduisait dans ses séminaires et il était heureux d'organiser quelques séances théologiques en leur honneur. Il usait de tant d'égards, il savait trouver tant de moyens de témoigner sa joie de les posséder, il avait de si nombreuses et si saintes attentions pour eux, des délicatesses d'une si exquise et si noble courtoisie, que la plupart des évêques voyaient avec regret arriver la fin des travaux du concile par la pensée qu'il faudrait s'éloigner de lui. Et cependant, aucun métropolitain peut-être ne se montra aussi rigoureux que saint Charles pour l'assistance au concile provincial. Il convoquait tous les évêques et il voulait, à moins de raisons très graves dont il faisait juge le concile même, qu'ils assistassent tous à ces réunions périodiques prescrites par le concile de Trente. Il donna, en cette même année 1569, des preuves de son énergique fermeté, qui eurent pour la suite les meilleurs résultats.

Un évêque de la province, le cardinal de Saint- Georges était à Milan, presque à la veille de l'ouverture du concile provincial ; il se disposait néanmoins à prendre le chemin de Rome où l'appelaient quelques affaires. Saint Charles l'avait reçu avec de grands honneurs. Quand il eut connu son intention de partir, il fit tout ce qu'il put pour le décider à prolonger son séjour ; voyant sa prière inutile, il envoya Speciano et quelques-uns de ses parents lui faire de nouvelles instances. Ce fut en vain. L'archevêque comprenant alors qu'il se disposait à partir, sans même lui en donner avis, prit les devants et s'armant du droit et du pouvoir que lui donnait le concile de Trente, il lui défendit de sortir de Milan Il écrivit aussitôt à Rome; saint Pie V répondit,

en édictant des peines canoniques contre le cardinal de Saint-Georges, s'il n'assistait point au concile provincial. Mais, pendant l'aller et le retour du courrier, tout s'était arrangé, le métropolitain avait gagné sa cause et, par son ordre, les lettres du pape ne furent pas même remises à son suffragant devenu fidèle à son devoir.

Un autre évêque, alors que tous ses collègues étaient déjà réunis en concile, avait allégué, pour justifier son absence, la nécessité de remplir une mission importante qui touchait de près les intérêts d'un grand prince. Charles ne trouva pas l'excuse suffisante : selon les règles du droit canonique, et d'après l'avis de ses suffragants, il écrivit à l'absent pour lui rappeler les peines auxquelles il s'exposait, en préférant les affaires privées des princes au salut des âmes qui lui étaient confiées. L'évêque ne se le fit pas dire deux fois, il accourut à l'appel de son métropolitain : saint Charles l'accueillit avec une courtoisie capable de lui faire oublier l'inflexible fermeté qu'il avait apportée dans l'accomplissement d'un devoir. Dans la suite, le métropolitain n'eut plus à exercer cette autorité que lui conféraient les saints canons ; on savait que le cardinal Borromée ne transigeait jamais avec le devoir et l'on ne se mit plus dans le cas d'encourir ses avertissements.

L'esprit d'organisation du pieux archevêque rendait plus facile et plus expéditive la tenue de ces réunions provinciales. « Il s'arrangeait de manière à savoir, avant les conciles, non seulement tous les défauts en général de la province et du diocèse, mais encore en particulier ceux des laïcs, des clercs et des évêques. Il avait dans ce but un petit livre qu'il portait toujours avec lui ; il y écrivait de sa propre main les défauts de ses subordonnés qu'on lui signalait, afin de pouvoir y remédier, en son temps et en son lieu, avec cette habileté et cette douceur habituelles, qui étaient si grandes qu'elles contraignaient les hommes à condescendre à sa volonté »

Ce petit volume ainsi décrit par Posseyin, l'un des secrétaires du saint, existe encore ; il fait partie de la précieuse et riche bibliothèque du marquis Trivulzi de Milan. Nous devons à l'obligeance de M. le comte Porro, la communication de ce précieux manuscrit ; nous l'avons eu entre les mains et nous avons pu y recueillir quelques notes. Il fut écrit à la hâte, au jour le jour, à chaque heure : on le devine à cette écriture cursive et assez difficile à déchiffrer. Plusieurs notes sont écrites de la main des secrétaires. Rien de ce qui touche à la mémoire et aux habitudes de notre saint ne saurait nous être indifférent ; nous donnerons donc un exemple de la manière dont il écrivait ses mémorandums. Nous emprunterons la note même citée par M. le comte Porro, dans son catalogue raisonné et encore inédit de la bibliothèque Trivulzi. Ce passage est tout entier écrit de la de saint Charles, il comprend la page III et doit s'appliquer à l'évêque de Navarre :

"Novariae episcopus habet catulos delicatos in cubiculo cum pendentibus collaribus etc.

" Mensam nimis delicatam floribus etc.

" Vitra preciosa et varia deque iis sermo frequens
in mensa et aves cantantes, musica instrumenta in mensa

"In ægreditudinibus etiam plura.

"Iracundus etiam in missa obliviam quædant "-Ambitionis suspectus.

" Vicarius monialium capit dona a monialibus.

" Mulctæ applicatæ fabricæ episcopali.

" Secretarii capiunt pro copiis etc.

" Testes futuri (id est futuri concilii) V.

" In civitate P. Baptista Nasus canonicus cathedralis.

« In dioecesi P. JO Maria Carnanius archipresbiter Olegii

« P. Bernardus Dei paganis alter curatus.... »

Ces observations sur la personne de l'évêque de Navarre, ajoute le comte Porro, furent écrites par le saint en l'an 1582, avant le mois de mai, dans le courant duquel fut célébré le 6° concile provincial, ou bien cette note fut écrite pour en tenir compte dans le 7° concile que la mort l'empêcha de réunir. Cet évêque était bon ; mais notre saint qui avait toujours présent à l'esprit ce que dit saint Paul dans sa première épître à Timothée, ch. 3 : *Il faut que l'évêque soit irréprochable...* était bien loin de se contenter qu'un évêque fût bon, il voulait qu'il fût excellent et saint.

Quand il avait une connaissance, exacte des défauts qu'il fallait combattre, il appelait les hommes les plus versés dans la science du droit canonique et civil et il préparait avec eux le sujet des délibérations du futur concile. Il désignait, à l'avance, après y avoir bien réfléchi et avoir consulté autour de lui, les secrétaires, les témoins, les préfets des congrégations et tous les autres dignitaires, afin que tout se fit sans bruit, sans

discussion, sans perte de temps. En envoyant la lettre de convocation pour le concile, il écrivait à trois évêques de la province pour les avertir de se préparer à prononcer un discours, il indiquait à chacun le sujet qu'il aurait à traiter, afin d'éviter des répétitions fâcheuses. A l'approche de la réunion du concile, il ordonnait des prières publiques et lui-même se livrait à des jeûnes plus austères, à des prières plus fréquentes : il prenait encore sur les heures si courtes de son sommeil pour attirer, par son oraison, les bénédictions de Dieu sur cette œuvre à laquelle il attachait une si grave et si légitime importance.

Nous n'avons pas l'intention de donner même une analyse des décrets portés dans les cinq autres conciles provinciaux de Milan, comme nous l'avons fait pour le premier ; nous signalerons quelques faits et les décisions qui nous paraissent présenter un intérêt particulier, ou de nature à faire ressortir, d'une façon plus évidente, les mœurs de l'époque et le caractère de notre saint.

Dans le discours latin qu'il prononça, en ouvrant le deuxième concile, saint Charles fait allusion aux troubles, aux guerres civiles, aux profanations, sacrilèges dont la France fut victime dans ces années douloureuses où la monarchie chrétienne et la vieille foi catholique furent l'objet des plus redoutables attaques de la part des huguenots. Nous citerons ce morceau d'une éloquence chaleureuse et énergique. Le cardinal voit l'ennemi, à la porte de l'Italie encore fidèle, et il excite les sentinelles de la maison d'Israël à veiller et à combattre. « Vous savez, s'écrie-t-il, vous connaissez dans quel trouble est plongée la république chrétienne ! Combien, depuis longtemps, le funeste flambeau des hérésies a été promené dans des provinces voisines des nôtres ! Que de mouvements violents ont eu lieu en France ! Que de carnages ! Combien de luttes ont vu le jour ! Quoi ! les temples détruits, les lieux sacrés dépouillés de leurs plus précieuses images, de leurs ornements ; les vases sacrés enlevés, les reliques des saints dispersées, les prêtres et les religieux massacrés, les vierges saintes traitées injurieusement, les lieux saints souillés, tout enfin ruiné et dans la désolation ! Jusques à quand, Seigneur, serez-vous irrité ? Combien de temps encore verrons-nous la vigne que vous avez plantée, le peuple racheté par le sang de votre Fils JÉSUS-CHRIST, combien de temps encore les verrons-nous pillés, ravagés, dissipés ? Jusques quand nous rassasiez-vous du pain de la douleur, nous abreuverez-vous de larmes ? Ces maux très dangereux, semblent éloignés de nous et à une certaine distance, ils nous entourent cependant de toutes parts, ils sont à nos portes, et, à chaque heure, et à chaque moment, nous pouvons craindre que, comme un torrent d'eaux impétueuses, ils n'envahissent cette province, que leurs flots ne la ruinent entièrement, si le secours de Dieu et la vigilance des pasteurs n'y apportent remède ... Nous avons d'autres dangers dans le cœur même de nos provinces, qui ne doivent pas moins nous émouvoir. Nous avons déjà pourvu, sans doute, à de nombreux besoins, mais combien d'erreurs invétérées subsistent encore ! Les hommes préfèrent le monde Dieu et ils s'adonnent avec une ardeur effrénée à toutes ses fallacieuses promesses. Ces maux sont au dedans de notre pays, ils viennent au secours de l'hérésie, ils lui prêtent des armes et des facilités. Les anciennes hérésies semblent être toutes ressuscitées. » Et il profite de ces considérations pour exciter le zèle des prélats. Eux seuls peuvent remédier au mal et arrêter l'ennemi. « Ils sont au milieu du peuple comme des étoiles constamment illuminées par la lumière de ce soleil qui est le CHRIST... C'est pourquoi, dès le principe, les évêques se réunissent en concile et, au milieu des ténèbres du monde païen, ils font resplendir la lumière de la vérité... Ne pensons pas avoir accompli complètement notre devoir ; il y a trois ans, nous avons commencé l'œuvre, mais nous ne l'avons pas perfectionnée. Nous n'avons pu donner que du lait à nos peuples, il leur faut maintenant une nourriture plus solide. Dieu veut aussi que son Église progresse de jour en jour, qu'elle devienne plus brillante... Dans ce nouveau concile nous pourrions examiner si nous avons bien observé les ordonnances du premier ; nous verrons ce qui a manqué si l'ennemi s'est introduit dans la place. Il faut donc, laissant de côté les préoccupations de nos passions, les yeux levés vers le ciel, que nous ne songions nullement à notre utilité, à notre convenance, aux louanges des hommes ; servons le CHRIST auquel sont dus toute gloire, toute louange, tout honneur ; ne travaillons pas pour nos affaires, pour les faveurs populaires, pour notre avantage, pour notre propre gloire. » Et il expose les devoirs d'un véritable évêque : « Ne soyons pas l'ombre, dit-il, mais l'expression vivante de cette discipline chrétienne que, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, nous allons rétablir par nos décrets... » Il leur cite les exemples des Athanase et des Ambroise qui n'ont reculé devant aucun obstacle, devant aucune opposition des puissants pour annoncer et faire prévaloir la vérité. Puis, faisant allusion au compte qu'ils devront rendre à Dieu, il termine par ces ardentes et terribles apostrophes : « Si nous étions prévaricateurs, nous entendrions de la bouche du souverain juge ces reproches : Si vous étiez les éclaireurs de mon peuple, pourquoi étiez-vous aveugles ? Si vous étiez pasteurs, pourquoi avez-vous laissé s'égarer le troupeau qui vous fut confié ? Si vous étiez le sel de la terre, comment vous-êtes-vous affadis ? Si vous étiez la lumière, pourquoi étant assis au milieu des ténèbres et des ombres de la mort, n'avez-vous pas brillé ? Si vous étiez des apôtres, pourquoi aux des hommes n'avez-vous pas agi selon la puissance apostolique ? Si vous étiez la bouche du Seigneur, pourquoi êtes-vous restés muets ? Si vous vous sentiez au dessous de cette mission, pourquoi l'avez-vous ambitionnée ? Si vous étiez en état de la remplir, pourquoi étiez-vous si

lâches, si négligents ? Rien ne vous a touché: ni la parole des prophètes, ni les lois de l'Évangile, ni les exemples des apôtres, ni la piété, ni la religion, ni l'état si désolant de l'église, ni le redoutable jour du jugement, ni les récompenses, ni les supplices, ni les tourments éternels, non, rien de tout cela n'a été capable de vous émouvoir! C'est pourquoi, mes pères, rappelons-nous ensemble, dans notre esprit et dans notre âme, les redoutables paroles d'un juge irrité, afin qu'excités les uns par les autres, dans cette sainte réunion, nous agissions; selon notre devoir, nous remplissions notre mission sans retard, sans faiblesse, sans timidité, sans négligence, sans amoindrissement de la vérité, mais sincèrement et avec une constante et sainte sollicitude, ne songeant qu'à Dieu seul, sous la conduite de l'Esprit- Saint, le modérateur de toutes nos actions, de tous nos projets, à qui seul sont dus l'honneur et la gloire dans l'éternité des siècles

Cette page d'éloquence fait partie intégrante de l'histoire de notre saint, elle révèle tout à la fois la beauté de son âme et son influence sur les évêques de sa province. On y sent palpiter un cœur qui ne s'appartient plus, qui est tout à Dieu, et qui, dans ses sublimes élans d'amour, voudrait entraîner avec lui, dans la voie du sacrifice poussé jusqu'à l'héroïsme, les âmes de tous ceux qui l'écoutent.

Dans le 3^e concile qui eut lieu le 24 avril 1572, l'archevêque fit proclamer le fameux décret sur la célébration des fêtes. Les défenses qui y sont contenues lui attirèrent de la part du gouverneur et du sénat de Milan de graves et douloureuses oppositions dont nous aurons l'occasion d'entretenir le lecteur. Nous trouvons dans ce concile un nouveau témoignage de la sollicitude de l'Église pour propager l'instruction parmi les peuples. « Que l'évêque, dit l'un de ces décrets, qui, selon les prescriptions de notre dernier concile provincial, n'a point encore établi dans les villes, les bourgs et autres lieux de son diocèse les écoles et les confréries nécessaires de la Doctrine chrétienne, le fasse le plus tôt possible et avec la plus grande diligence. » Nous aurons occasion d'exposer avec plus de développement ce qu'étaient ces écoles dites de la Doctrine chrétienne. Le concile trace les règles les plus propres à rendre ces écoles florissantes, il établit la nécessité de les visiter, de leur donner des confesseurs zélés et éclairés et de leur adresser des instructions.

Selon son habitude, le cardinal prononça un discours latin court, concis, plein de choses et animé surtout d'un souffle divin, pour presser ses frères dans l'épiscopat et pour les solliciter à travailler avec ardeur à la gloire de Dieu et au salut des hommes. Le meilleur moyen d'atteindre ce but, leur dit-il, c'est que vous observiez vous-mêmes scrupuleusement les ordonnances de ce concile

Le 4^e concile, tenu le 10 mai 1576, fut l'un des plus importants. Lorsque l'abbé Daneo présenta au pape les décrets de ce concile, sa sainteté ne put retenir son étonnement: « Comment se fait-il que vous me présentiez un si gros volume, quand déjà il s'est fait trois conciles dans cette province ? »

Le cardinal se chargea lui-même de répondre au pape, par le moyen de Mgr Speciano. « Ce concile a eu lieu, dit-il, après la visite de mon diocèse, par Mgr Famagosta et après celles des diocèses de Bergame et de Crémone faites par moi. Dans ces visites apostoliques nous avons découvert d'une manière plus positive les besoins de cette province ; nous jugeâmes opportun d'y pourvoir dans ce concile provincial auquel assista le visiteur apostolique. On trouva convenable de formuler dans les décrets provinciaux toutes les ordonnances d'un intérêt général, qui s'étaient faites dans ces visites, afin qu'elles devinssent communes à toute la province. »

Nous signalerons dans ce concile le chapitre concernant les bibliothèques des églises. Le concile prescrit d'établir un endroit spécial pour recevoir et conserver tous les volumes et manuscrits, de construire des armoires pour les y placer, de les mettre en ordre avec des étiquettes, de dresser des catalogues, de faire relier et réparer les volumes déchirés, endommagés, vieillis et de confier ce soin à un homme spécial. En un mot, nos bibliophiles modernes ne donneraient pas des instructions plus minutieuses, ni plus intelligentes.

La troisième partie des constitutions s'occupe des évêques. Le saint, qui a tracé ce règlement, semble avoir reproduit lui-même sa parfaite image. « Les évêques ne doivent point se contenter des ordonnances du premier concile à leur égard : nous sommes de ceux, dit-il, pour les progrès desquels il n'y a point de limite définie, dans l'imitation de la vie de Jésus Christ. » Cet admirable règlement prend et accompagne l'évêque dans toutes les circonstances de sa vie privée et publique. Puis viennent sous le titre de Monitions, un grand nombre de conseils adressés au clergé. On pourrait dire que cet ensemble forme le meilleur guide spirituel de la vie sacerdotale: toutes les obligations de l'évêque, du prêtre et du chrétien sont l'objet de ces avis : les conseils de la perfection évangélique y sont mis dans une lumière admirable et présentés avec une netteté saisissante. Rien n'est laissé de côté : le prêtre y est conseillé en tout et pour tout dans sa vie publique, comme dans sa vie privée. L'archevêque de Milan était arrivé déjà à un haut degré de sainteté.

Son renoncement, ses mortifications sans nombre, son austérité extraordinaire remplissaient d'admiration les évêques qu'il avait autour de lui. Un ami de Charles, Jean Ange Cerri, l'un des médecins les plus distingués de Milan, voulut profiter de la présence des évêques pour l'arrêter dans cette voie si rude de la pénitence. Il vint donc trouver les pères du concile, il leur déclara que le cardinal menait une vie beaucoup trop austère, que ses pénitences étaient de nature à compromettre sa santé, qu'elles pouvaient même abrégé sa vie : il les suppliait de lui conseiller la modération.

Les évêques avertis supplièrent leur métropolitain de se montrer plus réservé dans ses mortifications, plus prudent dans le choix et le nombre de ses pénitences de conserver sa santé et sa vie pour le bien de l'Eglise et l'honneur de Dieu.

Charles les écouta avec beaucoup d'humilité, il les remercia de leur affection, puis il prouva par les attestations d'autres médecins que son genre de vie ne pouvait en aucune façon nuire à sa santé. Néanmoins, par humilité autant que par condescendance, il voulut bien tenir compte des avis et des prières de ses frères, il promit de faire placer sur la planche où il dormait un gros sac et un matelas de paille.

Les évêques durent s'estimer heureux de cette concession et le cardinal continua ses jeûnes, ses veilles et ses autres austérités, jusqu'à ce que de nouvelles circonstances lui fissent de nouveau reprendre sa couche de bois.

Le 5^e concile provincial se tint en mai 1579. Milan venait d'être éprouvée par la peste et l'archevêque, encore sous l'impression de ces terribles jours, résolut de prendre des mesures pour éviter, à l'avenir, les inconvénients qui s'étaient présentés lors de l'invasion de ce redoutable fléau. Saisi par la peur, un très grand nombre de prêtres et de citoyens avaient oublié leurs premières obligations. Il voulut donc prévoir et régler à l'avance les devoirs de chacun, selon les circonstances et les différentes phases du mal. C'est surtout en temps de peste que la sollicitude de l'évêque, le ministère des prêtres, la prudence, le courage, la charité des magistrats et des décurions sont nécessaires au peuple. Tous doivent prêter leur secours à la patrie en danger, selon leur position et leur pouvoir. Le saint énumère tous les devoirs à remplir et toutes les mesures à prendre dans ces calamités publiques par ceux qui ont en main l'autorité spirituelle ou civile.

Le 6^e et dernier concile eut lieu en 1582. Dans son discours de clôture, il considère la province de Milan comme une seule famille dont les membres, en grand nombre, sont atteints de différentes maladies. « Nous sommes, nous, les médecins, dit-il, nous devons appliquer les remèdes les mieux adaptés à ces maladies multiples. Revêtons la force de l'évêque et, réconfortés par la main du Très-Haut, remplissons notre ministère... Est-ce que vraiment nous serions effrayés des soins que nous devons donner à notre troupeau parce que certains esprits, irrités de notre zèle pour guérir notre province, s'en vont disant partout: Ces anciens canons, cette vieille discipline ne sont plus faits pour notre époque? Au contraire, avançons avec plus d'ardeur: oui, la médecine la plus excellente, et surtout le remède le plus opportun n'est-ce pas celui avec lequel fut établie et propagée la morale chrétienne ? Il faut donc la restaurer et la conserver par les mêmes moyens. »

Il presse les évêques de ne pas se laisser arrêter dans leur zèle par ces oppositions « Il y va, dit-il, du salut de notre âme ; car de nous dépend le salut de notre peuple. Beaucoup de ces malades attendent la venue de l'ange qui viendra agiter l'eau de la piscine... O Eglise de Milan, s'écrie-t-il en terminant, console-toi, voici que ces pères viennent à toi pour te soulager dans tes travaux et te guérir de tes maux. »

Ces quelques pages suffiront, semble-t-il, pour donner une idée des heureux résultats obtenus, dans la province de Milan, par ces synodes diocésains et ces conciles provinciaux, dont saint Charles était vraiment l'âme inspiratrice et la main agissante. Tous ces décrets, on peut l'affirmer, sont son œuvre personnelle ; les évêques auxquels ils étaient soumis ne faisaient, la plupart du temps, que les approuver: ils y reconnaissaient une sagesse, une vigueur et une opportunité qu'ils attribuaient à l'Esprit divin qui inspirait et dirigeait leur métropolitain. La plupart des usages, des réformes et des pieuses pratiques, établis par le cardinal Borromée, sont encore en vigueur dans le diocèse de Milan; ils sont sa gloire et sa plus grande force pour le maintien de la foi parmi les peuples et de la discipline ecclésiastique parmi le clergé.

Benoit XIV, dans son célèbre traité *De synodo dioecesana*, rend au saint le plus bel hommage qui ait jamais été rendu à son œuvre. Presqu'à chaque page de cet important ouvrage, il cite les décrets des conciles de Milan, il s'appuie sur leur autorité, les prend pour points de départ dans la solution des questions douteuses

; il ne se fatigue pas de faire ressortir dans tous ces conciles la science, la sagesse et la prudence du grand archevêque de Milan.

De nos jours, les conciles de saint Charles n'ont rien perdu de leur autorité. La commission chargée par Pie IX de préparer les matières du concile du Vatican, prescrivit à l'un de ses membres de faire une étude spéciale sur les six conciles provinciaux tenus par saint Charles Borromée, et qui donnèrent une si puissante impulsion à la mise en pratique des réformes prescrites par l'Eglise, réunie à Trente. Le précieux code de discipline, appelé les *Actes de l'Eglise milanaise* devait fournir la principale matière des décrets disciplinaires : les Conciles provinciaux, tenus en France et en Allemagne, de nos jours, auraient permis de les modifier, en certains points, pour les adapter aux mœurs et aux exigences de notre temps.

Saint Charles avait convoqué un concile provincial pour l'année 1565, la mort l'en empêcha de le réunir. Son successeur, Gaspar Visconti, le voulut célébrer néanmoins; mais ses suffragants, les uns employés par le saint siège dans des légations, les autres infirmes ou âgés s'excusèrent et ne vinrent pas. Cette série de conciles ne put être reprise qu'en 1609 par le cardinal Frédéric Borromée. Dans cette réunion, les évêques de la province décrétèrent de demander au saint père la canonisation du bienheureux Charles Borromée. Ce furent les évêques de Novarre et de Casale qui furent chargés d'aller présenter à Paul V cette supplique du concile provincial de Milan.

Le saint archevêque de Milan avait déjà réuni, en partie, ses sages ordonnances dans un volume auquel son humilité voulut qu'on donnât le titre de *Acta ecclesiae Mediolanensis, Actes de l'Eglise de Milan*. Sous l'un de ses successeurs, le cardinal Frédéric Borromée, les Oblats en publièrent une édition plus complète. Cet ouvrage, divisé en cinq parties, forme deux gros volumes in-folio. Il comprend : 1° les conciles provinciaux ; 2° les synodes diocésains ; 3° divers édits, ordonnances et décrets ; 4° instructions diverses ; 5° instructions et règles de différents genres ; 6° divers sujets ; 7° lettres pastorales et autres écrits regardant l'instruction du clergé et du peuple ; 8° formules diverses

Saint François de Sales estimait que cet ouvrage était « nécessaire à tout évêque. » Le pape Paul V, exprimant le même désir, l'appela « le trésor de la doctrine et de la discipline ecclésiastique ».

< Les œuvres de saint Charles, dit un historien célèbre, méritent certainement d'être plus connues et d'être placées à côté de celles de saint Ambroise. On y sent le même esprit, la même âme dans l'un comme dans l'autre. Charles dit comme Ambroise: Où est Pierre, là est l'Eglise. »

Le concile terminé, c'était le commencement de nouvelles préoccupations. Le cardinal avait, en effet, proposé aux pères de demander la confirmation et l'approbation du pape. Ceux qui ne connaissent qu'imparfaitement les voies de Dieu vis-à-vis de ses saints s'étonneront peut-être de nous entendre dire que, de ce côté saint Charles rencontra des difficultés, des oppositions auxquelles il était loin de s'attendre. Dieu permit que les membres de la congrégation du concile trainassent en longueur l'examen des décrets ; ils firent même des oppositions sur certains points dont ils demandèrent la suppression. Ainsi s'exerçaient la patience et l'humilité du saint, mais d'un autre côté, sa volonté inébranlable dans la poursuite du bien et dans l'accomplissement de son devoir brillait encore d'un plus vif éclat. Il nous paraît intéressant de relater les difficultés qu'il a rencontrées ; plus d'un évêque peut-être les a rencontrées depuis : l'exemple du cardinal Borromée ne doit pas être perdu. Il se plaint avec une certaine vigueur et il semble bien près de manquer de respect envers ces *signori illustrissimi* qui perdent un temps infini dans l'examen des décrets conciliaires. La hardiesse de quelques réformes, la nouveauté de certains usages qu'il voulait établir effrayaient, en effet, des hommes âgés et timides, et surtout accoutumés à une routine qui, dans bien des choses, fait encore trop souvent loi à Rome. Ils avaient écouté, avec un peu trop de complaisance, les plaintes des autorités civiles de Milan, lesquelles, cela se comprend, n'étaient pas toujours satisfaites des vigoureuse, mais si nécessaires réformes du saint. Ces considérations n'étaient pas de nature à faire fléchir le cardinal, dans l'observation stricte et rigoureuse de ce qu'il appelait son devoir.

Il montre d'ailleurs sur les points discutables une véritable humilité ; mais il ne peut supporter les longueurs, elles lui semblent préjudiciables au bien des âmes. Il est à la veille de réunir son 5° concile provincial et les décrets du 4° ne sont pas encore revenus de Rome ; il en écrit au cardinal Morone : « Mgr Speciano suppliera, en mon nom, Votre Seigneurie Illustrissime de vouloir bien m'épargner une honte au sujet de notre concile provincial. Le moment d'en réunir un autre est proche et je voudrais bien n'avoir pas à rougir de ce que le précédent ne soit point encore imprimé. »

« Quant à la peine imposée aux chanoines qui n'assistent pas au chœur pendant neuf mois de l'année, écrit-il à Mgr Speciano, j'ai fait ce décret pour me conformer à une déclaration venue de Rome. Mais s'il plaît aux illustrissimes seigneurs de la faire disparaître, je m'en soucierai peu. Je ferai de même pour ce qui a trait aux questions que le curé doit faire pour les mariages. Quand bien même ils supprimeraient ces ordonnances, sans les proposer à la congrégation générale, je l'aurai pour agréable, si cela doit éviter des longueurs. » L'important c'est de ne pas attendre ; mais il écrit en vain, la placidité et la lenteur romaines ne se laissent point émouvoir. Le saint parle alors avec plus de force. Le 28 avril 1579, il écrit à Mgr Speciano : « Mgr l'illustrissime de Sainte-Sévérine m'a fait observer, puisqu'on faisait tant de difficultés et qu'on apportait tant de longueurs dans l'approbation des conciles provinciaux, qu'il serait mieux désormais de ne plus les envoyer à Rome: il suffit, en effet, que dans le concile on remette toute chose au jugement du saint siège apostolique. Quand nous fîmes le premier concile, je savais que nous n'étions pas obligés à l'envoyer à Rome, car dans les conciles provinciaux on ne traite que des choses selon le droit, comme on fait également. Dans les synodes diocésains, néanmoins, j'ai demandé le consentement des évêques comprovinciaux afin de savoir ce qui plairait le mieux à Notre Seigneur. Et nous nous conduisîmes de cette manière; il me paraissait, en effet, très convenable de montrer cette déférence et cette soumission envers cette Église qui est la première; je pensais aussi que ce serait d'un bon exemple pour les autres. »

Il raconte qu'après la mort de Pie IV, il avait exposé cette manière de voir à saint Pie V qui l'avait approuvée. « Et maintenant, continue-t-il, ces *signori illustrissimi* font congrégation sur congrégation, perdent un temps infini et veulent souvent réformer des choses qui ne sont nullement contraires au concile de Trente. Les évêques voient ainsi leurs ordonnances censurées, sans aucune nécessité, et sans motif, dans les choses les plus minimales ; eux, cependant, sont sur les lieux, ils connaissent les mœurs, les besoins particuliers de leur Église, ils savent par expérience ce qui est nécessaire ou utile au bon gouvernement de leurs peuples : ceux qui, non seulement en sont loin, mais qui peut-être, en grand nombre, n'ont jamais su par eux-mêmes ce que c'est que de gouverner des Églises particulières, ne peuvent aussi facilement en juger !

« Il suffirait que ces Seigneurs vissent seulement s'il y a dans ces conciles quelque chose de contraire aux conciles généraux, aux canons et aux constitutions apostoliques, pour les corriger, s'il y a lieu... laissant aux évêques la liberté de faire, à leur manière, ce que leur permettent les saints canons, dans le gouvernement des âmes que Notre Seigneur leur a confiées et leur confie : les laissant, en un mot, user de leur autorité dans l'administration de leur Église. » Voyant échouer toutes ses instances et mépriser toutes ses raisons, le cardinal écrit à Mgr Speciano qu'il va prendre une mesure pour faire cesser tous les inconvénients des retards et des corrections, dont il se plaint inutilement dans ses lettres. « Il est nécessaire que je traite cette question avec Notre seigneur parce qu'aujourd'hui la méthode adoptée pour revoir ces conciles, les difficultés élevées à l'occasion de notre 4^e concile, ont enlevé aux évêques toute leur autorité : il faut que Sa Sainteté y remédie hardiment. J'irai donc à Rome, passer un ou deux mois, je m'emploierai alors auprès du saint père, afin que nos conciles ne soient pas si mal traités, dans les choses qui ne sont contraires ni au droit, ni aux conciles généraux, ni aux décisions rendues par Rome ; et qu'on laisse aux évêques l'autorité qu'avec raison ils ont dans cette question. » Il ajoute qu'il s'occupera d'autres besoins de son Église. « Il ne faudrait pas, dit-il en terminant, que la nouvelle de ma venue arrivât jusqu'aux oreilles des cardinaux de la congrégation du concile ; s'ils savaient que je veux traiter cette question avec le pape, sans aucun doute ils feraient tout au monde, afin que leur censure et leur autorité sur nos dits conciles obtiennent tout leur effet ; je perdrais ainsi tout le fruit que j'attends de ma visite à Rome. »

Nous dirons plus tard le résultat de ce voyage, nous devons auparavant nous occuper des difficultés que les décrets et les ordonnances de l'archevêque firent naître entre lui et le gouverneur de Milan.